QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11885

– VENDREDI 15 AVRIL 1983

La politique de M. Reagan en Amérique centrale suscite des réserves croissantes au Congrès

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. Walesa persiste et signe

Le jour même où la Pologne entrait dans son dix-septième mois d'état de guerre, M. Walesa a su, mercredi 13 avril, donner à son pays et au monde une frappante illustration de la réalité du rapport de forces entre le pouvoir du général Jaruzelski et la société polonaise.

Voilà en effet un homme qui, après avoir été l'âme du plus formidable mouvement qui eût jamais ébranlé un pays communiste et avoir contraint le bloc soviétique à recourir à un coup d'État militaire pour rétablir l'ordre du socialisme réel, nargue impunément une dictature qui a pourtant ajouté la force armée au système de domination totalitaire. M. Walesa, le week-end dernier, fausse compagnie à ses anges gardiens, va secrètement conférer avec les membres de la direction clandestine du syndicat dissous et annonce lui-même que le « président du présidium de Solidarité » a « coordonné ses positions » avec des hommes tenus pour de dangereux hors-la-loi et vainement pourchassés depuis plus d'un an par les forces de sécurité.

Ce faisant, il réussit non seulement un « coup » spectaculaire qui ne peut qu'accroître la sympathie dont il bénéficie mais démontre aussi que sa combativité reste entière et que son syndicat, officiellement illégal, continue tant bien que mal à fonctionner et demeure uni autour de sa personne. Il montre également que, contrairement au souhait des autorités et d'une partie de l'épiscopat, il n'est pas disposé à accepter la « normalisation » en échange de l'acceptation par le pouvoir de la seconde visite, en juin prochain, de Jean-Paul II dans sa patrie.

Mieux encore, au lendemain de cette rencontre, les dirigeants clandestins de Solidarité font remettre, lundi, au pape une lettre dans laquelle ils se félicitent de sa prochaine venue en espérant qu'elle « raffermira l'espérance et la foi qui sont les fondements idéologiques » de Solidarité. Petit à petit, on assiste ainsi à la « récupération » par les syndicalistes d'un voyage dont ils ont choisi de faire comme s'il devait avoir lieu à leur invitation.

Tout cela ne change rien au fait que le pouvoir a les moyens, pour longtemps encore sans doute, de garder le contrôle de la situation mais reflète parfaitement l'étroitesse de sa marge de manœuvre. En Tchécoslovaquie, en 1968, les « normalisateurs » avaient les moyens d'acheter par des étals abondamment fournis la résignation de la population. Dans la Pologne d'aujourd'hui, il faut non seulement faire accepter une pénurie dont on ne voit pas la fin mais imposer aussi de très durs sacrifices supplémentaires dans l'espoir de pouvoir un jour redresser la situation économique. Ce pouvoir, après avoir brisé l'espoir démocratique du pays, n'a donc aucune compensation à lui offrir. Pour y faire respecter l'ordre, il faudrait alors déchaîner une répression beaucoup plus brutale et risquer par là une résistance non plus passive mais violente de la population, de nouvelles mesures de rétorsion occidentales, un durcissement de la hiérarchie catholique et peut-être aussi une annulation de la visite du pape.

Ces risques, le général Jaruzelski n'est pas en situation de les prendre, et c'est ce qui rend possible la relative liberté, paradoxale mais réelle, de la Pologne sous état de guerre.

(Lire nos informations page 4.)

Le contentieux commercial domine les entretiens de M. Mitterrand en Suisse

M. François Mitterrand devait arriver à Berne, ce jeudi 14 avril, en fin de matinée, accompagné de M. Pierre Aubert, président de la Confédération, qui était allé l'accueillir à l'aéroport de Zurich. Après le déjeuner et une allocution de bienvenue de M. Aubert, le président de la République devait participer à des entretiens élargis aux ministres membres de la délégation, MM. Cheysson, Delors, Hernu et Mme Cresson, avant un dîner officiel donné en son honneur.

Les entretiens franco-suisses devraient porter largement sur le contentieux commercial entre les deux pays.

De nos envoyés spéciaux

Berne. – Dans un pays peu coutumier des fastes protocolaires, la visite de M. Mitterrand est un événement exceptionnel. En principe ce voyage doit contribuer à resserrer les traditionnels liens d'amitié entre les deux pays. Pourtant, en cette période de récession économique, il ne sera guère possible de faire l'impasse sur quelques fausses notes venues troubler des rapports généralement harmonieux. Certes plusieurs points du contentieux ne datent pas d'aujourd'hui, mais l'atmosphère s'est quelque peu rafraîchie avec la montée de la crise.

Les responsables helvétiques ont donc tenu à ce que les relations bilatérales occupent la place qui leur revient au cours de l'entretien gouvernemental de deux heures de ce jeudi après-midi 14 avril. M. Pierre Aubert n'a pas dissimulé qu'il attendait de ces discussions *« des impulsions décisives permettant de résoudre plus facilement et plus rapidement les problèmes commerciaux existants »*. Si les autorités fédérales se gardent de dramatiser la situation, elles ne peuvent ignorer les pressions exercées par divers milieux d'affaires pour faire entendre leurs doléances.

Dans ce bastion du libéralisme qu'est la Suisse, la politique économique du gouvernement socialiste français n'est pas toujours bien perçue et suscite des réserves. Les récentes mesures d'austérité n'ont fait qu'accroître les motifs de récrimination.

Largement tributaires de leurs échanges avec l'extérieur, les Suisses se montrent fondamentalement allergiques à tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à du protectionnisme. Les restrictions aux voyages à l'étranger n'ont pas fini de soulever les critiques.

JEAN-CLAUDE BUHRER et BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 3.)

La grève des chefs de clinique et des internes continue

A une écrasante majorité, les internes et chefs de clinique des centres hospitalo-universitaires (C.H.U.) de la région parisienne et de la quasi-totalité des villes de province ont décidé, mercredi 13 avril, dans la soirée, de continuer la grève des soins qu'ils observent depuis le 22 mars. Ce mouvement s'est encore durci dans la journée du 13 avril malgré les ouvertures faites, la veille, par le gouvernement aux grévistes, dont la détermination a surpris nombre d'observateurs. Une nouvelle réunion de négociations devait avoir lieu au secrétariat d'État à la santé jeudi 14 avril dans l'après-midi.

Jouer avec le feu

La détermination des internes et des chefs de clinique, dont le mouvement de grève affecte, chaque jour davantage, le fonctionnement des centres hospitalo-universitaires (C.H.U.), surprend et inquiète.

Surprend, parce que, pour beaucoup, cette grève était liée à la précipitation des réformes engagées dans ce domaine sous le second gouvernement de M. Pierre Mauroy par un ministre communiste. Inquiète, parce que les internes et chefs de clinique forment l'essentiel du corps des médecins soignants des hôpitaux universitaires où, de toute évidence, l'ensemble des soins et des interventions chirurgicales ne peuvent être assurés durablement par les seuls professeurs et attachés, quelle que soit leur bonne volonté.

Que le rythme des réformes annoncées par M. Jack Ralite ait grandement contribué à accroître l'inquiétude des jeunes médecins les plus titrés du corps hospitalier est indubitable. Mais l'éclosion puis la persistance de ce conflit montrent, s'il en était besoin, que ses racines sont plus anciennes et plus profondes.

Lorsque, en 1958, « la loi Debré » institue le « plein temps » dans les hôpitaux et crée les centres hospitalo-universitaires, elle provoque un afflux vers les établissements publics des médecins les plus titrés qui, jusqu'alors, partageaient leur temps entre l'hôpital et la pratique de ville. L'image de l'hôpital commence, dès lors, à changer : il s'identifie progressivement au lieu privilégié des soins les plus qualifiés et non plus au dernier refuge des mourants.

Mais cette progression rapide de la qualité des soins délivrés par l'hôpital public, cette amélioration spectaculaire du service ainsi rendu au malade, l'articulation de l'enseignement de la médecine avec la pratique hospitalière, devaient aussi s'accompagner d'une rupture grandissante entre l'hôpital et la médecine de ville.

Cette évolution devait surtout se doubler d'un autre phénomène, dont le rôle dans l'origine profonde du conflit d'aujourd'hui est aussi déterminant qu'il est peu souvent évoqué : l'augmentation fulgurante du nombre des médecins.

CLAIRE BRISSET.

(Lire la suite page 10.)

Le dollar à 7,33 F à Paris

Le cours du dollar à Paris a battu tous ses records jeudi 14 avril 1983, atteignant 7,33 F contre 7,28 F la veille. Le record précédent avait été établi à la mi-novembre 1982, époque à laquelle la monnaie américaine s'était vivement affermie, atteignant 2,57 DM à Francfort et 2,3150 F, avant de retomber à la mi-janvier 1983, aux environs de 2,32 DM et de 6,60 F.

Catastrophe pour la France

Ce fléchissement, provoqué par la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis, fut bien accueilli par les pays européens, dont les importations de matières premières, notamment de pétrole, sont réglées en dollars. Mais il fut suivi d'un nouveau raffermissement dont les causes sont complexes.

Certains mettent en avant le maintien de taux d'intérêt élevés aux États-Unis, phénomène dénoncé par M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, qui le juge de nature à menacer la reprise économique américaine et l'attribue à la fois à la crainte d'une reprise de l'inflation, infondée selon lui, et aux inquiétudes sur un gonflement du déficit budgétaire, bien réelles celles-là.

D'autres invoquent une demande constante de dollars, émanant à la fois des opérateurs commerciaux et des milieux financiers internationaux, qui, depuis un an, ont besoin de cette monnaie pour acheter par milliards de dollars, des valeurs américaines, essentiellement des bons du Trésor.

A cet égard, relevons que la baisse du prix du pétrole oblige les pays producteurs à tirer sur leurs réserves : c'est le cas de l'Arabie Saoudite, qui va combler de cette façon un déficit budgétaire de 10,5 milliards de dollars. La monnaie américaine risque donc, dans l'immédiat, d'être plus rare, donc plus chère.

Pour la France, les conséquences de cette hausse sont catastrophiques, en raison de la dévaluation du franc, qui en a amplifié les effets. Depuis le premier tour des élections municipales, le dollar a monté de près de 8 %, ce qui annule les 2/3 ou les 3/4 de la baisse de prix du pétrole décidée à Londres, et ajoute près d'un milliard de francs par mois au déficit commercial. Le seul espoir du gouvernement réside dans un fléchissement des taux d'intérêt américains, encore bien hypothétique.

F.R.

La nouvelle politique de Télédiffusion de France

(Lire page 28 l'entretien avec M. FRANÇOIS SCHOELLER président récemment désigné de T.D.F.)

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Guider le progrès

Le conseil des ministres a adopté, mercredi 13 avril, un projet de loi réformant la formation professionnelle continue. Deux innovations principales : le projet étend le droit au congé de formation professionnelle aux 2 700 000 salariés employés dans des entreprises de moins de dix personnes, sans grever pour autant les charges de ces sociétés, dans la mesure où la cotisation de 1,1 % imposée dans les plus grandes entreprises servira à tous ; il renforce les droits consultatifs des comités d'entreprise et surtout crée pour l'employeur une *« obligation de négocier »* lorsque n'existe pas de convention collective ou d'accord professionnel sur ce sujet.

par MARCEL RIGOUT (*)

Depuis déjà plusieurs années, la troisième révolution scientifique et technique est en marche. Les automatismes les plus sophistiqués commencent aujourd'hui à marquer sensiblement la production et la vie des entreprises. Cette évolution nécessaire ne se fait pas sans problèmes, sans heurts. Ainsi, l'arrivée de la robotique s'accompagne-t-elle souvent de nombreux licenciements. Dans ces temps de crise, les retombées dans l'entreprise de ce progrès technique sont parfois mal dominées et vécues avec angoisse par les salariés. Alors faut-il, à l'instar des canuts lyonnais, casser les robots ?

Évidemment non, mais il convient cependant de guider le progrès. Ce dernier peut, en effet, servir à libérer les travailleurs des tâches les plus ingrates et les plus dures, mais il peut tout à la fois contribuer à une exploitation renforcée.

La formation continue des adultes est un des moyens de conduire le progrès dans le sens de la libération de l'homme. C'est également un des moyens qui permettront à notre pays de mettre en œuvre cette révolution scientifique et technique, et aussi de la dominer.

(Lire la suite page 24.)

(*) Ministre de la formation professionnelle.

AU JOUR LE JOUR

Tenue

Le garde des sceaux a une idée pour rassurer, à peu de frais, les Français saisis par l'insécurité. « Pourquoi, *a dit M. Badinter*, ne pas demander aux policiers de se rendre en uniforme à leur travail ? Cela ferait des milliers de policiers en tenue dans les transports en commun. »

On pourrait étendre l'obligation à tous les corps de métier concourant à la protection des citoyens. Les magistrats et les avocats déambuleraient en robe, les gardiens de prison et les militaires circuleraient en uniforme, les postiers garderaient leur casquette, les médecins et les infirmières leur blouse blanche, les pompiers leur casque et les prêtres reprendraient leur soutane. Resterait à trouver une tenue pour les malfaiteurs, seyante et louche.

BRUNO FRAPPAT.

« AMPHITRYON », A LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Un Molière qui n'était plus lui

Amphitryon, de Molière, est le spectacle que donne un homme qui n'est plus lui-même, qui a perdu son moi en chemin, qui croit qu'il n'est plus personne, qui sent le sol sombrer sous lui puisque la force d'attraction ne joue plus entre le sol et lui du moment qu'il n'y a plus de lui. Un homme qui n'a plus d'assise, plus de refuge, qui n'est plus qu'un égarement affolé et douloureux, qu'un tournis pas tolérable.

Quand Molière écrit *Amphitryon*, à l'automne ou l'hiver 1667, sans doute dans sa nouvelle maison de campagne d'Auteuil, cela fait une vingtaine de mois qu'il ne va pas bien du tout. C'est le moment de sa vie où il lui arrive fréquemment de ne pas jouer, de ne pas ouvrir les portes de son théâtre, et sans donner de raisons.

Les trois années précédentes ont été marquées par les épreuves, les persécutions, à propos de *l'École des femmes*, de *Tartuffe*, et de *Dom Juan*. Et, juste avant *Amphitryon*, *Tartuffe* a été de nouveau interdit après une première représentation, et le théâtre, de nouveau, est resté fermé, sept semaines.

Si ce qu'a écrit Molière est aujourd'hui si proche de nous et se confond si intimement à nos consciences, c'est pour une part parce que Molière a été un écrivain sincère, direct, libre. Cependant, il est resté toujours un homme très secret, très discret, et nous ne savons presque rien de ses actes et pensées à lui, hors le théâtre.

Il est seulement clair qu'à l'époque d'*Amphitryon* il était malade, et que cette pièce est l'aveu et l'analyse d'une douleur aiguë qui tient au sentiment d'une perte d'identité. Mais les causes ne sont pas connues. Il y a cependant deux choses qui pourraient être liées à ce sentiment de perte.

La première, avérée, est qu'entre la première de *Tartuffe* et la première de *Dom Juan*, en novembre 1664, le seul enfant qu'avait alors Molière, un fils, nommé Louis, est mort, à dix mois.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 19.)

Le Monde

idées

Le français, corps et âme

Au moment où le troisième Salon du livre de Paris s'apprête à accueillir du 15 au 20 avril quelque 200 000 visiteurs, France-Culture met les pleins feux sur la langue française en consacrant dix-sept heures d'affilée le 16 avril au thème « Le français, corps et âme ». Pierre Maillard plaide en faveur d'une francophonie avant tout culturelle, tandis que J.-P. Péroncel-Hugoz déplore les velléités gouvernementales en la matière. Enfin, en réponse à un article du président du conseil régional valdotain, le vice-premier ministre québécois précise les positions de son pays en matière linguistique.

Les courtes nuits de M. Farandjis

par J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

M. STÉLIO FARANDJIS, secrétaire général du Haut Comité de la langue française, se désespère de voir le peu de retentissement trouvé en France par les « *efforts* » du gouvernement en faveur de la francophonie. « *Je me lève à 7 heures. Je me couche à 2 heures, 2 h 30 du matin... nous préparons un nouveau décret sur les commissions de terminologie ; deux nouvelles commissions sont nées : au secrétariat d'État à la mer et au secrétariat d'État aux personnes âgées. Les journalistes invités à l'inauguration ne sont pas venus...* »

Le Haut Comité, qui végétait depuis le départ du général de Gaulle, lequel avait fondé cet organisme en 1966, a retrouvé, depuis le 10 mai 1981, une certaine vigueur. Son budget, très modeste, est passé de 4,6 à 5,6 millions de francs (+ 19,6 %) de 1982 à 1983. M. Farandjis a apporté du cœur et du romantisme à cette administration qui en avait bien besoin, mais à laquelle manque maintenant, outre de nouveaux moyens, une impulsion politique. Cependant, si les activités du Haut Comité n'ont pas encore suscité l'intérêt que, sans doute, elles méritent, c'est parce que le gouvernement, contre toute attente, ne s'est pas encore donné de ligne de conduite intérieure et extérieure en matière de francophonie. Le « dégagement » prévu sur ce thème a été remis de mois en mois, alors qu'on avait pu le croire imminent lorsque le chef de l'État, le 9 juin 1981, avait indiqué qu'il « *s'occupait* » de la francophonie, « *sujet qui le passionne* », et que « *des institutions (y afférentes) seraient mises en place d'ici peu* » (*le Monde* du 11 juin 1982).

Les espoirs de ceux qui en France et à travers le monde croient en l'utilité d'une « volonté politique francophone » à Paris furent confortés derechef lorsque à *Kinshasa*, le 7 octobre 1982, M. Mitterrand affirma : « *J'ai l'intention de développer dans un temps très bref des institutions (francophones). Présentez-moi, si vous voulez me faire plaisir, comme un artisan de la francophonie.* » A l'heure actuelle, il n'est guère possible, sur ce point, de « faire plaisir » au président de la République... Et M. Farandjis s'épuise donc en actions non sans utilité mais qui ne s'adossent à aucun projet d'ensemble. La composante francophone reste, en attendant, une donnée potentielle non négligeable, peu utilisée par la France.

Même la Syrie...

Comme ces voyageurs impécunieux qui se consolent en feuilletant des atlas, le Haut Comité de la langue française (1) vient d'imprimer une mappemonde de la francophonie où, pour une fois, ne sont oubliés ni les Louisianais, ni les Francos de la Nouvelle-Angleterre, ni même les Égyptiens. Alors que la France néglige quelque peu la francophonie, ses acteurs *périphériques*, eux, ne s'endorment pas. L'Égypte, précisément, vient d'être accueillie comme *observateur* à l'Agence de coopération cuturelle et technique, son admission pleine et entière ne pouvant être entérinée que par la conférence générale de l'organisation francophone prévue en décembre à Beyrouth.

Aujourd'hui c'est la farouche Syrie, qui, il est vrai, dès avant le Mandat français de l'entre-deux-guerres, avait su faire coexister sa vigoureuse fibre arabe avec l'attirance affective de ses élites pour la civilisation française, *qui serait désireuse* de participer à certaines activités de l'Agence.

Cette attraction multipolaire plaide en faveur d'une organisation mal aimée dès sa fondation en 1970 *et, partant, jamais dotée* du lustre et des moyens nécessaires à son rayonnement. Parler de crédits sans bénéfices électoraux à escompter paraîtra sans doute plus que jamais sacrilège à Paris par les temps de vaches maigres présents. Mais le lustre ? Il pourrait, pour commencer, provenir de ce fameux sommet francophone prévu à Dakar sous le précédent septennat et qui n'a toujours pas eu lieu, essentiellement en raison de la querelle canado-québécoise sur la nature de la représentation du Québec à la conférence...

Si le sommet, donc, parvenait à se réunir (on en reparle périodiquement), il pourrait confier à l'Agence *la haute mission de* dynamiser le monde francophone en renforçant sa texture culturelle et en assouplissant *au maximum* les mécanismes juridiques régissant l'ensemble. Alors la pointilleuse Suisse romande, Madagascar, qui a quitté l'organisation francophone en 1976, l'Algérie unie, mais morganatiquement, à la langue française, voire l'incertain Cambodge, pourraient, même si ce n'est pas couché sur le velin des traités, se rapprocher de la quarantaine d'États ou d'identités coopérant déjà sur une base linguistique.

102 millions de locuteurs

En attendant que se dégage l'horizon lointain, les responsables français devraient à tout le moins lutter, *ne serait-ce qu'en parole, contre* la délectation morose de plus en plus répandue à propos du « *déclin* » ou de l'« *appauvrissement* » du français. Ce ne sont qu'écrivains soupirant sur notre langue qui « *disparaît* », académies glosant sur le pays où l'on parle « *encore* » français, journaux anglo-saxons dénonçant la « *nullité* » de la culture française, et l'on en passe. Tout cela n'est pas toujours innocent.

La désinformation joue aussi dans la compétition culturelle mondiale. Des lecteurs américains eux-mêmes nous écrivent pour nous le rappeler. Il est, en effet, absurde de regretter l'« *universalité évanouie* » du français alors qu'il n'y a jamais eu autant de créateurs s'exprimant en français hors de nos frontières, alors que pour *la première fois dans l'Histoire* il y a à peu près autant de francophones en France qu'à l'étranger.

C'est ce qu'établit une enquête internationale sur le nombre de locuteurs *réels* poursuivie actuellement par l'Institut de recherches sur l'avenir du français créé en juillet 1981. Cet organisme para-étatique, financé par la France et le Québec, n'a qu'un budget réduit (400 000 F par an), mais les deux experts démographes qu'il emploie n'ont pas chômé. *D'ores et déjà leurs travaux, qui ne* doivent prendre fin qu'en 1984, permettent d'avancer que le français, *contrairement à une idée reçue*, est aujourd'hui, avec le portugais, la langue qui se répand le plus vite dans le monde. Cela ne veut évidemment pas dire que le français a des chances de ravir un jour à l'anglo-américain sa place de première langue internationale. Là n'est d'ailleurs pas l'objet de la francophonie. Cela signifie simplement que l'expansion du français est une réalité d'autant plus solide qu'elle ne dépend plus désormais de la seule France. Abidjan, Douala, Yaoundé, *deviendraient* d'invivables tours de Babel si l'on privait les diverses ethnies qui habitent ces villes *du lien linguistique populaire* qu'y est devenu le français. Alger et Tunis sont maintenant, un peu à l'image de Beyrouth, des cités où le bilinguisme arabe-français appartient au paysage quotidien et sans connotation coloniale.

Dans cet univers afro-latino-arabe qui est le fond de la francophonie, le pré-rapport de l'Institut de recherches sur l'avenir du français enregistre la présence d'au moins cent deux millions de personnes capables de s'exprimer réellement en français, ce chiffre devant dépasser, aux rythmes actuels de la natalité et de la scolarisation, celui de cent cinquante millions de locuteurs *stricto sensu* en l'an 2000. Ces statistiques n'incluent que les pays de l'Agence de coopération plus l'Algérie. Des millions d'autres personnes parlent ou parleront français dans les aires anglo-saxonnes, soviétiques, sud-américaines ou européennes — non *incluses habituellement* dans le concept habituel, un peu sentimental et étroit, de francophonie. Même en tenant compte de ces bataillons ignorés, on n'arriverait pas, ni aujourd'hui ni demain, aux trois cents ou quatre cents millions de francophones inconsidérément cités en France ces dernières années, y compris sur les ondes nationales.

Loin de l'exagération patriotique ou du lamento défaitiste, il y a une vision plus saine des choses telles qu'elles sont qu'il faudrait enfin donner aux Français. Là encore l'exemple vient des... Etats-Unis. Trois jeunes femmes viennent d'y composer un ouvrage fort attrayant (2) pour l'apprentissage du français à partir de la vie des gens, non seulement en France mais aussi, et surtout, en Afrique noire, aux Antilles, au Maghreb, au Canada.

A quand l'histoire et les caractéristiques de la francophonie *au* programme scolaire en France, sur la *base d'un ouvrage qu'aurait préparé*, par exemple, le Haut Comité de la langue *française* ? Enfin les nuits de M. Farandjis ne seraient plus courtes en pure perte... A quand une politique de la francophonie en France même ?

(1) 32, rue de Babylone, 75700 Paris. Tél. : 556-89-21.

(2) *Eloïse Briere, Judith Frommer* et Barbara Woshinsky, *la France et la francophonie : A Basic Cultural Reader*. 250 pages. Random House, 201, East 50 th Street, New-York, N.Y. 10022.

Pour une Communauté non politique

par PIERRE MAILLARD (*)

ON parle de nouveau aujourd'hui de l'organisation de la francophonie. Cette préoccupation est plus que justifiée et urgente, parce qu'elle conditionne la pérennité de la culture française au sens large, c'est-à-dire non seulement les arts et les lettres, qui en furent longtemps le point d'application privilégié, mais l'immense domaine de la science et de la recherche, intimement liées à l'expansion et à l'indépendance économique.

A ces raisons s'ajoute l'importance prise, aujourd'hui et dans l'ensemble du monde, par le fait culturel. Beaucoup d'indices donnent en effet à penser que la crise économique n'est sans doute pas de caractère *conjoncturel, mais plutôt* un tournant de civilisation contre les excès de la standardisation et de l'uniformisation. Ces aspirations d'ordre spirituel sont à l'origine de phénomènes profonds qui peuvent être violents, comme l'ont montré la révolution iranienne et quelques autres événements. Elles peuvent préluder aussi, à côté des anciens blocs ou de ceux que *dessinent les intérêts* économiques, à des regroupements nouveaux. Nous pouvons d'autant moins les ignorer qu'elles nous interpellent directement à travers notre propre culture et que la francophonie constitue, pour bien des raisons tenant à son prestigieux passé, ainsi qu'en fonction de la place qu'occupe la France sur l'échiquier international, une sorte de recours contre le développement, qui semble parfois irrésistible, du monolinguisme international

Mais si une action s'impose, quelles en sont les conditions ?

La première — qu'on ne soulignera jamais assez — est un effort beaucoup plus vigoureux sur le plan national en faveur de la culture française en France même. Certes des dispositions ont déjà été prises à cet effet. On rappellera notamment la *loi Bas-Lauriol* sur l'usage du français dans la publicité — malheureusement bien mal appliquée, — la création du Haut Comité de la langue française, le rôle énergique de diverses associations de défense, etc. Ces actions restent cependant encore très insuffisantes si on les compare à l'ampleur de la tâche qui résulte des préoccupations commerciales, des modes, de l'emprise des techniques étrangères — et notamment américaines, — enfin de l'influence pernicieuse de la publicité, des médias, du tourisme de masse et du film. Le danger apparaît aussi à travers le choix bien trop systématique de l'anglais comme première langue vivante et à travers la crise de la diffusion du livre français à l'étranger. On ne saurait en tout cas parler de défendre la francophonie ni, *a fortiori*, vouloir l'organiser sur le plan extérieur sans le faire aussi sur le plan intérieur et de façon concrète. Cela plus que toute autre chose prouvera que le principal pays concerné est décidé à consacrer à cette cause une volonté et non des paroles.

Une seconde condition, c'est de manifester sans cesse le caractère pluraliste que nous entendons donner à la francophonie. Celle-ci ne vivra pas si nous voulons, consciemment ou inconsciemment, en faire une prérogative exclusive de la nation française au lieu de nous ouvrir largement aux autres rameaux qu'elle comporte, de leur reconnaître leur valeur et d'accepter avec chaleur l'enrichissement qu'ils peuvent apporter à la littérature et à la science françaises. C'est ce libéralisme qui consacrera la francophonie.

Faudrait-il, pour donner une sorte de consécration internationale à cette politique, franchir encore une étape, dépasser en même temps les échanges bilatéraux ou multilatéraux qui composent le tissu de la présence culturelle française à l'étranger, pour envisager la création d'une sorte de « Commonwealth francophone » ? Divers *arguments* peuvent être invoqués en sa faveur : se servir de la francophonie pour enrichir le dialogue Nord-Sud en donnant à la France et à ses partenaires un rôle privilégié est un objectif en soi séduisant ; l'idée de « Commonwealth » a en outre une bonne résonance par sa réputation d'ouverture sans contrainte, particulièrement chez tous ceux qui restent quelque peu séduits par les modèles anglo-saxons.

Trente-neuf pays

Il faut néanmoins rappeler que, s'il s'agit seulement d'établir une relation organisée entre les pays francophones, cette relation a déjà une structure — à savoir l'Agence de coopération culturelle et technique — qui groupe trente-neuf États ou entités et a pour mission de servir précisément de cadre à une coopération et à des échanges de vues dans toutes sortes de domaines et pas seulement la culture au sens étroit. Certes, on peut trouver insuffisants les résultats de cette agence. En tout cas, l'instrument existe bel et bien. Pourquoi donc ne pas l'utiliser pour des consultations de plus vaste ampleur et à un niveau plus élevé ? Le président de la République a d'ailleurs souligné lui-même à Ottawa, en juillet 1981, son importance en indiquant qu'« *elle pouvait être un excellent modèle pour rassembler et unir tous ceux qui, répandus sur la surface de la planète, représentent des entités politiques et ont conservé la langue et la culture françaises* ». On ne peut mieux dire.

Il serait pourtant fâcheux de se dissimuler les périls d'une organisation qui, sous le drapeau de la francophonie, serait en fait vouée à des discussions politiques. Comment ne pas craindre tout d'abord qu'une telle structure ne ressuscite de vieilles suspicions de néo-colonialisme ou d'impérialisme qui avaient déjà condamné du temps du général de Gaulle la communauté. Comment une organisation officiellement vouée à la francophonie résisterait-elle à l'examen de problèmes purement politiques, mettant aussitôt en relief entre ses partenaires des dissensions découlant de l'histoire, de leurs allégeances diverses ou de calculs *d'intérêts immédiats, toutes* préoccupations bien éloignées de la motivation culturelle. L'exemple de l'UNESCO, dont le prestige et l'efficacité souffrent de l'intrusion du fait politique, devrait nous éclairer à cet égard.

Quel serait enfin dans cet ensemble le rôle des communautés qui ne sont pas parvenues au stade étatique et sont pourtant un élément souvent essentiel de la francophonie ? Seraient-elles absentes de cette structure, par un singulier paradoxe, ou réduites à une participation de seconde zone, par rapport à des pays qui, pour être politiquement importants, ne sont pas, ou à un bien moindre degré, des pays francophones ? Songeons ici par exemple au cas de la communauté française de Belgique. Pensons surtout au Québec, à la fois gouvernement et communauté militante. Faudrait-il, au nom du princicipe *juridique* de souveraineté, l'écarter de cette nouvelle structure, alors qu'y participeraient de plein droit des pays non purement francophones comme l'Égypte, voire le gouvernement d'Ottawa, qui représente par la force des choses une majorité anglophone ? Il serait bon de réfléchir à tous ces problèmes avant de s'engager dans une voie qui, pour *séduisante* qu'elle apparaisse au premier abord, peut s'avérer politiquement périlleuse et finalement contraire à l'objectif même que l'on dit poursuivre.

De telles considérations ne doivent certes pas nous détourner d'explorer de façon urgente les perspectives qu'offre le temps présent par une action plus concertée de tous ceux, étrangers ou Français, qui souhaitent qu'on ne reste pas l'arme au pied. Souvenons-nous pourtant que la francophonie appartient au domaine de l'esprit et non de la politique conjoncturelle, ou plutôt qu'elle embrasse certes la politique, mais à un niveau plus profond d'appréhension des problèmes humains, sociologiques et culturels. On doit souhaiter qu'une telle optique ne soit pas perdue de vue des hommes d'État et des hommes de pensée qui se réclament aujourd'hui de leur appartenance à ce patrimoine commun et qui ont le souci de le faire vivre.

(*) Ambassadeur de France.

CORRESPONDANCE

La page Idées que nous avons consacrée, le 25 février, à « langues et culture » nous a valu plusieurs lettres. Nous publions les extraits de *deux d'entre elles*.

Unilinguisme et langue seconde au Québec

M. Jacques-Yvan Morin, vice-premier ministre du Québec, nous expose les raisons pour lesquelles son pays a rejeté le système scolaire donnant une place égale au français et à l'anglais.

Le président du Conseil régional du Val d'Aoste, M. Guilio Dolchi, s'en est pris au refus du Québec d'endosser un projet de résolution sur le « *droit à l'éducation bilingue* » déposé auprès de l'ONU et de l'UNESCO. Il a dénoncé les mesures prises en 1977 par le gouvernement du Québec pour faire du français la langue de l'Etat, du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Jusqu'en 1977, le Québec vivait sous un régime de bilinguisme officiel imposé par les lois impériales britanniques, au nom duquel plus de 80 % de la population du Québec se voyaient de plus en plus acculés à parler l'anglais pour trouver du travail dans leur propre pays (...). Aussi la Charte de la langue française, adoptée en 1977, a-t-elle reçu un large appui de la population puisque, tout en respectant les droits de la minorité anglophone, elle donnait au français la place qui lui revient. Cette charte a (...) rejeté le bilinguisme institutionnel qui le menait irrémédiablement, dans les faits, à la minorisation de la langue française. (...)

Lorsqu'on parle au Québec d'« *éducation bilingue* », la conséquence ne peut en être qu'une prime supplémentaire donnée à la langue anglaise, déjà favorisée par l'ensemble du contexte. La réalité de tous les jours oblige à tenir compte de ce fait et ne pas s'en tenir à l'affirmation de principes généraux. (...) Ce faisant, même aujourd'hui, les écoles francophones n'en continuent pas moins d'enseigner la langue anglaise en tant que langue seconde, les anglophones de posséder leur système scolaire autonome, et le gouvernement de dispenser l'enseignement des langues d'origine aux enfants des minorités ethniques les plus importantes issues de l'immigration. (...)

La minorité anglophone

Il faut éviter de confondre l'enseignement d'une langue seconde avec « *l'enseignement bilingue* ». Dans tous les pays que nous connaissons, la langue seconde ne saurait avoir l'importance de la langue nationale ; celle-ci occupe normalement une place tout à fait prépondérante et il est nécessaire qu'elle la garde. (...) Dans le contexte géoculturel qui est le nôtre, et plus encore que pour d'autres pays, il est clair que le développement du français, langue nationale, doit être la base de l'instruction publique. Mais la Charte de 1977 réglemente l'accès à l'école anglaise, afin de s'assurer que les enfants des immigrants allophones venus s'établir au Québec aillent à l'école française plutôt que de rejoindre les rangs de la minorité anglophone. C'était là la seule solution possible pour un peuple qui se respecte.

Malheureusement, l'État québécois n'est pas au bout de ses peines dans l'application de la législation linguistique puisque la nouvelle Constitution canadienne (...) s'en prend aux dispositions de la Charte de la langue française applicable au domaine scolaire, lequel était jusqu'ici réservé exclusivement aux provinces. C'est là un nouvel exemple de la volonté de la majorité anglophone du Canada d'imposer sa volonté au Québec. *Dans un tel contexte*, on ne saurait reprocher au Québec de s'abstenir d'appuyer une *résolution préconisant l'éducation* bilingue. (...)

● *Un lecteur de Lain (Yonne)*, M. Thomas Henri, nous rappelle que, contrairement à ce qu'a écrit dans son article intitulé « *Le rival* espagnol », la journaliste américaine Mary Kathleen Weed « *ce n'est pas le français mais l'allemand qui faillit, lors de l'indépendance des États-Unis, devenir la langue officielle du pays, à la place de l'anglais. Il s'en fallut d'une voix de majorité* ».



Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

Israël

Le gouvernement lance une campagne pour inciter les Israéliens à s'installer dans les territoires occupés

Jérusalem. – Après avoir divulgué, à la fin de la semaine dernière, un plan visant à doubler en quatre ans le nombre des implantations en Cisjordanie (*le Monde* du 12 avril), le gouvernement de M. Begin vient d'annoncer le lancement d'une nouvelle campagne d'information pour inciter les Israéliens à s'installer dans les territoires occupés. Mais, cette fois, il reconnaît que l'opportunité de cet effort n'est pas étrangère à la situation diplomatique. Le vice-ministre du travail et des affaires sociales, M. Benzion Rubin, a déclaré, le 12 avril, que la meilleure réponse à la décision du roi Hussein de ne pas se joindre pour le moment aux négociations de paix est de prévoir *« l'emménagement de milliers d'Israéliens en Judée et en Samarie* (Cisjordanie) *et dans la région de Gaza »*. M. Rubin a présenté ainsi le but de cette campagne, qui a surtout pour objet de trouver des acquéreurs, dans l'immédiat, pour près de quatre mille logements déjà construits ou en voie d'achèvement. C'est aussi un aveu qu'il n'y a actuellement pas assez de *« militants »* de la colonisation – comme ceux du Goush Emounim (bloc de la foi) – pour emménager dans les implantations, et le gouvernement fait tout son possible maintenant pour attirer des personnes qui, selon M. Rubin, ne sont pas

De notre correspondant

« particulièrement motivées par des raisons idéologiques ».

La publicité qui va être développée portera, surtout, sur les secteurs de la Cisjordanie proches des grandes agglomérations israéliennes, Tel-Aviv ou Jérusalem, où les nouvelles implantations sont de véritables villages dortoirs. Les facilités de paiement accordées par le gouvernement et l'agence juive sont considérables puisque, sous forme d'hypothèques et de prêts, elles peuvent représenter un tiers ou plus du prix du logement, ce qui s'ajoute aux avantages dont on bénéficie normalement en Israël. Récemment, le vice-premier ministre, M. David Lévy, avait inauguré à Tel-Aviv la première exposition *montrant* les différents types de logements actuellement disponibles dans les territoires occupés.

En faisant ses adieux aux députés à la Knesset, le chef d'état-major, le général Raphaël Eytan, qui doit quitter son service le 16 avril, a déclaré que, pour mettre fin à l'agitation qui règne depuis plusieurs semaines en Cisjordanie et, notamment, pour empêcher les jets de pierres contre des véhicules israéliens, il fallait, au moindre incident, *« créer dix nouvelles implantations »*. Le général Eytan a précisé : *« Quand il y aura cent implantations entre Naplouse et Jérusalem, plus personne ne lancera de pierres contre les juifs sur ce parcours... »*

Pour protester contre le projet de créer une nouvelle colonie aux portes mêmes de la ville de Naplouse, le mouvement La paix maintenant a organisé une manifestation à cet endroit. Plusieurs militants du mouvement ont préparé le campement pour s'opposer, lors des festivités du Jour de l'indépendance d'Israël, à l'inauguration de cette nouvelle implantation, qui devrait s'appeler Naplouse-le-Haut et être le jalon d'une future agglomération semblable à celle de Kyriat-Arbaa, qui domine la ville d'Hébron, au sud de la Cisjordanie.

Le porte-parole de l'armée a annoncé, le 12 avril, que deux maisons du village de Dahariye, près d'Hébron, avaient été détruites, sur ordre des autorités militaires de la région, parce que les habitants étaient accusés d'appartenir à une *« cellule terroriste »* responsable, notamment, de la mort d'une Israélienne, en janvier, dont la voiture avait été attaquée à coups de pierres. Depuis cet incident, le couvre-feu a été instauré dans le village de Dahariye.

FRANCIS CORNU.

M. Arafat se déclare prêt à renouer le dialogue avec le roi Hussein

M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'O.L.P., a affirmé mercredi 13 avril à Stockholm que les relations jordano-palestiniennes n'étaient pas rompues, même s'il y avait eu *« un malentendu sur certains points »*.

Lors d'une conférence de presse tenue avant de quitter la Suède pour Tunis, M. Arafat a laissé entendre que c'est pour permettre une clarification de ce malentendu et l'examen du communiqué jordanien que le sommet arabe prévu les 16 et 17 avril à Fès avait été repoussé au mois prochain.

Le dirigeant de l'O.L.P. a ajouté qu'il maintenait le contact avec Amman par l'intermédiaire d'« envoyés » palestiniens, et qu'il était prêt à rencontrer à nouveau le roi Hussein. Il a également annoncé que les instances supérieures de l'O.L.P. (comité exécutif et secrétariat général) se réuniraient dans les prochaines vingt-quatre heures, probablement à Tunis, pour examiner le communiqué jordanien, ainsi que les déclarations faites mardi par le président Reagan et son secrétaire d'Etat, M. George Shultz (*le Monde* du 14 avril).

Le chef de l'O.L.P., qui a réclamé une nouvelle fois la reconnaissance de la légitimité internationale de son organisation, a jugé, par ailleurs, que ses entretiens à Stockholm avec les dirigeants suédois et des représentants des partis sociaux-démocrates norvégien, danois et finlandais aideront à trouver *« une solution pacifique permanente et juste pour le Proche-Orient »*.

« Nous voulons vivre dans notre patrie en tant qu'être humains », a-t-il déclaré, en soulignant que les pays nordiques avaient un grand rôle à jouer à cet égard du fait de leur tradition de *« lutte contre l'oppression et la discrimination, comme ils l'ont démontré pour le Vietnam, l'Afrique et l'Amérique centrale »*.

M. Arafat considère par ailleurs que des *« changements fondamentaux »* étaient intervenus au sein de la Communauté européenne pour la compréhension du problème palestinien.

A Jérusalem, M. Philip Habib, qui a assisté pour la première fois mardi aux négociations israélo-libanaises, avec participation américaine, à Nathanyia (Israël), a eu, mercredi matin 13 avril, un entretien avec M. Begin. Cette conversation d'une heure et demie, à laquelle assistaient MM. Itzhak Shamir, ministre libanais des affaires étrangères, et Moshe Arens, ministre israélien de la défense, a porté exclusivement sur les négociations avec le Liban.

M. Habib est parti ensuite pour Beyrouth, où il devait rencontrer le président Gemayel, puis se joindre aux négociateurs qui poursuivent leurs travaux à Khaldé, au sud de la capitale libanaise.

Des divergences demeurent sur plusieurs points, notamment sur les problèmes de sécurité au Sud-Liban. Le problème du commandant Saad Haddad est loin d'être réglé, et M. Moshe Arens, a réaffirmé, mercredi, que l'officier dissident libanais *« doit être à la tête des forces régionales qui contrôlent le Sud-Liban »*, car *« le gouvernement israélien a toute confiance en Saad Haddad »*, et *« l'armée libanaise n'est pas encore une armée au plein sens du terme »*. Une appréciation qui n'est nullement partagé, à Beyrouth, où l'on estime que le départ du commandant Haddad est une question de principe. – (*A.F.P.*)

LA GUERRE DU GOLFE

Les Irakiens ont bombardé un nouveau champ pétrolier off-shore

La progression des forces iraniennes semblait, mercredi 13 avril, avoir été stoppée sur le front sud par la multiplication des contre-offensives irakiennes. En revanche, une escalade paraissait s'être engagée dans le Golfe, où les forces irakiennes, selon Téhéran, ont bombardé mardi soir un nouveau champ pétrolier off-shore et, selon Bagdad, coulé deux navires iraniens qui tentaient d'approcher des côtes de l'Irak.

Six petits bâtiments irakiens, appuyés par des avions et des hélicoptères, ont tiré, mardi soir également, des missiles sur le champ pétrolier d'Ardeshir, au nord du Golfe, a annoncé Radio-Téhéran. L'un de ces navires a été coulé au cours de la riposte de la marine iranienne.

Ce champ, non loin de celui de Nowrouz, d'où deux mille barils de pétrole s'échappent chaque jour depuis le bombardement des puits, le 2 mars, semble avoir subi quelques dégâts : *« Le feu a pu être maîtrisé*, a affirmé M. Moussavi, premier ministre iranien ; *heureusement, il n'y a pas de conséquences importantes »*.

Bagdad, qui n'a pas confirmé cette attaque, a annoncé avoir coulé ce même soir deux navires iraniens qui tentaient de s'approcher des côtes irakiennes *« pour lancer une attaque navale et compenser les pertes et défaites »* de Téhéran dans le secteur de Missan (front sud).

La réunion du conseil ministériel de l'organisation régionale du Golfe pour la protection de l'environnement marin (ROPME), prévue mercredi après-midi à Koweït, a été reportée à ce jeudi, pour permettre aux responsables des huit pays du Golfe membres du ROPME, dont l'Iran et l'Irak, d'avoir des consultations plus *« approfondies »*. – (*A.F.P.*)

DIPLOMATIE

La visite de Mme Finnbogadottir

LA FRANCE ET L'ISLANDE SOUHAITENT DÉVELOPPER LEURS RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

La France et l'Islande ont exprimé, mercredi 13 avril, le souhait d'étendre leurs relations économiques et commerciales et de poursuivre l'élargissement de leurs rapports culturels et scientifiques, désormais régis par un accord signé la veille entre les deux pays.

Recevant à déjeuner à l'Elysée Mme Vigdis Finnbogadottir, présidente de la République d'Islande, M. Mitterrand a rendu hommage à son invitée, qui a fait de son pays un partenaire privilégié de la France, a indiqué M. Vauzelle, porte-parole de l'Elysée. Le président de la République a souligné l'identité de vues entre les deux pays, appartenant à l'alliance atlantique, en matière d'indépendance nationale, de sécurité collective et d'équilibre Est-Ouest, et évoqué leur idéal commun de démocratie et de liberté. Après avoir rappelé les positions communes des deux pays en ce qui concerne l'Afghanistan, la Pologne et l'Amérique latine, M. Mitterrand a estimé que ces dénominateurs communs doivent se traduire en actes et contribuer à un resserrement des liens, notamment dans le commerce des produits de la pêche. M. Mitterrand a accepté une invitation à se rendre en Islande.

Pour sa part, Mme Vigdis Finnbogadottir a déclaré à sa sortie de l'Elysée : *« Nous sommes devenus de vrais amis. »* Elle a ensuite été reçue à l'Hôtel de ville, où M. Chirac lui a remis la plaque du bimillénaire de la Ville de Paris. Ce jeudi 14 avril, elle visite Versailles, la collection Charcot au Musée de la marine et la Bibliothèque nationale, avant d'assister le soir à un spectacle de ballet à l'Opéra. La dernière journée de sa visite sera consacrée, vendredi, à Paimpol et à Lannion.

Des entretiens « de nature stratégique » vont avoir lieu entre Japonais et Occidentaux

De notre correspondant

Tokyo. – Une série d'entretiens bilatéraux sur les rapports stratégiques Est-Ouest doit se dérouler vers la fin du mois à Tokyo entre le Japon, les Etats-Unis et les représentants de plusieurs pays européens membres de l'OTAN, y compris ceux de la France, apprend-on de sources informées.

Ces rencontres, groupées dans le temps interviennent quelques mois après le rejet par la France d'une tentative japonaise d'association aux travaux du pacte de l'Atlantique nord (*le Monde* du 11 mars).

Paris, à l'époque, avait néanmoins fait savoir à Tokyo que, dans le but de renforcer la cohésion des pays occidentaux face aux menées internationales de l'U.R.S.S. et de ses alliés, et afin de mieux associer le Japon à des décisions qui le concernent directement ou indirectement la France n'était pas opposée à un développement des consultations bilatérales sur ces questions.

Du côté français sont attendus dans la capitale japonaise, MM. Francis Gutmann, secrétaire général du Quai d'Orsay, et Jacques Andréani, directeur des affaires politiques et spécialiste des problèmes Est-Ouest. Les Américains seraient représentés par M. James Dobbins, chef du bureau de la politique militaire « de théâtre » au département d'Etat, et les Britanniques par M. David Gillmore, chef du département de la défense au Foreign Office. D'autres représentants de gouvernements ouest-européens, également de haut niveau, sont annoncés. On tient à préciser, de source diplomatique, qu'il s'agit de rencontres *« de nature stratégique »* entre diplomates et non pas, à proprement parler, de réunions à caractère militaire.

Les Japonais, qui ont protesté à deux reprises au cours des derniers mois contre l'éventuel redéploiement des missiles soviétiques SS-20 en Sibérie extrême-orientale, sont particulièrement intéressés par cette question. Ils chercheront vraisemblablement à obtenir une démonstration de solidarité de la part des Européens de l'Ouest dans cette affaire. C'est d'ailleurs la menace d'une translation des engins nucléaires soviétiques vers le « théâtre asiatique » qui avait suscité au début de l'année leur regain de solidarité envers l'OTAN. Washington s'est déjà engagé à ne pas négocier avec Moscou de réduction de missiles « européens » au détriment de ses alliés asiatiques et du rapport de forces dans cette région.

Il est intéressant de noter, d'une part, que ces multiples consultations prendront place quelques jours après la visite ici du vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Kapitsa, et, d'autre part, que le « théâtre asiatique », quelque peu oublié ces dernières années, devient chaque jour un peu plus subordonné, tant pour l'Ouest que pour l'Est, aux développements survenant sur le « front européen ».

R.-P. PARINGAUX.

Les entretiens de M. Mitterrand en Suisse

(Suite de la première page.)

Les milieux touristiques, qui font valoir que la balance du touristisme se solde par un excédent de plus de 500 millions de francs suisses en faveur de la France.

Les échanges commerciaux sont également largement favorables à Paris. En 1982, la balance commerciale s'est soldée par un surplus de 9 milliards de francs, soit le principal excédent commercial. La Suisse arrive en quatrième position pour le montant de ses investissements en France. A en croire la chambre de commerce franco-helvétique, la France aurait battu un record en empruntant, en 1982, pour 2,93 milliards de francs suisses sur le marché helvétique des capitaux.

C'est la seconde journée du voyage présidentiel en Suisse qui devrait permettre, vendredi, de mesurer si la mauvaise humeur manifestée par la plupart des journaux helvétiques à l'égard de l'hôte du gouvernement fédéral est partagée ou non par l'opinion publique. M. Mitterrand aura, en effet, l'occasion d'effectuer un trajet à pied dans le centre de Bâle, puis de faire le même à Soleure et, enfin, à Neuchâtel, la ville dont M. Aubert est originaire.

Les Suisses paraissent éprouver une certaine nostalgie en se remémorant les précédentes visites officielles de chefs d'État. Par principe, ils n'en reçoivent qu'un par an, et manifestent une certaine prédilection pour ceux que leur conception de la fonction conduit à *« ne pas faire de politique »*. La reine d'Angleterre a ainsi, à l'évidence, laissé ici un grand souvenir...

La dernière fois – et la seule – qu'un président français s'est rendu officiellement dans la capitale suisse, le problème ne se posait guère, il est vrai. C'était en 1910, le 15 août pour être précis. Il faisait terriblement chaud. Armand Fallières, en bottines et chapeau melon, était arrivé par le train, puis avait parcouru la ville avec le président Comtesse, lui aussi neuchâtelois, dans un landau découvert, sous les vivats, barbiche au vent. Après la visite à la fameuse fosse aux ours, le cortège avait fait halte à Oberdiessbach, dans une auberge, pour se désaltérer... Ah ! Les beaux jours !

JEAN-CLAUDE BUHRER et BERNARD BRIGOULEIX.

APRÈS L'EXPULSION DES FONCTIONNAIRES SOVIÉTIQUES

L'amitié entre la Russie et la France suppose le respect de soi et des autres déclare M. Mitterrand

Au cours d'un entretien diffusé mercredi 13 avril par la télévision suisse romande à la veille de son voyage à Berne, M. Mitterrand a commenté pour la première fois les mesures d'expulsion prises à l'encontre des quarante-sept diplomates et représentants soviétiques en France. *« C'est une règle générale*, a-t-il dit, *lorsqu'un pays surprend des actions illicites sur son sol de réagir. Cela n'étonne personne. Ce n'est pas un acte d'hostilité particulier à l'égard du pays en cause. »*

Le président de la République a ajouté : *« Mes relations avec l'Union soviétique seront excellentes du jour où chacun aura compris que le respect mutuel est la meilleure des lois internationales (...). Je souhaite l'amitié soviétique, j'allais dire l'amitié russe, puisque, après tout, c'est cela la permanence quelle que soit la nature du régime. Je souhaite l'amitié entre la Russie et la France et je ne négligerai rien pour cela, et, en particulier, je ne négligerai pas l'élément fondamental de toute amitié honnête et durable, c'est-à-dire le respect de soi et des autres. » « Je veux*, a-t-il conclu sur ce point, *qu'on respecte la France. C'est un grand pays indépendant, maître de ses décisions. »*

M. Mitterrand a jugé par ailleurs *« tout à fait excessif »* de qualifier la politique française de *« très atlantiste »*, et *« inexact »* de parler d'une *« poussée »* dans cette direction. *« Je n'ai pas non plus refroidi les relations de la France avec l'U.R.S.S.*, a-t-il dit encore, *j'ai seulement pris des positions claires »* au sujet du déséquilibre des forces, ce qui n'empêche pas que, *« lorsque la politique américaine me déplait, je le dis »*.

A propos des mouvements pacifistes en Europe occidentale, il a jugé que ce phénomène n'était pas étonnant en R.F.A., car ce pays *« a le sol le plus bourré d'explosifs de la terre (...) sans être maître de ses formes d'armements et de sa stratégie »*. Selon lui, il y a *« un pacifisme sincère et profond »*, mais aussi un autre *« peut-être indirect, disons télécommandé par des séries de propagandes qui feraient oublier le tragique et difficile rapport de forces qui existe en réalité en Europe »*.

A Amman

L'AMBASSADEUR DE FRANCE A ASSISTÉ AUX OBSÈQUES D'ISSAM SARTAOUI

(Correspondance.)

Amman. – M. Ilan Halevi, journaliste israélien, à Amman : c'était mercredi la présence la plus inattendue, mais également la plus symbolique lors des funérailles d'Issam Sartaoui, l'homme du dialogue palestino-israélien, tué, dimanche 10 avril, au Portugal. M. Halevi, qui a également la nationalité française, avait été désigné par M. Yasser Arafat pour représenter l'O.L.P. lors de la séance de clôture du congrès de l'Internationale socialiste à la place du dirigeant palestinien assassiné.

Un cortège de plusieurs centaines de voitures a accompagné la dépouille mortelle au cimetière des Martyrs, dans la banlieue d'Amman, où elle a été inhumée au cours d'une cérémonie très digne et très simple.

Les autorités jordaniennes avaient désigné le prince Raad Ibn Zaïd, ministre de la Cour, qui a déploré la perte du responsable palestinien : *« C'était un homme dévoué qui avait le courage d'exprimer tout haut des idées qui comptaient. »*

Présence remarquée aux obsèques de Sartaoui, celle de l'ambassadeur de France à Amman, M. Jacques-Alain Chartier de Sédouy, qui représentait le ministre français des relations extérieures, M. Claude Cheysson, à la demande de ce dernier. M. Cheysson avait fait envoyer une couronne de fleurs. *« Issam Sartaoui était un homme de dialogue et de paix*, nous a déclaré M. de Sédouy. *Le gouvernement français cherche à établir le dialogue et la paix. Il était donc normal qu'un représentant du gouvernement français assiste à ces obsèques. »*

E. J.

EUROPE

Pologne

M. Walesa a été interrogé pendant quatre heures par la police

Interpellé mercredi 13 avril en début d'après-midi à son domicile de Gdansk, M. Walesa a été relâché le soir même après quatre heures d'interrogatoire. Son épouse, Danuta, devait cependant répondre ce jeudi à 13 heures, à une convocation comme « témoin » dans une « affaire » dont seul le numéro de dossier lui a été communiqué. Dès *mardi, après qu'il eût annoncé sa* rencontre decrète, le week-end dernier, avec les membres de la direction clandestine de Solidarité, la surveillance policière s'était renforcée autour de l'appartement du président du syndicat dissous.

A 14 h 10 mercredi, deux policiers se présentent chez lui en armes pour lui demander de les suivre. M. Walesa répond qu'il est disposé à le faire à condition que lui soit présenté un mandat d'arrestation ou une convocation en bonne et due forme. Les deux policiers repartent, sans insister, mais reviennent une demi-heure plus tard, accompagnés d'un troisième homme en civil et toujours sans document officiel. Ils disent alors avoir l'ordre d'utiliser la force et même éventuellemnt leurs armes, refusent de donner la moindre explication et se contentent de lancer : « *Vous verrez bien quand vous serez là-bas.* »

Se saisissant sans un mot d'un paquet de cigarettes, M. Walesa, peu avant 15 heures, leur emboîte le pas et, montant dans le fourgon de police, dit aux témoins de la scène : « *Dites au monde qu'ils violent la loi.* » Sitôt la nouvelle connue des correspondants en poste à Varsovie, le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, dément « *la fausse information selon laquelle Walesa a été arrêté* ». Un porte-parole de la police de Gdansk fait de même, en ajoutant : « *Je ne sais rien et j'ignore qui peut savoir. De toute façon, cela ne nous intéresse pas.* »

De fait, peu avant 20 heures, M. Walesa est de retour chez lui. Peu après, les autorités font diffuser le communiqué suivant : « *Les agences de presse occidentales ont rapporté la rencontre entre Lech Walesa et ce qui est appelé « commission provisoire de coodination », illégale, de l'ancien syndicat Solidarité. Aujourd'hui, un entretien a eu lieu avec Leck Walesa au quartier général de la milice de la voïvodie de Gdansk durant lequel il n'a pas confirmé l'information citée plus haut. Après explications, Walesa a été autorisé à rentrer chez lui.* »

Le pouvoir vient ainsi de sauver la face en ne laissant pas passer sans réagir le défi que lui avait lancé M. Walesa et en tentant de faire croire au pays que le syndicaliste n'aurait jamais rencontré ses camarades de la clandestinité. M. Walesa, lui, se contente de faire dire par son entourage que la formulation du communiqué officiel l'étonne et qu'il a en réalité refusé de répondre aux questions qui lui étaient posées.

Pendant ce temps à Varsovie, la milice dispersait brutalement un millier de personnes qui s'étaient réunies, chantant des hymnes patriotiques, autour de la croix de fleurs dressée devant l'église Sainte-Anne à l'entrée de la vieille ville. Ce rassemblement faisait suite à une messe célébrée comme tous les 13 de chaque mois à l'église de la Sainte-Croix en commémoration de l'instauration de l'état de guerre, le 13 décembre 1981, et à laquelle avaient assisté quelque quatre mille personnes.

Faisant écho à l'hommage rendu dimanche dernier à Varsovie par le cardinal Glemp au « *courage* » des insurgés du ghetto de Varsovie, le pape Jean-Paul II a évoqué, mercredi, au cours de son audience hebdomadaire de la place Saint-Pierre, « *les jours terribles de l'insurrection et de l'extermination, voici quarante ans, du ghetto* ». S'exprimant en polonais, le pape a notamment dit : « *C'était un cri désespéré pour le droit de vivre, d'être libre et pour la sauvegarde de la dignité humaine (...). Nos frères et nos sœurs* [juifs] *qui souffraient avec nous les affres de l'occupation nazie ont disparu dans une mort cruelle.* » Revenant sur un thème qu'il avait déjà développé à Auschwitz en 1979, durant sa première visite en Pologne, le souverain pontife a également déploré que les juifs, « *qui les premiers ont reçu le commandement de ne pas tuer* », aient eux-mêmes vu depuis des siècles leur sang couler.

Danemark

Le parti gouvernemental perd la majorité absolue au Parlement groenlandais

De notre correspondante

Copenhague. — Aux élections du 12 avril pour le renouvellement du Landsting (le Parlement local groenlandais), le parti modéré d'opposition Atassut (partisan d'une coopération étroite avec Bruxelles et du maintien des liens actuels avec le Danemark) a augmenté sensiblement son audience en récoltant 46,6 % des suffrages exprimés. Son principal adversaire socialiste, le Siumut, n'en a recueilli que 42 %, un net recul par rapport à 1979. Néanmoins, les deux formations se retrouvent avec douze mandats chacune (le Siumut en a perdu un). Mais cette consultation est marquée par l'entrée au Parlement d'une troisième formation. Avec deux sièges (10 % des voix), le mouvement nationaliste extrémiste Inuit Ataqatigiit, dont le programme comporte la rupture complète des liens avec le Danemark (*dans des délais* non précisés) et la fermeture des bases militaires américaines, devient ainsi l'arbitre de la situation. M. Arqaluk Lynge, qui le dirige, s'est déclaré *prêt à marchander son soutien* au Siumut, qui, lui, ne souhaite pas quitter de sitôt l'orbite danoise. Le Siumut, dont le président, le pasteur Jonathan Motzeldt, souhaite conserver le contrôle de l'exécutif, le Landsstyre, qu'il a dirigé en maître absolu depuis 1979, se laissera-t-il tenter par une pareille alliance ? Ou préférera-t-il se rapprocher de son adversaire d'hier, l'Atassut, pour gouverner sous le signe d'un compromis raisonnable ? De toute manière, le Landsting, désigné pour quatre ans, ne peut être dissous pendant cette durée.

CAMILLE OLSEN.

R.F.A.

La Cour constitutionnelle décide le report d'un recensement très contesté

De notre correspondant

Bonn. — Par cinq voix contre trois, la première chambre du tribunal constitutionnel de Karlsruhe a *décidé* qu'il *était préférable que les* pouvoirs publics essuient une perte sèche d'une centaine de millions de marks plutôt que de compromettre les libertés fondamentales. Les juges ont fait droit à *une requête en référé* demandant qu'il soit sursis au recensement jusqu'à ce que ses modalités soient mises en conformité avec la Constitution. Les juges se donnent quelques *mois avant de statuer* sur le fond du problème. Le recensement prévu pour le 27 avril pourrait se trouver repoussé d'un an.

Les préparatifs sont stoppés net : les séminaires qui devaient exposer aux agents recenseurs l'art et la manière de faire remplir les questionnaires sont décommandés. Beaucoup, d'ailleurs, avaient pris les devants et cherché à se faire exempter. Il est probable que les vingt-cinq *millions de questionnaires* seront tout juste bons à jeter au panier, car si les juges avaient douté de la constitutionnalité de cette vaste radiographie des Allemands, ils n'auraient pas pris sur eux de désorganiser une opération de cette envergure. S'ils ont préféré, pour inverser une maxime célèbre, « *un désordre à une injustice* », c'est que, une fois le mal fait, il aurait été irréparable.

Le gouvernement actuel et son prédécesseur se retrouvent également déjugés. La loi sur le recensement est signée, outre du président de la République et du chancelier Schmidt, du ministre de l'intérieur de l'époque, M. Gerhart Baum, et du ministre de la justice, M. Hans Jochen Vogel, devenu entre-temps chef du groupe parlementaire S.P.D. dans l'opposition. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Fridrich Zimmermann, s'est retranché derrière eux pour se disculper, mais il a mis un tel entêtement à défendre le recensement qu'il a achevé de le rendre suspect.

Les sociaux-démocrates sont « *soulagés* », du verdict de Karlsruhe, les libéraux se disent déçus, les chrétiens-démocrates se taisent et *les Verts jubilent : ils avaient appelé* au boycottage du recensement. On se demande comment une équipe gouvernementale qu'on peut difficilement soupçonner d'intentions louches à l'égard de ses compatriotes a pu engendrer un texte législatif aussi contestable. Peut-être ses auteurs n'y ont-ils vu que du feu. Les responsables seraient les membres d'une bureaucratie avide de renseignements et traitant les individus comme des données numériques. Cette « force obscure » s'est vu rabrouer à Karlsruhe. C'est la première fois qu'un mouvement de protestation parti de la base, sans soutien de parlementaires ou de grandes organisations, reçoit la consécration de la plus haute instance judiciaire allemande.

ALAIN CLÉMENT.

Espagne

SELON LA REVUE « CAMBIO 16 »

Le chef des gardes du corps de M. Fraga dirigeait une organisation paramilitaire argentine

De notre correspondant

Madrid. — Le chef des gardes du corps du dirigeant de la formation de droite Alliance populaire (A.P.), M. Manuel Fraga, a-t-il été l'un des principaux dirigeants de la tristement célèbre organisation paramilitaire argentine, Triple A ?. Cette accusation, lancée par la revue *Cambio 16*, donne lieu, depuis deux semaines, à une vive polémique entre le principal parti d'opposition espagnol et l'un des plus importants groupes de presse du pays.

Cambio 16 du 4 avril a publié, sous le titre « Un assassin protège Fraga », un reportage sur M. RodolfoEduardo Almiron, principal garde du corps de M. Fraga. M. Almiron, selon la revue, avait eu maille à partir avec la justice de son pays, dans les années 60. Ecarté des rangs de la police, il fut réintégré en 1973 alors que M. Lopez Rega, homme de confiance de la présidente Isabel Peron, était l'organisateur présumé des groupes paramilitaires agissant en toute impunité. Devenu garde du corps de M. Lopez Rega, M. Almiron, selon *Cambio 16*, dirigeait alors l'un des groupes de la Triple A, qui multipliait à cette époque enlèvements, assassinats de personnalités politiques et menaces de mort. La revue cite M. Almiron à propos de l'assassinat du député péroniste M. Rodolfo Ortega Pena.

En 1975, M. Lopez Rega quitte l'Argentine et s'installe en Espagne. M. Almiron est du voyage. Il obtiendra en 1979 la nationalité espagnole, après le refus de l'ambassade d'Argentine à Madrid de lui renouveler son passeport. C'est en décembre 1981, selon la revue, qu'il est entré au service de M. Fraga.

l'A.P. accuse *Cambio 16* de « *manœuvres électorales* » (les élections municipales doivent avoir lieu le 8 mai) et de « *diffamation systématique* », sans se prononcer sur le fond des accusations. M. Almiron a porté plainte et obtenu une première victoire : le numéro du 11 avril de *Cambio 16*, qui contenait de nouvelles précisions, a été saisi. L'éditeur de la revue, M. Juan Tomas de Salas, a *porté plainte* à son tour en affirmant n'avoir reçu aucune notification officielle de la mesure de retrait des exemplaires.

M. Salas affirme que M. Fraga n'a apparemment pas perdu « *l'habitude de saisir les journaux* », une allusion au rôle de M. Fraga comme ministre de l'information de Franco, de 1962 à 1969. M. Salas s'apprêtait à publier un rapport sur M. Almiron élaboré par le F.B.I. M. Fraga se refuse à tout *commentaire* mais M. Almiron, qui le suivait comme son ombre, a disparu de son entourage.

THIERRY MALINIAK.

Yougoslavie

UNE CONDAMNATION A MORT POUR « TERRORISME » EST PRONONCÉE A RIJEKA

Belgrade (*A.F.P.*). — *Un Yougoslave* de trente-quatre ans, M. Jandre Frachine, a été condamné à la peine capitale mardi 12 avril à Rijeka (nord de la Yougoslavie) pour « *activités terroristes dirigées contre les fondements et la sécurité de l'Etat* », a annoncé l'agence Tanyoug. Une peine de un an de prison a été infligée à son frère Ante pour ne pas avoir dénoncé ces activités.

M. Frachine répondait des chefs d'accusation d' « *explosion et incendie* » et de « *terrorisme aggravé* ». La nature des crimes qu'il aurait commis l'an dernier dans plusieurs régions de Croatie n'est pas précisée. Le procès n'avait pas été annoncé, et la presse indique que les accusés sont « *passés aux aveux* ».

Selon le journal *Borba*, M. Frachine, établi en R.F.A. depuis 1970, se serait lié en 1980 avec une organisation « oustachi » (nationalistes croates d'extrême droite), le Conseil national croate, dont le siège est à Cologne. Il aurait accepté de commettre des « *actes terroristes* » en Yougoslavie pour la somme de 6 000 deutschemarks. Les oustachis se réclament du dictateur Ante Pavelic, qui avait formé en 1941 avec l'appui des troupes d'occupation nazies un Etat croate indépendant. Après la guerre, les oustachis se sont divisés dans l'exil en de multiples organisations, dont certaines seraient responsables d'attentats en Yougoslavie et contre des intérêts et des diplomates yougoslaves à l'étranger.

AMÉRIQUES

États-Unis

Le nouveau maire de Chicago lance un appel à l'unité

De notre correspondant

Washington. — C'est par des appels œcuméniques que M. Harold Washington, maire élu de Chicago, a célébré sa victoire. Soucieux de dissiper les tensions raciales qui avaient marqué la campagne, ce Noir de soixante ans a organisé, mercredi 13 avril, un « repas de l'unité » auquel participaient ses anciens adversaires démocrates et plusieurs personnalités religieuses locales.

Une seule personne manquait à l'appel : le candidat républicain, M. Bernard Epton, absent de la ville, mais qui était représenté par son frère. Il faut dire que cet avocat avait mal réagi, la veille, à sa défaite. Prié de commenter les résultats, il souhaitait que le nouveau maire *« apprenne à payer promptement ses factures et ses impôts »*. C'était une allusion directe aux irrégularités commises jadis par le vainqueur et sur lesquelles M. Epton avait axé sa campagne.

Les résultats définitifs du scrutin sont intéressants à plus d'un titre. On constate d'abord que 88 % des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes, ce qui est énorme pour les États-Unis. Parmi les Noirs, qui se distinguent généralement par une très faible participation, le taux a été de 80 %.

La carte des résultats confirme le caractère racial de cette élection. Les Noirs se sont massivement ralliés à M. Washington. Dans certains quartiers du sud, son score atteint 99 % des suffrages exprimés. En revanche, M. Epton a recueilli huit voix blanches sur dix. Le nord-ouest de la ville, en particulier, où dominent les habitants d'origine polonaise, a massivement abandonné sa tradition démocrate et voté pour le candidat républicain.

La tâche du premier maire noir de Chicago ne sera pas facile : il devra rassurer les Blancs, tout en répondant aux grands espoirs des membres de sa communauté. Et sans oublier les promesses faites aux « latinos », qui, eux non plus, n'ont pas eu jusqu'à présent un traitement correspondant à leur nombre.

Le pouvoir du maire de Chicago est matérialisé par quarante mille emplois municipaux. Dans une ville où le chômage est supérieur à la moyenne nationale, c'est une arme de poids. L'attribution des travaux publics à des entreprises — blanches, noires ou « latino » — est un autre pouvoir dont M. Washington entend se servir à travers une réforme de la « machine » démocrate locale. Il devrait dominer sans trop de peines son conseil municipal, qui compte seize Noirs et aucun républicain.

Les résultats de Chicago donnent lieu à des commentaires très variés sur l'élection présidentielle de novembre 1984. Chacun y trouve ce qu'il veut. Pour certains stratèges républicains, la défection des voix blanches peut se maintenir et permettre au parti de M. Reagan de remporter l'important État de l'Illinois. Pour les dirigeants démocrates, le vote massif des Noirs se répétera l'an prochain et assurera la victoire de leur candidat. Une forte participation électorale est, en effet, toujours favorable aux démocrates. Mais il reste à prouver que l'élection de Chicago fera école.

Faut-il présenter un candidat noir en 1984 ? La victoire de M. Washington conforte chacun dans son opinion : ceux qui pensent qu'une telle formule n'est pas nécessaire, puisque les Noirs sont bien intégrés dans le système, et ceux qui estiment, au contraire, que seul un candidat noir pourrait mobiliser sa communauté...

ROBERT SOLÉ.

La politique de M. Reagan en Amérique centrale suscite des réserves croissantes au Congrès

La Maison Blanche a vivement dénoncé mercredi 13 avril deux votes d'une sous-commission de la Chambre des représentants visant à restreindre l'action du gouvernement en Amérique centrale.

Infligeant un sérieux revers à la politique de M. Reagan, la sous-commission des affaires étrangères a, en effet, rejeté sa demande de débloquer 50 millions de dollars supplémentaires pour l'aide au Salvador. Elle a également voté un texte de loi interdisant au gouvernement américain de soutenir *« directement ou indirectement »* les rebelles antisandinistes au Nicaragua.

Ce texte *« établirait un précédent »* qui *« restreindrait la conduite par le pouvoir exécutif de la politique étrangère »* des Etats-Unis, a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes. Ce dernier a exprimé l'espoir que la Chambre dans son ensemble rejetterait le texte de loi voté par la sous-commission car, a-t-il affirmé, *« il existe un consensus général selon lequel les Etats-Unis doivent agir à long terme en Amérique centrale »*.

D'autre part, les ministres des affaires étrangères mexicain, colombien, vénézuélien et panaméen ont achevé mercredi leur tournée en Amérique centrale par une visite au Guatemala, où ils se sont entretenus avec le président Rios Montt. MM. Rodrigo Lloreda (Colombie), Bernardo Sepulveda (Mexique), Juan Jose Amado (Panama) et Jose Zambrano (Venezuela) devaient se réunir ce jeudi à Panama pour faire le bilan de leurs consultations. Les ministres ont déjà fait état de la *« disposition au dialogue »* des pays concernés au cours d'une conférence de presse à Guatemala. La mission de « bons offices » des quatre ministres vise à aider au rétablissement de la paix dans la région et surtout à désamorcer la dégradation croissante des relations hondurо-nicaraguayennes. Les quatre gouvernements, qui se sont engagés dans ce processus de consultations, avaient prôné en janvier, au cours d'une réunion à l'île panaméenne de Contadora, une solution négociée des conflits d'Amérique centrale.

● A PARIS, MM. Guillermo Ungo et Salvador Samayoa, responsables de l'opposition salvadorienne, le premier présidant le Front démocratique salvadorien (F.D.S.), et le second dirigeant le Front Farabundo-Marti de libération nationale (F.M.L.N.), ont accusé, mercredi, les Etats-Unis d'avoir transformé le Salvador en *« protectorat nord-américain »* ; ils ont déclaré qu'ils fondaient leurs espoirs de paix dans les initiatives internationales, notamment françaises, en faveur d'un règlement négocié.

« C'est à Washington, non à San-Salvador, que se trouve le centre de décisions, et c'est aux Etats-Unis et dans la région du canal de Panama que sont entraînés plus de 10 % des effectifs militaires salvadoriens », ont affirmé MM. Ungo et Samayoa.

Les représentants de la commission politico-diplomatique du Front d'opposition ont également affirmé que, malgré l'importante aide américaine (la cinquième par ordre d'importance, selon eux, après celles accordées à Israël, à l'Egypte, à la Turquie et au Pakistan), *« les bataillons d'élite entraînés par les Etats-Unis doivent reculer devant le peuple en lutte, et le gouvernement pantin du Salvador est de plus en plus isolé sur la scène internationale »*.

Canada

Des fonctionnaires québécois menacent de déclencher une « opération de dénigrement » contre le gouvernement

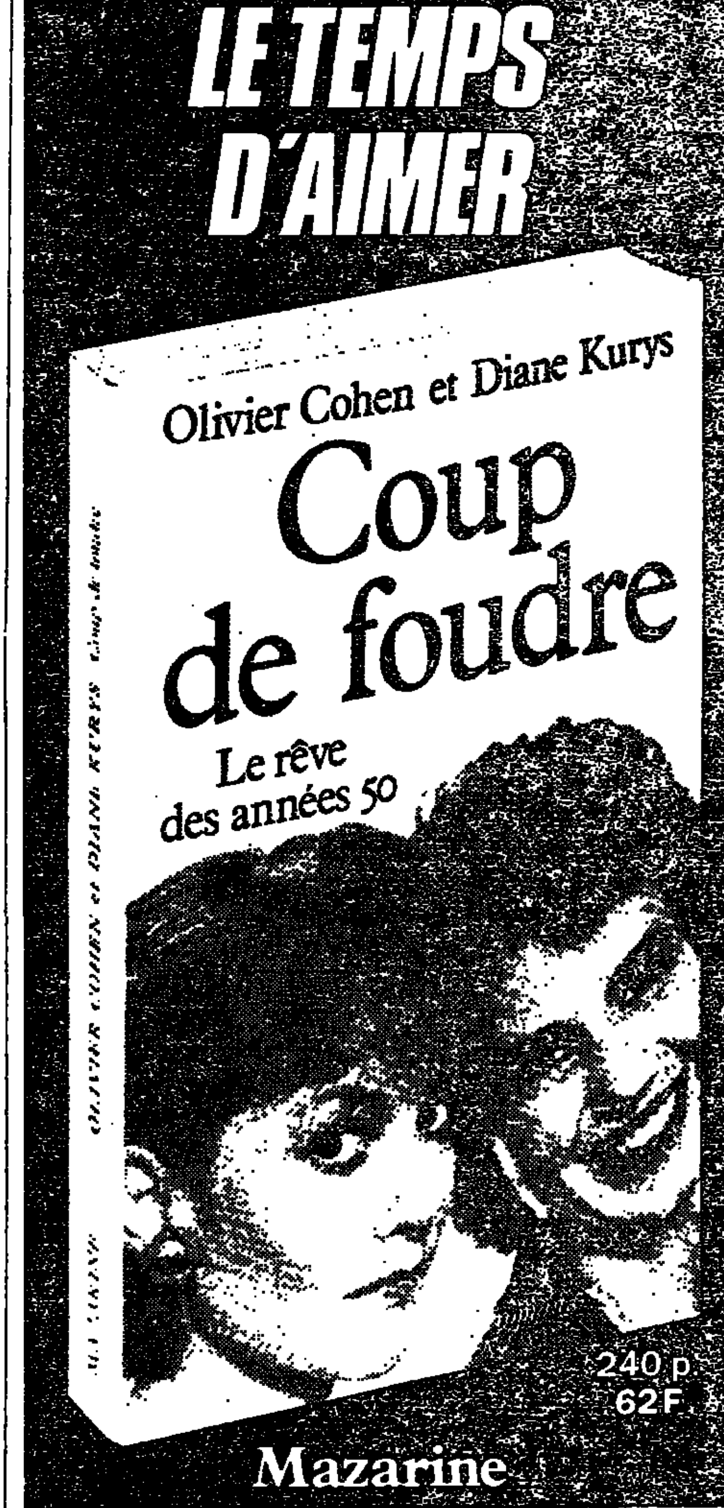
De notre correspondant

Montréal. — Les fonctionnaires québécois ont introduit une nouvelle arme dans la guérilla qu'ils mènent depuis plusieurs mois contre le gouvernement : ils multiplieront les fuites auprès des journalistes et déclencheront une « opération de dénigrement » si le gouvernement persiste à vouloir modifier unilatéralement leurs conditions de travail. Le premier ministre, M. René Levesque, a réagi en déclarant lundi 11 avril que les responsables de fuites seraient limogés sur-le-champ.

Exaspérés par l'intransigeance de leur employeur, qui a réduit d'autorité leur salaire de 20 % pour le premier trimestre de cette année, les 9 000 membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (attachés d'administration centrale et contractuels) espèrent ainsi forcer le gouvernement à ouvrir des négociations d'ici une semaine. Comme leurs 300 000 autres collègues travaillant dans les services publics, et notamment les enseignants, ils n'ont plus le droit de grève.

Le premier ministre a rappelé aux fonctionnaires leur obligation de réserve et les a mis fermement en garde contre des méthodes d'une *« incroyable irresponsabilité »*. L'opinion publique, elle, est agacée par les « grèves de riches » (cette catégorie de fonctionnaires gagne en moyenne plus de 15 000 francs par mois), qui protestent parce que leur employeur veut les faire travailler deux heures et demie de plus qu'actuellement. Quant au gouvernement, il n'a plus rien à perdre puisque tous les sondages accordent la victoire à l'opposition libérale en cas d'élections. A plus long terme en revanche — les élections devraient avoir lieu dans deux ans, — le Parti québécois espère que la population lui sera reconnaissante d'avoir fait preuve de fermeté à un moment où, avec un taux de chômage de près de 15 %, la province connaît une très grave crise économique.

BERTRAND DE LA GRANGE.



AFRIQUE

Tanzanie

M. Nyerere déclare la « guerre totale » au « sabotage économique »

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le gouvernement tanzanien a déclaré la *« guerre totale »* au *« sabotage économique »* et au marché noir. Depuis bientôt trois semaines, la police procède à un vaste « nettoyage » dans les vingt provinces du pays contre les trafiquants en tous genres. Munie d'une liste de suspects, elle perquisitionne à leur domicile, fouille les magasins et entrepôts, appréhende les coupables.

Révélée la semaine dernière par le président Nyerere, cette opération a produit certains résultats spectaculaires. Près de quatre cents personnes ont été arrêtées. Selon le premier ministre, M. Sokoine, sept sur dix sont des Américains. Les autres sont des Tanzaniens d'origine indo-pakistanaise. Somaliens ou Arabes, lesquels contrôlent traditionnellement le commerce de détail. Le gouvernement a, en outre, limogé jusqu'à présent sept hauts fonctionnaires, dont un commissaire provincial et plusieurs policiers.

Pour empêcher les coupables de fuir, les autorités ont renforcé les contrôles frontaliers et les patrouilles portuaires. Certains fuyards ont été repris en mer. Le butin est impressionnant. La police a trouvé dans un seul dépôt appartenant à un homme d'affaires asiatique un stock de pièces détachées évalué à 8 millions de dollars. De quoi, soulignait M. Nyerere, *« remplir un cargo »*. Ailleurs, on a découvert plusieurs wagons bourrés de marchandises diverses : textiles, sacs de ciment, matériel électrique, caisses de jouets, alcools. Ces biens sont rassemblés au commissariat central de Dar-Es-Salaam. Sans oublier les liasses de devises récupérées dans les arrière-boutiques.

Au Mozambique voisin, les trafiquants sont, depuis quelque temps, exécutés sur la place publique, sans autre forme de procès. M. Nyerere, qui répugne à de telles extrémités, a annoncé que les *« saboteurs »* seront astreints à travailler la terre dans des fermes d'Etat et verront leurs biens confisqués. Il a promis l'impunité à ceux qui restitueraient leurs stocks volontairement. La probité légendaire du président lui donne une grande autorité pour mener à bien la campagne de *« moralisation »* en cours. Pourtant il est le premier à admettre que les coups de filet de la police ne suffiront pas à résoudre les difficultés économiques de la Tanzanie.

Dans un étonnant discours devant les cadres dirigeants, M. Nyerere dressait récemment un véritable inventaire de tous les moyens d'enrichissement illégal auxquels recourent ses compatriotes. *Mais il* n'expliquait pas comment extirper durablement les fraudes et la contrebande dans une société de pénurie. Les racines du mal sont évidemment économiques : déclin catastrophique de la production agricole et industrielle, gonflement artificiel de la monnaie, mépris du paysan, ankylose bureaucratique. Pour le petit fonctionnaire, au salaire dérisoire, et qui vend des légumes sur les trottoirs de la capitale, l'exercice d'une seconde activité est la condition de la survie.

Comment empêcher le trafic de devises, lorsque le shilling se négocie au sixième de sa valeur officielle ? Comment prévenir les menus larcins lorsque l'inflation avoisine 40 % ? Comment forcer le paysan à livrer toute sa récolte à l'Etat si elle lui est sous-payée ? Pendant l'année budgétaire 1981-1982, la Tanzanie a reçu une aide étrangère de 700 millions de dollars, mais elle dut importer 400 000 tonnes de céréales, tandis que l'interminable négociation avec le fonds monétaire international reste dans l'impasse. Dans ces conditions, la lutte contre le marché noir, pour souhaitable qu'elle soit, risque de n'être qu'un expédient aux résultats éphémères.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

M. YVES PLATTARD EST NOMMÉ AMBASSADEUR EN ZAMBIE

Le *Journal officiel* du 14 avril annoncera la nomination de M. Yves Plattard comme ambassadeur en Zambie en remplacement de M. Jacques Gasseau.

[Né le 19 mars 1921 à Poitiers (Vienne), diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC), M. Yves Plattard est ministre plénipotentiaire de première classe. Admis au concours spécial du 4 décembre 1945, il est d'abord attaché commercial adjoint à Buenos-Aires et à Berne, puis attaché commercial à Mexico, à New-Delhi et à Bruxelles, conseiller commercial à Montréal. Chef des services de l'expansion économique à New-Delhi de 1971 à 1976, il a été ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Lagos.]

République sud-africaine

Le « retour » de Gandhi

De notre correspondant

Johannesburg. — *« Le saint homme nous a quittés... pour toujours, j'espère »*, écrivait en 1914 (1) le généralissime sud-africain Ian Smuts à un ami. Faux départ : soixante-dix ans après s'être embarqué vers l'Inde où l'attendait un autre destin, le Mahatma revient en Afrique du Sud et les ennuis recommencent pour le pouvoir blanc.

Gandhi, le film, n'a pas encore touché les côtes de la République sud-africaine que déjà s'enflamment les esprits et s'animent les controverses. Faut-il, comme le réclame l'opposition libérale anglophone, profiter de l'événement pour ouvrir enfin les portes des cinémas à toutes les races ? Ou vaut-il mieux, par mesure de prudence, solliciter une simple autorisation spéciale pour qu'au moins la première du film soit projetée devant une assistance multiraciale ?

Les autorités se refusent pour l'instant à trancher. Ster-Kinekor, le distributeur sud-africain de l'œuvre, auquel appartiennent le plus grand nombre de salles du pays, a décidé de la traiter *« comme n'importe quelle autre »*. *« Nous avons demandé, il y a quatre ans, l'autorisation d'ouvrir nos salles à toutes les races. Cela nous a été refusé »*, rappelle un dirigeant du groupe. Seuls les cinémas de plein air *(drive in)* — et encore, pas tous ! — ont reçu la permission d'ouvrir leurs parkings à toutes les voitures, quelle que soit la couleur de peau des occupants.

Pour le reste, la plupart des luxueux cinémas des centres urbains, comme les hôtels, les restaurants et les théâtres, sont réservés aux Blancs. Il n'est pas interdit aux organisations de charité, qui orchestrent les grandes premières, de solliciter un permis spécial pour la soirée. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le Rotary Club sud-africain, choisi par Ster-Kinekor pour organiser — et récolter des fonds pour ses œuvres — la première du grand événement prévu pour la semaine prochaine à Durban.

Le Rotary Club avait décidé de prendre des risques et d'inviter la petite-fille du Mahatma et la vieille mère de cette dernière, Mme Susheila Gandhi, veuve du seul des quatre fils du Mahatma restés en Afrique du Sud.

Mais, par la voix de sa fille, Mme Susheila Gandhi, âgée de quatre-vingt-trois ans, a fait savoir qu'elle n'honorerait en aucun cas de sa présence une *« soirée raciale »*. Ancienne dirigeante de la « communauté Phœnix », fondée au début du siècle par son célèbre beau-père, qui avait acquis près de Durban une centaine d'hectares pour y instituer ce que l'écrivain Geoffrey Ashe appelle une *« mini-République gandhienne (2) »*, la vieille dame souhaitait que Phœnix, et non le Rotary, organise la soirée.

Elle ne comprend pas non plus que les fonds qui seront recueillis aient été promis à l'Inde *« quand il y a tant de criants besoins ici même »*. De fait, à y regarder de près, le sort réservé aux huit cent mille Indiens d'Afrique du Sud par l'apartheid n'a, sur le plan strictement légal, guère changé depuis la fameuse confrontation du Mahatma avec le général Smuts. L'incident du train reproduit dans le film, lorsque Gandhi est expulsé *manu militari* d'un wagon de première classe, pourrait se reproduire exactement de la même manière aujourd'hui. *« Les Indiens et les métis ont des wagons qui leur sont réservés »*, nous a rétorqué, mercredi, l'agent de renseignements des chemins de fer à qui nous demandions s'il était possible à une paire d'amis (un Indien et un Blanc) de voyager ensemble. *« Vous pouvez toujours demander un permis spécial à Pretoria, mais je doute qu'il soit accordé »*, a-t-il ajouté.

La ségrégation des Indiens

Les Indiens, comme tous les non-Blancs, doivent vivre dans les zones qui leur sont attribuées. Ils ne peuvent ni envoyer leurs enfants dans les écoles « blanches », ni flirter avec les Sud-Africains de souche européenne. Sur le plan politique, les choses n'ont guère évolué non plus. Les enfants de Gandhi sont toujours dépourvus du droit de vote — même s'il est question de leur offrir bientôt un substitut — et le parti politique créé par le Mahatma (le Congrès indien du Natal, région où vit la majorité des Indiens) a été interdit pendant de longues années.

Ses trois derniers dirigeants ont été « bannis », c'est-à-dire assignés à résidence, interdits de parole publique et d'activités politiques. Membre du bureau politique du parti, le propre époux de la petite-fille de Gandhi est lui-même sous le coup d'un ordre de bannissement. Aux termes de la loi, ses propos ne peuvent être reproduits dans la presse. Citons ceux de sa femme : *« Si mon grand-père était encore de ce monde, nul doute qu'il agirait comme nous (...). Nous nous battons comme lui, pour une société non raciale et, comme lui, nous sommes du côté des non-Blancs opprimés. »*

Inutile de dire qu'elle rejette les propositions de cooptation lancées par l'actuel gouvernement en direction des métis et des Indiens. *« Nous en reparlerons quand il sera aussi question d'intégrer la majorité africaine »*, dit-elle. La petite-fille du Mahatma se déclare enfin *« peinée »* de la venue prochaine en Afrique du Sud de sir Richard Attenborough. *« Je comprends qu'il veuille la promotion de son film pour rentrer dans son argent, mais s'il tient réellement à honorer la mémoire de mon grand-père, je lui conseille de rester à Londres. Le Mahatma ne lui dirait sans doute pas autre chose... »* Le boycottage était, en effet, l'une de ses armes favorites.

PATRICE CLAUDE.

(1) Cité dans *Mahatma Gandhi, his Life and Influence*, par Chandra Kumar et Mohinder Iuri (Heinemann, Londres).

(2) Auteur de *Gandhi : a Study in Revolution* (Heinemann, Londres). Phœnix existe toujours et comprend, aujourd'hui, une bibliothèque, un musée, une école et même une clinique. Les personnes chargées de l'entretien de ces installations, dévolues pour l'essentiel à la mémoire du Mahatma, vivent sur place.

Le dossier relatif à la livraison d'une deuxième centrale nucléaire à Pretoria est en suspens

confirme M. Penne

Le mouvement anti-apartheid (M.A.A.) a rendu publique, mercredi 13 avril, *une charte pour l'isolement total du régime d'apartheid sud-africain*, dont une trentaine d'organisations sont cosignataires. Parmi ces dernières figurent le service œcuménique d'entraide (CIMADE), l'AJAF (Association des juristes africains), l'Union générale des travailleurs sénégalais en France (U.G.S.T.F.), le parti socialiste unifié (P.S.U.), etc.

Dans un dossier remis par le M.A.A. à la presse figure une lettre de M. Guy Penne, conseiller pour les affaires africaines à la présidence de la République, concernant la deuxième centrale nucléaire pour la construction de laquelle Pretoria a contacté le gouvernement français. A ce sujet, M. Penne écrit notamment : *« Je crois utile de vous signaler qu'à la suite d'une approche officieuse de l'ESCOM (1), FRAMATOME (2) a demandé aux pouvoirs publics des directives sur un éventuel contrat pour la livraison d'une centrale nucléaire.*

« Ce projet a fait l'objet, comme cela est tout naturel dans une véritable démocratie, d'une concertation interministérielle pour l'évaluer dans toutes ses dimensions : diplomatique, militaire, politique, financière et industrielle. L'étude de ce projet a cependant été interrompue du fait que l'ESCOM n'a apporté aucune précision sur la date d'un éventuel appel d'offres international.

« Le premier ministre est chargé de suivre l'affaire en liaison avec tous les ministres concernés et de la faire évoquer, si elle se concrétisait, au conseil de politique nucléaire extérieure. »

D'autre part, dans un rapport communiqué mercredi 13 avril, — un document publié à l'occasion de la prochaine conférence internationale sur la Namibie qui doit se tenir à la fin du mois au siège de l'UNESCO à Paris, — le conseil des Nations unies pour la Namibie affirme que les Etats occidentaux, ainsi que le Japon, la Suisse, Israël et Taïwan continuent à développer *« leur active collaboration »* avec Pretoria.

Le conseil s'en prend plus particulièrement à quatre des cinq pays membres du groupe de contact occidental sur la Namibie : les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la R.F.A. Le rapport affirme que le soutien accordé au gouvernement sud-africain *« par certains Etats... encourage le régime raciste à renforcer sa politique répugnante d'apartheid et à s'accrocher à l'occupation illégale de la Namibie »*. Il proteste également contre l'opposition des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne à des sanctions obligatoires contre Pretoria.

(1) Société sud-africaine productrice de courant électrique.

(2) Société française de constructions nucléaires.

A TRAVERS LE MONDE

Bulgarie

- CONDAMNATION DES DEUX TOURISTES ITALIENS. — Le tribunal de Sofia a reconnu coupables d'espionnage militaire le 14 avril les deux touristes italiens Paolo Farsetti et Gabriella Trevisin et les a condamnés respectivement à dix ans et demi et trois ans de prison. Ils ont été reconnus coupables d'avoir photographié, au cours d'un voyage en Bulgarie en août 1982, des sites militaires, et notamment la base navale de Burgas. — *(A.F.P.)*

Etats-Unis

- AJOURNEMENT DE LA RÉSOLUTION SUR LE GEL NUCLÉAIRE. — La Chambre des représentants a ajourné, mercredi 13 avril, ses débats sur une résolution préconisant un gel des armements nucléaires, et le vote final pourrait ne pas intervenir avant plusieurs jours, étant donné le nombre important des amendements déposés. Cette résolution, que M. Reagan a une nouvelle fois critiquée mercredi, demande que des négociations s'ouvrent immédiatement entre Américains et Soviétiques pour parvenir à un *« gel réciproque et vérifiable »* sur les essais, la production et le déploiement d'armements nucléaires. — *(A.F.P.)*

Indonésie

- L'UN DES CHEFS DE FILE DES EXTRÉMISTES MUSULMANS INDONÉSIENS, Imran Bin Muhammad Zein, a été exécuté, apprend-on mercredi 13 avril, de sources bien informées à Djakarta. Cette exécution d'un activiste musulman est la première sous la présidence de M. Ali Suharto.

Imran, âgé de trente-deux ans, était l'imam (dirigeant religieux) d'une confrérie de trois cents activistes, Jemaah Imran, et avait été condamné à mort pour « subversion » il y a un an. La grâce présidentielle lui avait été refusée lundi.

Imran avait été jugé avec dix-neuf autres militants musulmans pour avoir organisé en mars 1981 une tentative de détournement d'un DC-9 des lignes indonésiennes, qui avait fait sept morts, et une attaque contre un poste de police à Cicendo, à l'ouest de l'île de Java, au cours de laquelle trois membres des forces de l'ordre avaient été tués. — *(A.F.P.)*.

ASIE

EN DÉPIT DE LA POURSUITE DE LA GUERRE

Hanoï annonce un deuxième retrait partiel de ses « volontaires » du Cambodge

La Chine a accusé ce jeudi 14 avril le Vietnam d'avoir accru la tension à leur frontière commune afin de détourner l'attention de l'opinion publique internationale de ce qui se passe actuellement le long de la frontière khméro-thaïlandaise. L'agence Chine Nouvelle, qui dénonce ces *« manœuvres »*, ajoute que *« ces provocations vietnamiennes (...) montrent une nouvelle fois que la volonté exprimée par le Vietnam de reprendre des négociations et de restaurer des relations normales avec la Chine n'est rien d'autre qu'une manœuvre »*. Mardi, M. Son Sann, président du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) et le premier ministre de la coalition antivietnamienne, avait affirmé que le Vietnam risquait de recevoir une *« seconde leçon »* de la part de la Chine. — *(A.F.P.)*

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — *« Nous croyons aux actes plus qu'aux paroles »*, a déclaré M. Arun Banupong, vice-ministre thaïlandais des affaires étrangères, après l'annonce d'un retrait partiel de « volontaires » de l'armée vietnamienne du Cambodge *« qui aura lieu en mai prochain »*, selon les termes du communiqué publié à l'issue de la conférence extraordinaire des ministres des affaires étrangères des trois pays indochinois, réunie mardi 12 avril, à Phnom-Penh (*notre dernière édition* du 14 avril). Les autorités de Hanoï s'étaient engagées, fin février, lors du sommet de Vientiane, à retirer chaque année des troupes *« en tenant compte de la sécurité du Cambodge »*. Elles avaient alors précisé que, *« faisant suite au retrait opéré en* (juillet) *1982, un certain nombre d'autres unités de volontaires se retireront en 1983 »*.

Le Vietnam entretient au Cambodge un corps expéditionnaire d'environ cent cinquante mille hommes, étant entendu qu'un bon nombre d'entre eux, assignés à des tâches logistiques et d'intendance, ne participent pas directement aux opérations de *« maintien de l'ordre »*. Les responsables de Hanoï ont, semble-t-il, laissé entendre qu'ils donneraient une certaine publicité à ce deuxième retrait de « volontaires ». Le premier ayant été opéré dans le plus grand secret, beaucoup d'observateurs l'avaient alors assimilé à une simple rotation de troupes dont le désengagement total reste lié à la fin de la « menace chinoise ».

« Il est urgent de mettre un terme à l'action militaire le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge, a souligné, d'autre part, le communiqué, *de trouver une solution au problème des victimes cambodgiennes, de restaurer la paix dans cette région. »* A cet égard, les trois ministres indochinois ont estimé que l'idée lancée lors d'une rencontre entre M. Ghazali Shafie, chef de la diplomatie malaisienne, et M. Nguyen Co Thach, son homologue vietnamien, pendant le sommet des pays non alignés à New-Delhi, d'engager des conversations régionales exploratoires sans limitation d'ordre du jour et hors la présence de représentants du régime de Phnom-Penh *« s'inscrit dans la ligne des résolutions adoptées* (à New-Delhi) *et a été approuvée par plusieurs membres de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est* (ASEAN) ».

En se réunissant de manière inattendue, si peu de temps après le sommet de Vientiane, alors que celui-ci avait fixé à leurs rencontres une périodicité semestrielle, les ministres indochinois des affaires étrangères ont voulu réaffirmer qu'ils étaient disposés au dialogue — en dépit de combats qui ont eu lieu ces derniers jours à la frontière thaïlandaise. Ils n'ont pas caché leur souci d'exploiter, comme l'a noté dans son discours d'ouverture M. Hun Sen, chef de la diplomatie du régime provietnamien de Phnom-Penh, *« les contradictions qui s'aggravent entre les pays de l'ASEAN eux-mêmes, entre l'ASEAN et la Chine et entre l'ASEAN et l'Europe occidentale »*. D'où la relance significative, *« dans cette conjoncture très favorable »*, de l'idée de discussions régionales qui a récemment semé le trouble et la division parmi leurs adversaires.

Les responsables indochinois se défendent de pratiquer un double jeu, comme on le leur reproche du côté de Bangkok. Cette volonté de *« brandir le drapeau de la paix »* n'est pas, à leurs yeux, incompatible avec la légitime préoccupation du régime de Phnom-Penh, assisté par son voisin vietnamien, de conduire, près de la frontière thaïlandaise, en territoire cambodgien, de banales opérations de police contre des « bandits » et des « traîtres » qu'il s'agit d'« anéantir ». Le malheur veut, cependant, que des dizaines de milliers de civils cambodgiens subissent les effets de quelque chose qui ressemble quand même à une guerre.

JACQUES DE BARRIN.

Japon

Selon un ancien agent soviétique

DES PERSONNALITÉS JAPONAISES AURAIENT COLLABORÉ AVEC LE K.G.B.

Tokyo *(A.F.P., A.P.)*. — Les noms de huit personnalités japonaises qui auraient collaboré avec des agents du K.G.B. soviétique ont été rendus publics, le mercredi 13 avril, par la maison d'édition Reader's Digest Japan. Selon cette dernière, les noms de ces personnes ont été révélés par un ancien agent du K.G.B., Stanislas Levchenko, passé à l'Ouest en 1979, dans ses dépositions devant le Congrès américain (*le Monde* daté 10-11 avril). Ils figureront dans un livre intitulé *le K.G.B. aujourd'hui, la main cachée*, dont des extraits doivent être publiés ce mois-ci par l'édition japonaise du *Reader's Digest*.

Parmi les personnalités citées, la plus connue est l'ancien ministre du travail, M. Hirohide Ishida, qui siège toujours à la Diète dans les rangs du parti libéral démocrate (au pouvoir). Deux autres parlementaires, socialistes, sont également nommés ainsi que le directeur d'un des principaux journaux conservateurs et celui d'une chaîne de télévision. Dix-huit autres personnes sont seulement désignées sous des noms de code.

M. Ishida, ainsi que la plupart des personnalités mises en cause, a rejeté comme *« dénuées de tout fondement »* les allégations de Levchenko. Le premier ministre, M. Nakasone, a cependant annoncé qu'une enquête était en cours.

Stanislas Levchenko a séjourné au Japon en qualité de journaliste de 1975 à octobre 1979, date à laquelle il s'était réfugié aux Etats-Unis. Entendu au mois de décembre dernier par une commission du Congrès américain, il avait révélé avoir appartenu à un réseau du K.G.B. à Tokyo, chargé d'influencer la politique et l'opinion publique japonaises à l'égard de l'U.R.S.S.

Le Monde

politique

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE LE TEXTE SUR LES SOCIÉTÉS DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE

La « moralisation » d'une profession

Soixante mille vigiles qui exerceraient leur activité au mépris des lois ? Polices parallèles, milices patronales composées d'individus douteux, pour la plupart extrémistes de droite, anciens de l'O.A.S., barbouzes reconvertis, souvent utilisés, payés pour réprimer les grèves, les luttes ouvrières ? La description est un peu caricaturale, même si, comme l'a montré Edwy Plenel, dans *le Monde* du 14 avril, la profession est loin d'être au-dessus de tout soupçon.

Ce qui est sûr, c'est que les activités de surveillance et de gardiennage s'exerçaient, jusqu'à présent, dans un vide juridique. Combler celui-ci, tel est d'abord l'objet de la proposition de loi adoptée par les députés.

Soixante mille vigiles pour cent vingt mille policiers : la comparaison montre que, quelles que soient les « bavures » et les agissements répréhensibles dont elle est coupable, cette profession remplit une mission d'utilité publique, palliant la carence d'effectifs de la police nationale. Avec les règles qui, dorénavant, la régiront, elle devrait, dans un délai d'un an, être moralisée. Surtout, un certain patronat — de choc — ne pourra plus, par l'intermédiaire — musclé — des membres de ces entreprises, dénaturer le règlement des conflits du travail. Ce qui ne veut pas dire que tous les incidents imputables aux milices patronales seront supprimés : certains syndicats patronaux restent partisans de l'utilisation de troupes de choc qui, bien souvent, sont issues des mêmes milieux extrémistes.

La nouvelle législation est, théoriquement, stricte. Il convient, toutefois, de remarquer que des décrets d'application fixeront ultérieurement les modalités d'application de la loi, et notamment *« les conditions dans lesquelles il est procédé à la demande, à l'instruction, à la délivrance, à la suspension et au retrait de l'autorisation administrative préalable »*, ainsi qu'aux conditions de recrutement des personnels et d'attribution des autorisations de détention et de port d'arme. C'est beaucoup de liberté laissée au pouvoir réglementaire.

L'opposition ne s'est pas intéressée à la discussion de ce texte. Un seul de ses membres, M. Delfosse (U.D.F.) était présent. Mais il est resté muet. Mme de Hautecloque (R.P.R.) est la signataire de l'une des trois propositions de loi initiales : il est des absences insolites, qui permettent de relativiser les critiques traditionnelles faites par les parlementaires au sujet de la portion congrue laissée par l'exécutif à l'initiative... parlementaire.

LAURENT ZECCHINI.

La proposition de loi *« tendant à réglementer les activités privées de surveillance et de gardiennage et de transport de fonds »*, adoptée, mercredi 13 avril, par l'Assemblée nationale, a pour objet de moraliser la profession et de délimiter plus strictement les conditions et le champ d'activité des entreprises concernées, afin d'éviter certains agissements ou comportements répréhensibles. Ce texte est issu de trois propositions de loi, émanant de Mme de Hauteclocque (R.P.R., Paris) et de MM. Lajoinie (P.C., Allier) et Sarre (P.S., Paris). Pour l'essentiel, le texte adopté par les députés reprend les dispositions de la proposition du groupe socialiste, modifié par des amendements du gouvernement.

Outre une définition de l'activité de gardiennage et de transport de fonds (un amendement du gouvernement a exclu le transport des valeurs mobilières du champ d'application de la loi ; de plus, toutes les entreprises sont visées, quel que soit le montant des fonds transportés), la proposition comporte les dispositions suivantes :

● Des restrictions à l'exercice de cette activité, notamment par une limitation de la présence des employés de ces entreprises aux seuls lieux privés. Cette présence est toutefois autorisée, à titre exceptionnel, sur la voie publique en cas de *« mission itinérante de surveillance »* ;

● Il est interdit à ces entreprises et à leur personnel *« de s'immiscer ou d'intervenir à quelque moment et sous quelque forme que ce soit dans le déroulement d'un conflit du travail ou d'événements s'y rapportant »* ;

● Les conditions d'accès à la profession sont strictement réglementées (interdiction d'exercer celle-ci en cas de condamnation, etc.) : les anciens fonctionnaires de police et les militaires retraités devront avoir obtenu l'autorisation écrite du ministre de l'intérieur ou du ministre de la défense ;

● La création d'une entreprise est subordonnée à la délivrance d'une autorisation administrative préalable. La demande d'autorisation devra comprendre divers renseignements, notamment la liste des fondateurs, directeurs et membres du personnel de l'entreprise. Le texte initial avait pour conséquence de prévoir que l'autorité administrative serait amenée à se prononcer sur les conditions d'armement des personnels concernés avant même de connaître le contenu exact des contrats de louages de services et donc des missions futures des entreprises concernées. Les dispositions initiales liaient, en effet, la possibilité d'armement à la nature des interventions des entreprises sur le terrain.

Pour M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, la proposition de loi incitait en fait les entreprises à demander une autorisation assortie du port d'armes, pour tous leurs gardiens, de façon à pouvoir répondre aux demandes de la clientèle en toutes circonstances, ce qui aurait eu pour effet d'augmenter de façon importante le nombre des gardiens armés sur la voie publique (actuellement sur 23 500 gardiens en fonction, 1 200 gardiens, soit 5 % de l'effectif total, sont habilités au port d'arme sur la voie publique). L'amendement du gouvernement adopté par l'Assemblée a pour effet de maintenir le dispositif juridique actuel : les sociétés de vigiles louent les services de personnels non armés, auxquels les armes sont, le cas échéant, remises par les sociétés clientes, le préfet demeurant, dans tous les cas, qualifié pour apprécier si la nature des biens protégés et les conditions de leur surveillance justifient ou non l'utilisation d'armes. Pour leur part, les personnels des sociétés de protection de personnes ne devront, en aucun cas, être autorisés au port d'armes.

● L'autorisation administrative préalable donne lieu à la remise d'un récépissé permettant à l'entreprise d'établir qu'elle est habilitée à exercer son activité, mais elle ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise et aux personnes qui en bénéficient. Elle *« n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics »*. D'autre part, *« en aucun cas, il ne pourra être fait état de la qualité d'ancien fonctionnaire de police ou militaire de gendarmerie que pourrait avoir l'un des dirigeants ou employés de l'entreprise »*.

● L'autorisation administrative pourra ête suspendue ou révoquée par arrêté préfectoral. Toute infraction aux dispositions précédentes sera punie d'un emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de 6 000 à 40 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, ces peines seront doublées. Elles seront applicables à toute personne assurant de fait des activités de surveillance et de gardiennage ou de transport de fonds sous le couvert d'une activité commerciale de nature différente. Le tribunal pourra également ordonner la fermeture de l'entreprise et l'interdiction d'exercer la profession. Enfin, les personnels de ces entreprises verront leur peine doublée s'ils sont les auteurs des infractions suivantes : fabrication, vente, utilisation ou distribution de documents qui présentent avec des imprimés officiels une ressemblance de nature à créer une méprise dans l'esprit du public ; port illicite d'un uniforme ou d'une décoration, etc.

Dans un délai d'un an à compter de la publication des décrets d'application en Conseil d'Etat, les entreprises concernées devront se mettre en conformité avec la loi.

● *L'Association des journalistes parlementaires* vient de procéder au renouvellement partiel de son bureau. Ce dernier est désormais constitué comme suit : président, Pierre Rouanet *(le Courrier picard)* ; vice-présidents, Jean-Claude Arbona *(la Nouvelle République)*, Anne Chaussebourg *(le Monde)* ; secrétaire général-trésorier, Philippe Laubreaux *(A.C.P.)* ; secrétaire général adjoint, Jean-Hubert Ducastel *(le Nouveau Journal-Agefi)* ; secrétaires, Marielle Aubry *(le Nouveau Journal-Agefi)* ; Jacques Raynaud (pigiste) ; syndics, Jean-Marie Boursier *(Sud-Ouest)*, Christine Orion *(Valeurs actuelles)*, Jean-François Peumery *(la Voix du Nord)*, Olivier Rouchon (représentant les retraités) et Laurent Zecchini *(le Monde)*.

LA REFORME DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE

Les sénateurs instituent le tirage au sort pour désigner les électeurs des représentants des déposants

La proposition de loi de M. Taddei, député socialiste du Vaucluse, adoptée par l'Assemblée nationale le 21 juillet 1982, portant réforme des caisses d'epargne et de prévoyance, aurait pu être examinée par le Sénat lors de la dernière session. La dégradation du climat entre la majorité sénatoriale et le gouvernement avait conduit ce dernier à en différer la présentation. Ce report ne déplaisait pas outre mesure aux sénateurs de l'opposition, parmi lesquels des divergences s'étaient manifestées. Bien que les désaccords entre l'U.D.F. et le R.P.R. se soient atténués depuis lors, la sévérité des propos tenus mercredi 13 avril à l'égard du texte par les sénateurs du R.P.R. a contrasté avec la modération du sénateur centriste, rapporteur de la commission des lois, M. Cluzel.

Indéniablement plus sereines depuis la reprise des travaux parlementaires (l'adoption à l'unanimité du projet de loi de M. Le Pors, visant à résorber l'auxiliariat dans la fonction publique en a été la plus récente preuve), les relations entre le Sénat et le gouvernement ont failli s'envenimer avec l'annonce, en fin de matinée mercredi, d'un amendement du gouvernement tendant à installer auprès du centre national des caisses d'épargne et de prévoyance (créé par le texte) un commissaire du gouvernement doté d'un droit de veto. Devant l' « émotion » de la commission des finances, le gouvernement avait fait savoir qu'il renonçait à cette disposition. Mais en fin d'après-midi, la distribution en séance publique du texte de l'amendement gouvernemental rouvrait l'incident. Le renoncement du gouvernement ayant été alors confirmé, c'est avec un bel ensemble que la plupart des quelque soixante sénateurs présents en séance ont ostensiblement déchiré le texte de cet amendement.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Ouvrant la discussion, M. Delors souligne l'importance des caisses d'épargne et de prévoyance (CEP) dans le système financier français et s'engage à ce que la future réforme bancaire préserve leur spécificité.

Après avoir indiqué qu'il est disposé à accepter certains des amendements de la commission sénatoriale des finances, le ministre de l'économie, des finances et du budget évoque la situation des personnels des caisses, déclarant notamment : *« La réforme ne se fera ni sans eux ni contre eux et requiert leur participation, y compris pour la simplification d'un statut trop diversifié. Nous devons donc ménager un large champ, d'abord à la concertation, puis à la participation des personnels à la gestion des caisses. »*

M. Cluzel (Un. cent., Allier), rapporteur de la commission des finances, met l'accent sur le solide ouvrage des CEP en France mais aussi sur leur fragilité tant elles dépendent de *« la confiance populaire »* qui *« ne se décrète pas mais se mérite »*. Aussi souhaite-t-il que la réforme ne porte en aucune façon atteinte à cette confiance. Après avoir expliqué les principes qui ont présidé à l'élaboration des amendements de la commission, il déclare : *« Les caisses d'épargne, c'est le monde du gaspillage refusé, le monde des économies, le monde que nous racontait* le Tour de France de deux enfants ; *c'est le monde de l'argent que l'on respecte parce qu'il est le fruit de la peine. »*

M. Tomasini (R.P.R., Eure) voit dans le texte *« une entreprise de démolition »* des CEP. Il dénonce la *« nationalisation »* de ce dernier pan du crédit et le transfert à l'Etat de 450 milliards de francs. M. Souvet (ratt. adm. au R.P.R., Doubs) ne se montre pas moins sévère : l'adoption de cette proposition, dit-il, *« mettrait fin à cent soixante ans de vie d'une de nos institutions les plus solides »*. Quant à M. Poncelet (R.P.R., Vosges), il estime que cette réforme *« inopportune, inadaptée, confuse et même quelque peu dangereuse »* ne peut que *« désorienter davantage les épargnants, alors que toutes les énergies doivent contribuer au sursaut national »*. L'ancien secrétaire d'Etat relève un grave *« risque de politisation »* engendré par l'élection des représentants des usagers.

Pour M. Gamboa (P.C., Essonne), le texte est *« imparfait »* et il doit *« être complété et amélioré »*.

En réponse aux préoccupations exprimées notamment par MM. Jargot (P.C., Isère), Perrein (P.S., Val-d'Oise), Chazelle (P.S., Haute-Loire) et Le Cozannet (ratt. adm. à l'Un. cent., Côtes-du-Nord), M. Emmanuelli, nouveau secrétaire d'Etat au budget, assure que les règles relatives aux prêts Minjoz ne seront pas modifiées.

A l'article premier (définition du statut juridique et des missions des CEP), est adopté un amendement assouplissant les possibilités d'action des caisses de façon à leur permettre notamment de recevoir les dépôts des organismes H.L.M.

Aprè l'article 2, qui institue un réseau financier entre les CEP et la Caisse des dépôts et consignations par la création de sociétés régionales et d'un centre national, les sénateurs précisent, à l'article 3 : lorsque la Caisse des dépôts confère des fonctions aux sociétés régionales, elle devra le faire en accord avec le centre national. A l'article 4, qui crée le centre national, en accord avec le gouvernement, les sénateurs précisent que le budget de fonctionnement du centre est *« notamment alimenté par les cotisations de ses membres »*. Malgré les réserves de MM. Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), Perrein (P.S., val-d'Oise) et Moinet (Gauche dém., Charente-Maritime), les sénateurs acceptent que le centre soit chargé de *« créer toute société utile au développement des activités financières du réseau »*.

S'engage ensuite un débat sur l'article 9, qui détermine la composition du conseil de surveillance (que la commission propose d'intituler conseil d'orientation et de contrôle) sous le contrôle duquel un directoire ou un directeur général unique dirige la caisse. La commission propose (ce qui finalement sera retenu) que ce ne soit pas l'ensemble des élus municipaux des communes du ressort d'une caisse qui désignent leurs représentants mais seulement les maires, et que les représentants des déposants soient élus par les déposants, eux-mêmes tirés au sort. M. Dailly, qui propose un autre système, se déclare *« choqué »* par la solution du tirage au sort, contraire, estime-t-il, à la Constitution parce qu'elle ne respecte pas le principe de l'égalité devant la loi. M. Emmanuelli répond que *« les déposants seront égaux devant le sort »*. Le secrétaire d'Etat indique que le système de tirage au sort est accepté *« à titre exceptionnel »* par le gouvernement. MM. Gamboa et Perrein manifestent leur opposition aux dépositions retenues par la commission et acceptées par le gouvernement. L'amendement adopté stipule que le conseil d'orientation et de contrôle comprend : *« Des membres élus par les maires des communes du ressort de la caisse ou leur représentant parmi les maires des communes situées dans le ressort géographique de la caisse ; des membres élus par et parmi les salariés en activité dans la caisse ; des membres élus, au scrutin uninominal à un tour, parmi l'ensemble des déposants âgés de plus de dix-huit ans, jouissant de leurs droits civiques et titulaires d'un compte ouvert depuis un an au moins, par des déposants remplissant les mêmes conditions et désignés par voie de tirage au sort en présence d'un huissier ; des membres élus à la majorité des deux tiers par les conseillers (ci-dessus mentionnés) pour compléter la représentation des déposants. Chaque membre du conseil d'orientation et de contrôle dispose d'une voix. »*

Malgré l'opposition du gouvernement et du groupe communiste, le Sénat suit sa commission qui prévoit que les sièges autres que ceux dont disposent majoritairement les déposants seront répartis à raison de deux tiers pour les représentants des maires et d'un tiers pour ceux élus par les salariés (le texte initial prévoyait une répartition à égalité entre ces deux catégories). Enfin, un amendement de la commission prévoyant le renouvellement des conseils tous les six ans est adopté. La suite du débat est fixée au jeudi 14 avril.

POLITIQUE

La commémoration officielle de l'insurrection du ghetto de Varsovie embarrasse les organisations juives

L'importance donnée par le gouvernement polonais à la célébration du quarantième anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie *provoque un certain embarras* dans le monde juif. On y est partagé entre deux préoccupations : *le souci*, d'une part, d'honorer la mémoire des combattants du ghetto et de rappeler le souvenir des cinq cent mille personnes rassemblées par les Allemands *dans ce quartier de la capitale* polonaise, puis déportées et tuées au camp de Treblinka ; *la prudence* nécessaire, d'autre part, face à la signification politique que prend cette commémoration dans le contexte polonais passé et actuel.

Le Congrès juif mondial, dont le comité avait décidé, en février dernier, d'être représenté aux cérémonies de Varsovie, doit y envoyer une délégation comprenant six membres de *son comité exécutif*, *mais non son* président, M. Edgar Bronfman. Le C.J.M. a estimé nécessaire d'éviter une rencontre officielle, que M. Bronfman aurait difficilement pu refuser, avec les dirigeants polonais.

MM. *Kalman Sultanik*, vice-président, et Gerhardt Riegner, secrétaire général, conduiront la délégation du C.J.M. qui comprendra, d'autre part, des délégués de plusieurs *sections nationales*, *notamment* la section française. Celle-ci ne sera certes pas représentée par son président, M. Michel Dreyfus-Schmidt ; le sénateur (P.S.) de Belfort, *en effet*, *préside aussi* Socialisme et judaïsme, association signataire d'une déclaration « *déplorant* » que des organisations juives participent aux cérémonies de Varsovie.

Cette déclaration (1) rappelle que M. Marek Edelman, commandant en second de l'insurrection d'avril 1943, délégué au congrès de Solidarité en septembre 1981 et détenu pendant quelques jours lors du coup d'Etat de décembre, a refusé de participer aux cérémonies officielles (*le Monde* daté 10-11 avril). M. Israël Kugler, autre personnalité juive polonaise, s'est adressé, notamment, *aux organisations américaines*, qui semblent être les principales destinataires des attentions du gouvernement de Varsovie, et leur a demandé de ne pas participer à ces *cérémonies*. M. *Kugler* a *souligné* que celles-ci ont été préparées par le Zbowid, association que présidait encore, il y a peu, le général Moczar, animateur des campagnes antisémites de la fin des années 60 en Pologne, et que dirige toujours M. Vlodzimierz Sokorski, responsable de la propagande antisémite, dans cette période, en tant que *directeur du comité gouvernemental* pour la radio et la télévision.

Une centaine de représentants de la communauté juive américaine sont attendus à Varsovie, de même *que quatre cents Israéliens*. La délégation israélienne doit être conduite par le président du Mémorial Yad Vachem. Une quarantaine de Français doivent aussi se rendre à Varsovie, où *sera représentée*, outre la section française du C.J.M., l'Union des juifs pour *la résistance* et *l'entraide* (U.J.R.E.), que préside M. Charles Lederman, sénateur (P.C.) du Val-de-Marne. En revanche, des personnalités comme *Mme Simone* Veil, *ancienne présidente* de l'Assemblée européenne, ont refusé de participer aux cérémonies de Varsovie. Le grand rabbin de France, M. René-Samuel Sirat, a indiqué qu'il *ne se rendra pas* dans la capitale polonaise, faute de la constitution d'une *délégation* des grands rabbins européens.

Le quarantième anniversaire du *soulèvement du ghetto de Varsovie* doit être célébré, en France, tant en province qu'à Paris, à l'initiative du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) et du C.J.M. A Paris, le CRIF *organise* une cérémonie, le 17 avril, à 11 *heures*, au Mémorial du Martyr juif inconnu (17, rue Geoffroy-L'Asnier, 4e arrondissement). Le gouvernement *sera représenté par* M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la *sécurité publique*, et *le* P.S. par M. Lionel Jospin, premier secrétaire.

Parallèlement, à *l'instigation du* CRIF et du Centre de documentation juive contemporaine, un colloque réunira, au Sénat, des historiens et d'anciens résistants et témoins de *la période* (2). L'U.J.R.E. *organise*, de son côté, sous le patronage du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, une « *assemblée solennelle* », le 24 avril, à 15 heures, à la Bourse *du travail*.

P. J.

(1) *Cette déclaration a été signée*, également, par le cercle Gaston-Crémieux, l'Association des juifs de gauche, l'Union socialiste juive (Bund), le cercle Arbeter-Ring, et Identité et dialogue.

(2) Salle Médicis, de 9 h 30 à 12 h 30 *et de* 14 h 30 à 18 *heures*.

La Haute Autorité réglemente « l'expression directe » des organisations politiques et syndicales

Le Journal officiel doit publier incessamment la première « décision » de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Elle concerne « les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions consacrées à l'expression directe », c'est-à-dire « l'expression nationale ou locale des familles de croyance et de pensée, des assemblées parlementaires, des partis politiques et des groupes parlementaires, ainsi que des organisations syndicales et professionnelles représentatives au plan national ».

Les quatre sociétés nationales de programmes devront appliquer cette décision, *prise le 23 février*, et qui a valeur réglementaire. Radio-France (nationale) et, en alternance, TF 1 et Antenne 2 ont au moins une émission par semaine (*cinq minutes* à la *radio*, dix minutes à la télévision) consacrée aux assemblées et groupes parlementaires, aux formations politiques représentées par un groupe à l'Assemblée nationale, aux organisations professionnelles et syndicales. FR 3, de son côté, doit assurer cinq jours *par semaine* (*quinze* minutes par jour) les émissions nationales des familles de croyance et de pensée ainsi que des partis politiques non représentés par un *groupe à l'Assemblée*. *Enfin*, *le* réseau local de Radio-France doit diffuser cinq jours par semaine (cinq minutes par jour) les émissions consacrées à « l'expression *locale* » des *familles* de croyance et de pensée.

Au total, les différentes catégories *disposeront* annuellement de :

— Une heure vingt minutes pour l'Assemblée nationale et une heure vingt minutes pour le Sénat à la télévision ; quarante minutes pour chaque Chambre à la radio ;

— *Deux heures* à *la télévision*, une heure à la radio pour les groupes parlementaires des deux Chambres appartenant à la majorité ; autant pour l'opposition ;

— Une heure vingt minutes à la télévision, quarante minutes à la radio pour les grandes formations *politiques* ;

— Cinq heures quarante minutes à la télévision, deux heures *cinquante minutes à la radio* pour les organisations professionnelles et syndicales (1).

Pour les « familles de croyance et de pensée » et les petites formations politiques, la commission *nationale créée en 1975* (*arrêté du* 7 février) et présidée par M. Jean Cahen-Salvador, conseiller d'Etat honoraire, est placée auprès de la Haute Autorité, qui arrête périodiquement *la liste* des bénéficiaires et la transmet à FR 3. De même au plan local, les commissions *créées en* 1980 (*arrêté du 22 mai*) sont placées auprès de la Haute Autorité, qui arrête les listes d'attribution et les transmet aux stations locales de Radio-France.

En outre, les émissions sont suspendues pendant les campagnes électorales : toutes, si la *consultation est nationale* ; les émissions locales pour les consultations départementales ou régionales ; celles des organisations professionnelles et syndicales si celles-ci sont concernées par une élection professionnelle.

(1) La *Haute Autorité a arrêté* cette liste : C.G.T., C.F.D.T., C.G.T.-F.O., C.G.C., C.F.T.C., FEN, C.N.P.F.-C.G.P.M.E., F.N.S.E.A., MODEF, Assemblée permanente des *présidents des C.C.I.*, Assemblée permanente des présidents des chambres de métiers, Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture, Union professionnelle artisanale. Les sept *premières organisations disposent* d'un temps d'émission quatre fois supérieur à celui des autres : quatre fois dix minutes à la télévision et quatre fois cinq minutes à la radio (contre une *fois dix minutes* et *une fois* cinq minutes).

MORT DE EUGÈNE FROT, ANCIEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Les mauvais souvenirs de 1934

M. Eugène Frot, ancien ministre de la IIIe *République*, est décédé le dimanche 10 avril, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Ses obsèques ont eu *lieu* à Château-Landon (Seine-et-Marne). Son épouse *Mme Frot, née Marguerite Lagon*, est décédée le même jour.

Né à Montargis, d'une famille de paysans, le 2 octobre 1893, Eugène Frot avait fait ses études à Paris et à Alger. Il était licencié ès lettres et en droit. *Il* combattit vaillamment pendant la première guerre mondiale. La paix revenue, il collabora à *l'Humanité, puis au Populaire* ; *il avait* adhéré au parti socialiste et était devenu, en 1921, membre de sa commission administrative. En *même* temps, il s'inscrivit au barreau de Paris et devint bientôt le collaborateur judiciaire et politique de Joseph Paul-Boncour, ancien président du *conseil*.

Elu en 1924 député du Loiret, il allait pendant seize ans représenter à *la Chambre la circonscription de* Montargis. Ses *interventions* fougueuses à la tribune du Palais-Bourbon *comme sa barbe noire*, drue, taillée en pointe agressive, lui valurent quelque notoriété qu'accrut, *en 1932*, sa *rupture* avec les socialistes. Il accorda, en effet, sa confiance au gouvernement Herriot alors que le parti socialiste la refusait. Devant être exclu, il préféra *prendre les devants*, donna sa démission et siégea dès lors parmi les députés isolés.

L'émeute du 6 février

Quelques mois plus tard — en décembre 1932 — M. Frot était sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil dans le cabinet *Paul* Boncour. Il allait faire partie des trois gouvernements suivants, les cabinets Daladier, *Sarraut et Chautemps, avant de* devenir ministre de l'intérieur dans le deuxième cabinet Daladier formé le *31 janvier 1934, celui qui, six jours* plus tard, devrait faire face à l'émeute parisienne du 6 février, a une violence *sans précédent dans les* annales de la IIIe République. Cette émeute avait été dans une *large* mesure la conséquence du scandale Stavisky, qui, en éclaboussant plusieurs *personnalités*, *toutes radicales*, avait discrédité le Parlement auprès d'une grande partie de l'opinion.

Le Palais-Bourbon faillit être pris d'assaut : Edouard Daladier sollicitait *de la Chambre un vote de confiance*, qu'il allait obtenir, quand les attaques répétées des ligueurs d'extrême droite, d'*anciens combattants et* aussi d'éléments d'extrêmegauche ébranlèrent un moment le barrage établi par la police sur le pont de la Concorde. Alors se généralisa une fusillade jusque-là sporadique. En même temps, les Croix-de-feu du colonel de La Rocque se heurtaient aux *barrages de gardes mobiles des rues* de l'Université et de Bourgogne. Il y eut 17 morts et 2 319 blessés, dont 16 *morts et 655 blessés du côté de* la foule. Le lendemain, le cabinet donnait sa démission, tandis que commençaient des polémiques passionnées dont les échos ne se sont *pas encore éteints*.

M. Frot, qu'aucun orateur de l'opposition n'avait personnellement pris à partie au cours du débat sur la confiance, devint, avec Édouard Daladier, la cible d'accusateurs acharnés. Traité publiquement de « *fusilleur* », et de « *ministre de l'intérieur aux mains sanglantes* », il se défendit avec véhémence devant la commission d'enquête instituée par la Chambre d'avoir, à quelque moment que ce fût, donné à la police l'ordre de tirer.

La commission d'enquête en prit acte ; elle devait d'ailleurs déclarer, dans ses conclusions, que « *des coups de feu assez nombreux avaient été tirés de la foule par des armes de faible portée sur le service d'ordre avant tout tir généralisé de celui-ci* ». Alors, on chercha à accabler M. Frot en *extrayant de sa déposition* la phrase suivante : « *A aucun prix, je n'aurais pris, moi, ministre de l'intérieur, devant les événements graves qui se passaient dans la rue, la responsabilité d'interdire à des chefs de service en action tel ou tel moyen, si grave fût-il, qu'ils auraient jugé nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.* » Certains, prenant ces paroles au pied de la lettre, prétendirent en déduire que M. Frot n'avait *donné* aucun ordre : ni celui de tirer, ni celui de ne pas tirer.

*En fait — comme il devait publi*quement le préciser trente-six ans plus tard, au cours d'un procès — il avait « *donné des ordres pour garder les monuments publics et pour empêcher à tout prix que les manifestants n'atteignissent le Palais-Bourbon ; mais, à aucun moment, il n'avait été question de savoir s'il fallait tirer ou non : la question ne s'était jamais posée, car on était loin de penser qu'on en arriverait à ce point* ».

Il semble, au total, que M. Frot — qui n'avait pas accepté de gaieté de cœur un poste initialement destiné à Adrien Marquet — n'ait guère eu de prise sur les *événements*. Comment, d'ailleurs, aurait-il pu en être autrement ? Il venait de s'installer place *Beauvau quand*, dans la nuit du 2 au 3 février, Edouard *Daladier, pour di*verses raisons — celle notamment de *s'assurer une majorité parlementaire*, — décidait de se séparer du préfet de police, Jean Chiappe, qui devait être *nommé résident général à Rabat*. *Le* préfet de Seine-et-Oise, Bonnefoy-Sibour, devenait préfet de police ; il avait eu à peine le temps de prendre ses fonctions que l'émeute éclatait ; *il* fit preuve de courage en demeurant pendant des heures parmi ses hommes aux points les plus dangereux, *mais donna aussi à penser qu'il* était dépassé par les événements. Quant au directeur de la police municipale, il *venait d'être hospitalisé à la* suite d'une crise d'appendicite...

On a, par la suite, accusé Eugène *Frot d'avoir insisté auprès d'Edouard* Daladier pour qu'il fît intervenir l'armée. Il est vrai que, dans la nuit du 6 *au 7 février*, *au cours de discussions* fiévreuses entre le président du conseil, plusieurs ministres et de hauts magistrats, il *recommanda* la proclamation de l'état de siège. *Mais*, le procureur général ayant fait observer que cette proclamation dépendait d'un vote du Parlement, ce *qui exigeait quelque délai*, le ministre de l'intérieur n'insista pas. Persuadé qu'il ne disposerait pas de moyens suffisants pour faire face *à de nouvelles* émeutes, il se rangea à l'avis de ceux qui incitaient Edouard Daladier à porter à l'Elysée la démission du gouvernement.

Carrière politique brisée

Quoi qu'il en soit de tout cela, la carrière politique d'Eugène Frot, qui, auparavant, semblait en plein essor, se *trouva brisée net*. Certes, ses électeurs lui renouvelèrent son mandat de député en 1936, mais il ne joua plus au Palais-Bourbon *qu'un* rôle effacé, siégeant au groupe de l'Union socialiste et républicaine, dont il était le secrétaire *général*. Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota la délégation *du pouvoir constituant* au maréchal Pétain. Celui-ci le nomma, en janvier 1941, membre du Conseil *national*, *organisme* consultatif éphémère, dont l'ancien ministre donna bientôt sa démission.

Après la libération, *Eugène* Frot devait s'orienter vers l'industrie comme conseiller juridique puis devenir *administrateur de plusieurs* sociétés. Il refusait de parler du 6 février et, s'il rompit une fois ce silence, ce fut en *raison* de la publication d'un livre de Mémoires de Jacques Duclos. Le responsable communiste écrivait *à propos de sa propre* arrestation, le 7 février 1934 : « *J'imaginais que Daladier et Frot, qui avaient donné l'ordre de tirer sur les manifestants, devaient être désemparés.* » Devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, le 24 septembre 1970, M. Frot déclara *notamment* : « *Il n'est pas injurieux de dire qu'un ministre de l'intérieur a donné l'ordre de tirer sur des manifestants, car son devoir est d'assurer la paix et l'ordre publics. Mais il est injurieux de dire qu'un tel ordre a été donné lorsqu'il ne l'a pas été. Or jamais je n'ai donné d'instructions pour faire tirer le 6 février sur les manifestants.* »

Jacques Duclos eut beau soutenir qu'il n'avait pas songé à nuire à l'ancien ministre — « *J'ignorais même qu'il fût encore en vie* », affirma-t-il, — il fut, le 15 octobre, condamné, pour diffamation, à 500 francs d'amende et au franc symbolique de dommages et intérêts, le tribunal ordonnant en outre la suppression du passage incriminé de ses Mémoires. La *dix-septième chambre avait* constaté qu'Eugène Frot n'avait pas donné l'ordre de tirer, qu'il avait fait « *tout son devoir* » et « *témoigné de son sang-froid.* »

***

N.D.L.R. — Rappelant ces faits, Mme Françoise Frot nous a écrit pour regretter que dans nos éditions datées 10-11 avril 1983 l'article consacré à « Georges Albertini dans les coulisse du pouvoir » ait évoqué Eugène Frot *comme* « *responsable de la fusillade du 6 février 1934* ».

Mme Frot précise notamment : « *Au terme de longues semaines de travaux, les membres de la commission parlementaire d'enquête qui fut créée à l'époque pour « rechercher » les causes et les origines des évé» nements du 6 février 1934 et » jours suivants, ainsi que toutes » les responsabilités encourues » » étaient appelés à répondre à vingt-quatre questions. La seconde était celle-ci : « Le gouvernement a-» t-il donné l'ordre de tirer sur les » manifestants ? » La réponse fut : « Non, à l'unanimité des votants, » trois abstentions. » (Rapport de M. Pierre Appel, député.) Cela, qui aurait pu suffire, n'a pas mis fin à la légende.* »

Mme Frot ajoute, à propos de la condamnation infligée à Jacques Duclos : « *Sur appel de M. Jacques Duclos et des éditions Fayard, la onzième chambre de la cour d'appel de Paris, par arrêt du 28 avril 1971, confirmait les décisions des premiers juges. S'il est vrai que, abandonné par son éditeur, M. Jacques Duclos réussit à obtenir, le 4 novembre 1972, la cassation de cet arrêt, il importe de souligner que cette cassation reposait sur des motifs strictement juridiques : selon la Cour suprême, il n'était pas diffamatoire de prétendre, même faussement, qu'un ministre de l'intérieur avait fait tirer sur la foule. Le fait n'en était pas moins jugé et personne ne peut plus, sans fausser la vérité historique, affirmer qu'Eugène Frot, le 6 février 1934, a donné l'ordre de tirer et qu'il avait perdu la tête.* »

RECTIFICATIF. — Dans nos éditions du 14 avril, une coquille a dénaturé une citation de l'éditorial de *M. Jacques Julliard publié* dans le numéro 3 de la revue *Interventions*. Il est bien évident que ce n'est *pas d'« honneur »* que *M. Julliard* reproche aux socialistes de manquer aujourd'hui, mais d'« *humour* ».

● *M. Didier Bariani*, président du parti radical, a *répondu à l'offre* de concertation au sein de l'opposition faite par M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R. (*le Monde* du 14 avril). M. Bariani de*mande* à *l'U.D.F.* de « *proposer à ses partenaires du R.P.R. de faire un constat honnête de l'état de l'union, de ses résultats, de ses insuffisances et de ses limites* ». Il souhaite qu'un sommet des différents responsables de l'opposition se tienne avant l'été.

AU CONSEIL DES MINISTRES

● La lutte contre la drogue : une priorité
● La réforme de la formation professionnelle continue

Le président de la République a réuni le conseil des ministres le mercredi 13 avril 1983 au palais de l'Elysée. Au cours de ce conseil, le président de la République a fait part de sa « préoccupation » face au problème de la drogue. Il a demandé *au gouvernement de faire de la lutte* contre la drogue une priorité. M. Max Gallo, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, a précisé que 55 % des personnes présentées au parquet de Paris sont des jeunes consommateurs ou trafiquants de drogue.

Le communiqué officiel diffusé à l'issue des délibérations indique notamment :

● **LA REPRÉSENTATION AU SÉNAT DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE.**

Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des ministres un projet de loi organique et un projet de loi relatifs à la *représentation* au Sénat des Français établis hors de France.

● **LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.**

***Le* ministre de la formation professionnelle a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la formation professionnelle continue.**

Réformant la loi de 1971, il adapte le dispositif de formation continue aux grands enjeux économiques et sociaux des prochaines années, développe les droits nouveaux des travailleurs dans l'entreprise et s'inscrit dans le contexte de la décentralisation.

Ses dispositions principales concernent :

***1) LE DROIT AU CONGÉ DE* FORMATION.**

Ce droit sera désormais ouvert à tous les salariés, quelle que *soit la taille* de leur entreprise. Les 2,7 millions de salariés travaillant dans des entreprises de moins de dix salariés pourront ainsi en bénéficier sans qu'il en résulte de charges nouvelles pour ces entreprises.

2) LA CONCERTATION DANS L'ENTREPRISE.

Le *projet renforce les droits* consultatifs du comité d'entreprise sur les orientations de la politique de formation professionnelle de l'entreprise. A défaut de convention collective de branche ou d'accord professionnel, une négociation collective devra être engagée dans l'entreprise *sur les objectifs et les* moyens de la formation professionnelle des salariés.

Ainsi seront créées les conditions d'une élaboration plus démocratique des politiques de formation, sans remettre en cause les responsabilités des chefs d'entreprise.

3) LES POLITIQUES CONCERTÉES DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

Des conventions pourront être conclues entre l'État et les entreprises sur des objectifs *qualitatifs et quantitatifs* précis en matière de formation. Ces conventions permettront de coordonner les financements publics et privés et d'accroître l'efficacité des politiques de formation continue.

4) LA FORMATION ALTERNÉE.

En vue d'assurer une véritable continuité entre formation initiale et formation continue, des dispositions nouvelles se substituant à celles de la loi du 12 juillet 1980 *fixeront* le cadre juridique de contrats de qualification ayant pour objet la formation alternée de jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.

5) LE CONTROLE PUBLIC.

Les modalités du contrôle *a posteriori* de l'utilisation des fonds destinés à la formation continue seront refondues. Il s'agit, sans porter atteinte ni au pluralisme des organismes de formation ni à la souplesse nécessaire du dispositif de formation continue, de créer les conditions d'une meilleure transparence financière des moyens affectés à ces actions.

● **LA GARANTIE DE RESSOURCES DES TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI.**

***Le* ministre délégué chargé de l'emploi a présenté au conseil des ministres un projet de loi modifiant certaines dispositions du Code du travail.**

En effet, la mise en œuvre à compter du 1er avril de la retraite à soixante ans conduit à retirer du Code du travail les dispositions relatives à la garantie de ressources.

Désormais, les travailleurs de plus de soixante ans privés d'emploi et ayant cotisé pendant trente-sept ans et demi au moins prendront leur retraite. Ceux qui n'auront pas acquis les droits à une retraite à taux plein percevront l'allocation de base de l'assurance-chômage.

Les droits acquis avant la publication de la loi seront maintenus.

● **LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES BIENS ET DES SERVICES MARITIMES.**

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports chargé de la mer a présenté au conseil des ministres une communication sur la politique de réduction du déficit extérieur dans le secteur des biens et services maritimes.

Ce déficit extérieur n'est pas inéluctable. Par l'importance de son implantation maritime, par la qualité et la dimension de sa flotte, la France a les moyens de rééquilibrer ses comptes extérieurs dans ce domaine.

Pour remédier à cette situation, les orientations suivantes ont été décidées :

1) La poursuite du programme pluriannuel de renouvellement et de modernisation de la flotte de pêche, tant artisanale que semi-industrielle et industrielle ;

2) Une politique de développement des activités de congélation, de conservation et de transformation des produits de la mer ;

3) *Le soutien au développement des* cultures marines ;

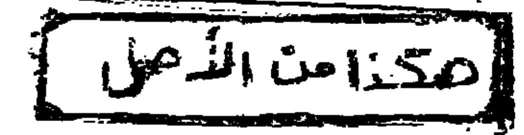
4) La reconduction, dans leur principe, au-delà du 31 décembre 1983, des aides à la flotte de commerce mises en œuvre dans le cadre du plan de consolidation pour les années 1982-1983 ;

5) Le développement des activités françaises susceptibles de contribuer, par des exportations de technologies, d'équipements ou de services, à la mise en valeur par les pays maritimes de la zone dite des 200 milles dans laquelle ils ont une compétence économique exclusive.

Commentant ces orientations, M. Max Gallo a précisé que toute la production exportée du groupe P.U.K. et 30 % de la production exportée de R.V.I. transitent par des bâtiments étrangers.

Enfin, le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports chargé de la mer a présenté au conseil des ministres un projet de loi prévoyant la possibilité de prendre dans nos ports diverses mesures ou sanctions à l'encontre des compagnies maritimes ressortissant des Etats dont les pratiques discriminatoires portent atteinte aux intérêts maritimes et commerciaux de la France.

Au cours de ce même conseil, le premier ministre a rappelé que la politique de développement scientifique et technologique constitue plus que jamais une priorité nationale.



Le Monde

société

APRÈS L'INCARCÉRATION D'UN MÉDECIN-CHEF DANS LE DOUBS

Intempérance, indifférence et pouvoir absolu

Besançon. – Une entrée largement ouverte dans un grillage, un concierge aimable qui vous sourit derrière sa vitre, des bâtiments bas séparés par de vastes espaces verts, la ligne d'arbres d'une colline pour fond de décor... Le centre hospitalier spécialisé de Novillars (Doubs) n'a certainement pas, même sous la pluie, l'aspect effrayant et sordide des asiles d'aliénés des siècles passés. C'est pourtant dans un de ces pavillons d'apparence coquette que, le dimanche de Pâques, le docteur Gisèle Ravaud, médecin-chef du secteur psycho-pathologique infanto-juvé- nile, s'est entendu inculper (*le Monde* du 7 avril) de *« privation de soins et de nourriture à enfants de moins de quinze ans »* et de *« non-assistance à personnes en péril »*, même si, en l'espèce, les malades manquaient de beaucoup de choses, mais pas de nourriture.

Le soir même, le docteur Ravaud était écroué à la maison d'arrêt de

De notre correspondant

Dijon. Pourquoi cette descente soudaine du parquet pendant un week-end ? Et pourquoi cette incarcération ? Qu'a-t-il pu se passer de si grave au « pavillon des enfants inéduquables » rebaptisé « pavillon basque » ?

Depuis dix jours, depuis qu'un coup de téléphone anonyme a averti l'Agence France-Presse que le docteur Ravaud était en prison, on cherche une réponse à ces questions. Au palais de justice de Besançon, où le procureur de la République, arraché prématurément à son week-end prolongé, est arrivé trop tard pour tempérer la fermeté de son substitut, la discrétion est de rigueur. L'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. (Force ouvrière, majoritaire dans l'établissement, fait cavalier seul), en est, comme beaucoup, réduite aux hypothèses : *« Il y avait une enquête judiciaire en cours (1). L'intervention du parquet pourrait en être l'aboutissement. Par ailleurs, il y avait aussi une enquête administrative. Mais, de notre côté, nous préparions une conférence de presse sur le mauvais fonctionnement du service infantile : c'est peut-être ce qui a précipité les choses. »*

Certains assurent pourtant que le docteur Ravaud aurait lui-même provoqué l'intervention de M. Jean-Christophe Vaulot, substitut du procureur de la République, en téléphonant, le 2 avril dans la matinée, au palais de justice de Besançon, pour signaler qu'un jeune malade avait été frappé par un membre du personnel. Le fait, à lui seul, justifiait sans doute un déplacement (encore que, comme le racontent deux anciennes aides-soignantes dans un livre à clés (2), *« L'infirmière, la plus gentille frappe »*). Mais la voix du médecin semblait indiquer qu'il se trouvait dans un état d'ébriété pour que cet appel insolite intrigue davantage le jeune magistrat.

Un blâme

De fait, et c'est sans doute là une des raisons qui expliquent pourquoi *« il se passait de drôles de choses au pavillon basque »*, le docteur Ravaud, soixante et un ans, ancien médecin départemental, forte personnalité, parlant haut et fort, est connu pour son goût pour le pastis. Bien avant le week-end pascal, ce n'était un secret pour personne. Mais jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur, en juillet 1982, intervenant après les changements politiques que l'on sait, les diverses enquêtes administratives conduites depuis 1973, date de la nomination du docteur Ravaud (contre l'avis du conseil d'administration de l'établissement) à la tête du service de psycho-pathologie infanto-juvénile, avaient été refusées par le ministère de la santé, où le médecin bénéficiait, dit-on, d'*« appuis en béton »*.

Mme Simone Veil, alors ministre de la santé, dans une lettre adressée en 1979 à un éducateur, s'était déclarée *« très émue par les faits que vous me rapportez »* ; mais l'enquête qu'elle ordonna alors sur le fonctionnement de l'établissement se solda par un non-lieu. Il en est allé différemment, cette fois-ci, puisque le préfet de Franche-Comté, en possession d'un rapport de 220 pages produit par deux médecins inspecteurs de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, convoquait le docteur Ravaud le 22 mars dernier et, devant le refus de celui-ci de *« faire valoir ses droits à la retraite »*, engageait aussitôt une procédure visant à sa révocation.

Depuis, on s'agite beaucoup. Les syndicats, y compris Force ouvrière, les membres du conseil d'administration, rappellent leurs différentes et vaines démarches. Les autres médecins de l'hôpital de Novillars viennent de voter un blâme à l'adresse du docteur Ravaud, parce que celui-ci a insulté un membre du personnel.

Ce bruit soudain ne fera pas oublier qu'un incroyable laisser-aller qui régnait au pavillon basque s'était installé depuis plusieurs années, qu'aucun projet thérapeutique ne paraît avoir été mis en place ; que les 272 pensionnaires du pavillon passaient le plus clair de leurs journées « parqués », comme l'a dit un infirmier, dans un couloir de 1,50 mètre sur 15 mètres, y laissant des déjections qu' un personnel peu motivé venait enlever parfois plusieurs heures plus tard, et qu'on semblait s'être résigné, dans un établissement où le docteur Ravaud n'a probablement pas le monopole de l'intempérance, ni de l'indifférence, à subir la règle qui veut qu'un chef de service hospitalier peut se comporter en maître absolu, fût-il incapable, par exemple, d'identifier un jeune malade pourtant présent dans son secteur depuis trois ans, et *« seulement préoccupé d'occuper des lits* (à 1 500 francs la journée) *pour justifier son rôle »*, comme le souligne le docteur Thimothée Franck, président du comité économique et social de Franche-Comté et vice-président du Conseil d'administration de l'hôpital de Novillars, qui a l'intention de convoquer le comité technique paritaire de l'établissement *« pour revoir le problème du fonctionnement de l'hôpital, car il s'agit de ne pas laisser se reproduire de tels faits »*.

CLAUDE FABERT.

(1) A la suite de la tentative de suicide, en juillet 1982, d'un pensionnaire placé sous la responsabilité du juge des enfants de Nancy.

(2) *La Malate, un hôpital psychiatrique très ordinaire.* Editions Solin. 1979.

La lutte contre la drogue

LE « FLÉAU », TOUJOURS

« La drogue est un fléau, il faut se ficher ». Le président de la République, dont ces propos ont été rapportés par M. Max Gallo, a abordé le sujet au cours du conseil des ministres du 13 avril, en des termes qu'on aurait jugés en d'autres temps alarmistes. *« A l'issue d'un premier bilan,* a dit M. Gallo, *et d'une réflexion sur ce qui a été fait pour combattre la drogue, le président a tenu à marquer qu'aujourd'hui, en France, et très précisément pour la jeunesse, cette question devient très préoccupante, et qu'il faut que l'Etat se saisisse de ce problème. »* Faut-il penser que la situation de la toxicomanie en France s'est considérablement aggravée ? Si on se réfère aux propos tenus par M. Bérégovoy le 3 février, après la première réunion du comité interministériel de lutte contre la toxicomanie, l'augmentation des statistiques pour 1982, qui pouvait apparaître spectaculaire, s'expliquait surtout par une *« action de répression rendue plus efficace en raison du renforcement des effectifs de police »*.

Il est vrai que ce désir de dédramatiser n'était pas partagé par certains responsables de la lutte contre la toxicomanie qui estiment que les moyens de répression du trafic sont encore insuffisants et que, les chiffres, en augmentation – 100 % par rapport à 1982 pour ce qui concerne le cannabis et 45 % pour l'héroïne – traduisent bien la réalité et l'ampleur du phénomène. C'était aussi l'avis de nombreux thérapeutes, et notamment du docteur Claude Olievenstein, directeur du centre médical Marmottan à Paris, qui jetait un cri d'alarme dans son rapport annuel pour 1983.

Le président de la République assure que, *« malgré les mesures du plan de rigueur, les sommes nécessaires pour la lutte contre la drogue seront débloquées »*, et demande au premier ministre de *« faire de cette lutte une priorité »*. Fallait-il, pour autant, annoncer que *« 55 % des personnes présentées au parquet de Paris sont des jeunes drogués »*, alors qu'il s'agit seulement des personnes faisant l'objet de procédures de saisine directe et ayant un rapport avec la drogue.

CHRISTIAN COLOMBANI.

SCIENCES

● *M. Claude Fréjacques* a été nommé, mercredi 13 avril, président du conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) par le conseil des ministres. Il s'agit, en fait, d'une reconduction : M. Fréjacques était président du C.N.R.S. depuis le 19 novembre 1981, mais l'adoption du nouveau statut du C.N.R.S. a entraîné un changement dans la dénomination du poste et la nécessité d'une nouvelle nomination. Le mandat de M. Fréjacques est de trois ans, renouvelables.

JUSTICE

La Ligue des droits de l'homme est partie civile dans l'affaire Barbie

De notre correspondant régional

Lyon. – M. Henri Noguères, président de la Ligue des droits de l'homme, s'est rendu, mercredi 13 avril, dans le cabinet du juge d'instruction, M. Christian Riss, chargé du dossier Klaus Barbie, pour officialiser le dépôt de plainte avec constitution de partie civile contre l'ancien responsable de la Gestapo de Lyon (*le Monde* du 14 avril). Au préalable, au cours d'une conférence de presse, il a rappelé pour quelles raisons la Ligue rejoignait les nombreuses associations qui ont effectué la même démarche juridique. *« En tant que plus ancienne organisation mondiale de défense des droits de l'homme* [elle est née en 1898], *la Ligue est à sa place et à son poste de combat dès que l'on parle de crimes contre l'humanité, qui sont des crimes contre l'homme »*, a notamment déclaré M. Noguères. A propos du point controversé de la retransmission éventuelle du procès à la télévision, le président et la Ligue se placent dans le camp des opposants à cette formule exceptionnelle. En tant qu'*« historien »*, M. Noguères est certes favorable au fait que les débats puissent être *« fixés sur la pellicule et les supports magnétiques »*, mais il ne voit pas la nécessité de créer *« une chaîne télévisée supplémentaire pour assurer la transmission intégrale des débats »*, étant entendu qu'il ne saurait, à ses yeux, être question de transmission partielle, comportant trop de risques de *« sélection subjective »*. Me Yves Jouffa, vice-président national et avocat de la Ligue, a estimé, pour sa part, qu'une telle diffusion *« pourrait nuire aux droits de la défense »*. L'avocat s'est par ailleurs félicité des réformes entreprises depuis 1981 (suppression des tribunaux militaires et de la Cour de sûreté de l'Etat), réformes qui devraient permettre le déroulement d'un procès *« exemplaire »*. Quant à la distinction entre crimes de guerre » et crimes contre l'humanité, Me Jouffa estime qu'elle est discutable dans le cas de la torture – et l'on pense, bien sûr, aux conditions de la mort de Jean Moulin, – qui est, selon lui, *« peut-être plus qu'un crime de guerre »*.

L'ancien bâtonnier du barreau de Lyon, Me Paul Bouchet, qui a été chargé par la Ligue des droits de l'homme de suivre sur place le dossier Barbie, considère, pour sa part, que le procès sera *« utile et nécessaire »*. *« Il s'agit dans cette affaire,* a-t-il déclaré, *de faire avancer le droit national et international, notamment de faire progresser les notions de droit d'expulsion pour ceux qui trouvent toujours des sanctuaires pour échapper à la justice, et pour préciser la notion d'imprescriptibilité. « Il faut que les bourreaux,* conclut le bâtonnier Bouchet, *sachent dans le monde entier qu'ils ne seront plus aussi facilement à l'abri demain qu'hier. »*

Enfin, sur le point juridique, lui aussi délicat, de la recevabilité de la plainte de la Ligue, ses responsables sont optimistes. D'une part, en raison de l'antériorité de l'association par rapport aux faits visés, qui permet d'éviter les obstacles légaux de la loi « sécurité et liberté » ; d'autre part, en raison du contenu des deux premiers articles des statuts de la Ligue des droits de l'homme. Me Yves Jouffa estime qu'un raisonnement *« par analogie »*, en regard à des décisions antérieures de la Cour de cassation, permettra de prononcer la recevabilité de plaintes dont l'objet *« correspond aux buts d'une association qui s'est donné pour mission la défense sous toutes ses formes des droits de l'homme »*.

CLAUDE RÉGENT.

MÉDECINE

MALGRÉ LES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

La majorité des internes et chefs de clinique restent en grève

Les internes et chefs de clinique des centres hospitalo-universitaires (C.H.U.) de la région parisienne et de la quasi totalité des villes de province ont décidé, mercredi 13 avril dans la soirée et ce jeudi 14 avril dans la matinée, à une écrasante majorité, de reconduire le mouvement de grève qu'ils observent depuis le 22 mars, malgré les ouvertures qui leur avaient été faites la veille par le gouvernement. Le ton des grévistes s'est encore durci au cours de la journée du 13 avril et leur détermination a surpris un certain nombre de ceux qui, dans les milieux officiels notamment, jugeaient positives les propositions de MM. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, et Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Une nouvelle réunion devait avoir lieu jeudi après-midi 14 avril, à 17 heures, au secrétariat d'Etat à la santé entre les représentants des grévistes et ceux des pouvoirs publics.

Les raisons du refus

Internes et chefs de clinique reconnaissent volontiers que la complexité de leurs revendications rend celles-ci difficilement intelligibles par l'opinion publique et se montrent très désireux d'expliquer davantage les raisons profondes de leur mouvement. Il est vrai que les problèmes soulevés par cette action revendicative d'un type encore très peu usité en France — la grève des soins — sont particulièrement complexes, notamment parce que leur solution relève de plusieurs administrations : la santé, l'éducation nationale, la solidarité et, bien entendu, les finances. Les arbitrages du premier ministre seront sans doute nécessaires.

Pourquoi les négociations entamées au secrétariat d'État ont-elles jusqu'à présent échoué ? Pour des raisons très diverses en réalité.

En premier lieu, le gouvernement — en l'occurrence le ministère de l'éducation nationale — avait imaginé un schéma destiné à assurer un débouché aux nombreux chefs de clinique, la grande majorité qui, au terme de leur année de clinicat, ne peuvent devenir professeurs agrégés (de rang A) faute de postes, mais souhaitent demeurer dans le cadre hospitalier. L'éducation nationale avait conçu, pour eux, une situation de « titulaires » de rang B pour les disciplines cliniques, à l'image de ce qui existe déjà dans les disciplines biologiques (ce sont les « chefs de travaux », jusqu'à présent peu nombreux).

Internes et chefs de clinique s'opposent violemment à la création de ce cadre nouveau. Ils y voient, en effet, la perspective de constitution d'une vaste catégorie de « sous-officiers » de santé, maintenus jusqu'à la fin de leur carrière dans une perspective dépourvue de tout accès aux responsabilités de décision, malgré la difficulté et la longueur de leurs études. En outre, disent-ils, la promotion en masse de ces « sous-officiers » nommés au terme du clinicat bloquerait toute perspective d'« avancement » pour les internes, c'est-à-dire pour les générations suivantes. Sur cette question, l'hostilité est totale.

Second point d'achoppement non moins important : l'aménagement du secteur libéral de la médecine. La majorité des chefs de clinique qui quittent les hôpitaux à l'issue de leur clinicat parce que au cun débouché n'a pu leur y être proposé s'établissent en médecine de ville, où ils entrent en compétition avec des praticiens moins longuement formés mais plus anciennement installés. Ils souhaitent que leurs qualifications, la longueur de leurs cursus hospitalo-universitaire trouvent une traduction dans leur mode d'exercice en ville.

Bonification tarifaire

Au cours de la réunion du 12 avril, le gouvernement a proposé qu'un groupe de travail soit constitué pour étudier cette question et remettre son rapport sur ce sujet dans un délai de six mois. M. Hervé a indiqué qu'il « ne s'opposerait pas » à une « bonification tarifaire » pour les anciens internes et chefs de clinique établis en ville, qu'un syndicat représentant leurs intérêts pourrait être amené à participer aux négociations conventionnelles avec la Sécurité sociale et souligné que ce problème méritait « une attention particulière ». Les grévistes estiment ces assurances nettement insuffisantes.

Leur inquiétude est d'autant plus grande sur ce point que le « droit permanent à dépassement » (D.P.), c'est-à-dire le droit de dépasser les barèmes conventionnels, qui était attribué aux praticiens particulièrement titrés a été supprimé (avant 1981). Plus précisément, les pouvoirs publics ont décidé de laisser ce droit s'éteindre avec la vie active de ses titulaires actuels, particulièrement nombreux dans les grandes villes. Les titulaires du D.P. sont généralement entrés dans le « secteur 2 » de la convention (secteur à « honoraires libres ») sur lequel pèse, disent les grévistes, une incertitude liée à l'attitude générale du gouvernement à l'égard de la médecine la plus onéreuse.

En troisième lieu, les grévistes ne se satisfont nullement des promesses gouvernementales relatives aux postes créés ou ouverts dans les hôpitaux généraux, universitaires et psychiatriques (*le Monde* du 14 avril). Il ne s'agit pas, le plus souvent, soulignent-ils, de postes « réellement » nouveaux, mais du maintien de postes déjà existants que leurs titulaires s'apprêtaient à quitter. Ou bien encore, disent-ils, ce sont des postes vacants mais jugés « inintéressants » ou incompatibles avec le haut niveau de formation acquis dans les C.H.U.

Enfin, les grévistes s'attendaient que les internes nommés jusqu'au concours de 1984 bénéficient des modalités actuelles d'accès au clinicat. Le gouvernement n'a accédé à cette demande que pour les internes reçus au concours de 1983. Internes et chefs de clinique parlent sur ce point d'une « génération sacrifiée ».

C. B.

Jouer avec le feu

(Suite de la première page.)

La France du début des années 60 ne comptait, en effet, que quelque quarante mille praticiens : l'effectif avoisine, aujourd'hui, les cent vingt mille. Ces deux chiffres donnent la mesure de la gravité du problème que soulèvent aujourd'hui internes et chefs de clinique : ceux-ci, malgré la longueur (douze à quinze ans) et la difficulté de leurs études, ne peuvent guère s'insérer dans les structures hospitalières, qu'elles soient universitaires ou non.

Ils doivent donc, dans leur immense majorité, se tourner vers la médecine de ville, c'est-à-dire quitter, à contre-cœur, la pratique hospitalière à laquelle ils ont été longuement formés et affronter, vers l'âge de trente-cinq ans, une médecine libérale qu'ils connaissent mal, où la pathologie s'exprime différemment, et, surtout, dont l'explosion des effectifs médicaux a provoqué la saturation.

Une armme à double tranchant

C'est dire que le conflit d'aujourd'hui prend son origine dans les dernières décennies. La myriade de projets élaborés par le cabinet de M. Jack Ralite devait, dans ce climat, faire figure d'élément déclenchant. Mais, on le constate, toutes les données du conflit étaient réunies avant même le changement de mai 1981, qui devait faire naître, chez les jeunes médecins hospitaliers, des espoirs parfois disproportionnés compte tenu de la réalité, celle des chiffres.

Les tentatives de limiter la croissance des effectifs médicaux, tentatives dont on constate, avec la grève des étudiants, l'extrême difficulté, montrent à quel point un tel contrôle eût été indispensable dès la mise en œuvre de la réforme Debré, à l'aube des années 60, c'est-à-dire dès la mise en application de la première grande loi hospitalière de la Ve République.

Il reste que la grève d'aujourd'hui — dont les derniers développements montrent qu'il ne sera pas facile de l'interrompre, malgré les concessions déjà faites par le gouvernement — est une arme à double tranchant. Les grévistes y voient le seul moyen d'alerter l'opinion publique sur la gravité de leurs problèmes, qui n'est pas niable. C'est aussi un outil fort difficile à maîtriser. Si un incident survient, une faille dans l'organisation du service minimum, un décès, le mouvement, très vite, sera rejeté par l'opinion, qui l'a jusqu'à présent relativement bien accepté. En outre, l'exploitation politique du mouvement, d'où qu'elle vienne, sera alors immédiate.

Les grévistes le savent, qui devaient, ce jeudi, procéder à un nouveau contrôle de l'organisation de ce service minimum. Ils savent qu'ils jouent avec le feu. Le gouvernement le sait aussi, qui redoute à la fois l'incident et le dérapage. L'arbitrage décisif, en cette affaire, ne sera pas seulement effectué à l'hôpital, ni dans les cabinets ministériels : il sera rendu par l'opinion, confrontée pour la première fois à une grève des soins aussi longue et déterminée. Sera-t-elle apte à tolérer la prolongation d'un conflit qui risque, à terme, de heurter l'idée qu'elle se faisait de ceux qui soignent ?

CLAIRE BRISSET.

● *Plus d'une centaine d'étudiants en médecine* ont envahi, ce jeudi 14 avril dans la matinée, l'Arc de triomphe à Paris et s'y sont barricadés. Massés au sommet et vêtus de leur blouse blanche, ils ont déployé, face aux Champs-Elysées, une banderole rappelant qu'ils sont en grève, commémorant ainsi le deuxième mois de leur mouvement de protestation qui a commencé à Paris le 14 février.

Le ministre de l'éducation nationale se déclare prêt à recevoir les étudiants en grève

« Je suis prêt à recevoir les étudiants en médecine, mais je préfère la démarche qui consiste à prendre rendez-vous à celle qui consiste à tenter d'enfoncer les portes du ministère », a déclaré, mercredi 13 avril, à l'Assemblée nationale M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, qui répondait à une question orale de M. Jacques Barrot, député U.D.F. de Haute-Loire, à propos des conflits en cours dans le monde médical, ce que l'ancien ministre a appelé *« un profond désarroi »* de *« la communauté médicale et hospitalière »*.

Après avoir rappelé les résultats des premiers entretiens, aujourd'hui interrompus, avec les représentants des étudiants en grève, le ministre de l'éducation nationale a dressé le constat suivant : *« Un désaccord persiste sur l'examen de fin de deuxième cycle. Les étudiants reconnaissent l'utilité d'une synthèse clinique et thérapeutique, mais souhaitent qu'elle prenne la forme d'une série de cours sanctionnés par un examen. Nous pensons au contraire qu'elle doit être une récapitulation des connaissances acquises, récapitulation indispensable de l'avis de presque tous les enseignants, et justifiée par l'entrée dans des fonctions d'interne l'année suivante. Le désaccord n'est donc pas si radical que certains slogans entendus lors de manifestations tendraient à le faire croire. Il s'agit d'un problème de qualité et de formation sur lequel il n'est pas possible de reculer. (...)*

» Le second point de désaccord concerne les concours interrégionaux d'accès aux filières de spécialité. Le choix en fonction du rang de classement est un principe raisonnable, qui permet aux étudiants de s'orienter dans de bonnes conditions. Mais les étudiants, choqués par tout ce qui peut contrarier des vocations, préféreraient des concours séparés pour les différentes filières. Nous avons donc proposé de faire intervenir des « coefficients de motivation », dont la mise au point est actuellement à l'étude. Les étudiants craignent aussi que l'on puisse être contraint d'entrer dans une filière sans l'avoir choisie, mais ils ont toujours la ressource de renoncer au bénéfice de leur admission et d'aller en médecine générale. »

M. Savary a estimé que les étudiants en médecine *« ont maintenant obtenu des réponses constructives et des aménagements. Aller au-delà serait contraire à l'esprit de la réforme »*.

DÉFENSE

NOMINATIONS MILITAIRES

● **Le général Jacques de Barry, secrétaire général de la défense nationale.**
● **Le général Charles de Llamby, commandant la Ire armée.**

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 13 avril a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** — Est placé en service détaché auprès du premier ministre pour occuper les fonctions de secrétaire général de la défense nationale, à compter du 1er juin, le général d'armée Jacques de Barry, en remplacement du général d'armée aérienne Roger Rhenter, qui occupait ce poste depuis 1977.

[Né le 18 juin 1922 à Bordeaux et ancien saint-cyrien, Jacques de Barry a appartenu, en mars 1943, à l'Organisation de résistance de l'armée (ORA), avant d'être arrêté par les Allemands, en février 1944, et déporté à Auschwitz et Buchenwald, d'où il est libéré en 1945.

Il sert, ensuite, en Indochine, où il sera, en 1951, à l'état-major du haut commissaire de France et commandant en chef en Extrême-Orient, le maréchal de Lattre de Tassigny. Après avoir participé aux opérations d'Algérie et avoir commandé, à Besançon, le 4e régiment de hussards, Jacques de Barry entre, comme colonel, au cabinet militaire de M. Pierre Messmer, ministre des armées du général de Gaulle. Il commande ensuite la 2e brigade mécanisée (1970), l'Ecole de Saint-Cyr (1972), la 4e division à Verdun (1975) et, élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, il est nommé, en septembre 1977, commandant de la Ire région militaire, gouverneur militaire de Paris et commandant le 3e corps d'armée.

Elevé au rang et à l'appellation de général d'armée en 1980, il assurait, depuis le 15 août 1980, le commandement de la Ire armée à Strasbourg. Le secrétaire général de la défense nationale, qui dépend du premier ministre, est notamment chargé de l'étude des données militaires, économiques, industrielles, diplomatiques et scientifiques de la politique générale de la défense, et il assure le secrétariat des conseils et comités de défense présidés par le chef de l'Etat.]

Est élevé au rang et à l'appellation de général d'armée, le général de corps d'armée Charles de Llamby, nommé, à compter du Ier juin, commandant la 1re armée et gouverneur militaire de Strasbourg, en remplacement du général Jacques de Barry.

[Né le 13 mars 1926 à Perpignan et ancien saint-cyrien, Charles de Llamby a, très jeune, participé aux combats de la Résistance et appartenu à l'Organisation de résistance de l'armée (ORA).

A la Libération, il sert en Indochine à deux reprises (1945-1948 et 1950-1953). Après plusieurs postes d'état-major, il sert en 1958 et 1959 au deuxième bureau (renseignement) de la Xe région militaire, à Saïda, en Algérie. En 1969, il commandera le 6e régiment parachutiste d'infanterie de marine.

Affecté ensuite à l'état-major de l'armée de terre, Charles de Llamby, promu général de brigade en 1976, commande la 7e brigade mécanisée à Besançon, puis, en 1976, la 9e division d'infanterie de marine, à Saint-Malo. En septembre 1978, il est adjoint au général commandant la Ire région militaire et gouverneur militaire de Paris. En août 1978, le général de division Charles de Llamby est nommé chef de cabinet militaire du premier ministre, M. Raymond Barre.

Elevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée en mars 1982, Charles de Llamby est nommé commandant de la IIe région militaire, à Lille.

Le commandement de la Ire armée, à Strasbourg, dépend du chef d'état-major des armées et il assure son autorité, actuellement, sur des forces, en France et outre-Rhin, qui réunissent huit divisions blindées et l'artillerie nucléaire tactique Pluton.]

*

Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, les généraux de division Louis Pitel, François Bosshardt et Maurice Schmitt.

Sont nommés : commandant la IIe région militaire à Lille, le général de corps d'armée Alain Bizard ; inspecteur de la défense opérationnelle du territoire (DOT), le général de division Jean Gilard.

Sont promus : général de division, le général de brigade Maurice Boursier ; général de brigade, les colonels Jean Dougnet, Jean Lagier, Claude Sommervogel, Amaury Huon de Kermadec et André Parat.

● **Air.** — Est nommé commandant la 4e région aérienne (Aix-en-Provence), le général de division aérienne Pierre Lauzeral.

● **Marine.** — Sont promus : contre-amiral, les capitaines de vaisseau Gilles Bardon (nommé commandant l'aviation de patrouille maritime) et Jacques Hugon.

● **Armement.** — Sont promus : ingénieur général de 1re classe, l'ingénieur général de 2e classe André Léonard ; ingénieur général de 2e classe, l'ingénieur en chef Jean Rastouin.

FAITS ET JUGEMENTS

Le réquisitoire au procès de la banqueroute Roy

M. Don Joseph Graziani, représentant du ministère public au procès des prévenus impliqués dans la banqueroute de la banque Roy, consécutive à la prise de contrôle de cet établissement par le groupe Bonan-Berdat (*le Monde* du 14 avril), a requis, mercredi 13 avril, des peines de prison ferme contre les principaux inculpés. C'est ainsi qu'il a demandé aux juges de la 11e chambre du tribunal de Paris de condamner M. Gabriel Berdat à cinq ans de prison, peine qui serait confondue avec celle de quatre ans prononcée pour fraude fiscale et déjà purgée, mais accompagnée d'un mandat de dépôt, M. Gabriel Berdat étant actuellement en liberté.

M. Graziani a été un peu moins sévère pour M. Isaac Ghariani, en proposant pour lui quatre ans de prison dont un an avec sursis et confusion avec la peine de prison déjà prononcée dans l'affaire de fraude fiscale, ainsi que pour M. Salomon Bonan, contre lequel il a demandé trois ans dont une partie avec sursis.

En revanche, il a laissé au tribunal le soin d'apprécier les sanctions à infliger aux autres prévenus, simples prête-noms pour la plupart. Il n'a pas non plus proposé de peine à infliger à M. Jean Roy, petit-fils du fondateur de la banque. La défense, qui a commencé à répliquer mercredi 13 avril, continuera le 20 avril.

« SALE VACHE » CONTRE « SALE GOSSE »...

Poursuivie pour injures envers une personne en raison de son origine, selon l'article 33 de la loi sur la presse de 1881, Mme Germaine Fringard, gardienne d'immeuble, 6, avenue René-Coty à Paris, 14e, — accusée d'avoir traité un jeune garçon, Léopold, de « sale négro », le 14 juin 1982 (*le Monde* du 26 mars); — a été relaxée, le 13 avril, par la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris présidée par Mme Jacqueline Clavery.

Le jugement retient que le seul témoin de cette altercation, M. Michel Marie, s'il entendit bien Mme Fringard traiter Léopold de « sale gosse » et de « sale môme », après que celui-ci l'eut traitée elle-même de « sale vache », n'a pas entendu proférer le propos raciste incriminé. Quant aux autres témoins arrivés après coup, s'ils ont constaté l'état de désarroi du jeune garçon et si ce dernier leur affirma avoir été traité de « sale négro », ils n'ont pas pu entendre eux-mêmes le propos. Aussi, « faute d'éléments précis », le tribunal a-t-il jugé que Mme Germaine Fringard devait être relaxée au bénéfice du doute.

SPORTS

AVIRON

Tempête pour un skiff

Le torchon brûle à la Fédération française d'aviron (F.F.A.) entre M. Robert Telliez, président, et M. Bernard Bourandy, directeur technique national. Objet de la polémique entre les deux hommes : l'affaire Corinne Le Moal. Skiffeuse du Cercle nautique et athlétique de Rouen, candidate à l'équipe de France en vue des prochains Jeux olympiques de Los Angeles, Corinne Le Moal n'a pu participer aux épreuves de sélection régionale qu'à la suite de l'intervention de M. Robert Telliez. M. Bourandy s'y était, pour sa part, opposé en raison, selon le directeur technique national, du refus de la rameuse rouennaise de se plier au programme de préparation de l'équipe nationale.

Mariée à l'entraîneur du C.N.A. de Rouen et mère d'un enfant, Corinne Le Moal, qui est âgée de vingt-huit ans, travaille à l'E.D.F. et bénéficie en tant qu'athlète de haut niveau de la convention signée entre le ministre du temps libre et de la jeunesse et des sports et la société nationale. Depuis 1975, elle ne participe pas aux stages de l'équipe de France en raison de sa situation familiale et ne voit pas *« l'intérêt de s'entraîner ailleurs qu'à Rouen »*. D'évidence, Bernard Bourandy n'accepte pas cette situation. *« Corinne Le Moal refuse*, dit-il, *de se plier à la règle du jeu collectif. Elle a des droits mais aussi des devoirs. »* Sous-entendu le droit de ramer et d'accepter les programmes d'entraînement définis par la direction technique nationale. Le choix de la Fédération s'est précisément porté depuis deux saisons sur la constitution de bateaux longs — quatre de couple et quatre barré — en vue des Jeux olympiques. Or le bateau de prédilection de Corinne Le Moal est le skiff.

Prudente, la rameuse rouennaise affirme aujourd'hui qu'elle revendique *« le seul droit de ramer »* et que Bernard Bourandy ne peut lui interdire de participer aux tests nationaux alors qu'elle s'est révélée la plus rapide à l'échelon inférieur. La sélection nationale est une autre affaire, dit-elle aujourd'hui.

Dans la petite guerre que Robert Telliez et Bernard Bourandy — chacun rejette sur l'autre la responsabilité de l'ouverture des hostilités — se font par quotidien sportif interposé (1), le président de la F.F.A a pris fait et cause pour la rameuse rouennaise. Il estime que la direction technique nationale a outrepassé ses droits en prétendant interdire à la rameuse de participer aux tests régionaux qui ont eu lieu récemment à Sainte-Livrade. *« Je suis là pour faire respecter le règlement*, dit-il. *Corinne Le Moal a gagné sur l'eau le droit de participer aux tests nationaux, qui doivent avoir lieu du 23 au 24 avril à Cazaubon. »*

L'affaire s'est envenimée après les prises de position des uns et des autres. Le président de la Fédération française d'aviron s'est d'abord offusqué que Yannick Le Saux, entraîneur national, ait pu dire de Corinne Le Moal : *« Elle n'a jamais démontré qu'elle était la meilleure. Elle ne peut donc exiger de participer individuellement aux championnats du monde et aux Jeux olympiques. »*

Robert Telliez a rétorqué que tout athlète de haut niveau a droit à la considération et au respect avant de déclarer, excédé : *« Bernard Bourandy a ignoré l'aviron féminin pendant dix ans... »*

Des phrases comme celles-là ne sont pas faites pour apaiser les esprits. Et ce n'est pas la prise de position de sept athlètes de l'équipe de France — quatre de couple et double skull — qui risque d'arranger les choses.

« Après des résultats encourageants obtenus, ont-elles déclaré, *nous espérions trouver un soutien de notre fédération et non un encouragement du bureau fédéral en faveur d'une seule rameuse qui se démarque depuis 1975 de l'équipe de France. Davantage de confiance et de sérénité sont nécessaires pour la préparation des Jeux olympiques. »*

Bernard Bourandy voit dans cette déclaration la preuve que la direction technique nationale et la majorité des athlètes de l'équipe font corps face à cette polémique. Robert Telliez s'exclame : *« Mais où va-t-on si les athlètes ont aussi une part du pouvoir ? »*

L'heure n'est pourtant pas à la rupture bien que chacun campe sur ses positions. L'avenir dira si l'affaire Le Moal n'est qu'une « péripétie » ou si elle cache un conflit plus sérieux entre le président de la fédération et son directeur technique.

G. M.

(1) *L'Équipe*.

D'un sport à l'autre

FOOTBALL. — *Une délégation de l'Union nationale des footballeurs professionnels sera reçue, lundi 18 avril, au ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports. Les joueurs professionnels menacent de faire grève pour les trois dernières journées de championnat* (le Monde *du 12 avril*) *s'ils n'obtiennent pas des aménagements fiscaux en contrepartie des mesures d'austérité votées par les dirigeants de clubs.*

TENNIS. — *Deux Français se sont qualifiés, mercredi 13 avril, pour les quarts de finale du tournoi de la Raquette d'or, disputé à Aix-en-Provence, où soufflait encore un violent mistral. Henri Leconte a battu Gilles Moretton, 6-2, 5-7, 6-3, tandis que Loïc Courteau éliminait l'Australien Trevor Allan, 7-5, 6-3. Le Suédois Mats Wilander, tête de série numéro 1 et favori du tournoi, a passé le premier tour en éliminant l'Américain Jim Brown, 6-2, 7-5.*

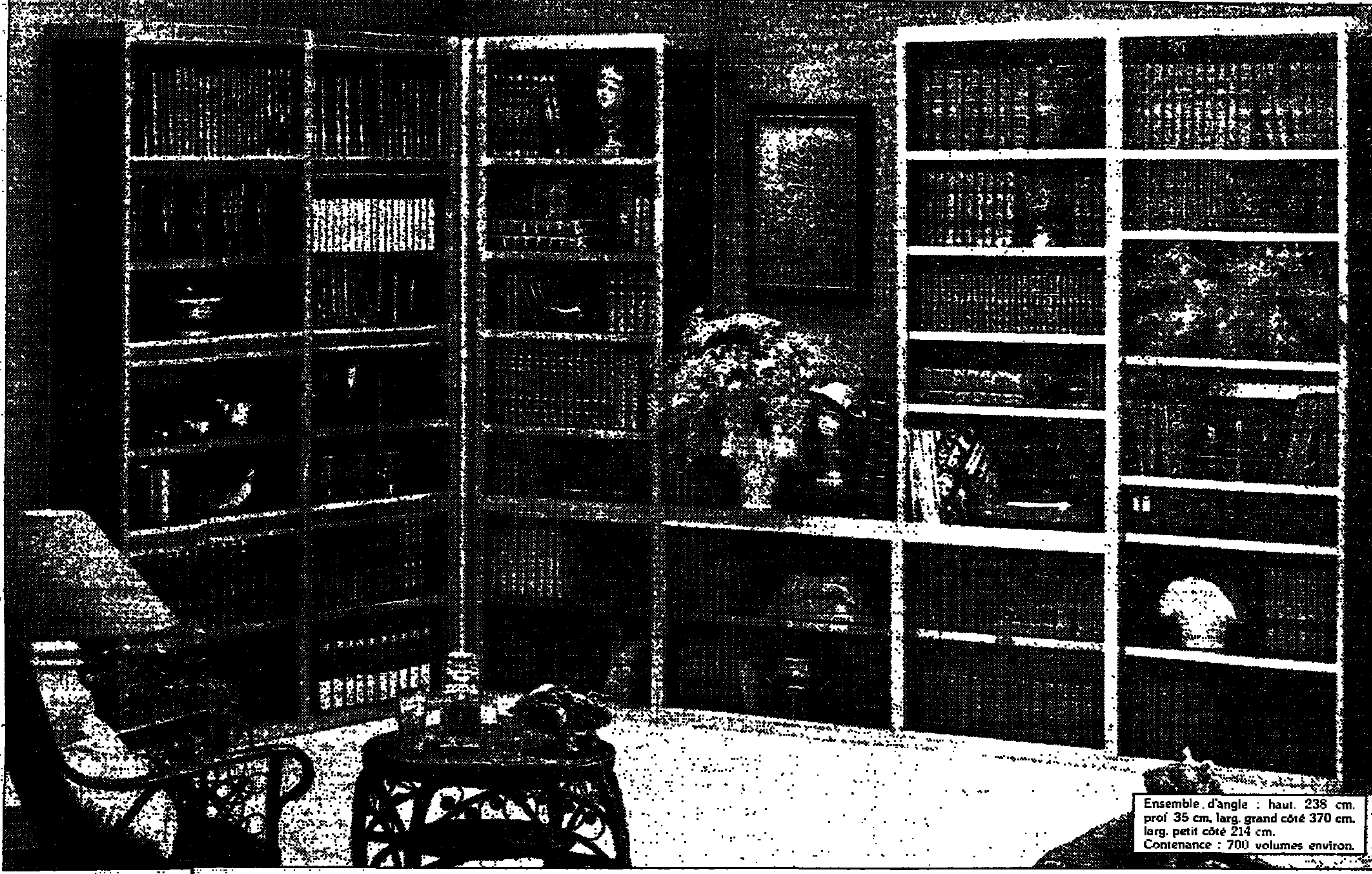
DU MEUBLE INDIVIDUEL... AU GRAND ENSEMBLE

La maison des BIBLIOTHEQUES

250 MODELES VITRES OU NON STANDARD, RUSTIQUES, CONTEMPORAINS, LIGNE OR, LIGNE NOIRE, STYLE... ANGLAIS...

Paris • Bruxelles • Genève • New York • Rome • Rotterdam • Vienne

Paris : 61, rue Froidevaux, 14e.

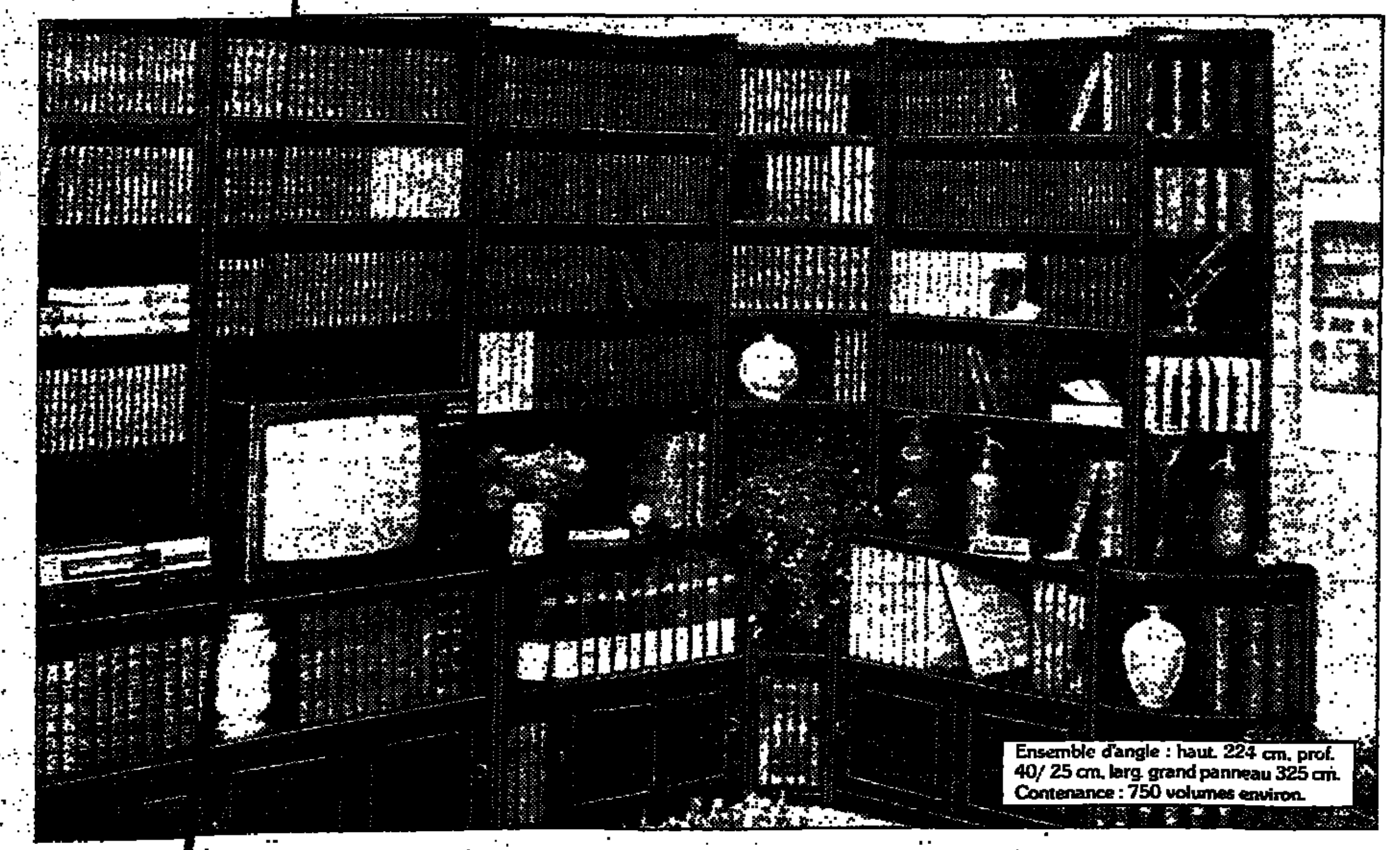


Ensemble d'angle : haut. 238 cm. prof 35 cm, larg. grand côté 370 cm. larg. petit côté 214 cm. Contenance : 700 volumes environ.

LIGNE OR : 24 modèles

JUXTAPOSABLES - SUPERPOSABLES
4 hauteurs - 2 largeurs - 3 profondeurs - 4 couleurs

Spécialiste européen pour le rangement des livres de tous formats, La Maison des Bibliothèques propose une nouvelle ligne exclusive extrêmement sobre et fonctionnelle.
La "Ligne OR" vient ainsi compléter le très large éventail de La Maison des Bibliothèques (Standard, Rustiques. Contemporains. Ligne N. etc.).
Ces prestigieux modèles permettent de constituer, par simple superposition et juxtaposition, la bibliothèque idéale quelle que soit la place dont on dispose. Véritable architecture de montants et de traverses OR habillés de panneaux et d'étagères (noir, ivoire, gris ou céladon). "Ligne OR" apporte une solution rationnelle et très décorative au rangement de tous vos ouvrages, aussi bien professionnels que de collection ou d'agrément.
Etagères et panneaux en mélaminé double face, montants en aluminium anodisé brossé doré, avec vérins réglables. Système de crémaillères encastré permettant le réglage en hauteur des étagères au cm. Finition des chants de tablette par un T en aluminium doré. Tous ces modèles peuvent être fermés sur option par des portes bois, glaces claires, des glaces Parsol bronze ou des glaces miroir Parsol.



Ensemble d'angle : haut. 224 cm, prof. 40/ 25 cm, larg. grand panneau 325 cm. Contenance : 750 volumes environ.

LIGNE NOIRE : 12 modèles VITRÉS

JUXTAPOSABLES - SUPERPOSABLES
5 hauteurs - 2 largeurs - 2 profondeurs - 5 couleurs

L'une des plus récentes créations exclusives de LA MAISON DES BIBLIOTHEQUES réalisée à partir d'un nouveau matériau permettant un usinage dans la masse identique à celui du bois massif. Tous les modèles de la LIGNE NOIRE (JUXTAPOSABLES ET SUPERPOSABLES par simple pose sans aucune fixation) permettent de constituer des ensembles bibliothèques très élégants. De nombreux accessoires (1/4 de ronds, meubles d'angle, abattant-secrétaires, étagères T.V., etc.) offrent de multiples possibilités de décoration intérieure comme d'aménagement de cabinets de travail.
Nouvelle série panneaux de fibres à structure homogène et de densité moyenne et constante. Vernis 5 couleurs au choix. Côtés moulurés dans la masse avec plates-bandes. Etagères et côtés épaisseur 22 mm, chants arrondis. Fonds contre-plaqués, vitres coulissantes avec onglets, bords doucis, étagères intérieures réglables sur taquets violons, pieds de 5 cm avec plinthe en retrait, dépassements hauts de 3 cm avec arrondis. Assemblage très facile par vis à rappel invisibles.

MAGASINS RÉGIONAUX

BORDEAUX 10, rue Bouffard, tél (56) 44.39.42
CLERMONT-FERRAND 22, r. G.-Clemenceau, tél. (73) 93.97.06
DIJON 100, rue Monge, tél. (80) 45.02.45
GRENOBLE 59, rue St-Laurent, tél. (76) 42.55 75
LILLE 88, rue Esquermoise, tél. (20) 55.69.39
LIMOGES 57, rue Jules-Noriac, tél. (55) 79.15.42
LYON 9, r. de la République, (métro Hôtel-de-Ville-Louis-Pradel), tél. (7) 828 38.51
MARSEILLE 109, rue Paradis (métro Estrangin), tél (91) 37 60.54
MONTPELLIER 8, rue Sérane (près Gare), tél. (67) 58.13.32
NANCY 8, rue Saint-Michel (rue piétonne près du Palais Ducal), tél. (8) 332.84.84
NANTES 16, rue Gambetta (près rue Coulmiers), tél. (40) 74.59.35
NICE 8, rue de la Boucherie (Vieille Ville), tél (93) 80.14.89
RENNES 18, quai E.-Zola (près du Musée), tél. (99) 30.26.77
ROUEN 43, rue des Charrettes, tél. (35) 71.96.22
STRASBOURG 11, rue des Bouchers, tél. (88) 36 73.78
TOULOUSE 1, r. des Trois-Renards (près pl. St-Sernin), tél. (61) 22.92.40
TOURS 5, rue H.-Barbusse (près des Halles), tél. (47) 61.03.28

Ouverts du mardi au samedi inclus de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Pour ranger et protéger tous vos livres... intégrer votre télévision... votre chaîne HI-FI... décorer votre intérieur.

INSTALLEZ-VOUS, VOUS-MÊME, ULTRA RAPIDEMENT ET FACILEMENT A DES PRIX IMBATTABLES !...

La maison des BIBLIOTHEQUES

Paris • Bruxelles • Genève • New York • Rome • Rotterdam • Vienne

Paris : 61, rue Froidevaux, 14e.

Magasins ouverts le lundi de 14 h à 19 h et du mardi au samedi inclus de 9 h à 19 h sans interruption. Métro : Denfert Rochereau · Gaîté · Edgar Quinet Autobus : 28-38-58-68

Expédition rapide et franco dans toute la France métropolitaine. Des milliers de références. REPRISE EN CAS DE NON CONVENANCE

BON pour un catalogue en couleur avec tarif **GRATUIT** MO 25
A retourner à : La Maison des Bibliothèques - 75680 PARIS CEDEX 14

Nom ____
Prénom ____
N° ____ Rue ____
Bât. ____ Escalier ____
Code postal |_|_|_|_|_| Ville ____

Catalogue par téléphone : 24 h sur 24. Répondeur automatique. **(1) 320.73.33**

A.T.P. s.a. au capital de 1.090.800 F

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Un ordinateur chez soi

Après l'entrée des jeux électroniques dans bien des foyers, une nouvelle étape est en train d'être franchie avec les micro-ordinateurs conçus pour des besoins domestiques.

Allant bien au-delà du jeu (aussi complexe soit-il), ces appareils permettent de faire de la gestion individuelle : budget familial, emprunt, portefeuille boursier. Mais aussi la tenue de fichiers de toute nature : adresses, titres de livres ou de disques, recettes, vins, sans parler des collections. *Les programmes* éducatifs sont variés, de l'initiation au calcul à l'apprentissage d'une langue étrangère.

Un micro-ordinateur se présente sous la forme d'une console compacte, avec un clavier à touches comme une machine à écrire. L'appareil se branche sur *le secteur et sur un* téléviseur pour utiliser son écran (1) ; il est doté d'une mémoire, ou plus exactement de deux types de mémoire : une mémoire morte (Mem) et une mémoire vive (Mev). La mémoire morte, programmée une fois pour toutes, contient les instructions de commande *et des* programmes d'application standard ; on peut la comparer à un livre à consulter. La mémoire vive recueille les données programmées par l'utilisateur, mais elle s'efface dès que le courant alimentant l'ordinateur est coupé. Pour conserver ces programmes personnels, il faut les enregistrer sur une mémoire de masse, par le truchement d'un support magnétique. La capacité de mémoire d'un ordinateur se mesure en kilo-octets (Ko), c'est-à-dire en nombre de caractères pouvant être stockés. C'est un élément déterminant dans le choix d'un appareil.

Au prix d'un micro-ordinateur (de 2 300 F à 7 500 F selon ses caractéristiques) s'ajoute ceux de *diverses extensions.* D'abord, pour l'enregistrement des programmes sur une mémoire de masse et leur lecture ultérieure, un magnétophone ou, pour un service beaucoup plus rapide, une disquette (4 500 F environ), puis — pour en garder une trace écrite — une imprimante (3 000 F *environ*). Avec les indispensables extensions mémoires, des programmes, un synthétiseur de voix et autres accessoires, on arrive facilement à une dépense d'environ *15 000 F* pour un appareil de base de 3 000 F.

Malgré ce coût élevé, la micro-informatique commence à être diffusée hors des circuits spécifiques. Ainsi, la FNAC de la rue de Rennes a ouvert, il y a un an et demi, un rayon d'ordinateurs individuels.

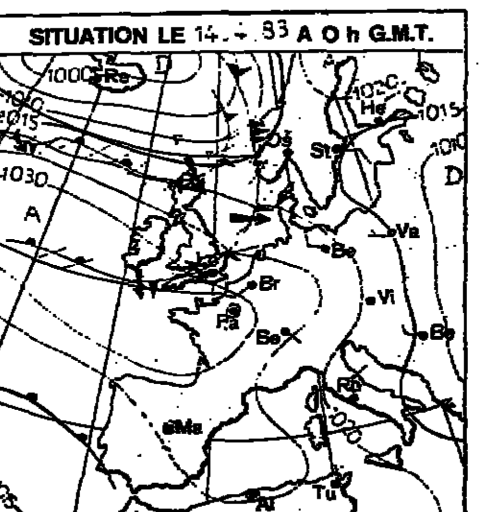
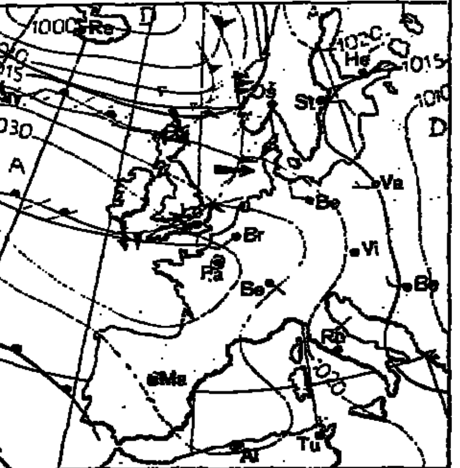
Depuis le début de mars, les grands magasins Printemps-Haussmann ont une « boutique micro-informatique » destinée aux particuliers. Ce nouvel espace, qui prolonge le rayon hi-fi et vidéo, est confié à des spécialistes en *la* matière. *La gamme* des ordinateurs présentés est sensiblement la même qu'à la FNAC, avec des prix quasi semblables, commençant à 2 300 F. D'emblée, ce nouveau rayon a suscité l'intérêt de gens qui utilisent l'informatique dans leur travail et souhaitent en prolonger les applications dans leur vie privée. A côté des ordinateurs sont réunis des programmes de divers genres (jeux, éducation, gestion *familiale) et des livres d'initiation* et d'utilisation de la micro-informatique.

JANY AUJAME.

(1) Les téléviseurs postérieurs à janvier 1981 possèdent une prise Péritel permettant de brancher magnétoscope ou ordinateur sans passer par la prise d'antenne, ce qui améliore la qualité de l'image.

★ FNAC, 136, rue de Rennes, 75006 Paris. Au sous-sol. — Printemps, boulevard Haussmann, magasin Havre, septième étage.

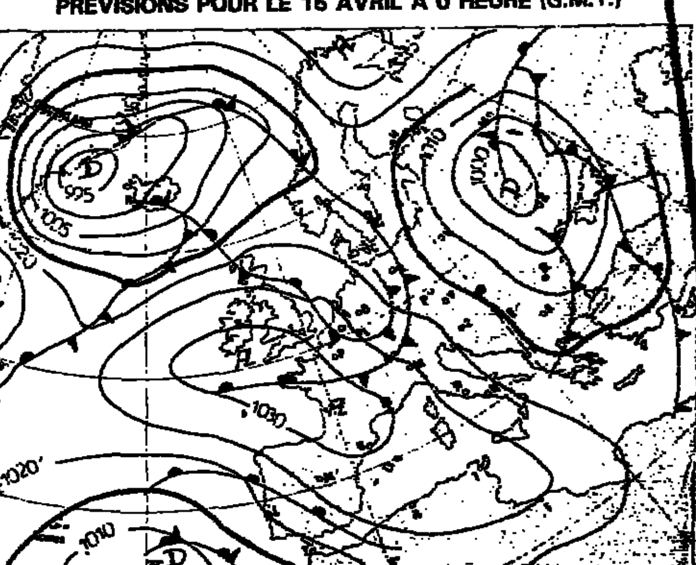
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14-4-83 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 15-4 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région



PRÉVISIONS POUR LE 15 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France *entre le jeudi 14 avril à 0 heure et le* vendredi 15 avril à minuit.

L'anticyclone qui recouvre en ce jeudi matin le proche Atlantique et l'ouest de la France va se déplacer lentement vers l'est-nord-est et il recouvrira, le 15, tout notre pays.

Vendredi, le matin, les brumes et les brouillards seront nombreux, étendus et parfois tenaces avant leur dissipation tardive surtout sur les régions du Sud-Ouest, du Centre, du Centre-Est et du Nord-Est, où l'humidité reste élevée. Après 10-11 heures, sur les Ardennes, la Lorraine, les Vosges, l'Alsace et le nord du Jura, le ciel sera nuageux ; le soleil brillera dans un ciel dégagé sur toutes les autres régions.

Les vents seront généralement faibles *avec prédominance de brises tant sur les* régions côtières qu'en montagne.

Les températures évolueront, le matin, entre 3 et 5 degrés sur le Nord, la Champagne, tout le Nord-Est : 2 à 3 degrés dans l'Ouest, le Centre ; −1 à −2 degrés dans le Sud-Ouest, le Massif Central, les Alpes et, enfin, de 5 à 7 degrés près de la Méditerranée ; l'après-midi, entre 11 à 12 degrés des Ardennes aux Vosges et le nord du Jura ; 13 à 15 degrés de la Bretagne à la région parisienne, au Massif Central et au Centre-Est ; 19 à 21 degrés sur les régions méditerranéennes ; 21 à 23 degrés du sud des Pyrénées à la Gironde.

La pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris, le 14 avril, à 8 heures, de 1 030,6 millibars, *soit 773 millimètres de mercure.*

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 avril ; le second le minimum de la nuit du 13 au 14 avril) :

Ajaccio, 17 et 2 degrés ; Biarritz, 13 et 4 ; Bordeaux, 13 et 1 ; Bourges, 10 et −1 ; Brest, 12 et 3 ; Caen, 12 et 6 ; Cherbourg, 11 et 7 ; Clermont-Ferrand, 8 et −5 ; Dijon, 9 et 1 ; Grenoble, 8 et −2 ; Lille, 10 et 4 ; Lyon, 9 et −1 ; Marseille-Marignane, 12 et 2 ; Nancy, 9 et 3 ; Nantes, 13 et 2 ; Nice-Côte d'Azur, 15 et 8 ; Paris-Le Bourget, 12 et 0 ; Pau, 13 et 2 ; Perpignan, 15 et 5 ; Rennes, 13 et 2 ; Strasbourg, 10 et 1 ; Tours, 12 et 2 ; Toulouse, 12 et −1 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 5 degrés ; Amsterdam, 10 et 5 ; Athènes, 22 et 14 ; Berlin, 8 et 2 ; Bonn, 9 et 2 ; Bruxelles, 8 et 5 ; Le Caire, 26 et 16 ; îles Canaries, 30 et 21 ; Copenhague, 4 et 1 ; Dakar, 27 et 21 ; Djerba, 19 et 12 ; Genève, 8 et −1 ; Jérusalem, 19 et 7 ; Lisbonne, 24 et 15 ; Londres, 13 et 2 ; Luxembourg, 8 et 1 ; Madrid, 21 et 2 ; Moscou, 2 et −1 ; Nairobi, 28 et 15 ; New-York, 14 et 7 ; Palma-de-Majorque, 17 et 1 ; Rome, 15 et 5 ; Stockholm, 4 et −1 ; Tozeur, 24 et 12 ; Tunis, 20 et 9.

L'enneigement

Au cours du dernier week-end, la neige a fondu sur tous les massifs (de 30 à 60 centimètres entre le 8 et le 11 avril). Le nouveau coup de froid, depuis le 12, s'accompagnant de 5 à 10 centimètres de neige fraîche au-dessus de 600 mètres sur les régions nord (Vosges, Jura) et au-dessus de 1 300 à 1 400 mètres sur les régions sud (Pyrénées, Alpes du Sud), a stabilisé les manteaux neigeux (localement encore assez instables).

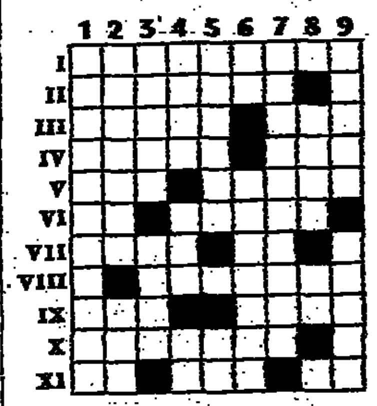
La neige reste abondante au-dessus de 1 400 mètres sur la Savoie, 1 800 mètres sur les Alpes du Sud et les Pyrénées.

Pour la fin de semaine, le temps d'abord beau, chaud et ensoleillé en toutes régions se détériorera, dimanche, sur les Pyrénées et le Massif Central, avec des orages et des pluies.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3428



HORIZONTALEMENT

I. Utiles pour recouvrir des sièges. — II. Sur le lac de Neuchâtel. — III. Un rapport pour le comptable. Pas innocent. — IV. Un nœud en Suisse. Bon à cueillir. — V. Utile pour le golfeur. Une victime de la chaleur. — VI. Possédé. Qu'on rencontre fréquemment. — VII. S'élèvent quand ils sont poussés. Jeu chinois. — VIII. Comme Jeanne d'Arc, pour ses ennemis. — IX. Fit l'innocent. Pas imaginaire. — X. Qu'on trouvera à l'intérieur. — XI. Préposition. Pas annoncés. Note.

VERTICALEMENT

1. L'art de faire des bouquets. — 2. Un homme qui peut avoir l'épée entre les dents. Affluent du Danube. — 3. Sans taches. Te rendras. — 4. Fait un choix. Pas original. Conjonction. — 5. Un jeune homme, une fleur ou un papillon. N'a pas un grand lit. — 6. Saint. Raccourcissent quand on tire dessus. — 7. Un mot qui peut faire du bruit. — 8. Sur laquelle on peut compter. Pronom. — 9. Mesure pour le charme. Une suite, par exemple.

Solution du problème n° 3427

Horizontalement

I. Locataire. (cf. « Aîtres »). — II. Inadaptés. — III. Sortes. — IV. Terne. — V. Électorat. — VI. Ri. Pape. — VII. Amusettes. — VIII. Li. Sole. — IX. Intermède. — X. Té. Ru. — XI. Escrimeur.

Verticalement

1. Littéralité. — 2. On. Éliminés. — 3. Caste. — 4. Adoucisseur. — 5. Taret. E.O.R. — 6. Apt. Optimum. — 7. Ite. Ratée. — 8. Rescapé. Dru. — 9. Es. Testeur.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 16 AVRIL

« Lutèce et le Paris médiéval racontés aux jeunes », 14 h 30, crypte archéologique de Notre-Dame, M. Lépany.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Alberg.

« Hôtels autour de la place Vendôme », 15 heures, 19, place Vendôme, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Sorbonne », 15 heures, 47, rue des Écoles (Arcus).

« Hôtel de Bourbon-Condé », 15 heures, 12, rue Monsieur, Mme Ferrand.

« La Franc-Maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet, M. Jaslet.

« Vieux Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Lutèce-Visites).

« Hôtels, jardins rue du Cherche-Midi », 14 h 30, métro Vaneau (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtel de Lassay », 15 heures, 2, place du Palais-Bourbon (Paris et son histoire).

« Couvent des Carmes », 15 heures, métro Saint-Sulpice « Résurrection du passé ».

CONFÉRENCES

10 heures, Palais de justice, R. Badinter, P. Malaval, J. Ribs, H. Leclerc, Y. Jouffa, J. Leaute : « La nouvelle politique pénale ».

15 heures, Palais de la découverte, C. Lorius : « *La glace des calottes* polaires : un témoin de l'évolution du climat et de la pollution du globe ».

17 heures, 9 *bis*, rue Auguste-Barbier, S. Lupasco : « Logique des systèmes et des structures » (C.E.E.R.P.).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 14 avril :

DES DÉCRETS

● Abrogeant les décrets du 9 janvier 1979 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de la centrale nucléaire du Pellerin et de ses installations annexes, ainsi que du raccordement ferroviaire de ladite centrale (département de la Loire-Atlantique) ;

● Relatif au conseil supérieur des universités.

DES ARRÊTÉS

● Portant création du bureau des ressources génétiques auprès du ministère de l'industrie et de la recherche ;

● Portant création d'un traitement informatisé pour gestion des emprunts P.T.T. souscrits sur certificats nominatifs ;

● Modifiant un précédent arrêté relatif à *l'application des dispositions* de l'article R 311-1 du code du travail concernant le renouvellement de la demande d'emploi ;

● Relatif aux coûts des prestations de l'école du personnel navigant d'essais et de réception.

EN BREF

MOTO

OUVERTURE DU CIRCUIT « CAROLE ». — Le circuit motocycliste « Carole » à Tremblay-les-Gonesse (Seine-Saint-Denis) ouvre pour le week-end du 16-17 avril, après la mise en place d'une nouvelle équipe d'animation et de gestion.

Accessible aux voitures du lundi au jeudi, le circuit « Carole » est réservé aux motocyclistes du vendredi au dimanche.

MUSIQUE

STAGES DE PERCUSSIONS AFRICAINES. — La M.J.C. de Chilly-Mazarin (Essonne) organise un stage de percussions africaines le 30 avril (de 14 h à 18 h) et le 1er mai (de 9 h à 13 h). Le samedi 30 avril au soir aura lieu une soirée *africaine où la danse et le* « bœuf » seront l'occasion d'une rencontre musicale avec tous les amateurs de percussions.

★ *M.J.C., 18, rue de Savigny*, 91380 Chilly-Mazarin, tél. : 909-01-87.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES LILAS

TIRAGE N° 28 DU 13 AVRIL 1983

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.			F.
1	01	200	5	33 775	10 000
	831	500		66 185	10 000
	0 021	2 000	6	46	200
	1 111	2 000		166	500
2	2	100		416	500
	952	600		906	500
	26 212	10 100		81 486	10 000
	60 162	10 100	7	337	500
	179 772	1 000 100		937	500
	369 612	4 000 100		1 107	2 000
3	103	500		97 667	10 000
	453	500	8	68	200
	543	500		59 038	10 000
	683	500	9	9	100
	733	500		89	300
	8 463	2 000		519	600
	8 603	2 000		569	600
4	704	500		0 529	2 100
	864	500		4 459	2 100
	1 384	2 000	0	650	500
	05 954	10 000		720	500
	22 554	10 000		910	500
5	95	200		3 040	2 000
	565	500		4 190	2 000
				53 270	10 000

PROCHAIN TIRAGE LE 20 AVRIL 1983

TRANCHE D'AVRIL DES SIGNES DU ZODIAQUE à L'AIGLE (Orne)

LOTO TIRAGE N° 15 — 2 15 22 36 42 49 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 25

PROCHAIN TIRAGE LE 20 AVRIL 1983 VALIDATION JUSQU'AU 19 AVRIL APRES-MIDI

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 25 DU 13 AVRIL 1983

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
2	Tous les billets terminés par 2 gagnent 70 F dans toutes les séries
70	Tous les billets terminés par 07 gagnent 200 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 70 gagnent 300 F dans toutes les séries

Finales	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
											F.
366	0366	1366	2366	3366	4366	5366	6366	7366	8366	9366	4 400
	0636	1636	2636	3636	4636	5636	6636	7636	8636	9636	800
	0663	1663	2663	3663	4663	5663	6663	7663	8663	9663	800
792	0279	1279	2279	3279	4279	5279	6279	7279	8279	9279	400
	0297	1297	2297	3297	4297	5297	6297	7297	8297	9297	400
	0729	1729	2729	3729	4729	5729	6729	7729	8729	9729	400
	0792	1792	2792	3792	4792	5792	6792	7792	8792	9792	4 070
	0927	1927	2927	3927	4927	5927	6927	7927	8927	9927	400
	0972	1972	2972	3972	4972	5972	6972	7972	8972	9972	470

Finales	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 10	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 10	Sommes à payer Autres séries
5491	1459	F. 10 000	F. 2 000	5149	F. 10 000	F. 2 000
	1495	10 000	2 000	5194	10 000	2 000
	1549	10 000	2 000	5419	10 000	2 000
	1594	10 000	2 000	5491	3 000 000	30 000
	1945	10 000	2 000	5914	10 000	2 000
	1954	10 000	2 000	5941	10 000	2 000
	4159	10 000	2 000	9145	10 000	2 000
	4195	10 000	2 000	9154	10 000	2 000
	4519	10 000	2 000	9415	10 000	2 000
	4591	10 000	2 000	9451	10 000	2 000
	4915	10 000	2 000	9514	10 000	2 000
	4951	10 000	2 000	9541	10 000	2 000

PROCHAIN ARLEQUIN LE 27 AVRIL 1983 - TIRAGE TELEVISE A 19 h 50

Le Monde

LIVRES

billet

Indiscrétions

PLUTARQUE, le prince des biographes, faisait observer que, souvent, les actions insignifiantes, une simple parole ou une plaisanterie révèlent le véritable caractère d'un homme beaucoup mieux que ses exploits politiques ou guerriers.

Jean-Luc Hennig et Guy Hocquenghem, tous deux anciens journalistes de Libération, *partagent la même passion pour les petits faits vrais : ils traquent ces papillons légers de l'air du temps avec une méticulosité maniaque ; ils suscitent les indiscrétions, provoquent les psychodrames, exhument les secrets de famille, balayent honte et pudeur avec une maestria que pourraient leur envier les psychiatres les plus interventionnistes.*

Dans leur dernier livre, les Français de la honte *(1), ils recueillent et commentent les témoignages de l'émission qu'ils ont réalisée pour Europe 1 : « Il suffit de le dire ». Selon l'amour que l'on porte aux animaux ou aux enfants, on se réjouira ou l'on déplorera d'apprendre que les Français pensent qu'il est plus grave de maltraiter son chien que son enfant. Jean-Luc Hennig et Guy Hocquenghem, moins cyniques qu'il n'y paraît, s'en offusquent et fustigent le comportement de leurs compatriotes. La « neutralité bienveillante » n'est pas précisément leur genre.*

A la question : « Que se cachent les Français entre eux ? », *nos deux auteurs répondent :* « Tout, pratiquement tout. Les familles françaises ont, croirait-on, le réflexe héréditaire de la dissimulation : elles ont la mémoire et les volets clos. » *Paradoxalement, les confidences transitent plus facilement par la radiophonie qu'elles ne circulent dans les familles ou les relations de voisinage. Hennig et Hocquenghem ont su provoquer et restituer les aveux, décryptant ainsi le journal moral de la France et portant un beau coup à l'hypocrisie générale.*

Shere Hite, elle aussi, mène l'enquête. Mais, cette fois, nous sommes aux États-Unis, et il s'agit uniquement de sexe. Elle ambitionne d'être le Kinsey des années 80, à la différence près que les travaux de ce dernier et de ses collaborateurs étaient révolutionnaires dans les années 40, tandis que ceux de Shere Hite s'inscrivent dans une mythologie trop familière.

Pour ce Rapport *(2) sur la sexualité masculine, Shere Hite a utilisé un questionnaire auquel près de sept mille Américains de treize à quatre-vingt-dix-sept ans ont répondu. Vous apprendrez, entre autres choses passionnantes, que 52 % des hommes qui pratiquent le coït disent qu'ils le font deux à trois fois par semaine. Quant aux témoignages, ils ressemblent à ceux que reproduisent semaine après semaine les magazines féminins. Peut-être est-ce d'ailleurs là l'une des principales raisons du succès fulgurant des rapports « Hite » : le lecteur préfère souvent un miroir à un livre.*

ROLAND JACCARD.

(1) *Les Français de la honte*, de J.-L. Hennig et G. Hocquenghem. Albin Michel. 366 pages. 75 francs.

(2) *Le Rapport Hite sur les hommes*, de Shere Hite. Traduction de l'américain par C. Fe... et J. Joullié. Laffont. 847 pages. 150 francs.

Le défi de Nathalie Sarraute

Recréer son enfance

NATHALIE SARRAUTE nous réserve une fameuse surprise dans son nouveau livre. Pour la première fois, directement, elle nous parle d'elle. Plus de voix anonymes entrecroisant des propos anodins ou stéréotypés, tandis que sur une autre scène, fictive celle-là, se projettent, fantastiquement grossis, les infimes mouvements d'élan ou de recul, de détente ou de panique, de triomphe ou d'humiliation que ces propos font naître au plus secret des consciences. Dans *Enfance*, elle est là en personne, répondant à son nom, à son petit nom. Tachok, à ce diminutif d'un diminutif que lui donnait son père par tendresse, Tachotchek, et intrépidement elle évoque ses souvenirs d'enfance.

Pourquoi intrépidément ? Sentirait-elle peser un interdit sur l'exploitation de ce filon, alors que l'autobiographie fleurit partout ? Mais oui, elle a le sentiment d'accomplir une transgression, du moins vis-à-vis d'elle-même, de la forme d'art qu'elle a fait sienne, l'élaborant, l'affinant, la radicalisant d'œuvre en œuvre. Quoi ? Elle abandonnerait ses chers tropismes ? Ce n'est pas tout à fait ce qui se passe... Elle utilise différemment une matière – ou une manière – avec laquelle elle ne rompt qu'en apparence. On dirait qu'en la personnalisant elle l'élargit, la généralise. Elle fera de l'enfance le temps privilégié de cette vie affective, à l'état pur et effervescent, qu'elle a toujours cherché à saisir et, de l'évocation des images qu'elle en garde, un unique et gigantesque tropisme.

Le livre oscille constamment entre une expérience particulière et celle, commune à tous, d'un âge où les peurs, les joies, les désespoirs, les moments sombres et les heures claires ne cessent de se contredire. Ce battement perpétuel entre lumière et ombre, entre le propre et le général, donne à cette œuvre, une des plus émouvantes que Nathalie Sarraute ait écrites, sa subtilité et sa séduction.

De tout cela un merveilleux prologue nous avertit d'emblée. Le livre s'y rassemble – forme, dessein et sens, – comme dans ces accords qu'on place au début d'une œuvre musicale pour en fixer la tonalité. Ce prologue se compose de deux parties fort différentes. Dans la première, Nathalie Sarraute discute avec son double. Celui-ci ne la quittera pas tant que dureront ses fouilles au cœur d'elle-même, car ce sont des Mémoires dialogués qu'elle nous donne. Il la surveillera, la reprendra, si son expression en se gonflant déforme *« ces petits bouts de quelque chose d'encore vivant »* qui palpitent en elle ; il ajoutera ici ou là une explication, un commentaire. Au début, il essaie de la dissuader de son projet. Il l'en convainc au contraire. La transgression a toujours été chez elle le moteur de la création. Puis brusquement, sans transition, émerge du passé la première scène. Nous sommes dans le hall d'un hôtel suisse. La petite fille, elle doit avoir alors cinq ou six ans, s'est emparée des ciseaux de sa gouvernante. Elle veut fendre le dossier d'un canapé recouvert d'une exquise soie à ramages. *« Tu ne feras pas cela ! »*, lui intime-t-on en allemand. L'interdit galvanise la tension, les ciseaux s'enfoncent. *« Je regarde ce qui en sort... quelque chose de mou, de grisâtre s'échappe par la fente... »*

Bien que le gris domine les premières années de Nathalie Sarraute, cette notation de couleur, associée à celle d'une consistance, se rapporte moins à une certaine enfance qu'à l'enfance en général et aux traces qu'elle laisse dans la mémoire. Le mou, le gris, seront d'ailleurs repris dans le final pour expliquer l'arrêt subit de l'investigation. Nathalie va entrer au lycée Fénelon. *« Quand je regarde ce qui s'offre à moi maintenant, je vois un énorme espace très encombré, bien éclairé... Je ne pourrais pas m'efforcer de faire surgir quelques moments, quelques mouvements qui me semblent encore intacts, assez forts pour se dégager de cette couche protectrice qui les conserve, de ces épaisseurs blanchâtres, molles, ouatées qui se défont, qui disparaissent avec l'enfance. »*

Les souvenirs vont jouer ici le rôle de ces combats métaphoriques, de ces scènes imaginaires de violence, de torture, d'oppression qui se greffaient, dans les ouvrages antérieurs, sur la banalité des rapports humains pour en révéler les aspects louches.

(Lire la suite page 16.)

J. PIATIER.



(Dessin de Bérénice Cleeve)

Un anti-portrait de la romancière

NATHALIE SARRAUTE ouvre la porte, elle a l'air catastrophé. Qu'est-ce qui est arrivé ? Quelque chose de terrible ? *« Je viens de recevoir une édition étrangère de* l'Usage de la parole. *C'est un effroyable gâchis de tout mon travail. Ils m'avaient pourtant promis, juré, que ça ne se produirait pas... »* J'entre dans son bureau, elle s'installe sur son divan. Nous gardons le silence. Au bout d'un moment, elle dit en riant : *« Vous savez à qui vous me faites penser, les yeux baissés, l'air contrit, ne sachant que dire ? A quelqu'un qui viendrait à l'improviste chez des amis ; manque de chance, il apprend qu'un deuil épouvantable s'est abattu sur la maison. Qui est mort ? Naturellement, dans cette atmosphère de contrition, il voudrait exprimer sa sympathie, il pense à des sujets de conversation mais, ne sachant pas très bien ce qui s'est passé, il ne trouve pas les mots. »* Elle montre la jaquette du livre : *« L'illustration m'a donné un choc nerveux ; quant aux explications au dos de la couverture, elles faussent tout... »*

« Comment se forme une obsession »

« Un portrait de moi... Je n'ai jamais fait de portrait dans aucun de mes livres. C'est faux, un portrait. On construit quelque chose autour d'une apparence, on résume la vie, qui est immense, complexe, incernable... Tout ce qu'on dit sur nous presque toujours nous surprend, et généralement c'est faux parce qu'autre chose de tout à fait opposé apparaît qui est vrai aussi. Portrait d'un inconnu *n'en était pas un puisqu'on voit, après, tout ce qu'il y avait par-derrière et qui le détruit.*

... » Parler de mes parents... Je viens d'écrire un livre où j'ai justement évité d'en faire des portraits qui les auraient simplifiés, les lecteurs les feront certainement, ils en font avec tout. Vous ne me ferez pas encore parler de mes origines russes, vous dire que ma mère écrivait des romans-fleuves, des contes pour enfants et des nouvelles... elle écrivait, à l'inverse de moi, avec une grande facilité et beaucoup de joie. Elle employait une langue très drue, très riche. Ça se passait souvent dans des milieux paysans. Elle écrivait sous un pseudonyme masculin, et elle était assez fière que personne – ni les critiques ni les lecteurs – ne se soit aperçu que c'était écrit par une femme. Pourquoi voulez-vous dire qu'elle était belle, ce qui est intéressant, c'est l'effet que ça produisait sur moi, comment se forme et s'installe une obsession, mais je ne vais pas commencer à expliquer platement ce que je me suis efforcée de faire revivre dans Enfance. »

L'autre jour, Nathalie Sarraute sort de la projection d'un film qui lui est consacré. Elle retire ses lunettes : *« J'ai reconnu la maison, le jardin, les objets ; la dernière chose que j'ai reconnue, c'est moi. Cette image sur l'écran ne détruisait pas une autre image que j'ai de moi-même – je n'en ai pas, – elle s'appliquait à un vide. A mes yeux, je n'ai pas d'apparence. Quand quelqu'un me parle de moi, je ne sais pas ce qu'il voit, c'est comme si je n'existais pas. Il me semble que je suis un mirage dans lequel je ne peux pas entrer. Dans les contes russes, il y a un personnage qui porte un bonnet qui le rend invisible. Est-ce que tout le monde ne se sent pas un peu comme ça ? Quand je quitte les gens, il ne me vient pas à l'esprit qu'ensuite ils vont penser à moi, parler de moi. »*

Nathalie Sarraute a un visage rayonnant, abrupt, admirable d'intelligence, de simplicité. Des yeux sombres, un regard à la fois perçant et naïf, indulgent. Parfois on dirait qu'elle sent un péril. Des cheveux gris, courts, droits. Elle porte un pantalon, un chemisier, un tricot sur les épaules, des chaussures à talons plats, un habillement neutre. Une voix grave, lisse. Elle s'exprime aisément, sans jamais chercher l'effet, sauf quand, indignée ou enthousiaste, elle emploie des mots volontairement excessifs : *« C'est dément, dingue, phénoménal. »*

Elle parle, on sent comme un feu qui se consume. Jamais chez elle la moindre pose, aucune coquetterie. Une grande sobriété de gestes. Elle est chaleureuse, accueillante. Simplement, quand les gens s'en permettent trop, comme elle dit, elle cesse de les voir. Rarement elle appelle au téléphone : *« J'ai toujours peur de déranger. »* Elle n'écrit pour ainsi dire pas de lettres : *« Je ne sais pas les écrire. On dirait que les lettres nécessitent un autre langage, un langage que je ne possède pas. Je n'arrive pas à imaginer la personne à qui je m'adresse, les mots partent dans une sorte de vide. Ils ont tendance à devenir extrêmement conventionnels et froids. »*

Freud et l'écriture

Le matin, à 9 h 30 et tous les jours, Nathalie Sarraute va au café avec un cartable. Elle y reste jusqu'à midi. Ensuite elle rentre déjeuner avec Raymond, son mari, et souvent avec l'une de ses trois filles. L'après-midi, elle reçoit vers 5 heures un visiteur qui peut venir aussi bien du Mexique que de l'Inde ou de Chine, là encore elle pense au travail du lendemain.

(Lire la suite page 16.)

FRANÇOIS-MARIE BANIER.

le feuilleton

« LA LUMIÈRE DU MONDE », « FRÈRE FRANÇOIS »

Un Julien Green souriant

MALGRÉ son titre – *La terre est si belle,* – le douzième tome du *Journal* de Green, qui couvrait les années 1976-1978, laissait voir un homme inquiet pour l'avenir du monde et de sa Foi, peu enclin à la vertu théologale d'espérance. Le dernier volume, qui va d'août 1978 à janvier 1981, et qui sort ces jours-ci, justifie mieux son titre : *la Lumière du monde.* L'auteur s'y montre serein, apaisé, souriant. Cette humeur lui est assez peu habituelle pour qu'à plusieurs reprises il demande à ses amis, plus jeunes donc plus graves, de l'en excuser.

La période traversée abonde pourtant en épreuves personnelles et collectives. Pour l'homme privé, c'est la disparition de sa sœur Anne, qui emporte une partie de leur passé familial, et de lui-même. C'est une opération pénible au genou. C'est la mort d'écrivains importants, dont peu étaient ses amis, mais dont le silence rappelle à chacun les échéances proches. Parmi les mini-oraisons funèbres qu'inspirent les deuils littéraires de 1978-1979 – Caillois, Jouhandeau, Kessel, Cesbron, Genevoix, Breitbach, – celle de Sartre

par Bertrand Poirot-Delpech

frappe par sa relative longueur et par une estime qu'on ne soupçonnait pas. Le philosophe était sympathique à Green par son *« honnêteté farouche »*, et son entêtement à remplacer Dieu par de l'absolu, fût-ce du vide.

Les événements mondiaux, plus encore, font frémir : mort du pape Paul VI, règne éclair de Jean-Paul Ier, otages américains à Téhéran, attentat de la rue Copernic... Un jugement sombre enveloppe l'ensemble de l'actualité : ce qu'on appelle l'action a quelque chose d'écœurant, d'infernal, la bêtise y règne, engrenage de toutes les terreurs. L'écrasement par la peur du futur fournit d'ailleurs le thème d'une pièce que Green écrit durant ces mêmes mois : *l'Automate.*

MAIS on dirait que le noyau intime de son être, appelons-le son âme, ne se laisse plus atteindre comme avant par les sauvageries de la planète. Le solitaire amateur de calme et d'éternité constate qu'il dispose encore de son cher silence, d'arbres sous ses fenêtres. Le voyageur a conservé assez de santé, à près de quatre-vingts ans, pour multiplier les randonnées. Il parcourt l'Espagne, dont le catholicisme n'est pas le sien, et à laquelle il préférerait, pour y vivre, le Pays de Galles ou les prairies d'Oxford, mais dont le réalisme, précisément, excite son esprit, éclaire sa propre ferveur. On l'accompagne en croisière dans la brume blanche des fjords, au Portugal, en Italie, où prendra corps le projet d'une biographie de François d'Assise.

Pour un homme de livres, les lectures valent autant de voyages. Avec l'âge, romans et petite histoire paraissent de moindre intérêt, de moindre urgence en tout cas, que théâtre et poésie. En caressant du regard sa bibliothèque, Green sait qu'il n'aura plus le temps de relire certaines œuvres qui lui apportèrent plaisir ou apaisement. Il va au plus pressé, qui s'appelle la *Genèse* en hébreu, Shakespeare, Marlowe, Dante, Tolstoï, Rimbaud, Lautréamont. Il n'oublie pas la voie sacrée du recueillement qu'a toujours été pour lui la musique : Schubert, Chopin, Dvorak.

CAUSE et preuve suprêmes de bien-être pour un créateur : Julien Green écrit, et il écrit beaucoup. En deux ans, il compose trois pièces – *Demain n'existe pas, l'Automate, le Grand Soir* (à paraître) – ; il envisage, avec son ami Eric Jourdan, une anthologie poétique – *Jeunesse immortelle,* – et prend des notes pour son *Frère François,* sans oublier de tenir son *Journal,* dont le prochain tome devrait confirmer l'embellie de celui-ci, si on en croit son titre : *l'Arc-en-ciel.*

Sur sa façon d'écrire, le débat ouvert dès ses premiers romans, tels *Mont-Cinère* et *Adrienne Mesurat,* reste entier. Les auteurs de thèses voudraient que l'étrange et le démoniaque des œuvres s'expliquent par l'inconscient de l'écrivain, mais leur esprit de système les trahit. Récemment encore, une lectrice a voulu démontrer le narcissisme de l'auteur par la laideur prêtée à *« tous »* ses personnages féminins. Green n'a pas de mal à répliquer que nombre de ses héroïnes sont belles, et à réaffirmer, non sans témérité par les temps freudiens qui courent, qu'il écrit comme on rêve, à l'aveuglette, sous une impulsion qu'il ne gouverne pas.

La foi religieuse gage cette conviction de créer sous quelque dictée. Pour un croyant, ni la vie ni l'œuvre ne s'accomplissent sans témoin. L'infini profile son ombre sur le mur de nos destinées individuelles, les protège, leur donne un sens, reverse les mérites de l'une sur l'autre, promet la vie éternelle à ceux qui croient en lui...

(Lire la suite page 16.)

la vie littéraire

X = V ?

Jean-Jacques Barloy s'interrogeait récemment (*le Monde* daté 3/4 avril) sur l'identité du mystérieux « lieutenant X » qui a signé une trentaine de livres dans la Bibliothèque verte. Interrogée, la direction de Hachette, liée par le « secret », a prétendu ne pouvoir lever le masque de son auteur, qui cacherait un « ancien » du contre-espionnage, auteur qui distille, en tout cas, son mépris des Noirs, des juifs et les Arabes, dans des écrits destinés à la jeunesse.

Dans le premier numéro du mensuel *En Jeu* (25 F), Ouiza Choubane affirme que le « lieutenant X » n'est autre que Vladimir Volkoff à qui l'Académie française a décerné son grand prix de littérature l'année dernière.

Le charleston des morues

La revue *Europe* consacre un numéro à la littérature d'Islande. Réalisé sous la houlette de Régis Boyer, ce numéro s'organise autour de deux axes : d'une part nous est retracée l'évolution historique (depuis les sagas jusqu'au roman moderne) de l'écriture islandaise ; d'autre part nous est présenté un panorama très complet de tous les genres littéraires : du roman au théâtre en passant par la poésie et même la littérature enfantine (un conte pour enfants est traduit).

Plusieurs Islandais ont participé à cet ensemble ; citons, entre autres, Einar Mar Jonsson, qui signe une très intéressante contribution consacrée aux *Prétendus Siècles obscurs*. Des extraits de romans nous sont également proposés, et notamment le superbe *Vite, vite, disait l'oiseau*, de Thor Vilhjalmsson.

Si l'on en croit les textes rassemblés dans ce passionnant numéro, la littérature islandaise fait preuve d'une extraordinaire vitalité. Il ne nous reste plus qu'à espérer que l'on puisse en lire davantage en français. Mais ça c'est une autre histoire. En attendant, nous pouvons toujours, comme nous y invite Régis Boyer, danser *le Charleston des morues* ou fredonner *le Blues d'Isbjörninn*. – BERNARD GÉNIÈS.

★ « LITTÉRATURE D'ISLANDE », *Europe*, 58 F.

Freud et Charcot

A l'âge de vingt-neuf ans, Freud obtint de façon inespérée une bourse lui permettant de parfaire sa formation de neurologue à Paris auprès de Jean-Martin Charcot (1825-1893). De retour à Vienne, il rédigea, selon l'usage, un rapport à l'intention de ses maîtres ; il y exposait les réalisations de Charcot dans la clinique de l'hystérie. Huit années plus tard celui que l'on avait surnommé le « Napoléon des névroses » mourut. A cette occasion, Freud publia dans la *Wiener Medizinische Wochenschrift* une nécrologie dans laquelle il reconnaissait sa dette à l'égard de Charcot tout en critiquant sa théorie de l'hystérie qui reposait essentiellement sur l'hérédité.

Ces deux textes sont reproduits dans les cahiers *Confrontation* (Printemps 1983, éd. Aubier, 187 p., 80 F) qui présentent également une étude originale sur l'hystérie du grand psychiatre américain Thomas Szasz. Ce dernier nous invite à ne jamais oublier que tout symptôme « mental » n'est qu'un cri d'angoisse. Un cri contre quoi ? Contre l'oppression ou contre ce que le patient ressent comme une oppression. « *Les opprimés*, poursuit Szasz, *parlent mille langues qui sont les milliers de symptômes de l'hystérie (et des maladies mentales). Ils font feu de tout bois et utilisent toutes les langues de la maladie et de la souffrance et n'ont de cesse d'ajouter de nouvelles langues créées au fur et à mesure de leurs besoins. Ils ont un grand besoin de ces inventions linguistiques merveilleusement compliquées car ils sont obligés, dans une même foulée, de se montrer à nu et de se cacher.* »

A propos de l'hystérie, signalons enfin l'ouvrage de Pierre Janet, autre disciple de Charcot et rival malheureux de Freud, intitulé : *l'Etat mental des hystériques* (1911). Il est à nouveau disponible grâce à une réédition réalisée par Laffitte Reprints à Marseille et préfacée par le professeur Henri Faure, président de la Société Pierre Janet. – ROLAND JACCARD.

L'Islam et le tiers-monde

Dans sa dernière livraison, la *Revue tiers-monde* (n° 92, PUF) propose, à travers une série d'analyses, de réflexions, de démonstrations, d'entretiens, d'enquêtes et de recherches, de cerner la dynamique et l'effervescence actuelle de l'Islam face aux impératifs politiques et économiques du développement. On apprend, par exemple, que si l'islam – religion et culture profondément enracinées dans le quotidien – est aussi une vision politique du monde, le pouvoir ne doit en principe appartenir ni à une lignée, ni à une oligarchie, ni à une catégorie sociale ou religieuse. Il est éphémère et n'appartient qu'à Dieu : « *Al moulkou Li-Allah.* » Reposant sur trois principes – la consultation, la finalité de l'effort, – le pouvoir en Islam est souvent détourné vers le dogmatisme culturel *(« conservatisme stérile »)* et le despotisme politique. Dans son introduction, Ahmed Mostassime, qui a dirigé ce numéro, rappelle que *« la vraie grandeur de l'Islam ne fut pas celle des conquêtes, mais bien celle de l'éducation et de la science »* et constate que les causes de la décadence – servitudes et *sous-développement* –, *sont aussi* bien externes qu'internes à la société musulmane.

Des études claires et précises d'A. Miquel, A. Merad, M. Hamidullah, A. Abdel-Malek, B. Etienne, complètent le numéro ainsi qu'un article pertinent de Michel Jobert, qui démontre comment l'islam *« offre l'appui du transcendant quand s'effondre l'espoir dans le social »*. – TAHAR BEN JELLOUN.

Découvrir Jean de Cabanes

L'œuvre de Jean de Cabanes (1654-1717), fils cadet d'un magistrat aixois, qui écrivit poésies, satires, comédies, contes en provençal, quand cette langue au passé prestigieux avait déjà abandonné au français les domaines de la « littérature noble », est presque ignorée, pratiquement inédite. Écartant les « interdits » et refusant de se réfugier dans la célébration d'un âge d'or révolu, Jean de Cabanes affirmait déjà « l'actualité de la provençalité ».

Comment ses vingt contes en vers, composés dans une langue savoureuse et transparente qui rend presque inutile la traduction française, sont-ils restés si longtemps inconnus ? Chercheur au C.N.R.S. et auteur de nombreux ouvrages sur la littérature occitane, Philippe Gardy en donne les raisons dans un texte de présentation, en même temps qu'il étudie la confrontation – et la coexistence – du français et du provençal dans les divers milieux socio-culturels de la Provence des dix-sept et dix-huitième siècles. Linguistes, sociologues, historiens – régionalistes aussi – y puiseront, outre une riche information, cent thèmes à réflexion, tout comme dans les contes eux-mêmes. On peut se demander par exemple, à propos de la querelle anecdotique des « graphies », si l'écriture de Cabanes n'était pas nettement « mistralienne »... deux siècles avant Mistral. Mais, et l'essentiel est peut-être là : le florentin Boccace, le « Parisien » La Fontaine, et l'Aixois Cabanes – chacun écrivant dans sa propre langue – apparaissent comme des égaux et mettent en lumière la richesse dans la différence de cette bonne vieille communauté latine.

JEAN RAMBAUD.

★ UN CONTEUR PROVENÇAL AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE : JEAN DE CABANES, de Philippe Gardy. Edisud, Aix-en-Provence. Publié avec le concours du Centre national des lettres, 200 p., 70 F.

vient de paraître

Roman

ANDRÉ HODEIR : *Play-back*. – *Premier roman d'un compositeur de* jazz et musicologue. Souvenirs d'un film ou d'un fait divers ? Un homme, dans un hôpital, fait surgir *les histoires* de *ses compagnons* de douleur et les siennes propres. (Editions de Minuit, 164 p., 49 F.)

Récits

SERGE KOSTER : *le Voyage inachevé*. – Quatre récits où se débattent des personnages confrontés au désir de l'autre et de l'ailleurs, à l'amour ou à l'amitié, aux barrières qui séparent les individus selon la classe, l'ethnie ou le sexe. Par l'auteur des *Langues de terre*. (Flammarion, 196 pages, 65 F.)

Critique littéraire

ALFRED SIMON : *Beckett*. – Une analyse de l'œuvre dramatique et romanesque du prix Nobel de littérature 1969. Par l'auteur de *Molière par lui-même*. (Belfond, 294 p., 79 F.)

Arts

ANTHONY BLUNT : *la Théorie des arts en Italie (1450-1600)*. – Réédition d'un classique de la critique qui étudie la théorie des arts à l'époque de la Renaissance italienne dans ses aspects les plus achevés. Traduit de l'anglais par Jacques Debouzy (Gérard Monfort, Saint-Pierre-de-Salerne, 27800 Brionne ; 230 p., 132 F.)

Spiritualité

AGGADOTH DU TALMUD DE BABYLONE. – Trésor de la tradition juive, ces récits, leçons, interprétations de la Bible, rassemblés au seizième siècle par Rabbi Jacob Ibn Habib, sont traduits et annotés par Arlette Elkaïm-Sartre. (Verdier, 1 450 pages, 245 F.)

HENRY CORBIN : *Face de Dieu, face de l'homme*. – Un recueil d'essais qui éclairent l'intention profonde de l'islam iranien, en procédant à une herméneutique comparée. (Flammarion, 382 p., 130 F.)

Essais

STANLEY HOFFMANN : *la Nouvelle Guerre froide*. – L'auteur propose des solutions pour améliorer les relations entre l'Amérique et l'Europe occidentale, perturbées par la *« nouvelle guerre froide »*, dans un monde menacé d'un affrontement avec l'U.R.S.S. et d'une récession durable. (Berger-Levrault, 270 p., 35 F.)

JEAN ONIMUS : *les Dimensions du changement*. – Dans un esprit transdisciplinaire, l'auteur met sa culture à l'épreuve des nouvelles avancées de la science qui annoncent de nouveaux modes de pensée. (Desclée de Brouwer, 241 pages, 72 F.)

COLLECTIF : *Analyse de l'idéologie, tome 2*. – Les auteurs, qui concourent tous aux travaux du Centre d'étude de la pensée politique, recourent aux disciplines les plus diverses pour saisir les déplacements de la notion d'idéologie. (Galilée, 475 p., 120 F.)

ELENA GIANINI BELOTTI : *les Femmes et les Enfants d'abord*. – L'auteur s'attaque aux habitudes des adultes, en matière de dépendance mutuelle, de partage des rôles et des désirs. Sur le mode de l'anecdote, du récit personnel ou de l'observation. Par l'auteur de *Du côté des petites filles*. (Seuil, collection « Libre à elles », 222 p., 69 F.)

Histoire

AARON J. GOUREVITCH : *les Catégories de la culture médiévale*. – L'auteur montre les principaux cadres de représentation et les formes mentales qui composaient, des siècles durant, le *« modèle du monde »* dont dépendait « tout le comportement de l'homme » : l'espace et le temps, le travail, la richesse, la justice et la liberté. Traduit du russe par Hélène Courtin et Nina Godneff. Préface de Georges Duby. (Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 340 p., 130 F.)

ELISABETH BADINTER : *Emilie, Emilie. L'ambition féminine au dix-huitième siècle*. – A travers le destin de deux grandes dames du dix-huitième siècle, Mme du Châtelet et Mme d'Epinay, l'auteur montre comment deux ambitieuses de qualité firent reculer les limites que la société assignait à leur sexe. Par l'auteur de *l'Amour en plus*. (Flammarion, 490 p., 95 F.)

JEAN RICHARD : *Saint Louis*. – Comment un monarque austère et vertueux, *mais aussi souverain autoritaire* dont les agents avaient la poigne rude, est devenu la figure la plus vénérée de l'histoire de France. (Fayard, 640 pages, 120 F.)

en poche

L'admirable leçon de Leo Strauss

AH ! l'admirable leçon qui, en dépit de son austérité, fascine l'esprit ! Leo Strauss exposait dans *Persécution et art d'écrire* cette rhétorique, cet art secret d'écrire qu'il a découvert chez les auteurs du Moyen Age, eux-mêmes continuateurs d'une tradition qui remonte aux classiques de l'Antiquité gréco-romaine.

A l'œuvre ici dans le *Hiéron*, Leo Strauss s'installe dans l'épaisseur du texte comme un chasseur à l'affût. Il fait le silence à tout ce qui est extérieur. Le texte classique, muet pour qui l'aborde avec une sensibilité moderne, ses habitudes de lecture, est contraint à la parole. Leo Strauss met en mouvement la logique interne de ce texte, ses contradictions volontaires, ses silences, ses oublis, ses apparentes erreurs, prend à revers les procédés de rhétorique de cet art secret d'écrire, pour révéler enfin le sens que l'auteur a voulu communiquer, tout en le protégeant contre toutes sortes d'interprétations erronées. Par le jeu de ce qui pourrait paraître un exercice formel d'érudition, se dévoile en fait une pensée dont le poids et l'audace ne cessent d'étonner. Et l'exploitation rigoureuse de l'idée de la tyrannie nous conduit au cœur de l'essentiel : qu'est-ce que le politique ?

La controverse avec Kojève pose notamment le problème de l'Etat moderne, des régimes despotiques contemporains, reliant ainsi la pensée classique à la réflexion politique d'aujourd'hui. Dans la querelle des Anciens et des Modernes, cette fois dans l'espace clos de la philosophie politique, ou dans la mise en question de la science politique positive, *comme on a pu le voir à la* lecture de *Pensées sur Machiavel*, Leo Strauss est à chaque fois là et au-delà. Le charme de la lecture de Leo Strauss, au sens premier du terme, vient de cette révélation : l'humain au cœur même du politique, *et ce sans les fadaises d'un humanisme déclamatoire*.

E.A. EL MALEH.

★ DE LA TYRANNIE, de Leo Strauss, précédé de HIERON DE XENOPHON, et suivi de TYRANNIE ET SAGESSE D'ALEXANDRE KOJEVE. Collection « Tel », Gallimard, 344 pages.

● LE LIVRE DE POCHE, *qui reprend, à raison d'un titre par* mois, la célèbre série historique « La vie quotidienne », publie *la Vie quotidienne des Cathares du Languedoc au treizième siècle*, de René Nelli (1908-1982). René Nelli, on le sait, prit une part importante au renouveau occitan en fondant en 1946 à Toulouse, avec Jean Cassou et Tristan Tzara notamment, l'Institut d'études occitanes. Ce livre est une sorte de « film » de la vie des Cathares languedociens de 1200 à 1350 dans les comtés de Toulouse et de Foix et dans les quatre vicomtés de Trencavel (Carcassonne, Béziers, Albi et Nîmes) qui furent le théâtre de la fameuse croisade contre les Albigeois.

en bref

● LE PRIX KARL-JASPERS, décerné pour la première fois cette année par l'université et la ville d'Heidelberg, a été attribué au philosophe français Emmanuel Levinas. Emmanuel Levinas recevra son prix, doté de 10 000 marks (environ 30 000 francs), le 15 juin, à Heidelberg. Cette distinction, créée en l'honneur du philosophe et psychologue allemand Karl Jaspers, décédé en 1969 à Bâle après avoir enseigné plusieurs années à Heidelberg, sera attribuée tous les trois ans.

● LES EDITIONS PAPYRUS (S.P.A.G., 39, boulevard Magenta 75010 Paris) publient une collection réservée aux traductions de textes arabes et persans. Trois volumes viennent de paraître : *Hayy Bin Yaqzân*, d'Ibn Tufayl, œuvre maîtresse de l'Espagne musulmane par le « philosophe de Guadix » mort en 1181, maître d'Averroès (139 p., 69 F) ; *Voyage chez chez les Bulgares de la Volga*, d'Ibn Fadlân, récit de voyage d'une mission partie de Baghdad au dixième siècle, sur ordre du calife, pour islamiser les Bulgares (78 p., 54 F) ; *le Langage des oiseaux*, précédé de *Poésie philosophique et religieuse chez les Persans*, de Farid Uddin Attar. *Le Langage des oiseaux* est l'un des plus remarquables des écrits mystiques islamiques (treizième siècle) qui relate le pèlerinage des oiseaux vers la cour de Simorg, leur roi (380 p., 98 F).



au fil des lectures

Romans

UN ÉVADÉ DU BÉTON

Ce sont les mal partis, la graine de loubards, les cas sociaux qui pullulent dans les bidonvilles de banlieue. Parfois, au hasard d'un fait divers, à l'occasion d'une campagne électorale, les journaux les découvrent, la télé les saisit sur le vif. Est-ce Dieu possible ! pense le Français de souche, partagé entre la frousse, le remords et la haine. Voilà le tiers, non, le quart-monde qui débarque chez lui, toutes griffes dehors. Et qui se met à pondre des ribambelles d'enfants, des Madjid, des Farid, des Abdallah, des irrécupérables.

L'un d'eux a pris la parole. Pas pour lancer un « J'accuse », ni pour mendier notre pitié. Il dit simplement ce qui est : la drogue, le vol, la violence, la solitude, le mal d'un pays qu'on ne connaît pas, dont la faim vous a chassé, mais que l'on a dans la peau. Il énumère les plaies et bosses quotidiennes comme s'il s'agissait des signes distinctifs de la condition humaine. Et cette voix nue ronge les murs de béton, attaque la défense des cœurs. Ecoutez-la, elle ne demande rien d'autre, ne se fie qu'à la vérité pour sortir de sa nuit en éclairant la vôtre.

GABRIELLE ROLIN.

★ LE THÉ AU HAREM D'ARCHI AHMED, de Medhi Charef. Mercure de France, 183 p., 62 F.

COCKTAIL EXOTIQUE

Les odeurs de citron vert, les parfums des piments, la plage. La nuit poivrée, la nuit chaude, les fleurs alourdies d'eau. *L'Epiphanie des dieux*, de Catherine Hermary-Vieille, se passe à Haïti. L'auteur, qui avait obtenu en 1981 le prix Femina pour *le Grand Vizir de la nuit*, a voulu mettre dans un roman les sensations violentes, la sensualité caraïbe. Il s'agit donc d'un véritable cocktail de couleurs, d'effluves et de moiteurs exotiques, sur fond de roman politico-policier. Les protagonistes en seraient, paraît-il, des incarnations des dieux du panthéon vaudou. On se sent pourtant en terre de connaissance : le ministre de l'intérieur sans scrupule, le chef de la police abject, le bel Américain à mèche blonde venu enquêter sur l'assassinat d'un ressortissant, la belle Française indolente et sa soubrette adorable dont l'amant se trouve justement être l'homme que tout le monde recherche, sont personnages peu déroutants. L'originalité du livre de Catherine Hermary-Vieille tient au décor, les mornes, les combats de coqs, la saveur des noms créoles, la cérémonie vaudou. Mais on a malheureusement l'impression de suivre un parcours touristique obligatoire.

GENEVIÈVE BRISAC.

★ L'ÉPIPHANIE DES DIEUX, de Catherine Hermary-Vieille. Gallimard. 190 p., 57 F.

Histoire

L'ASSASSINAT DE DARLAN

Après des années de débat passionné, l'assassinat de Darlan à Alger en 1942 requiert à nouveau l'attention des historiens. Affirmant une fois encore avoir fait partie du petit groupe qui organisa la suppression de l'amiral, Mario Faivre publie, en effet, un autre livre.

L'auteur reprend pour l'essentiel la thèse qu'il a déjà exposée dans *Nous avons tué Darlan* (La Table ronde, 1975), à savoir que le meurtre de l'amiral fut ordonné depuis Londres et que le comte de Paris fut mêlé au complot. Conspiration parfaitement justifiée aux yeux de Mario Faivre puisque Darlan, trois semaines avant le débarquement allié en Afrique du Nord, autorisait la venue en zone occupée de plus de trois cents policiers nazis afin de mieux traquer les résistants.

Signalons encore les témoignages inédits que l'auteur produit à l'appui de son argumentation : en particulier, ceux de Robert Murphy, représentant de Roosevelt en Algérie lors des événements, du général Jousse, compagnon de la Libération, de Jean-Bernard d'Astier de la Vigerie, fils d'Henri d'Astier.

ERIC ROUSSEL.

★ LE CHEMIN DU PALAIS D'ÉTÉ, Alger 1942, de Mario Faivre. Regirex France (62, rue Ampère, 75017 Paris), 320 pages, 68 F.

revues

Poésie hors frontières

● **HORS DE TOUTES FRONTIÈRES**, peu le sont comme Makkhu Lahtela que présente le dernier des *Cahiers Obsidiane* (nº 6, 35 F. 50, rue des Abbesses, Paris-18e), dans une édition bilingue, avec une traduction du finnois par P. Laakso, L. Albertini, Guillevic. Lahtela, solitaire désespéré, a trouvé sa mort après un bref refleurissement dans un des derniers printemps de Paris. *Je t'aime, vent noir* est le seul recueil de poésie de l'écrivain.

● **AUTRE INITIATIVE** en matière de bilinguisme, celle de *Twofold-Obsidiane*, où chaque poème est proposé en anglais et en français. Y figurent, notamment, trois inédits de Follain. En tête des sept étrangers, Anglais pour la plupart : David Gascoyne, avec quatre importants poèmes traduits par P. Leyris, P. Oster-Soussouev, Y. de Bayser et D. Kelley, F.-X. Jaujard. (50, rue des Abbesses, Paris-18e).

● **ACTION POÉTIQUE** (nº 89-90, 60 F. Rue Jean-Mermoz, La Fontaine-au-Bois, 72210 Avon) rassemble trente poètes de langue allemande que la plupart des lecteurs français découvriront. Tous contemporains — Heine excepté, qui ouvre le recueil, — avec deux autres exilés, Brecht et Celan.

● **DOMAINE ÉTRANGER ENCORE**, dans *le Nouveau Commerce* qui, cette fois, est presque tout entier consacré à la poésie (nº 53-54, 58 F. 78, boulevard Saint-Michel, Paris-6e). D'abord des contemporains, également de langue allemande, traduits par Marcelle Fonfreide et G. Noss. Trois Viennoises : Friederike Mayröker, qui exprime l'absence, l'attente et l'angoisse amoureuse ; Eldriede Gerstl, adepte d'une poésie « sociologique » avec portraits et personnages et Heidi Pataki, dont on n'oublie pas la formation philosophique. Enfin, ces étranges étrangers que sont les poètes celtes du dix-septième siècle et, précisément, ces Irlandais de langue gaélique dont la poésie est l'une des *« plus ignorées du monde »*, selon André Verrier qui la présente et l'a traduite.

● **NAISSANCE A PARIS**, pour cause d'exil, de *Zeszyty Litereracki*. Ces « Cahiers littéraires » polonais s'ouvrent aussi bien aux écrivains demeurés en Pologne. (35 F. 37, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris-5e.)

Y. F.

Lettres étrangères

LA LONGUE DÉRIVE D'EDMUND WHITE

Drague homo la nuit, sur des quais, l'ouverture de *Nocturnes pour le roi de Naples* fait penser aux derniers romans de John Rechy. On s'attend aussi à voir débouler du ciel, torse nu, tatoué de cœurs et d'ancres, l'ange du *Discours du grand sommeil* de Cocteau.

Le narrateur, dès cette introduction, devient un récitant qui, en disant « tu » à celui qu'il a aimé et *quitté, ouvre les portes de la fiction*. Nous sommes aussitôt sous le charme d'une incantation, menée fermement au cours d'une longue dérive qui n'a pas vraiment de fin.

Selon une quête qui s'éloigne de son objet pour mieux y revenir, la mémoire rapproche les grands moments d'une vie coupée d'elle-même. Nous revoyons le père du narrateur, milliardaire ivre mort dans sa voiture, les sourcils couverts de givre. Puis sa mère, en manteau de léopard, asphyxiée au volant par les gaz d'échappement. Au théâtre où il s'enferme longtemps avec des garçons pour jouer les héros de mélodrame, s'opposent la pension et son réfectoire, vaste et gothique comme une cathédrale.

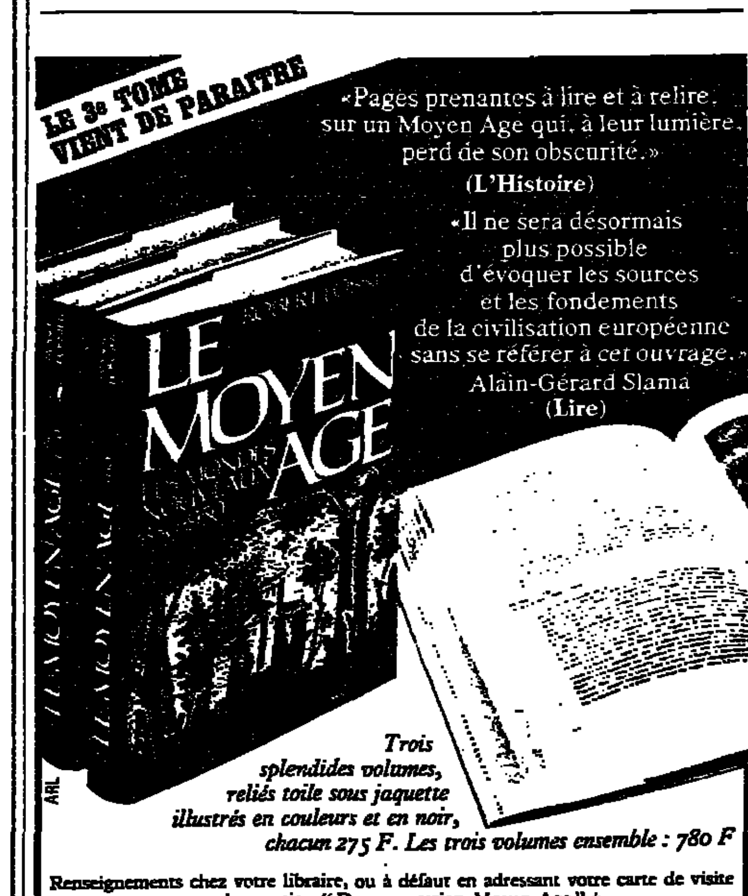
Le monde des riches et son attirail, smoking, shaker en argent, costume marin, se fendille ; on retrouve la peau, la souffrance et le désir, identiques à ceux des voyous et des enfants perdus. L'insatisfaction et la solitude pèsent sur ce destin en une somme d'abandons ou de regrets.

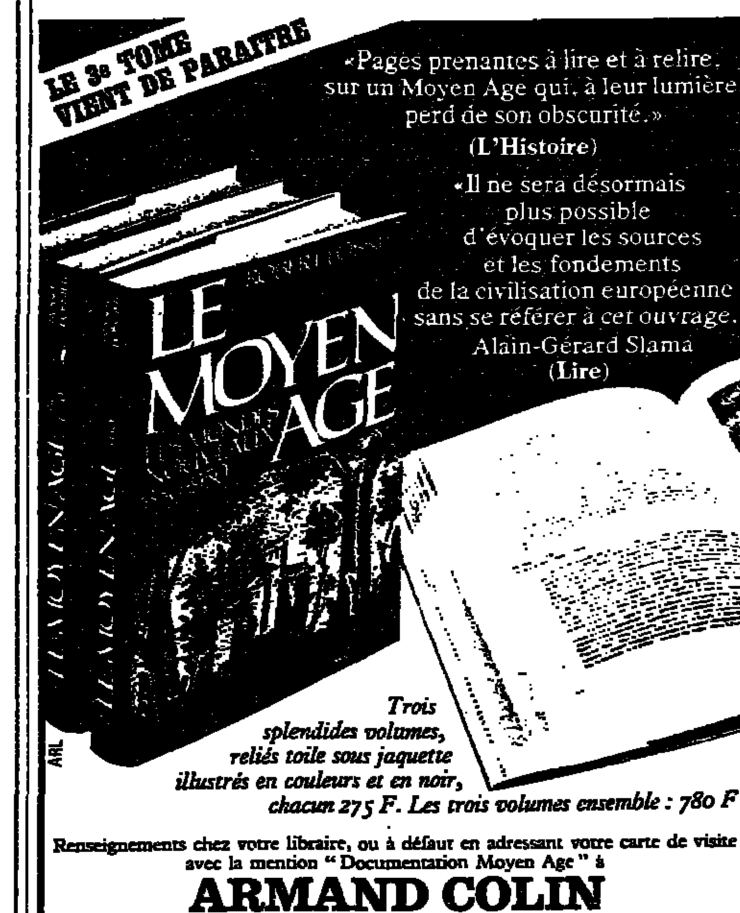
RAPHAEL SORIN.

★ NOCTURNES POUR LE ROI DE NAPLES, d'Edmund White, traduit de l'américain par Gilles Barbedette, Editions Mazarine, 219 pages, 65 francs.

● LES ÉDITIONS ANDRÉ SAURET vont publier, de mai à novembre 1983, une luxueuse édition des *Misérables*, en quatre volumes (21×27) reliés en plein cuir noir, ou en toile. Chaque volume sera présenté sous un étui. Cette édition, qui reprendra la préface de Charles Baudelaire, sera illustrée par quatre-vingts aquarelles et dessins de Bérénice Cleeve.

La collection, numérotée de 1 à 40, avec une des aquarelles originales, sera vendue 7 200 F. Numérotée de 41 à 80, avec un des dessins en noir originaux, elle coûtera 6 000 F. Numérotée de 81 à 300, elle vaudra 4 800 F. (Dans les trois cas la reliure sera en cuir.) Des numéros 301 à 4000, le prix de la collection se montera à 3 600 F avec la reliure cuir, et à 2 400 F avec la reliure toile.





romans

André Wurmser et les combats du siècle

● *Une éducation sentimentale et politique*

L'ŒUVRE d'André Wurmser n'a pas la renommée qu'elle mérite. Il a, en revanche, une clientèle précise : ses lecteurs de *l'Humanité*, où il est chroniqueur depuis plusieurs décennies. Ce « ghetto », certains ne voudraient pas qu'il en sorte, bien que très tôt il ait publié des romans et des nouvelles à la N.R.F. Ils ne lui pardonnent pas sa fidélité à une doctrine, dont il a le mérite de ne pas épouser aveuglément toutes les querelles. Il faut enfin le juger autrement : *Un homme vient au monde* lui donne une envergure exceptionnelle. Il s'y confirme comme un romancier aux ressources inépuisables.

Ces deux tomes de deux mille cents pages serrées n'en sont pas à leur première publication. Le roman a d'abord paru en plusieurs volumes séparés. Ensuite, il a fait l'objet d'une édition au Club Diderot, de sorte qu'on ne l'a pas trouvé dans toutes les librairies. La version actuelle – quarante années de travail et de remaniements – diffère des versions précédentes. Dans l'esprit, nous avertit André Wurmser, ce qui était à demi autobiographique est devenu historique. Les événements vécus et rendus à chaud se sont peu à peu transformés. la lucidité acquise. La même lucidité a réduit la dimension de l'idéologie. Ce n'est plus le témoignage d'un partisan que nous avons sous les yeux, mais une fresque où l'émotion et la vérité se conjuguent et où les opinions politiques naissent comme biologiquement.

L'enfance du héros, Julien Dubroc, est typique de la Troisième République, dans les premières années du siècle. On appartient au petit commerce. Les conflits familiaux vont de soi : *« Dès que le fils du pélican, rêvant d'amour et d'aventure, s'avance dans la brume du matin, ses parents effrayés l'entourent avec des gémissements lamentables. »* L'enfant se nourrit de littérature : sans doute excessivement. On le destine à l'Institut préparatoire à l'exercice du commerce. Il ne proteste pas, mais, en secret d'abord, plus ouvertement ensuite, il écrit des vers. La rispote est immédiate, et comme annonciatrice de l'évolution ultérieure : *« Il y a plus de sagesse dans un dicton populaire comme* « l'argent ne fait pas le bonheur » *que dans tous les poèmes prétentieusement incompréhensibles de Stéphane Mallarmé »*, s'écrie le père.

Ce dernier part bientôt pour le front, et s'y fait tuer. Son image se ternit : ce n'était pas un saint homme, loin de là. La famille connaît une gêne relative. C'est décidé, donc : Julien fera du commerce, passementerie, cuirs, maroquinerie. Il n'en souffre pas, et continue d'écrire. Il se lie avec Nicolas, qui sera son grand ami ; tous deux publient une petite revue, *l'Alouette*. Désormais, le monde extérieur pénètre dans les pensées et les sentiments de Julien : il ne sera jamais un être indifférent à son époque. André Wurmser nous invite à une prodigieuse incursion dans l'actualité historique, militaire, littéraire et politique de cette époque : il en sera ainsi jusqu'aux événements de février 1934. Commis-acheteur, pour devenir plus tard gérant de son affaire, Julien ne jure que par ses cinq « pères » : Baudelaire, Verlaine, Rimbaud, Mallarmé, Laforgue, ce qui ne l'empêche pas d'être un commerçant acceptable et réaliste. Il s'organise. Il fait aussi son éducation sentimentale. Honnête en tout, et passionné avec mesure, si l'on ose dire, il s'éprend de Cécile, puis de Marthe. Pourquoi choisir ? Il cumule. Son engouement premier reste la littérature. Il fait jouer un « poème choral ». Le congrès de Tours l'impressionne, en 1920. Mais, s'il éprouve quelque fièvre à côtoyer les faits et gestes de la politique, il n'en tire aucun enseignement et ne change pas son attitude d'homme partagé entre la tâche quotidienne et l'égoïsme des tentatives littéraires. Entre Lénine, Cachin, Queuille ou Herriot, il ne pense pas qu'il lui faille trop distinguer.

Humeurs

EN même temps qu' *Un homme vient au monde*, dans sa version remaniée et définitive, André Wurmser reprend les nouvelles de son premier *Kaléidoscope*. Ces textes ont jalonné une vie de journaliste et d'écrivain : instantanés. énigmes, ou psychologiques ou policières, ou humeurs poétiques et politiques, êtres résumés à quelques gestes, événements pris en photo, méandres d'une âme qui hésite à se concrétiser ou, au contraire, s'affirme avec vigueur. – A.B.

* ***Le Kaléidoscope*, soixante-dix nouvelles brèves et sept longues d'André Wurmser. Gallimard. Deux autres recueils ont suivi cet ouvrage : *le Nouveau Kaléidoscope* et *le Dernier Kaléidoscope* (voir « le Monde des livres » du 21 mai 1982).**

Le 6 février 1934

Julien décide mollement d'épouser Cécile, lorsqu'il rencontre Aurélie. Elle le bouleverse. Dans le même temps, il ressent comme un besoin de dépassement de soi. *« Il y a deux sortes de solidarités. L'une est chrétienne et s'appelle charité ; elle va de haut en bas. L'autre lie les égaux »*, écrit André Wurmser. En Julien, ce conflit est encore confus. Il épouse Aurélie et opte pour un bonheur conjugal calme, irréprochable, fertile. Cet épanouissement prévisible, André Wurmser le brise soudain. *Le récit était linéaire.* Il va se situer à deux niveaux : Julien tient un journal, entre 1926 et 1929 ; et ce journal, l'auteur le commente, du temps de l'occupation allemande, quinze ans plus tard. Nous avons ainsi un récit en zigzags. Un rythme saccadé donne à ces pages une nécessité plus brûlante. Le Julien du bonheur tranquille impatiente l'auteur.

Julien rêve de publier un livre. Gaston Gallimard et Jean Paulhan l'y aident, ce qui nous vaut de précieux portraits des milieux littéraires, avec leur cortège de grandeurs éphémères et de mesquineries charmantes. La carrière littéraire de Julien est comme le reste : simple, un peu terne, sans grande originalité. Il le sait, se cherche un sens à sa vie. Est-il mûr pour un autre engagement ? Cela n'est pas certain. Il lui faut passer d'abord par un grand découragement, voire le dégoût. Il vote communiste depuis 1928, comme de très loin. Les scandales, Stavisky notamment, minent la République. Sa progéniture, pas plus qu'Aurélie ou ses œuvres, ne le satisfait. Il note : *« Etre dégoûté des hommes, c'est souvent être seulement dégoûté de soi. »*

Vient la journée du 6 février 1934. Avec un sens admirable du mouvement, du drame, de la multiplicité des images, André Wurmser nous en donne, en cent pages, une vision étonnante. Julien est un spectateur un peu honteux, et à peine conscient. Il se trouve pris dans la mêlée, au physique comme au moral. *Quelque chose en lui le métamorphose, comme à son insu. « Porté par la foule, je fais mes premiers pas. Voilà que s'achève enfin ma préhistoire. »* Voilà surtout que se fait la prise de conscience d'un homme. *Julien va savoir où il se place dans un combat, dans une dignité, dans un risque, toutes choses que jusqu'ici il connaissait imparfaitement.*

Cette peinture vaste et chaleureuse s'impose par une maîtrise de tous les instants. Wurmser écrit avec une allégresse constante, que traversent des moments d'ironie et qu'emporte un souffle certain, chaque fois qu'est évoquée l'Histoire en marche.

ALAIN BOSQUET.

★ ***UN HOMME VIENT AU MONDE*, d'André Wurmser. [illegible]. Tomes I et II, 1 034 et 1 070 pages, 140 F le volume.**

autobiographie

Un anti-portrait de la romancière

(Suite de la page 13.)

Sa solitude n'est pas ostentatoire, ce n'est pas une conduite. Elle ne vit pas à l'écart par sauvagerie ou manque de curiosité, mais peut-être par incapacité de s'astreindre à un effort pour quelque chose qui ne lui est pas essentiel, par peur de distraire des forces dont elle a besoin ailleurs.

« Savez-vous pourquoi je n'aime pas parler de moi ? Les gens qui écrivent leur autobiographie d'adulte prétendent écrire toute leur vie. D'abord ils la déforment totalement, on se voit toujours sous un certain jour... c'est comme si Landru écrivait ses Mémoires... Il raconterait combien il adorait sa femme et son enfant... ce serait exact... Il omettrait simplement les dix-sept femmes dans le four. Eh bien c'est comme ça que sont faites les autobiographies. C'est le seul point où je suis d'accord avec Freud : toutes les autobiographies sont fausses. »

La lecture de Thomas Mann

Elle n'aime pas Freud, elle l'a toujours dit. Naturellement, on lui répondait que c'était parce qu'elle avait besoin d'une psychanalyse. *« J'ai un très grand respect pour la démarche scientifique. L'œuvre de Freud n'a rien d'une science, il s'agit d'une croyance, on ne peut pas discuter avec les croyants leurs actes de foi. Le freudisme, qui par certains côtés a été évidemment libérateur, par d'autres a empêché les progrès de la recherche, donnant une image rétrograde et extrêmement réductrice de notre univers mental. Quant à moi, si je m'étais simplement approchée de ces dogmes, je n'aurais pas pu écrire. Mon travail repose sur ce qui est ressenti, sur la sensation, ces mouvements intérieurs que j'essaie de montrer, depuis tant d'années – que j'ai appelé « tropismes » faute de mieux. Ils ne se produisent pas au niveau de l'inconscient, qu'on ne peut explorer qu'en chaussant les lunettes de Freud, mais aux limites de la conscience où chacun, n'importe qui, peut accéder par lui-même s'il s'en donne la peine. »*

« Y a-t-il un auteur dont vous vous sentez proche ?

– *Proche ? Qu'entendez-vous par proche ? Proche et éloignée à la fois.*

– Vous m'aviez parlé un jour de *Tonio Kröger*. Ce que ça avait été pour vous de le découvrir à vingt-deux ans...

– *C'était dans ma vie une période de désarroi. Oui, ce livre m'a donné plus fortement encore l'envie d'écrire. Je me sentais très proche de Tonio Kröger, cette nostalgie, ce sentiment d'être en dehors, à la fois attiré et rejeté par les gens « bien dans leur peau ». Thomas Mann montre dans ce livre, alors qu'il fait beau dehors, que les oiseaux chantent, un écrivain qui n'a qu'une envie, s'enfermer dans un café. Cela m'a paru très juste pour un écrivain. A l'époque, l'idée ne m'était jamais venue que je travaillerais un jour dans un café...*

– Vous menez une vie austère...

– *Non, pas du tout. J'appelle austère l'obligation de sortir quand on n'en a pas envie. Je ne me souviens pas d'une conversation de dîner qui m'ait apporté quelque chose.*

» J'ai toujours été à l'écart, à contre-courant. On en a vu défiler des modes à Paris, des engouements... C'est fou ! Il y avait les béhavioristes américains qu'on avait découverts après la guerre, il y a eu l'Étranger *de Camus qui montrait qu'il n'y avait pas de for intérieur. J'ai essayé de m'élever contre ça, j'ai écrit un article qui s'appelait « De Dostoïevski à Kafka », tout ce qui était « for intérieur » éveillait le mépris. C'était une époque où l'on oubliait complètement Joyce, Proust et Virginia Woolf... »*

En 1956, pour la première fois, Nathalie Sarraute se sent moins seule, littérairement. En grande partie, c'est elle qui a créé le nouveau roman, à la fois par ses livres et par sa réflexion sur la littérature. *L'Ère du soupçon*, bien que ce soit un livre théorique, obtient un succès tel qu'on demande son auteur dans le monde entier, pour faire des conférences. Très vite, tous les livres de Nathalie Sarraute sont traduits. Elle ne se souvient plus de l'impression qu'a produite sur elle ce succès.

« Telle que je me connais, je devais être préoccupée par le livre que j'étais en train d'écrire, par les obstacles qui, comme toujours, s'élevaient devant moi. C'est exactement ce que je ressens aujourd'hui... Rien n'a changé depuis que j'ai écrit Tropismes. *Chaque livre présente de nouvelles difficultés. Il n'y a aucun acquis. Chaque fois il faut trouver une forme qui convient, une forme autour de laquelle se rassemble toute la substance du livre. »*

FRANÇOIS-MARIE BANIER.

Recréer son enfance

(Suite de la page 13.)

Ces agrandissements fantastiques disparaissent presque complètement. L'auteur décrit au contraire, avec le plus de précision et de simplicité possible, des bribes de vécu qui pourraient appartenir à tout le monde : une opération des amygdales, des inventions cocasses ou saugrenues pour échapper à des répulsions, la venue du sommeil bercée par des chansons, des promenades dans un Luxembourg éclatant, les jouets préférés, les premiers devoirs, les premières lectures, l'attirance pour une vieille dame qui n'est pas tout à fait une grand-mère mais qui en tiendra lieu...

En revanche, c'est à cette mémoire-là, et à elle seule, qu'appartiennent les blessures causées par des phrases tranchantes et dures : *« On t'a abandonnée »*, *« Ce n'est pas ta maison »*, *« On ne déteste pas un enfant. »*

Ce qui reste flou – le lecteur ayant la charge de les dégager lui-même, – ce sont les effets, le retentissement, la signification de cès actions ténues. Voyez, par exemple, l'adoration portée à la mère absente. Elle sera traduite par l'obstination de la petite fille à ne pas avaler ses aliments avant qu'ils ne soient *« aussi liquides qu'une soupe »*. L'observation héroï-comique de cette consigne maternelle permet à l'enfant de *« hisser les couleurs »* de sa mère sur un territoire qui la refuse.



(Dessin de Bérénice Cleeve)

Une délicatesse mozartienne

Contrairement à son habitude qui la pousse, par souci de l'universel, à multiplier le « je », les « tu », les « ils » où se dissolvent, jusqu'à parfois se confondre, ces personnages que Nathalie Sarraute déteste parce qu'ils cernent, isolent, opposent, elle nomme tous les acteurs qui participent à cette cérémonie magique du rappel, quand leur fonction ne suffit pas à les définir. A côté de la mère, du père, jamais autrement désignés parce qu'ils sont des figures mythiques, sacrées, il y aura un Kolia, second mari de la mère, il y aura surtout une Véra, seconde épouse du père, une insupportable Lili, née de cette deuxième union, et les petits camarades, les professeurs, les domestiques... Très importants ces derniers, parce que, comme le chœur dans la tragédie antique, ils dégagent objectivement le malheur d'une enfance particulière.

Nathalie Sarraute, qui l'a vécue, n'en dira rien elle-même. Trop pudique ? Pas exactement. Trop authentique plutôt. Elle l'avait déjà souligné dans *Entre la vie et la mort*, dont ce nouveau livre pourrait bien sortir : il n'y a pas plus d'enfance malheureuse que d'enfance prédestinée. Celle d'un écrivain est semblable à toutes les autres. Celle d'un être qui n'a jamais vu autour de lui ses parents ensemble possède aussi ses plages de bonheur.

Il reste que Nathalie Sarraute a été tiraillée dès son plus jeune âge entre des parents désunis, qu'elle a été ballottée entre la Russie, où elle est née et dont elle garde des images de neige, de glace étincelantes, et Paris, où sa mère d'abord, pour abriter ses secondes amours, où son père ensuite, pour échapper à la police du tsar, sont venus se réfugier ; qu'elle a été marquée par le changement de condition qu'entraîne tout exil ; qu'elle a été élevée par une marâtre, sauvagement attachée à son enfant à elle, aux mains de qui l'avait laissée une mère trop gaie, trop épanouie.

A dix ans, cruellement, elle a dû choisir entre son père et sa mère, entre *l'affection réservée mais présente*, efficace, du premier et les effusions superficielles de la seconde, *qui avait le cœur ailleurs*. Et elle a opté pour son père, pour ce foyer où sa place pourtant était contestée, *pour cette terre étrangère, grise*, où les prestiges de l'ancienne école communale française l'ont ancrée.

Peu à peu, cette enfance d'abord soumise à l'attraction maternelle se détache de sa Reine de la Nuit pour suivre son Zoroastre, parce que la sagesse, la soif de connaissance, l'autonomie et la lucidité montent en elle. *La Flûte enchantée* n'est pas très loin de ce livre à la délicatesse mozartienne, où tout jugement est suspendu. Même Vera, la figure la plus maléfique, apparaît quelquefois sous de bons côtés.

Que Nathalie Sarraute se rassure : *Enfance* n'est pas une œuvre de vieillesse mais une de ses créations majeures. Elle y transforme et y accomplit sa manière. Elle s'y livre, tout en nous éclairant sur nous-mêmes. Et, dans cet opéra intimiste où rayonnent sa sensibilité, sa tendresse, *sa passion*, son exigence, sa scrupuleuse honnêteté, elle nous donne, mieux que jamais, des raisons de l'aimer.

JACQUELINE PIATIER.

★ **ENFANCE, de Nathalie Sarraute, Gallimard, 257 pages, 75 F.**

le feuilleton

Un Julien Green souriant

(Suite de la page 13.)

COMMENT ne pas envier ces heureux-là ! Le trépas ne leur est plus qu'un passage vers la félicité. La souffrance cesse d'être absurde et vaine. Tout devient signe. Est-ce cette paix du fidèle qui habite Julien Green durant les années 1978-1980 ? On le sent mieux que pacifié. Sa mort ne le « terrifie » pas ; elle rôde non loin de lui, voilà tout. Du côté de la politique, qui le souciait tant, il n'exclut plus que le monde soit sauvé, une fois de plus, par l'anarchie douce, celle que le Christ opposa aux Romains, et Nehru aux Britanniques. *« Enclin à plaisanter »*, ainsi qu'il l'avoue, Green raconte des rêves de cardinal encorné par un taureau, des mots idiots sur son compte – *« dernier monstre vivant »*, *« Père de l'Eglise »*, – une remarque terrible de Weygand sur la vieillesse et les épouses, un aveu de Mauriac : *« Impossible d'écrire mon autobiographie : j'ai une famille ! »*...

Les réussites d'écrivains ponctuent ces confidences. Exemple : *« L'imagination des bourreaux n'a pour limite que la pitié – avec celle-ci commence l'infini. »* Ou encore, cet aphorisme inspiré de Swift : *« Il suffit de regarder la tête des riches pour savoir ce que Dieu pense de la richesse. »* Et ces mourants qui traînent leur robe *de chambre dans les couloirs* d'hôpitaux, pauvres âmes hagardes et (observez le mot tout greenien) « dépeignées » !

« *SOURIEZ à la vie et elle vous sourira !* », a dit à l'écrivain un de ses visiteurs. Le conseil aurait pu tomber de la bouche de François d'Assise, dont Green publie, en même temps que son *Journal*, une biographie.

L'idée de ce travail lui est venue vers 1979, mais ses liens avec le saint sont anciens. Il s'en explique au terme du livre. Quand il fut baptisé, à seize ans, il choisit pour patron François d'Assise, découvert dans un ouvrage de Mme Barine, et que sa mère, quoique protestante, admirait de préférence à François de Sales, que lui suggérait le jésuite chargé de l'instruire. Il porta le petit frère en médaille. Entre les deux guerres, cette vénération s'estompa. Mais le Giotto *du Louvre et des biographies romancées le rappelèrent à son idéal* d'adolescent. Notre époque de convulsions n'est pas sans ressemblances, à ses yeux, avec le treizième siècle d'Innocent III. Le *moment ne serait-il pas venu, une nouvelle fois, d'un retour radical*, ardent, à l'Évangile du *dépouillement exalté* par le petit pauvre d'Assise ?

De Thomas Celano et saint Bonaventure à l'abbé Englebert, ami de Green, on estime à huit mille le nombre des ouvrages parus sur saint François. L'auteur en cite une soixantaine parmi ses sources. Il en a manifestement consulté davantage, et il expose les doutes persistants ou les versions contradictoires, quand il y a lieu. Pour la première fois qu'il se fait biographe, Green témoigne de l'information et des scrupules voulus par le genre. Mais sa vocation tardive d'historien compte moins, dans l'entreprise, que la permanence de l'écrivain intimiste, qui a été respirer les lieux de son récit, et ne cesse de le hanter.

L'ANCIEN petit Julien se retrouve dans le destin de son patron des années 20. Sa propre expérience aiguise son intuition. Personne, de nos jours, ne pouvait mieux deviner comment une soif de gloire humaine, poussée jusqu'à la prétention nobiliaire, et un appétit vorace de plaisir se changent, par un défi empreint de catharisme, en refus des vanités et en terreur de l'élan charnel. Témoin cette observation de pur romancier, lui-même comblé par la nature : *« François était trop intelligent pour ne pas pressentir le don suspect qu'il avait reçu de séduire »*. Ou encore ce trait lapidaire d'écrivain : *« On ne peut rien contre le ravage des souvenirs »*.

De même notre vingtième siècle finissant et qui cherche *mollement un substitut à la religion* aide l'auteur à comprendre la crise européenne d'il y a huit cents ans. Les hippies éclairent les troubadours ; Vatican II, le concile de Latran.

Les lecteurs qui ne partagent pas, ou plus, la foi de l'auteur resteront interdits, dans tous les sens du mot, devant les miracles rapportés et ce qui nous est donné pour des signes répétés de la Providence. Ils auront du mal à admettre que les prodiges doivent être d'autant mieux acceptés qu'ils sont plus difficiles à croire. Ils ne pourront rester insensibles, en revanche, à l'allégresse juvénile que le croyant qui leur parle tire de sa conviction et de son pèlerinage. La joie montante du dernier *Journal* baigne ce *Frère François*, et fait reculer la *mélancolie, cette feinte du démon*. Il s'y mêle on ne sait quel émerveillement intérieur d'autant plus troublant qu'il consent à n'être pas compris avec les mots et les signes de la terre. *On songe à la confiance radieuse, à l'enfance impartageable et intimidante*, que l'on surprend parfois, au détour des couvents, sur les visages des jeunes frères, dans leurs claquements de sandales.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **LA LUMIÈRE DU MONDE, JOURNAL 1978-1981, de Julien Green, Seuil, 332 p., 75 F.**
★ **FRÈRE FRANÇOIS, de Julien Green, Seuil, 344 p., 79 F.**



INVITATION

Les EDITIONS SAINT-GERMAIN-DES-PRES, la revue POESIE 1 et le CHERCHE-MIDI EDITEUR s'associent à la Fête de la poésie organisée, pour la première fois, par le ministère de la Culture et vous proposent, en accord avec la librairie Saint-Germain-des-Prés une sélection d'ouvrages, à des conditions particulièrement avantageuses.

Profitez de cette offre exceptionnelle qui est le reflet d'un des catalogues de poésie les plus riches d'aujourd'hui, où toutes les sensibilités ont leur place.

Jean et Michel Breton,
Jean Orizet

Poésie en fête.

Poésie 1 (15e année)

La revue de la poésie. Toutes les tendances de la poésie francophone (32 pays) et des milliers de lecteurs pour les poètes.

Ce qu'ils en pensent :

MAX-POL FOUCHET :
« Aucune entreprise plus courageuse ne fut tentée en faveur de la poésie. Grâce à Poésie 1, nous avons le sentiment que la poésie vit et fait partie de notre vie. »

PIERRE EMMANUEL :
« Poésie 1, c'est la plus ouverte des revues de poésie, la seule attentive par définition à tout ce qui se passe dans l'ensemble du domaine de la langue française ».

GEORGES JEAN :
« Une revue exemplaire animée par des amis dont il faut proclamer d'emblée et très fort qu'ils sont les très courageux aventuriers de la cause de la poésie pour tous, notre cause ».

HERVÉ BAZIN :
« La renaissance de la poésie et de sa diffusion passe par des revues telles que Poésie 1 qui s'adresse aux enseignants, aux lycéens et aux étudiants, aux littéraires, aux linguistes, aux poètes et à tous ceux qui aiment la poésie ».

L'EXPRESS :
« Outil efficace, « Poésie 1 » constitue peu à peu le meilleur panorama possible de la diversité contemporaine ».

Offre exceptionnelle :

ces 15 numéros de Poésie 1 pour 88 F seulement, au lieu de 240 F (prix de vente actuel en librairie).

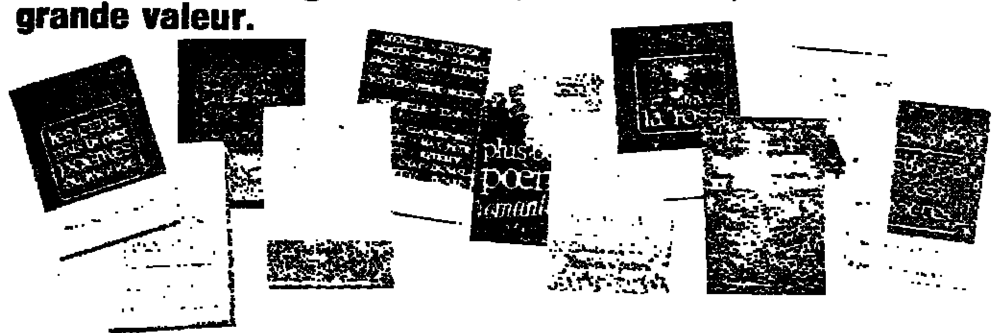
- Poésie Féminine d'aujourd'hui (n° 6)
- Leconte de Lisle : Poèmes barbares (n° 10)
- La nouvelle poésie française (n° 15)
- La poésie française de Belgique (n° 16)
- La nouvelle poésie comique (n° 22)
- Poètes du nord (n° 30)
- La poésie française de Suisse (n° 31)
- Les nouveaux poètes de la nature (n° 34)
- Poésie du Québec (n° 35)
- La nouvelle poésie du Québec (n° 36)
- Le nouveau réalisme (n° 42)
- La nouvelle poésie négro-africaine (n° 43/45)
- La nouvelle poésie française (n° 47/49)
- Les poètes et la mort (n° 65)
- Les poètes et le printemps (n° 73)



Abonnement 1983 :
2 nos simples, 2 nos doubles, 1 n° triple : **115 F** (étranger : 165 F).

COLLECTION ESPACES

ANTHOLOGIES DE POESIE. Les textes essentiels d'auteurs français et étrangers. Inédits, traductions, rééditions de grande valeur.



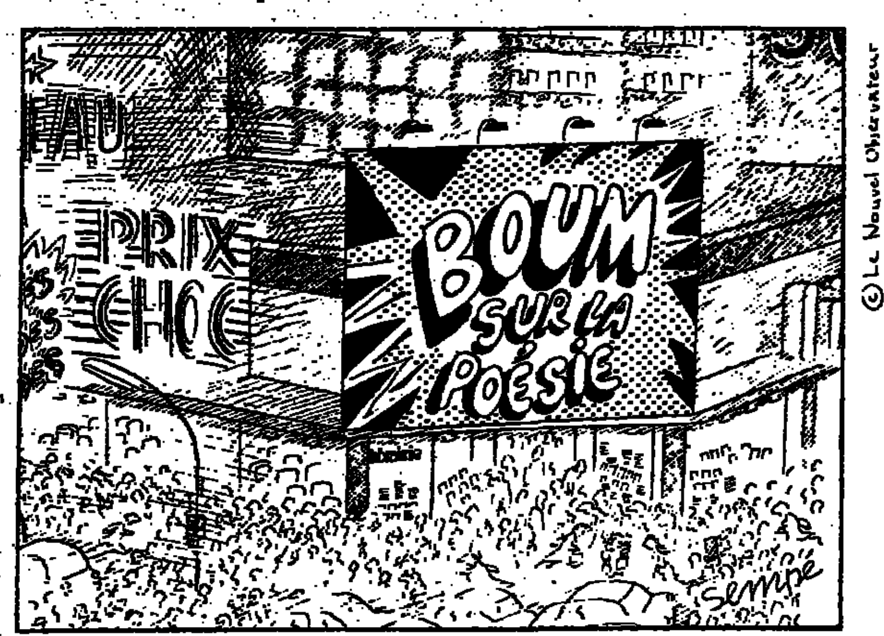
1. Alain Bosquet. **Les cent plus beaux poèmes du monde,** 192 pages. Broché 65 F
2. Alain Breton. **Les Nouveaux Poètes maudits,** préface d'André Pieyre de Mandiargues. 192 pages. Relié 72 F.
3. Régine Deforges. **Les cent plus beaux cris de femmes,** 250 pages. Relié 72 F
4. Max-Pol Fouchet. **De la Poésie comme exercice spirituel,** réédition d'un numéro spécial de la revue « Fontaine ». 300 pages. Broché 60 F.
5. Max-Pol Fouchet. **Les Poètes de la revue Fontaine,** tiré à part du « Poésie 1 » n° 55-61. **Les Poètes dans la guerre,** 384 pages. Relié 99 F.
6. Philippe Héraclès. **Les plus beaux poèmes romantiques,** romantisme et nostalgie, préface de Gonzague Saint-Bris. 192 pages. Broché 55 F.
7. Jean-Paul Klée. **Le père et l'enfant,** préface de Victor Hugo. 128 pages. Relié 70 F.
8. Marie Letourneur et Eugène Beaumont. **La Rose,** choix de poèmes. 128 pages. Relié 80 F.
9. Jean Orizet. **Les plus beaux poèmes pour les enfants,** 192 pages. Broché 58 F.
10. Yves La Prairie. **La mer et ses poètes,** préface de Bernard Decré. 216 pages. Broché 60 F.
11. Elizabeth de Zagon. **L'Europe des poètes,** préface du professeur H. Brugmans. 784 pages. Relié 150 F. Anthologie multilingue (co-édition avec Seghers). Prix 30 jours d'Europe

Chaque anthologie, thématique ou chronologique, est représentative d'un genre, d'une inspiration ou d'une écriture. Format 150 × 220 cm.

EN CADEAU : 1 titre gratuit au choix pour 5 titres commandés.

BOUM SUR LA POÉSIE

CADEAUX EN POÉSIE. 6 volumes d'une valeur de 331 F pour 99 F seulement.



- DANIÈLE ANDRÉ-CARRAZ, **L'expérience intérieure d'Antonin ARTAUD,** (200 pages). Quel Artaud choisir : le saint, le drogué, le malade ou le poète du cri ? Pour la première fois, un critique essaie de réconcilier, dans une unité brûlante, tous les visages contradictoires et déchirés d'un des poètes phares du XXe siècle. ~~46 F~~
- ROLAND BACRI, **Les Pensées,** (160 pages), préface de Maurice Clavel. « Nous ne vous ferons pas l'injure de présenter Roland Bacri. Qui ne connaît en effet le « Petit Poète » du Canard Enchaîné et ses petites merveilles de poèmes-calembours. Il nous en offre ici 160 pages bien denses, dans lesquelles il traite tous les grands sujets ». *Centre Presse.* ~~50 F~~
- JEAN COCTEAU, **Lettres à MILORAD,** (216 pages). « Les Lettres à Milorad (deux cents lettres de 1948 à 1963) apportent par l'histoire épistolière d'une amitié, documents et autoportraits des huit dernières années de la vie de l'écrivain ». *Le Matin* ~~48 F~~
- MAX-POL FOUCHET, **Les poètes de la revue Fontaine,** (448 pages). Poèmes de ARAGON, CHAR, DAUMAL, ELUARD, JOUVE, SUPERVIELLE, etc. « Un ouvrage fondamental pour quiconque s'intéresse à la poésie ». *Le Monde* « Trop rare pour ne pas le lire immédiatement ». *Les Nouvelles Littéraires* ~~50 F~~
- PIERRE HAÏAT, **35 siècles de poésie amoureuse,** (384 pages, relié-club), préface de Max-Pol Fouchet. « L'originalité de cette anthologie réside dans la richesse de ses sources : 240 poètes de 45 pays y sont représentés ». *Le Nouvel Observateur* « Une gageure réussie : celle de Pierre Haïat, qui vient de publier une anthologie de la poésie amoureuse ». *Magazine Littéraire* ~~89 F~~
- JEAN JOUBERT, **Le Sphinx et autres récits,** (176 pages) — Prix Renaudot 1975 — Récits poétiques « Une prose étonnamment sobre, mesurée, finalement admirable ». *Témoignage chrétien* « Une fiction nocturne, des songes insolites ». *L'Express* ~~50 F~~

EN CADEAU : 1 livre-surprise en plus avec ces 6 volumes pour 99 F.

POESIE CONTEMPORAINE

LES PLUS GRANDES VOIX DE NOTRE EPOQUE. A découvrir, écouter, aimer...

Poètes en liberté

1 - BANCQUART Marie-Claire, **Cherche-Terre,** (104 p.), 58 F
2 - BIGA Daniel, **Oiseaux mohicans,** suivi de **Kilhroy was here,** (135 p.), 62 F
3 - BRETON Jean, **Vacarme au secret,** précédé de **Je dis toujours adieu et je reste,** (128 p.), 65 F
4 - BRINDEAU Serge, **Une pierre traversée par le gouffre,** (112 p.), 62 F
5 - BURINE Claude (de), **Le Passeur,** (184 p.), Prix Max Jacob, 70 F
6 - BUSSELEN Roland, **Quelques je, quelques tu, quelques il,** (72 p.), 49 F
7 - DA SILVA Christian, **L'octobre seul,** (56 p.), 41 F
8 - DURIEUX Gilles, **A la tour Montparnasse tous les bateaux sont morts,** (146 p.), 65 F
9 - GODEL Vahé, **Poussières,** (96 p.), 56 F
10 - GRAPPE Denise, **Habiter les oiseaux,** (88 p.), 52 F
11 - IMBERT Jacques, **Les abords du temps,** (64 p.), 32 F
12 - KLEE Jean-Paul, **La Résurrection alsacienne,** (112 p.), 62 F
13 - LANDER Daniel, **Un sang d'encre,** (64 p.), sélectionné au grand prix RTL/Poésie 1 1983, 46 F
14 - LAUDE André, **Vers le matin des cerises,** (64 p.), 46 F
15 - MERLEN Michel, **Abattoir du silence,** (64 p.), 46 F
16 - MIEGE Denise, **La Mourre,** (48 pages), 35 F
17 - ORIZET Jean, **Dits d'un monde en miettes,** (80 p.), 50 F
18 - RIVA, **Juste derrière le sifflet des trains,** (64 p.), 46 F
19 - ROGNET Richard, **L'Epouse émiettée,** (68 p.), 46 F. Prix Charles Vildrac
20 - SCHNEIDER Joseph-Paul, **L'incertain du sable,** (112 p.), 62 F

Poésie pour les enfants

21 - BEARN Pierre, **Fables,** (6-8 ans), 29 F
22 - BERIMONT Luc, **Comptines pour les enfants d'ici et les canards sauvages.** Prix Loisirs-jeunes. (4-6 ans), 19 F
23 - BRETON Jean, **Le coffre à poèmes,** une anthologie de poésie destinée aux enfants de 5 à 12 ans. (172 pages). 62 F avec un disque 33 tours.
24 - CAREME Maurice, **Le Miroir aux alouettes pour les enfants** (8-14 ans), 35 F
25 - CHARPENTREAU Jacques, **Mots et merveilles,** (8-11 ans), 30 F
26 - DOBZYNSKI Charles, **Fablier des fruits et légumes,** (8-10 ans), 29 F.
27 - FORT Paul, **Ronde,** (5-8 ans), 29 F
28 - DE LA GRANGE Marlyse et REILLE Antoine, **Les animaux du monde en poésie,** anthologie pour les 6-12 ans avec le concours de TF1 et du WWF, 58 F
29 - GUILLEVIC Eugène, **Babiolettes,** (6-8 ans), 29 F
30 - JEAN Georges, **Les mots d'Apijo,** Prix Loisirs-jeunes (8-10 ans), 29 F
31 - LE QUINTREC Charles, **Le village allumé,** (8-10 ans), 29 F
32 - MENANTEAU Pierre, **Chansons venues par la fenêtre,** (6-10 ans), 29 F
33 - NORGE, **Le canard de ma tante,** (6-10 ans), 29 F
34 - POSLANIEC Christian, **Fleurs de carmagnole,** (8-12 ans), 29 F
35 - RENARD Jean-Claude, **Comptines et formulettes,** (4-6 ans), 29 F
36 - ROUSSELOT Jean, **Petits poèmes pour cœurs pas cuits,** (4-8 ans), 29 F
37 - VINCENSINI Paul, **Qu'est-ce qu'il n'y a ?,** (9-14 ans), 29 F

Essais, anthologies

38 - BRETON Jean, **Chroniques sur le vif,** 1952-1980 (272 pages), 69 F
39 - DEJEUX Jean, **Jeunes poètes algériens,** (208 pages), 60 F
40 - GOUZE Roger, **Un demi-siècle de poésie française,** (1920-1970), anthologie réalisée à partir des matinées littéraires de France-Culture sous la direction de Roger Vrigny (256 pages), 61 F
41 - HYUN Peter, **Anthologie de la poésie coréenne,** (200 pages), coédition avec l'Unesco, 60 F
42 - JEAN Georges, **Lectures de la poésie,** (208 pages), 62 F
43 - MIGUEL André, **L'Homme poétique,** (176 pages), 62 F
44 - OUARY Malek, **Poèmes et chants de Kabylie,** (176 pages) (coédition avec l'UNESCO), 60 F
45 - QURESHI Mahmud Shah, **Poèmes mystiques bengalis,** (264 pages), coédition avec l'Unesco, 60 F
46 - RANCOURT Jacques, **Poètes et poèmes contemporains : Afrique-Antilles,** (ouvrage publié en collaboration avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique), (208 pages), 62 F
47 - SENAC Jean, **Jean Sénac Vivant,** comprenant des poèmes inédits : **Acorpoème,** et la réédition de : **les Désordres,** précédé de « Jean Sénac, poète pour habiter son nom », essai de Jean Déjeux (280 pages), 69 F

EN CADEAU : 1 titre gratuit au choix par 4 titres commandés.

110, rue du Cherche-Midi
75006 Paris
Tél. 222.71.20

VITE, AVEC NOUS, CHOISISSEZ LA POÉSIE

Bon à retourner complété à la Librairie Saint-Germain-des-Prés, 110, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

LE PASSAGE DU FACTEUR PEUT DEVENIR AUSSI CELUI DE LA POÉSIE.

Répondez aujourd'hui même

NOM : ____________ Prénom : ____________ Adresse : ____________
Code postal : ☐☐☐☐☐ Ville : ____________

Je vous commande : *(cochez la case correspondante)*

POÉSIE 1 ☐ L'offre exceptionnelle : 15 nos pour 88 F seulement au lieu de 240 F ☐ L'abonnement 1983 : 9 nos : 115 F (étranger : 165 F)

COLLECTION ESPACES *(cochez les cases numérotées correspondant aux livres de votre choix ; pour 5 titres commandés, cochez une case supplémentaire pour recevoir un livre-cadeau gratuit) :*
☐ n° 1/65 F ☐ n° 2/72 F ☐ n° 3/72 F ☐ n° 4/60 F ☐ n° 5/99 F ☐ n° 6/55 F ☐ n° 7/70 F ☐ n° 8/80 F ☐ n° 9/58 F ☐ n° 10/60 F ☐ n° 11/150 F

BOUM SUR LA POÉSIE ☐ 6 volumes pour 99 F seulement + 1 livre-surprise gratuit.

POÉSIE CONTEMPORAINE *(indiquez les numéros des titres choisis avec leur prix : par 4 titres commandés, ajoutez à chaque fois 1 titre supplémentaire (gratuit)*

Montant total de ma commande : ________ F (+ 23 F de participation aux frais d'envoi ; étranger : + 45 F).
Ci-joint mon règlement de ________ F (frais d'envoi inclus) à l'ordre de la Librairie Saint-Germain-des-Prés par ☐ chèque bancaire ☐ CCP. Date : ________

lettres étrangères

Iris Murdoch et ses monstres

• « La Mer, la mer », son treizième ouvrage, en français.

IRIS Murdoch est née à Dublin en 1919. Philosophe de formation, et requise par les problèmes du langage, elle publia, en 1953, un essai sur Sartre qui fit grand bruit. A Oxford, où elle termina ses études, elle devint disciple de Wittgenstein, dont elle continue de se réclamer. Elle se veut également néoplatonicienne et rédigea, dans cette optique, divers essais repris ensuite en plusieurs volumes. Son premier roman fut édité en 1954, et sa réputation, depuis lors, ne cessa de croître, lui attirant un public de plus en plus vaste et international.

La Mer, la mer est le treizième de ses ouvrages romanesques traduits en français chez Gallimard. *Certains la tiennent*, à juste titre, pour un des auteurs les plus importants de notre époque. Elle a, chez nous, ses fanatiques, et elle y a trouvé des exégètes (1). Des œuvres comme *la Gouvernante italienne*, *Une défaite assez honorable*, *le Prince noir*, *Un enfant du verbe*, par exemple, sont révélatrices d'un univers « fabuleux » qui n'appartient qu'à elle : monde fascinant, énigmatique, qui se dévoile de livre en livre, comme si l'auteur n'écrivait *jamais* que la même chose, mais autrement. Chaque fiction ou fable que publie Iris Murdoch peut se prendre séparément des autres titres de sa bibliographie, et s'appréhender ainsi qu'un roman d'aventure semi-policière, mais la saisie de l'ensemble, la lecture en continuité des treize volumes parus en langue française, font apparaître la complexité d'un univers étrangement symbolique.

Un certain nombre de signes (l'eau, les galets du bord des plages, les lieux clos et isolés, les cavités ou fentes qui sont dans les murs...) reviennent d'un ouvrage à l'autre, créant ainsi une interrelation des plus significatives. Le lecteur attentif passe, insensiblement, du terrain romanesque au plan métaphysique (pour autant que ce terme ait un sens). Il y a, chez Iris Murdoch, de constantes interrogations morales (*sur le Bien particulièrement*) et philosophiques (sur ce que Camus nommait l'« absurde »), sans qu'il soit possible de découvrir clairement quelle est sa position religieuse. Un livre comme *Henry et Caton* évoque — peut-être — l'idée d'un Dieu absent beaucoup plus que caché...

L'écrivain et le lecteur ces deux scélérats...

Les personnages qu'Iris Murdoch *fait vivre* sont des intellectuels bourgeois ou des bourgeois intellectuels dont elle accuse volontiers l'aspect dérisoire sinon comique. Puis, peu à peu, on voit transparaître, sous leur vernis très britannique, les monstres qu'ils sont et que travaillent des forces obscures et finalement redoutables. Iris Murdoch a écrit quelque part : « *L'artiste doit dire la vérité à propos de quelque chose qu'il a compris. C'est peut-être le meilleur avis à donner à un écrivain.* » Mais ce « quelque chose » n'appartient pas au monde de la raison, échappe au discours, ne peut s'avouer que de biais. D'où le recours aux fables que sont les livres.

Ces intellectuels bourgeois, ces fantoches, témoignent pour les poussées inconscientes ou subconscientes qui sont au fond de nous, comme ce monstre marin imaginaire qui traverse *la Mer, la mer*. La complication des rapports sexuels, les intermittences du sentiment, l'homosexualité latente ou avouée, les rêves rejetés, les fantasmes du quotidien, autant de brèches par lesquelles le monstre marin s'introduit et envahit le réel.

Cependant, il n'y a pas, chez Iris Murdoch, une volonté didactique, non plus qu'une conviction donnée par avance, ni une théorie contraignante que la fable aurait pour mission de véhiculer. Iris Murdoch romancière, si elle n'oublie pas qu'elle est philosophe, ne perd jamais de vue que le « quelque chose » qu'elle *a compris fait la chair même* du roman et ne peut se distinguer de lui ni s'élaborer sous une autre forme. Elle est avant tout un écrivain habile à faire naître des personnages, à les faire vivre, à les faire parler (elle manie le dialogue avec un art étonnant). Elle sait créer des situations qui tiennent le lecteur en haleine. Elle use de la satire et du tragique avec un égal bonheur. Elle vous tire dans son livre pour ne plus vous lâcher, réunissant (le mot est d'elle) « *l'écrivain et le lecteur, ces deux scélérats qui travaillent ensemble* » !

L'irruption du passé

Le héros de *la Mer, la mer*, Charles Arrowby, est un acteur et un metteur en scène de renom. La soixantaine venue, il décide de se retirer dans une maison isolée au bord de la mer, parmi les rochers. C'est un retour, pense-t-il, vers l'innocence première, vers une pureté de l'être. Pour occuper ses journées, il commence la rédaction d'un journal qui va prendre la forme, peu à peu, d'une autobiographie : *n'ayant rien à* raconter du présent, excepté l'apparition hypothétique d'un monstre marin, Charles relate le passé. Et voilà que le passé fait irruption dans sa vie sous la forme d'anciennes maîtresses qu'il a abandonnées, mais qui *veulent le reconquérir* ; *sous* les apparences d'amis de théâtre qui viennent, de Londres, lui rendre visite ; sous le masque surtout de son cousin James, ancien militaire devenu bouddhiste. Dans les fictions d'Iris Murdoch paraît souvent un personnage doué de pouvoirs inexplicables, ou, du moins, qui semble exercer de tels pouvoirs : c'est, ici, le cas de James.

Un soir, Charles, le narrateur, va croiser une vieille femme, Hartley, et reconnaître en elle son premier amour d'adolescent, inaccompli. Il pense que s'il pouvait la détacher de son mari, vivre avec elle, tout serait métamorphosé : sa vie retrouverait un sens, échapperait au théâtre, redeviendrait innocente et bonne. Il va traquer Hartley, l'enlever, la séquestrer. Un mort va sanctionner ce drame du lieu clos : Titus, le fils adoptif d'Hartley et de Ben, son mari. Comme dira James, on *n'échappe pas à la roue des destinées*. L'enchaînement des causes interdit l'innocence. Revenu à Londres, Charles abandonnera la solitude à petits pas, et, à petits pas, rentrera dans le monde fictif auquel il voulait échapper. La liasse de feuillets qu'il laisse — et où le journal et l'autobiographie s'épousent — relève, comme il le dit, du mystère : « *En relisant mon récit, j'en ressens le terrible mystère.* » Cependant, selon la parole du cousin James, Charles a été semblable à « *ces héros de Troie qui combattaient pour une Hélène fantôme* ». Hartley, nouvelle Hélène, quittera l'Angleterre pour l'Australie, avec Ben, pour fuir Charles Arrowby et ses fantasmes.

La Mer, la mer se lit avec un plaisir sans cesse renouvelé. Les traits y sont justes. Iris Murdoch y maintient intact son goût pour la nature. Elle sait dire de mille façons la mer et les rochers qui se ressemblent toujours. Elle évoque une galerie inoubliable de types un peu pathétiques, un peu grotesques, qui sont des caricatures vraies. Jusqu'aux menus des repas, qui sont d'un détail minutieux ! Les monstres d'Iris Murdoch sont fascinants : c'est peut-être parce qu'ils nous ressemblent.

HUBERT JUIN.

(1) On lira, entre autres : *Rencontres avec Iris Murdoch*, un ouvrage collectif publié par l'université de Caen (Centre de recherches de littérature et linguistique des pays de langue anglaise).

★ **LA MER, LA MER, par Iris Murdoch, traduit de l'anglais par Suzanne Mayoux, Gallimard, 548 pages, 120 F.**

Le déclin démographique allemand vu par Günter Grass

LE titre énigmatique du nouveau *livre de Günter Grass fait allusion* à la fois à la naissance de la déesse Athéna, sortie tout armée, selon la mythologie, de la tête de Zeus, à la manière dont *l'écrivain engendre ses personnages et à celle dont* l'humanité ne cesse, pour le meilleur et pour le pire, d'enfanter de nouvelles inventions.

Inspiré, au cours d'un voyage en Asie, par le spectacle du grouillement des foules chinoises, contrastant avec le déclin démographique de l'Allemagne, *les Enfants par la tête* se présente comme un double *récit. C'est le carnet* de bord de l'auteur. « *Les Allemands s'éteignent*, écrit Grass. *Espace sans peuple. Peut-on imaginer cela ? Est-ce permis ? De quoi le monde aura-t-il l'air sans les Allemands ? Lui faudra-t-il guérir à l'exemple des Chinois ?* » C'est également, en contrepoint, l'histoire, contée sur le mode ironique, des mésaventures d'un couple d'Allemands moyens en voyage dans cette même partie du monde.

Tous les deux professeurs et vétérans de la protestation étudiante, Harm et Dörte ont décidé de « s'informer en vacances ». Ils se sont connus il y a sept ans au cours d'un « sit in », ont un chat, mais toujours pas d'enfant.

Accompli sous la direction sentencieuse d'un guide, mi-docteur Freud, mi-Méphisto, parlant tamil, indonésien et chinois mandarin, leur périple est en réalité un voyage initiatique. L'agence qui les transporte est intitulée « Sisyphe » et arbore en guise de slogan publicitaire une phrase tirée du *Mythe de Sisyphe*, de Camus. Ce héros de l'Antiquité succédant ainsi à l'escargot *(cf. le Journal d'un escargot)* comme nouvel avatar du socialisme démocratique selon Grass. « *On monte la pierre à grand peine et plof ! La revoilà en bas...* » Quant à l'enjeu de l'aventure, c'est la réponse à la question qui revient comme un leitmotiv tout au long du récit : oui ou non, les héros vont-ils faire un enfant ? En d'autres termes, l'expérience de notre modèle occidental veut-elle ou non la peine d'être poursuivie ?

Pour ce qui est de l'abondance des thèmes abordés : réflexions sur le progrès — « *Nous ne faisons que courir*, s'écrie Harm. *Je ne sais plus après quoi* » — sur les aptitudes comparées des systèmes chinois et capitaliste à résoudre les problèmes du tiers-monde... *les Enfants par la tête* n'a rien à envier aux précédents ouvrages de Günter Grass. *D'où vient alors que ce livre nous laisse sur notre faim ?* Tout se passe comme si, cette fois, à force d'accumuler les détails, les arbres avaient fini par cacher la forêt.

Un petit mot, tout de même, sur *la traduction pour terminer. Jean* Amsler est le très brillant traducteur qui nous révéla notamment *le Tambour* et *le Turbot*. Il est d'autant moins excusable de laisser passer *des expressions comme « épouvantement », « Je suis pour lui parler », « périculosité »* ou *« saisissablement »*...

Une fois de plus, il faudrait parler ici de la conception même du traducteur *qui devrait être pour le texte original ce qu'est un metteur* en scène pour une œuvre dramatique. Mais c'est là un autre problème.

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ **LES ENFANTS PAR LA TÊTE OU LES ALLEMANDS SE MEURENT, de Günter Grass. Traduit de l'allemand par Jean Amsler. Seuil. 154 pages. 52 F.**

Comment on devient best-seller

• L'été irlandais de Maeve Binchy

MAEVE BINCHY est journaliste à l'*Irish Times* depuis une dizaine d'années. Elle s'occupe plus particulièrement des rubriques féminines ; chaque semaine, elle publie également une chronique intitulée *Maeve's Week*, une sorte de bloc-notes informel.

Maeve Binchy est aussi écrivain : on lui doit des pièces de théâtre, deux recueils de nouvelles qui ont obtenu des succès d'estime, sans plus.

La véritable aventure de cette Irlandaise originaire de Dublin a débuté en septembre dernier lorsque son premier roman, *Light a penny candle*, a été publié à Londres. « *J'avais envie d'écrire un roman*, nous dit-elle, *mais je ne savais pas comment m'y prendre. Alors j'ai fait un plan et ai rédigé un premier chapitre. Un éditeur m'en a proposé cinq mille livres, j'ai accepté.* » Les cinquante mille exemplaires de l'édition courante anglaise sont vendus en quelques mois. Une édition de poche doit paraître prochainement. Premier tirage : quatre cent mille exemplaires. Les éditeurs américains ont senti venir le vent. L'un d'entre eux (Viking Press) a offert 200 000 dollars. Affaire conclue. Les soixante-quinze mille exemplaires de l'édition en *hard cover* (édition reliée) seront sur le marché américain le mois prochain. Ce n'est pas fini. Les enchères pour la vente des droits en livre de poche vont bientôt avoir lieu. Mise à prix : *200 000 dollars*. Des chiffres peu courants pour un premier roman. « L'effet » Binchy a aussi atteint les rivages européens. En France, ce sont les éditions Sylvie Messinger qui viennent de publier la traduction de cet ouvrage sous le titre *C'était pourtant l'été*.

Les raisons de ce succès ? « *Le thème du récit y est certainement pour beaucoup. Dans ce livre je raconte l'histoire d'une amitié entre deux jeunes filles, l'une anglaise, l'autre irlandaise, durant les années 1940-1960. On a beaucoup écrit sur l'amour mais bien peu sur l'amitié. C'est plus difficile car on ne peut pas tricher. Plusieurs critiques ont affirmé que j'avais des points communs avec Colleen MacCullough, l'auteur des* Oiseaux se cachent pour mourir. *Il est vrai que nous en avons au moins un : nous avons été toutes les deux découvertes par le même éditeur.* »

Sa nouvelle gloire ne semble guère affecter Maeve Binchy qui, par ailleurs, parle avec passion du journalisme, un métier qu'elle exerce à sa façon. « *Bien sûr, je fais des reportages très sérieux mais il m'arrive aussi de faire des papiers d'humeur. Il y a dix ans, lorsque la princesse Anne s'est mariée, j'ai écrit un texte dans lequel je la ridiculisais. Des centaines de lettres sont arrivées au journal, qui me reprochaient, assez violemment parfois, d'avoir osé m'attaquer à la princesse. J'ai trouvé cela amusant que dans une République, on en vienne à défendre un membre d'une famille royale ; et anglaise de surcroît ! Ce côté rétrograde des Irlandais ne me plaît pas tellement. Dans une de mes chroniques, j'écrivais récemment que j'avais toujours honte d'expliquer aux Anglais que, chez nous, seuls les couples mariés ont accès à la contraception. C'est tout juste si le pharmacien ne demande pas un certificat de mariage. Cela dit, j'aime l'Irlande et je suis fière d'être irlandaise.* »

Une petite famille

A entendre parler ainsi Maeve Binchy, on pense à l'un de ses ex-confrères, le « chroniqueur fou » de l'*Irish Times*, l'auteur du *Troisième Policier* (1) et de la *Kermesse irlandaise* (2), Flann O'Brien. « *Je l'ai connu à la fin de sa vie. Le contraste était saisissant entre le ton de ses articles, pleins d'humour, et le personnage lui-même. Il était devenu amer, triste. James Joyce n'a pas été très sympathique à son égard, il a toujours fait semblant de l'ignorer. Peut-être percevait-il en lui une sorte de rival. Vous savez, les écrivains irlandais sont membres d'une petite famille où tout le monde s'observe. On dit par exemple de Edna O'Brien qu'elle ne raconte dans ses livres que ses propres histoires sentimentales. Les gens s'amusent à essayer de reconnaître les personnages qu'elle dépeint. Une autre caractéristique de la littérature irlandaise, c'est que l'on publie toujours énormément de nouvelles. L'un des auteurs le plus lu actuellement, c'est Frank O'Connor.* »

Maeve Binchy est intarissable sur les autres écrivains. En la voyant repartir — « *j'ai un avion à prendre, je dois aller travailler* » — on ne peut s'empêcher de penser que l'Irlande a décidément de drôles d'enfants : déconcertants mais attachants.

BERNARD GÉNIÈS.

★ ***C'ÉTAIT POURTANT L'ÉTÉ*, de Maeve Binchy. Traduit de l'anglais par Maud Sissung et Marc Duchamp. Éd. Sylvie Messinger, 444 p. 84 F.**

(1) Éd. Gallimard.

(2) Éd. Hachette, « Bibliothèque anglaise ».

portraits

Jeanne Castille, une « Américaine-Française »

• Et sa bataille pour le droit à la différence...

JEANNE CASTILLE est repartie comblée pour l'Amérique, et pas seulement à cause du succès de son livre — « *Je ne peux arriver à y croire !* », — mais aussi pour une simple petite pastille colorée marquant l'existence d'une communauté parlant français, sur la carte de la francophonie à travers le monde que vient d'éditer le Haut Comité pour la langue française (1). « *Maintenant j'ai le sentiment que nous sommes admis comme membre à part entière de la famille francophone.* » Mais qui se souvient que la Louisiane doit son nom à Louis XIV, et que Bonaparte, « *ce Corse dont l'île fut achetée à Gênes par la France, vendit la Nouvelle-Orléans et sa province aux États-Unis* » ? Qui sait surtout qu'en Louisiane, rappelle encore Jeanne Castille, « *peut-être 500 000 habitants parlent français et 500 000 autres le comprennent* » ?

Qui est cette voix louisianaise venue nous rafraîchir la mémoire ? Avec ses lunettes pointues et sa coiffure bien crantée, elle pourrait être une grand-mère américaine ordinaire. « *Non, je suis une vieille fille cajun. En Louisiane, le mot « vieille fille » n'est pas péjoratif. Quant à ce terme de cajun, à l'origine insulte des Américains-Anglais à notre égard, nous en avons fait une sorte de titre de gloire, comme les Français d'Afrique du Nord avec leur surnom de pieds-noirs.* » Jeanne Castille est une « Américaine-Française » comme on dit des Québécois qu'ils sont des Canadiens-Français. Les cajuns (corruption d'« Acadiens ») se trouvent être des descendants de ces derniers, que les Anglais chassèrent d'Acadie au XVIIIe siècle lors du Grand Dérangement.

Institutrice et historienne, Jeanne Castille a passé toute son existence à lutter pour la spécificité « *française* » de la Louisiane. Est-elle satisfaite de son bilan ? « *C'est difficile à dire. Dans tel village, tous les enfants cajuns réclament des cours de français et les autorités leur donnent d'ailleurs satisfaction. Dans tel autre, l'uniformisation par l'américanisation a avancé à pas de géant.* » C'est la classe moyenne blanche qui résiste le moins. « *En revanche, les Noirs et les Indiens, même si c'est sous une forme dialectale, sont restés plus attachés au français. Chez eux au moins on ne voit pas cette chose poignante : des grands-parents que ne sont pas compris par leurs petits-enfants.* » Les aïeux n'ont qu'à apprendre l'anglais, diront certains. D'aucuns penseront que Jeanne Castille, qui parle fort bien la langue de Franklin et de Henry Miller, a bien raison de se battre pour préserver la « *différence* » de la Louisiane.

Elle le fera une fois de plus au premier congrès des francophones des États-Unis qui aura lieu ce printemps à Grosse-Pointe (Michigan). On y parlera des Louisianais, mais aussi des Francos, ces autres Américains-Français établis en Nouvelle-Angleterre et venus également du Canada. Selon un rapport sur « *la francophonie et l'action extérieure de la France* », présenté il y a quelque temps par un groupe de jeunes énarques animé par Paul-Marie Coûteaux, pour la Nouvelle-Angleterre on compte 540 000 francophones sur 9.000 000 d'habitants, et seulement 255 000 francophones sur 3 640 000 habitants en Louisiane. Bon courage, Jeanne Castille !

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

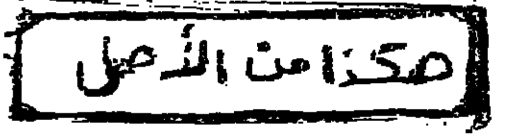
(1) 32, rue de Babylone, 75007 Paris. Tél. 556-80-00.

Pour un dimanche au logis

UN instant on craint le pire : les reproches, la nostalgie, l'appel au secours, voire la hargne. Et puis non, cette voix, cette écriture limpides, insistantes, venues d'outre-Atlantique, mais ne devant rien, ou si peu, au monde anglo-saxon, véhiculent une belle et sereine histoire, ronde et nette comme un galet, idéal refuge d'un dimanche au logis. On croit facilement Jeanne Castille lorsqu'elle révèle, en dédicace, que c'est l'écrivain Yves Berger, ce « *fou d'Amérique et de Louisiane* », qui lui a donné l'idée d'écrire ses souvenirs — on serait tenté de dire son épopée, car le terme n'est pas indigne de l'héroïne d'une bataille inconnue pour une identité culturelle oubliée.

J.-P. P.-H.

★ **MOI, JEANNE CASTILLE, DE LOUISIANE, Éd. Luneau-Ascot, 222 p. 62 F.**



Le Monde

culture

DANSE

ANDY DE GROAT ET ALVIN AILEY A L'OPÉRA DE PARIS

Pastorale et déploiement pittoresque

L'Opéra de Paris a présenté *en création mondiale, le 8 avril,* deux ballets, l'un d'Andy de Groat, *Nouvelle Lune,* l'autre d'Alvin Ailey, *Au bord du précipice,* accompagnés d'une reprise de *Voluntaries,* de Glen Tetley : une soirée contemporaine aux styles très divers.

La participation d'Andy de Groat suscitait une grande curiosité, car ce *collaborateur de Bob Wilson,* sorte d'Ariel ironique et fantasque qui revendique sa non-formation technique, est considéré comme un des enfants terribles de la « post modern dance ». Ceux qui espéraient une provocation iconoclaste ont été déçus. *Nouvelle Lune,* conçu spécialement pour ses amis Jean Guizerix et Wilfride Piollet, est une œuvre tout en finesse, très accordée aux études de Debussy qu'interprète sur scène Georges Pludermacher. Les décors, les costumes, sont signés du chorégraphe et donnent une grande unité de ton à cette suite de danses.

Comme Carolyn Carlson en son temps, de Groat a été fasciné par le plateau de l'Opéra ; il l'utilise entièrement dénudé avec son ouverture de fond sur le grand foyer. Des nuages disposés sur des herses descendent, montent et modulent l'espace en hauteur et en largeur. Dans ce décor mouvant, tantôt éclairé *a giorno,* tantôt en clair de lune, les deux danseurs évoluent alternativement, puis ensemble. Wilfride Piollet, avec une robe fluide jaune, puis mauve, tourne, vire, se pose nonchalamment comme un beau papillon. A Jean Guizerix sont réservés les grands arpentages tout en accélérations et en souplesse. Parfois leurs trajectoires se croisent, parfois ils s'immobilisent sur une *même* diagonale, figés dans la même *pose,* dans un effet de perspective.

Andy de Groat s'amuse avec le vocabulaire *classique* ; il le démantibule comme un enfant pervers ferait d'un jouet et le remonte de travers ; il casse les enchaînements traditionnels, subvertit les gestes. Il joue aussi avec les rythmes, s'offre une orgie de tours, de « déboulés » sur pointes, de « manèges ». Chorégraphie un peu mince cependant pour cet univers d'amoureux à la Peynet, aéré, harmonieux, et parfaitement insolite.

Passer de cette pastorale au ballet d'Alvin Ailey provoque un choc. *Au bord du précipice,* dédié au chanteur des Doors, Jim Morrisson, disparu prématurément, explose avec l'apparition superbe de Patrick Dupont irradiant de jeunesse sur une « music fusion » de deux compositeurs américains, Metheny et Mays. Tout au long du ballet ce danseur se révélera totalement habité dans un rôle expressif, à la fois exubérant et angoissé, très différent de ses emplois habituels.

Dans un décor de magma sanglant de Carol Garner, Alvin Ailey dispose ses personnages de la nuit d'une manière très théâtrale avec un groupe de fond mobile, très sculptural, et des traversées en diagonales dynamiques. Montée sur des hauts talons, Monique Loudières s'enflamme comme une torche dans un rôle symbolique qui requiert souplesse et virtuosité.

Malgré toute cette agitation pittoresque, ce déploiement d'images, de couleurs, de sons, le spectacle atteint très vite la saturation ; la gestuelle du chorégraphe est pauvre, d'une extrême banalité. On ne retrouve pas la magie de certains ballets précédents où chaque mouvement, incisif, essentiel, était un signe éloquent. C'est dommage, car la troupe se donne avec enthousiasme et assimile fort bien ce style de comédie musicale.

MARCELLE MICHEL.

★ Opéra de Paris, en alternance jusqu'au 22 avril.

■ RECTIFICATIF : Le titre de l'article consacré aux *Mémoires* de Bronislava Nijinska était erroné (*le Monde* du 14 avril). S'il a été rendu à Marcel Pagnol ce qui lui appartient (*la Gloire de mon père*), l'arbre généalogique des Nijinsky s'est trouvé bousculé. Il aurait fallu lire « la Gloire de mon frère ».

VARIÉTÉS

Les blues de Bill Deraime

Un an après son succès de Bobino, Bill Deraime ne fait déjà plus recette. A l'Olympia, le 13 avril, il chantait devant une salle à moitié vide. Il est vrai que le « créneau blues » où s'est porté le chanteur est déjà bien occupé par Charlélie Couture, qui a su ramener ce style de musique noire à son univers pour chanter ensuite la sensibilité d'une génération avec son vague à l'âme et son sens de la dérision.

Bill Deraime souffre aussi de son image « baba-cool » d'ancien combattant de mai 68, de ses intonations mitchelliennes qui, dans certaines chansons, font irrésistiblement penser à l'auteur de *la Dernière Séance* avant son retour en force au milieu des années 70. Enfin la facture propre, carrée, mais trop classique dans l'interprétation accentue l'impression d'un blues plaqué sur celui des Noirs américains d'autrefois.

Pourtant, il y a chez Bill Deraime une nette évolution dans des textes qui sont aujourd'hui plus solides. Ils ont seulement *le défaut, pour des blues,* de ne pas être suffisamment à la première personne.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h 45.

THÉATRE

« AMPHITRYON », à la Comédie-Française

(Suite de la première page.)

La seconde chose, supposée, serait que dans ces jours-là, c'est-à-dire deux ou trois ans après le mariage de Molière, Armande se serait mise à vivre d'autres vies, avec d'autres hommes que son légitime.

Amphitryon est justement la description, bien exposée, bien imagée, bien décomposée, de l'une des réactions clasiques de l'homme qui découvre que sa femme aime un autre homme que lui. Sentiment de perte d'identité ; le moi de l'homme « abandonné » perd l'assurance. Il y a effondrement du sujet et de l'univers. Un autre moi l'a emporté, le moi de « l'autre homme ».

Cet autre homme, que l'homme abandonné surévalue aussitôt, dans son chagrin, Molière n'y va pas par quatre chemins : il en fait un dieu, un personnage tout-puissant auquel on ne peut se mesurer. Il y a là une consolation, si l'on peut dire, et une explication facile, et surtout une divagation.

Certes Molière n'invente pas cet alibi compensatoire du dieu tout-puissant. Il démarque une pièce de Plaute, et aussi sans doute une ou plusieurs autres versions d'*Amphitryon* qui couraient alors les scènes italiennes et françaises. Mais, comme à l'accoutumée, Molière réinvente le modèle, et surtout ce qui frappe ici c'est que, dans cet acte de laisser intervenir quelqu'un d'autre, Plaute et consorts, il y a une conduite de dépersonnalisation aussi, une perte d'identité aussi.

Il y a d'ailleurs un point d'histoire littéraire qui n'a pas été réglé, c'est la dépersonnalisation de l'écriture même de Molière, à ce moment-là, dans ses œuvres comme *Amphitryon, Mélicerte* ou *Psyché.* Le vers de Molière, ici, n'est pas du tout le même que dans *Tartuffe* ou *le Misanthrope.* Molière est méconnaissable, ce n'est absolument pas la même voix ; dans l'écriture d'*Amphitryon* on entend la voix de La Fontaine, celle de Corneille, celle de chansons, *et il y a des effets d'enjambements,* des tactiques d'ironie *par* l'emploi des rimes, que reprendra seulement le Victor Hugo de *Ruy Blas.* Et cet échange d'identité du poète Molière, dans quelques-unes de ses œuvres, est tout de même un mystère.

Pour revenir à la perte d'identité du personnage Amphitryon, doublée par celle du personnage de Sosie, son ordonnance, disons d'un mot en passant que l'hypothèse selon laquelle Molière aurait évoqué ici les états d'âme de l'époux de Mme de Montespan devenue une amie du roi ne tient pas debout, à notre avis. La substance intime de la pièce est bien trop sensible, bien trop immédiate et bien trop douloureuse. Pour que Jupiter d'Amphitryon soit Louis XIV – disons une énormité, – il aurait fallu qu'Armande soit la maîtresse du roi, ce que rien n'a jamais permis de croire une seconde.

La musique de Lucien Rosengart

Venons-en, il faut bien, à la représentation que la Comédie-Française donne à présent d'*Amphitryon.* La tâche a *été* confiée à Philippe Adrien. Il n'a pas donné de cette œuvre une mise en scène machinale, extérieure. Il s'est employé à rendre perceptible l'analyse du désarroi de la perte d'identité, à indiquer la panique sous les agitations et les couleurs de la comédie. Mais il a eu le tort de surcharger le propos, de compliquer l'exposé par des perspectives qui n'y étaient pas, ou bien par des considérations d'ensemble sur l'art du théâtre qui pourraient convenir à toutes les œuvres, et de préférence à d'autres que celle-là.

Il a aussi empêché le spectateur d'avoir un accès naturel, direct, à la pièce, parce qu'il a imposé, entre la pièce et le public, des décors ingrats, hors du sujet, et dont la laideur effrayante aliène, au premier degré, la perception optique. Enfin, tout à ses préoccupations et interprétations personnelles, le *metteur en scène* en est venu à mettre les comédiens en porte-à-faux, et même à la débandade, comme s'il les avait oubliés, si bien qu'ils sont là, comme à côté de l'œuvre, à hurler pompeusement des vers délicats, comme des naufragés qui se raccrochent à quelque chose. C'est injuste, puisque tous ces comédiens, sans exception, les Fontana et les Boutté, les Simon Eine et les Gence, tous les autres, savent être admirables.

Par moments, très loin derrière ce cauchemar, s'élève, à peine perceptible, une musique singulière, inquiète, comme exilée, un peu aveugle, dont on dirait qu'elle fouille le cœur, et qu'elle tâte de ses mains blessées on ne sait quelle vitre, quel miroir brisé. Cette musique étrange ressemble aux *yeux de Molière. Elle est l'œuvre* de M. Lucien Rosengart.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h 30, en alternance.

CORRESPONDANCE

A propos d'« Om-Saad »

Mme Anne Petit, codirectrice du théâtre Action Tréteaux, nous écrit après la publication de notre article sur le spectacle Om-Saad *au Lucernaire* (le Monde *du 2 avril).*

Om-Saad n'a jamais « *débuté avec les grèves de 1936* » mais en 1967 (premières paroles prononcées par le comédien). Au cours des trois autres récits qui composent le spectacle, l'écrivain remonte le temps : 1958, deuxième récit, vingt minutes de spectacle (sur une durée totale de une heure cinq) dont l'article omet de parler. L'exil d'un ami de Ghassan au Koweït. Parti pour faire fortune, il y trouve la mort ; 1948, la « suppression d'un village de Palestine » ; 1936, Abdel Mawla, notable palestinien, achète les terres aux pays sans pauvres et fait fortune en les revendant « à prix d'or aux colons ».

Le terme de colon ne « *revient* » pas dans le spectacle, c'est la seule fois où il est employé, dans le contexte historique de 1936, précisé avec soin dans le texte. Sortir ce terme de son contexte et généraliser son emploi est faux et calomnieux par rapport à nos opinions.

Il n'a jamais été dit que Om-Saad fait des ménages « dans les quartiers des *colons riches* » mais (cf. dépliant) « dans les beaux quartiers » et – précision dans le texte du spectacle – « dans les beaux quartiers de Beyrouth ». Rien dans la mise en scène, aucune parole dans le texte (que nous tenons, bien sûr, à votre disposition), n'appelle à « la négation lancinante des Israéliens servant d'espoir de retour ».

« CLIMATS TEMPÉRÉS », à l'hôpital de Bicêtre

Le décor ne fait pas le moine

Dans une salle commune hors service de l'hôpital de Bicêtre, le Jeune Théâtre national présente un spectacle mis en scène par Jean-Claude Buchard : *Climats tempérés.*

Jean-Claude Buchard, vingt-sept ans, organise depuis cinq ans des spectacles en dehors des bâtiments de théâtre, par exemple dans un mausolée à Rome, une rue ancienne à New-York, une gare désaffectée, un cabaret, une chapelle, à Paris.

En fait, il ne s'agit que de travailler, comme au cinéma, « en décor réel », à ceci près que les cinéastes, dans une gare, tournent en principe une scène de gare, alors que les gens de théâtre vont y interpréter un Shakespeare ou un Beckett, et empruntent au lieu authentique seulement la force affective, architecturale, ou médiumnique, d'un décor où des femmes et des hommes ont travaillé, ou souffert, ou bien au contraire se sont distraits.

Cette fois, à Bicêtre, il y a une coïncidence prétendue entre le décor vrai (la salle commune avec ses deux rangées de lits de fer, ses tables de nuit, ses chaises pour visiteurs) et le propos, puisque le propos serait l'« univers psychiatrique ».

Quatre jeunes actrices, qui s'allongent sur les lits, ou regardent par les hautes fenêtres, ou courent d'une porte à une autre, récitent en effet à tour de rôle des textes écrits par quatre autres jeunes femmes, et qui sont censés exprimer des pensées, des images, de personnes psychiatrisées. Les auteurs sont Françoise Garbarini, Annick Mevel, Marie Morgane, Monique Wintz.

La chose n'est pas tout à fait convaincante, parce que les textes récités ne transmettent pas la vie, ou la non-vie, d'une conscience, dans quelque inquiétude, ou refus, ou manque, qu'elle soit, comme par exemple les lettres de Rodez d'Artaud ou le texte extraordinaire de Leonora Carrington. *En bas,* ce sont plutôt des textes ultra-littéraires et *culturés, maniérés même,* avec beaucoup de tics lexicaux des universitaires et intellectuels d'aujourd'hui ; ce sont des textes, si l'on veut, confortables, sauf celui que dit, en fin de séance, l'actrice appelée Catherine Anne, beau récit-poème vrai et visionnaire. Catherine Anne, actuellement élève de Jacques Lassalle au Conservatoire, manifeste ici des facultés rares de *présence,* de loyauté et d'imagination créatrice.

Camille Grandville et Florence Marty avaient déjà montré, aux journées de fin d'études de juin 1981, leur talent, Camille Grandville d'ailleurs plutôt dans la gravité, mais ces deux excellentes actrices sont, dans *Climats tempérés,* incommodées par les artifices de leur texte.

Les idées de mise en scène de Jean-Claude Buchard sont souvent intéressantes, elles dénotent une observation attentive des actes manqués, des gestes à-côté, instinctifs, effets d'imaginations en cavale pendant que les actes normaux du jour *le jour continuent. Mais* Jean-Claude Buchard pourrait choisir des œuvres plus exigeantes, moins soumises aux modes.

MICHEL COURNOT.

★ Hôpital de Bicêtre, 20 h 45.

■ **Une représentation exceptionnelle de « Vive les femmes », d'après Reiser, aura lieu le 17 avril à 20 h 15 au Théâtre Fontaine, au profit d'Amnesty international.**

■ **La maison des arts de Créteil (Val-de-Marne) consacre son dernier cycle de la saison au « cinéma à l'italienne ». Jusqu'au 27 juin elle proposera vingt-neuf titres.**

CINÉMA

« MERRY-GO-ROUND » de Jacques Rivette

Inédit, *Merry-go-round* est quand même un « vieux » film. Les producteurs le gardaient dans un tiroir depuis 1978, et il était nécessaire qu'il vienne prendre sa place après *Duelle, Noroît* – ce dernier n'étant pas sorti non plus – et avant le récent *Pont du Nord.*

Ce n'est pas une révélation, un plaisir égal à celui de *Céline et Julie vont en bateau.* On ressent les vibrations d'un tournage tumultueux, et l'on assiste, déboussolé, à une mise en scène qui tourne à vide, sans prise sur les rebondissements de l'histoire. Les péripéties s'empilent, s'annulent, les bons et les méchants trafiquent, la clé de l'hypothétique coffre-fort n'est certes pas celle du film. Ce serait compréhensible si les protagonistes se serraient les coudes.

Or, pris au piège d'une caméra portée (dont le travail diabolique est à lui seul une raison de voir *Merry-go-round*), chaque interprète s'enferme dans un personnage qui refuse de s'expliquer et ne fraie pas avec *son voisin. Maria Schneider et Joe* Dallesandro, lui l'amant et elle la sœur de la fuyante Elizabeth (Danièle Gegauff) hésitent à s'intéresser l'un à l'autre et à ce qu'ils font, malgré le récit qui les embarque dans la même poursuite.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir « Les exclusivités ».

« LE DERNIER COMBAT » de Luc Besson

Luc Besson ayant envie de faire un film et, disposant de peu de moyens, il a choisi un thème qui justifie le dépouillement : quelques survivants d'un cataclysme sur la Terre dévastée. Rien que des hommes qui n'ont d'autre occupation que de faire l'amour avec une poupée gonflable, de protéger farouchement, violemment, le peu qui leur reste, d'enchaîner un avorton idiot – frère de Lucky de En attendant Godot *– pour l'envoyer chercher de l'eau en se glissant dans un tuyau.*

Ces hommes sont plus que beckettiens : ils ne peuvent plus parler, c'est tout juste s'ils grognent un peu. Ils commmuniquent du geste, de l'expression, ce qui est un atout pour l'exploitation internationale.

Mais l'humour de Luc Besson n'est pas creusé comme celui de Beckett. Il est fait de moqueries, de jeux avec les références,et on peut dire, par exemple, que le Dernier Combat *est un* anti-Mad Max, *un* anti-Aventuriers de l'arche perdue, *etc. Quand même, les jeux s'épuisent, y compris ceux de l'ingéniosité. On se lasse de voir les survivants bricoler bouts de ficelle et bouts de ferraille. Restent des éclats poétiques, le profil d'une femme aperçu, une pluie de poissons. Jean Bouise,funambulesque rmédecin-peintre-grand frère. Reste un vrai regard de cinéma sur la beauté d'un monde ensablé. Comme disait un spectateur des « grands boulevards » :* « Celui-là, quand il fera un film, ce sera un bon film. »

COLETTE GODARD.

★ Voir les exclusivités.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

OUTRAGE AUX BONNES MŒURS - Hébertot (387-23-23). 21 h.
COMMISSAIRE NICOLE BOUTON - Comédie des Champs-Elysées (720-08-24). 21 h.
CREPUSCULE - JTN (271-51-00). 20 h 30.
KEAN - Evry, Agora (079-10-00). 20 h 30.
VIRAGE-Ivry. Théâtre des Quartiers (670-15-71). 20 h 30.
LES HOMMES ET LA NUIT - Théâtre de la mer (671-47-61). 20 h 30.
MARIANNE SERGENT - Splendid Saint-Martin (208-13-45). 22 h.
DON QUICHOTTE - Escalier d'or (523-15-10), 20 h 30.
L'OPERA D'QUAT'SOUS - Théâtre Présent (203-01-55). 20 h 30.
MON MEC C'EST MAC - Templiers (272-94-56). 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50). 19 h 30 : soirée de ballets.
SALLE FAVART (296-06-11). 18 h 30 : Récital M. Nordmann (Haendel, Mendelssohn, Albeniz, etc.) : à *20 h 30 : Concert autour* de l'Alto (Mozart, Schumann, Hindemith, Debussy) ; à 22 h 30 : *Musique traditionnelle* d'Amérique latine.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20). 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour, la Colonie.
CHAILLOT (727-81-15) Grand Théâtre, 20 h 30 : Falsch ; Théâtre Gémier, 20 h 30. Concert : Quatuor à cordes de Paris, de l'ensemble Musique vivante.
ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.
PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : les Sables mouvants.
T.E.P. (797-96-06), 20 h 30 : Erendira.
Petit T.E.P., 20 h : Feuilleton-théâtre (3e épisode).
TEP décentralisé : le Rouge aux lèvres, 21 h.
BEAUBOURG (277-12-33), *Débats* : 18 h 30 : L'idée « De Stijl » : la naissance de l'abstraction ; 21 h : Débat autour de l'exposition « Macao » ; de 14 h à 19 h : Carte blanche aux Ateliers Liberté. - Cinéma/vidéo : Nouveaux films B.P.I. ; 16 h : les riches heures de la coupe du monde de football : artistes et virtuoses ; à 19 h : Channels/Inserts locale ; 15 h, suite à De Chirico : concordance, différence, à 18 h : Dziga Vertov : *Théâtre/danse* : Ensemble Koteba : 18 h 30 : Travail public ; 20 h 30 : Adama champion.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : London Festival Ballet : La Sylphide.
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 45 : le Maître et Marguerite ; 18 h 30 : G.R.C.O.P. + F. Verret un B.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : les Joyeuses Commères de Windsor.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 14 avril

Les autres salles

ALLIANCE (544-41-42) 20 h 30 : les Jours de Khiyam.
AMERICAN CENTER (321-42-20) 21 h : l'Exil des cantons Pisans.
ANTOINE (208-77-71) 20 h 30 : Coup de soleil.
ARC (723-61-27) 20 h 30 : Journal intime.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53) 20 h 30 : le Malentendu.
ATHÉNÉE (742-67-27) 21 h : la Dédicace.
BASTILLE (357-42-14), 19 h : Zig Zag dans la savane ; 21 h : Frankie et Johnnie.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) 20 h 30 : la Cerisaie.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE – Aquarium (374-99-61) 20 h 30 : Histoires de famille. – Epée de bois (808-39-74) 20 h 30 : la Mort travestie.
CINQ DIAMANTS (580-18-62) 21 h. : Monsieur Milord.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie 20 h 30 : Oncle Vania.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) 21 h : *Reviens dormir à l'Elysée.*
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté ; 20 h 30 : Lune et l'autre.
CONSTANCE (258-97-62) 20 h 45 : Mohican dance.
ÉDOUARD-VII (742-57-49) . 21 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42) 20 h 30 : Azaïs.
EPICERIE (272-23-41) 18 h 30 : le Crime du professeur Lebret ; 20 h 30 : les Femmes savantes.
ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : le Chemin vers la mort.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42) 20 h 30 : la Manekine.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (258-47-55) 20 h 30 : le *Paradis perdu.*
FONTAINE (874-74-40) 20 h 15 : Vive les femmes ; II. 22 h : S. Joly.
GYMNASE (246-79-79) 21 h : Guy Bedos.
HUCHETTE (326-38-99) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres.
LA BRUYÈRE (874-76-99) 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : les Enfants du silence ; 21 h : Tonik Blues ; 22 h 15 : Archéologie ; II. *18 h 30 : Yes, peut-être* ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : le Paradis à l'amiable. – Petite salle 18 h 30 : Om-Saad.
MADELEINE (265-07-09) 20 h 45 : la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00) 20 h 45 : l'Avantage d'être constant.
MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74) 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02) 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22) 20 h 30 : le Vison voyageur.
MOGADOR (245-45-30) 20 h 30 : Tu as les bras trop courts pour boxer avec Dieu.
MONTPARNASSE (320-89-90) 21 h : R. *Devos* ; *Petit Montparnasse* 21 h : Trois fois rien.
ŒUVRE (874-42-52) 20 h 30 : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PLAISANCE (320-00-06) 20 h 30 : l'Homme qui rit.
POTINIÈRE (261-44-16) 20 h 45 : Sol, je m'égalomane à moi-même.
RANELAGH (288-64-44) 20 h : Phèdre.
SAINT-GEORGES (878-63-47) 20 h 45 : Six heures plus tard.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) 21 h : le Fauteuil à bascule.
STUDIO-THEATRE BERTRAND (783-64-66) *20 h 30 : Des souris et des hommes.*
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : *Freud ; II. Huis clos.*
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02) 20 h 30 : Lettres de guerre ; 22 h : les Emigrés.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THEATRE DU LYS (327-88-61) 19 h : Descends, Durand, on sait qu' t'es là ; 20 h 30 : l'Antichambre ; 22 h 30 : le Discours de l'Indien.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. 20 h 30 : Peines de cœur d'une chatte anglaise. II. 20 h 30 : Boris Hybner et gag.
THÉATRE 18 (226-47-47) 22 h : le Paradis sur terre.
THEATRE DE LA PLAINE (250-15-65) 20 h 30 : la Ménagerie de verre.
THÉATRE 13 (588-16-30) 21 h : l'Emoi d'amour.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) 21 h : les Femmes d'un homme.
VARIÉTÉS (233-09-92) 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h 30 : Homo Tap Dance.
AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51). 19 h 30 : Service non compris.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; *22 h 30 : Version originale.*
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : De la fantaisie dans l'orangeade ; 22 h 30 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h 15 : M. Lagueyrie : Rouleur ; 22 h 15 : Tragédie au radar.
L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : P. Pellerin.
LE FANAL (233-91-17), 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.
LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.
LES LUCIOLES (526-51-64), 19 h 30 : Si j'aurais su ; 20 h 45 : Mieux vaut star que jamais : 22 h 15 : A. Gould.
PATACHON (606-90-20), 20 h 30 : *Un sifflet dans la tête.*
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : *Essayez, c'est pas sorcière* ; 22 h 30 : Guide des convenances 1919.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Elle voit des géants partout.
RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 30 : le Chemin des dames ; 22 h : Hommage à J. Cocteau.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : *A poil.*
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Le monde est petit, les Pygmées aussi.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; la Timbale ; 22 h 30 : Triboulet.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 18 h 30 : J'ai peur chéri ; 20 h 30 : Si Marilyn... ; 21 h 30 : Soirées bourgeoises ; 22 h 30 : S. Baucara.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : M. Musseau.

La danse

CISP (343-19-01), 20 h 45 : Ballet Iberia.
FORGE (371-71-89), 20 h 30 : International Dance Connection.
THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : les Quais de la nuit.

Les concerts

JEUEI 24

LUCERNAIRE, 20 h 30 : A.-M. Alberg, L. Schneider, G. Maret, Cl. Galy, Ph. Bianconi, D. Parrain (Brahms, Schumann, Kremer).
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Y. Prin (Gorli, Saint-Saëns, Dutilleux).
RANELAGH, 20 h 30 : G. Joy, J. Robin, D. Fodoreanu (Bach, Bizet, Chabrier...).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Beethoven, Haydn, Albinoni...)
SALLE GAVEAU, *20 h 30 : R. Yassa* (Chopin, Rachmaninov, Prokofiev...).
ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DU MONT, *20 h 45 : N. Maalouf, M. Girod* (Haendel, Bach, Vivaldi...).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
JEUDI 14 AVRIL
19 h : Dad Rudd, M.P., de K. Hall ; 21 h : Carte blanche à P. Garrel : la Fin des Pyrénées, de J.-P. Lajournade ; la Nuit derrière la nuit, de J. Wester.

BEAUBOURG (278-35-57)
JEUDI 14 AVRIL
17 h, Rio Grande, de J. Ford ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma » *(Valence, 1983) : Quick, de R. Siodmak.*

Les exclusivités

L'AFRICAIN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e *(770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e* (320-12-06).
ALL BY MYSELF (A., v.o.) : Saint-*Séverin, 5e (354-50-91) (H. spéc.).*
AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).
L'AS DES AS *(Fr.) : Berlitz, 2e* (742-60-33).
LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BALANCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Mazéville, 9e (770-72-86) ; *Montparnasse Pathé*, 14e (320-12-06).
BANZAI (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; *Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e* (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (828-42-27) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; *Calypso, 17e (380-30-11) ; Wepler, 18e* (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ;
LA BELLE CAPTIVE *(Fr.)* : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
BERLIN HARLEM (All.) (**) (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. spéc.).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. *Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde,* 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).
CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Cinoche, *6e (633-10-82).*
COUP DE FOUDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain *Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e* (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse *Pathé, 14e (320-12-06)* ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).
DANTON (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. spéc.).
DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f : Paramount Marivaux, 2e *(296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e* (742-56-31) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LE DEMON DANS L'ILE (Fr.) (**) : *Forum, 1er (297-53-74) ; Richelieu, 2e* (233-56-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots. - A., v.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'ÉCRAN MAGIQUE (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
EFFRACTION (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Murats, 16e (651-99-75) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).
LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).
FUCKING CITY (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).
GANDHI (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Victor *Hugo Pathé, 16e (727-49-75)* ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
HYSTERICAL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES FILMS NOUVEAUX

ATOMIC CAFÉ, film américain de Kevin et Pierre Rafferty et Jayne *Loader, v.o.* : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
BALLSS PERDUES, film français de Jean-Louis Comolli : Gaumont-*Halles, 1er* (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
ÉDITH ET MARCEL, film français de *Claude Lelouch* : Forum, 1er (297-53-74) ; Grand-Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; *Paramount-Galaxie, 14e* (580-18-03) ; U.G.G.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LE MONDE SELON GARP, film américain de George Roy Hill, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70 ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
T'ES FOU JERRY, (Smorgasbord), film américain de Jerry Lewis, v.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46), Ambassade, 8e (359-19-08) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; v.f. : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).



SPECTACLES

L'IMPÉRATIF (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

L'INDIC (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-42-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

MERRY GO ROUND (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Petite Salle, 14e (542-67-42).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

MONSIGNORE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) - V.f. : U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MY DINNER WITH ANDRE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA PETITE BANDE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PROSTITUTE (Ang., v.o.) (**) : Movies, 1er (260-43-99) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RAMBO (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

REVIENS JIMMY DEAN REVIENS (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LES SACRIFIÉS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic, 14e (542-67-42). (H.spéc.)

SANS RETOUR (*) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Gaîté Boulevards, 2e (233-67-06).

SANS SOLEIL (Fr.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SI ELLE DIT OUI... JE NE DIS PAS NON (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

SUPERVIXENS (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevards, 9e (770-10-41).

THE VERDICT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

TE SOUVIENS-TU DE DOLLY BELL ? (You., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TOOTSIE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (243-04-67) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

TRAVAIL AU NOIR (Ang., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TRON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU (A., v.o.) : Forum, 1er (287-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UN DIMANCHE DE FLIC (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-34-24).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 14 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : les Beaux Quartiers.
D'après le roman de Louis Aragon, adaptation de P. Savatier, réal. Jean Kerchbron, avec B. Brieux.
Les destins opposés de deux frères au début du siècle, drôlement bien mis en images. Dernier épisode.

22 h 20 Documentaire : Carnet de route en Irak.
De J. Vidal.
Que reste-t-il de l'antique Mésopotamie, de ses fabuleuses cités ? Jean Vidal nous propose une promenade d'archéologue autour d'une ville qu'il nous invite à réinventer. Un document en deux parties, un peu didactique.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : L'heure de vérité.
De F.-H. de Virieu.
Avec Mme Marie-France Garaud, ancienne candidate à la présidence de la République.

21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
Rockline (avec Fun Boy Three, Haysi Fantaysee, Phil Collins, The Maisonnettes, etc.) ; Rock à Brest : cette ville du bout du monde, au climat étrange, a sécrété des dizaines, des centaines de groupes : punks, rockers, « vieux de la vieille » qui « bastringuent » sur le piano-blues, etc. A ne pas manquer.

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Parole donnée : Les séminaristes.
De D. Karlin et C. Otzenberger.
Denis, Pierre, Claude, Luc... Ils ont entre dix-huit et vingt-trois ans et sont séminaristes à Dijon. Selon le principe de l'émission, ils prennent la parole pour évoquer leurs problèmes.

21 h 35 Journal.

21 h 50 Ciné passion.
Emission de M.-C. Barrault.

21 h 55 Film : les Petites Fugues.
Film franco-suisse d'Yves Yersin (1977), avec M. Robin, F. Barraud, D. de Rosa, F. Personne, M. Préchac.
Valet de ferme depuis quarante ans, en pays vaudois, un vieil homme s'achète un vélomoteur avec l'argent de sa retraite. Sa vie est transformée par ses « fugues » dans la nature. Merveilleuse création de Michel Robin.

0 h 16 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.

0 h 20 Prélude à la nuit.
Tarentelle, d'Y. Lefébure, par G. et B. Picavet, piano.

FRANCE-CULTURE

20 h, L'Autre, d'A. Chedid. Avec J. Dufilho, M. Meriko, J.-P. Farré...

22 h 30, Nuits magnétiques : family life.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) : *Il bambino perduto*, de Gorli ; *Concerto pour piano et orchestre*, de Saint-Saëns ; *Symphonie n° 2*, de Dutilleux, par le Nouvel Orchestre philharmonique ; dir. Y. Prin ; sol. P. Devoyon, piano.

22 h 40, Fréquence de nuit : Ruines et néons, Berlin ! Œuvres de Fisler, Weill.

Vendredi 15 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h H.F. 12 (info).
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 50 Portes ouvertes.
16 h 30 Croque-vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).

20 h 35 Variétés : Nougaro-ci, Nougaro-là.
Réal. J.-D. Curtis.
Claude Nougaro interprète La pluie fait des claquettes, Prométhée, Cécile *et les chansons de son dernier album.*

21 h 40 Série : Lucien Leuwen.
D'après le roman de Stendhal ; réal. Cl. Autan-Lara, adapt. J. Aurenche, P. Bost. Avec B. Garcin, N. Jamet.
L'histoire d'un fils de riche banquier qui tente de s'immiscer dans les milieux aristocratiques en 1832. Une coproduction internationale rediffusée à l'occasion de l'année Stendhal.

22 h 40 Histoires naturelles : Il court, il court.
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
Chasse aux lièvres en Maine-et-Loire.

23 h 10 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.

14 h 5 Aujourd'hui la vie.
L'accordéon, c'est fini ?

15 h 5 Série : Têtes brûlées.

15 h 45 Reprise : Les jours de notre vie.
L'enfant épileptique. (Dif. le 13 avril.)

16 h 45 Itinéraires.
De S. Richard.
Une France différente : les réfugiés d'Asie du Sud-Est ; les Quilapayun.

17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.

20 h 35 Série : Médecins de nuit.
De B. Gridaine. Avec B. Rouan, J. Bouanich, C. Allégret...
N° 6 : Paul, médecin revenu d'un camp de réfugiés du Sud-Est asiatique, tombe dans le coma. Le sauvera-t-on ?

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « Le monde comme il va ». Sont invités : G. Etrillard (coauteur de : A l'Est du monde) ; *J.-F. Revel* (Comment les démocraties finissent) ; *J. Ziegler* (les Rebelles) *et M.-J. Protais (pour :* les Assassinats politiques, *par Amnesty International).*

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (Hommage à G. Cukor) : la Diablesse en collant rose.
Film américain de G. Cukor (1959), avec S. Loren, A. Quinn, M. O'Brien, S. Forrest, R. Novarro. (v.o. sous-titrée. Redif.)
En 1880, un théâtre ambulant parcourt l'Ouest américain. La vedette, aimée du directeur de la troupe, est une joueuse invétérée. Un tueur à gages la « gagne » au poker.
Étude du monde des comédiens, à l'intérieur d'un western. Cukor privilégie les gens de spectacle, raconte des aventures picaresques. Travail pictural sur la couleur ; interprétation fantaisiste et ambiguë de Sophia Loren.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Il était deux fois ; Bugs Bunny.

18 h 55 Tribune libre.
Force ouvrière.

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).

20 h 35 Vendredi : Je suis Français, moi, Monsieur...
Magazine d'information d'A. Campana.
Enquête à Marseille où la psychose s'installe dans certains quartiers entre les communautés française et maghrébine. Ce reportage de Judith Radiguet et Chantal de Rudder sera suivi d'un débat auquel participeront Mme Françoise Gaspard, conseillère municipale de Dreux (P.S.), et M. Alain Juppé, conseiller de Paris (R.P.R.).

21 h 35 Journal.

21 h 55 Magazine de la photo : Flash 3.
De J. Bardin, P. Dhostel et J. Eguer.
La revue de presse ; Flash-back ; Portrait de G. Tourdjman ; Buster Keaton...

22 h 38 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.

22 h 40 Prélude à la nuit.
Trois mélodies de Mozart, par L. Alva, ténor.

FRANCE-CULTURE

9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : J'ai vécu quinze milliards d'années, avec J. Charron.
11 h 2, Musique : De l'étiquette à la renommée... Sponsor et musique (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons à Athènes.
14 h 5, Un livre, des voix : le Cimetière des grands enfants, de F. Ceresa.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire (le roi Magas).
18 h 30, Feuilleton : La certaine France de mon grand-père.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : le « Boson W ».
20 h, Emission médicale (en liaison avec l'émission de TF 1 diffusée le lundi 11 avril) : la douleur.
21 h 30, Black and blue : jazzmen tziganes.
22 h 30, Nuits magnétiques : family life.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 5, Musiciens d'aujourd'hui : Poulenc.
12 h, Actualité lyrique.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Musique légère : œuvres de Dubois, Gabaye.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Saizenay, Du But, Dufault, Gauthier, Visée, J.-S. Bach ; par L. Pernot, luth et théorbe.
14 h, Equivalences : Couperin.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, La musique en France dans les salons au XIXe siècle : œuvres de Wagner, Lalo, Holmes, Widor, Chausson, Chaminade, Duparc, Saint-Saëns.
17 h 5, Les intégrales : la musique religieuse de Mozart.
18 h, Jazz : le clavier bien rythmé.
18 h 30, Studio-concert (en direct du Théâtre du Ranelagh), œuvres de Chambonnières, Forqueray, Couperin, par F. Lengellé, clavecin.
19 h 35, L'imprévu : le miroir de l'actualité musicale.
20 h 20, Concert (émis de Sarrebrück) : Guillaume Tell, de Rossini, Concerto pour piano et orchestre, de Mozart ; Symphonie n° 2, de Beethoven ; par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück ; dir. H. Soudant ; sol. R. Serkin, piano.
22 h 15, Fréquence de nuit : Ruines, néons, Berlin.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 14 AVRIL

– *Mme Yvette Roudy*, ministre chargé des droits de la femme, répond aux questions des auditeurs à l'émission « R.-M.-C. vous répond », à 18 heures.

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F., participe à l'émission « Grand débat », à 19 h 15, sur *Radio-92, 92,8 MHz, Nanterre (Hauts-de-Seine)*.

● *M. de Sédouy et TF 1*. – C'est par erreur que nous avons indiqué que M. Frédéric Mitterrand produisait avec M. Alain de Sédouy le magazine *Des choses de la vie* (*le Monde* du 14 avril). Ils coproduisent l'émission de TF 1 consacrée au cinéma « *Étoiles et toiles* ».

A voir

La guerre d'Algérie à l'envers

On le dit, on l'écrit, à la télé on le répète à l'envie ; on tire jour après jour, avec plus ou moins de force, d'énergie, la sonnette d'alarme. Attention ! Danger ! Ça va exploser, on va droit à la catastrophe, si rien n'est fait là, maintenant, tout de suite, pour calmer les esprits, apaiser les rancœurs entre Français du Maghreb et Français de France, éteindre d'urgence, les foyers d'incendie attisés dans certaines de nos villes par des politiciens en mal de bulletins de vote, pendant la dernière campagne électorale. La droite a commencé. La gauche n'a pas tardé à l'imiter. Et le P.C. n'avait pas attendu les municipales pour bouter à coup de bulldozer les Maliens hors de Vitry.

Qu'on ne s'y trompe pas. Ce geste traduisait, avec une brutale et cynique franchise, le ras-le-bol d'une population prise au piège d'un engrenage (ghetto = chômage = misère = délinquance = insécurité) qui risque, si on ne réagit pas immédiatement, de faire passer Grenoble, Dreux, Lyon et Marseille, de l'état de siège à l'état de guerre ; une guerre d'Algérie à l'envers.

Ne croyez pas que j'exagère. Vous entendrez vendredi soir sur FR 3 (« Je suis Français, moi, monsieur... » les représentants très calmes, très raisonnables, triés sur le volet – histoire de ne pas envenimer les choses – des deux communautés au moment du meurtre d'un petit enfant gitan à La Cayolle.

Des belles villas, des mas « retroussent » leurs murs crépis de rose et entourés de grilles en haut d'une colline pour ne pas se crotter au contact du bidonville sordide, du misérable gourbi étalé à ses pieds. C'est là, sur ce terrain vague, où volent les papiers gras, parmi ces ordures que l'on retrouve la plupart des « bagnoles » empruntées, volées à Marseille par des jeunes à qui tout est refusé. Des jeunes laissés pour compte d'une société qui ne s'est pas gênée pour exploiter leur parents, quand elle avait besoin d'eux. Des jeunes dont certains ont la nationalité française. Des jeunes dont aucun – ils le savent, nous aussi – ne pourra refaire sa vie en Algérie, où il passera désormais pour un étranger.

Cette émission sera suivie d'un débat. Il opposera Françoise Gaspard à Alain Juppé, l'ange et le démon à mes yeux. On ne félicitera jamais assez madame la conseillère municipale de Dreux pour son attitude courageuse et désintéressée, au lendemain d'une campagne honteuse destinée à battre le rappel de nos peurs, de nos pulsions les plus primitives, bassement, bêtement racistes. Il serait temps de tourner la page. Une fois pour toutes. Et de sortir au plus vite d'une situation extrêmement grave, appelée à se détériorer sans retour, si on n'y prend pas garde. Méfions-nous : il ne reste que trois ans pour trouver un commencement de solution, avant que les législatives ne viennent remettre le feu aux poudres.

CLAUDE SARRAUTE.

★ Magazine « Vendredi ». « Je suis Français, moi, monsieur... », vendredi 15 avril, FR 3, 20 h 35.

Lu

« LE FILS DU PRISONNIER DE MAO », de Paul Pasqualini

Tel père, tel fils

Vous souvenez-vous de ce livre étonnant que fut, il y a quelques années, *Prisonnier de Mao*, de Jean Pasqualini ? Le plus extraordinaire dans ce témoignage d'un homme qui racontait ses *sept années passées dans un « camp de travail »* en Chine était sa remarquable honnêteté (1). Eh bien, tel père, tel fils, le récit de Paul Pasqualini est de la même eau. Aussi bien se termine-t-il par ces mots, lourds d'émotion : *« Saut la Chine ! Je t'aimais bien, tu sais. Mais je te quitte... »*

L'excellent confrère qui persiste à se cacher sous le pseudonyme d'Horace Hatamen et qui a contribué à la rédaction de cet ouvrage saurait moins que personne être soupçonné d'avoir incité l'auteur à une quelconque complaisance. Son mérite est bien plutôt d'avoir respecté l'esprit de ce témoignage à travers lequel transparaît l'image d'une Chine que bien peu de Chinois, à notre connaissance, récuseraient.

Pourtant, Paul Pasqualini n'est pas, en République populaire, un Chinois tout à fait comme les autres. Non seulement il a, par son ascendance, *des liens de famille avec l'étranger* – ce qui suffirait déjà à le classer dans une catégorie suspecte –, mais les démêlés de son père avec les organes de sécurité lui valent, inévitablement, une attention toute spéciale de la part de la police.

L'histoire commence par la description de la misère, la misère noire où l'arrestation de Jean Pasqualini achève de plonger la famille qu'il laisse derrière lui. Tout y est, la faim, le froid, et l'on ose à peine parler de l'inconfort du lit de sciure où l'on s'entasse à trois. C'est là que le récit prend un tour que l'on imagine mal ailleurs qu'en Chine, lorsque le policier du quartier – qui n'a rien de particulièrement sympathique – vient chercher le jeune Paul pour l'emmener vers un *« centre d'éducation surveillée »* – en France, on dirait une maison de redressement, – où l'adolescent découvre avec soulagement une sorte de sécurité matérielle dont il avait à peine rêvé. A tel point que lorsqu'on lui propose de rentrer chez lui, il refuse tout net de quitter ce havre où il mange à sa faim, dispose d'habits décents, d'une couverture et où, précise-t-il, les châtiments corporels sont inconnus.

Est-ce le péché de la Chine d'avoir engendré des situations où l'on peut préférer ce genre de sécurité matérielle à la liberté ? A en croire les auteurs les moins suspects – lisez Lao She, par exemple, – cela ne date pas, en tout cas, du régime socialiste. Mais il y a là matière à réflexion *au sujet d'un pays dont les dirigeants, de leur propre aveu, sont à la recherche d'une nouvelle « civilisation spirituelle »*.

La vie quotidienne des ouvriers chinois

Le témoignage de Paul Pasqualini est surtout passionnant pour ce qu'il dépeint d'une vie quotidienne en milieu ouvrier – ce qui est déjà presque un privilège en Chine par rapport au monde rural – et à travers les événements qui ont secoué la vie politique chinoise depuis une vingtaine d'années. Chaque bouleversement est ramené à ses proportions et la révolution culturelle elle-même, dont les débuts sont bien décrits, n'apparaît curieusement, dans cette longue histoire, que comme un épisode parmi d'autres, plus violent seulement, et dans lequel *« le piston de la politique chinoise »*, pour parler comme Horace Hatamen, arriva en fin de course dans le sens de la compression.

L'époque du « Petit Livre rouge », de Lin Biao, des *« mitards privés »* et des esprits marchant au pas cadencé est-elle tout à fait révolue ? On est en droit d'en douter lorsque Paul Pasqualini se permet d'observer que *« aujourd'hui, s'abstenir de critiquer l'époque de la révolution culturelle (...) est devenu une attitude suspecte, voire dangereuse. La vie n'est pas simple pour un Chinois »*.

Oui, mais... Il y a cette distance qui sépare l'homme au jour le jour du système politique dans sa permmanence. On la sent bien dans cette *« petite chronique de la porte de derrière »*, c'est-à-dire du système D, du copinage et du marché noir.

Paul Pasqualini a quitté la Chine. Il y a toute raison de penser que ses concitoyens d'hier, qui s'y trouvent encore, n'aiment pas leur pays d'un amour moins lucide.

ALAIN JACOB.

(1) Jean Pasqualini, *Prisonnier de Mao*, Gallimard, 1975.

★ Paul Pasqualini, avec la collaboration d'Horace Hatamen : *le Fils du prisonnier de Mao. Nouvelles tribulations d'un Chinois en Chine populaire*. Plon, 252 pages, 58 F.

ÉQUIPEMENT

POINT DE VUE

Le Jusant

par MARTINE RÉMOND-GOUILLOUD (*)

LA mer s'est retirée. Avec le départ de Louis Le Pensec, gens de mer et du littoral, marins et armateurs voient refluer la vague d'espoirs dont son ministère était porteur. Sans doute les affaires maritimes continueront d'être gérées, transports maritimes et pêcheurs, chantiers navals et plaisanciers trouveront leur interlocuteur. Mais l'élan suscité par la toute jeune politique de rassemblement des activités maritimes se trouve brutalement suspendu.

En mai 1981, la mer se voyait donner sa chance. A un tournant de son histoire, alors que, suivant l'exemple des terriens avec quelques milliers d'années de décalage, la société de la mer se met en place : le nomade y cède peu à peu la place au sédentaire ; le littoral domestiqué s'organise et se protège. Au large, les usagers de la mer prennent conscience de leur interdépendance croissante, favorisée par l'essor des techniques : pour répondre aux promesses économiques, il leur faut repenser leurs stratégies, assumer de nouveaux devoirs.

Entre ces utilisateurs de l'espace marin, les raisons d'un rassemblement ont peu à voir avec la géographie : qu'ils opèrent en milieu liquide et salé ne justifie pas ces préoccupations communes. Leur commun dénonciateur est ailleurs : il tient au sentiment commun d'être engagés dans un monde à part, un monde hostile, isolé des préoccupations de leurs concitoyens. Leur vrai lien est un sentiment d'inconfort et d'insécurité, la conscience que leur activité représente une aventure à la fin du vingtième siècle, autant qu'à l'époque des grandes découvertes.

Cette aventure est riche de promesses. Le pétrole sous-marin l'indique assez. Aussi, à la société naissante qui tente cette entreprise, il faut un cadre à la mesure des ambitions qu'elle nourrit.

Le ministère de la mer tombait à point nommé.

Les réactions suscitées par sa *création sont éloquentes : les populations* maritimes y voyaient le signe d'une reconnaissance, de ce que, *malgré leur situation excentrée, la* société française les prenait enfin en compte. A l'étranger, notre ministère tout neuf était partout considéré avec une curiosité intéressée. Le droit international vient d'offrir aux Etats littoraux une zone économique exclusive de 200 milles : pour gérer ce nouveau patrimoine, bien encombrant cadeau en vérité, ils s'efforcent actuellement de se doter de structures administratives adéquates : Le ministère de la mer pouvait montrer la voie.

Or, en France, plus qu'ailleurs, *promouvoir la mer est une nécessité.* Car, dans leur grande majorité, les Français, profondément terriens, *refusent la mer.* Il leur importe peu que notre littoral s'étende sur 1 800 kilomètres, que cinq cent mille travailleurs *dépendent* directement ou non de l'activité maritime, que notre commerce extérieur transite pour les deux tiers *par* les ports et que treize millions d'entre eux s'y rendent en vacances. Pour eux, la place de la *mer* est au grenier, parmi les souvenirs adolescents de pirates et autres îles au trésor. Les nodules et le mil*lion de kilomètres* carrés que représente notre zone économique exclusive restent inscrits au rang des *mythes.*

De cette indifférence teintée de défiance, l'histoire abonde d'exemples, depuis dit-on que Charlemagne tourna ses appétits de conquête vers le continent. Si Louis XIV aime contempler sa flotte, c'est en miniature, sur le grand canal de Versailles. Malgré Richelieu, malgré Colbert, *l'histoire de France se déroule sur la* terre ferme. De notre grande flotte révolutionnaire, un seul ouvrage rend compte : un ouvrage anglais.

Le fait même qu'à l'automne dernier le budget de la mer ait été voté à l'unanimité, loin d'être une victoire, témoigne avant tout d'un manque d'intérêt de la classe politique.

Pour promouvoir en France une véritable politique de la mer, pour *rassembler les énergies, stimuler* les efforts, une structure administrative de premier plan est nécessaire.

Heureusement, le reflux ne dure que le temps d'une marée.

(*) *Chargée de conférences* à l'université de Paris-I.

PÊCHE

La campagne aux îles Kerguelen se révèle un échec commercial

De notre correspondant

Saint-Denis-de-la-Réunion. — Un chalutier réunionnais, le *Sydero*, qui depuis 1981 participe aux campagnes de pêche dans la zone économique française de l'archipel des Kerguelen, ne mettra sans doute plus le cap sur ces petites îles de l'océan Indien. L'Armement des mers du Sud (A.M.S.), propriétaire du navire, connaît depuis plusieurs mois de graves difficultés financières. Les dirigeants de la société, après avoir multiplié les démarches pour retarder l'échéance fatale, ont finalement décidé de déposer leur bilan le 8 avril.

L'A.M.S. a été constituée en novembre 1980 par deux sociétés de pêche locale (l'Armement des Mascaraignes et la Compagnie industrielle d'armement et de pêche) pour partir à la conquête des ressources en poisson des Kerguelen, avec le soutien des banques de l'île. Sollicité de façon pressante par l'administration, l'armement fit l'acquisition d'un chalutier, représentant à l'époque un investissement de 7,2 millions de francs.

Les armateurs réunionnais considèrent aujourd'hui qu'ils n'avaient guère le choix. En contrepartie du monopole de la pêche à la langouste qui leur était accordé, les pouvoirs publics demandaient aux sociétés locales de pêche de réinvestir une partie des bénéfices tirés de cette activité dans l'opération Kerguelen.

Si les prises se sont révélées relativement satisfaisantes, des obstacles *imprévus ont surgi très rapidement.* Les difficultés de commercialisation du poisson ont constitué un grave *goulot d'étranglement. Un* organisme, Promer-Sud, avait été mis en place pour assurer l'écoulement sur le marché européen et mondial de 80 % du tonnage pêché par les deux armements réunionnais se rendant aux Kerguelen ; 20 % restant à la charge des sociétés de pêche et devant être, en principe, absorbés par les consommateurs de l'île. Or, en dépit des efforts consentis pour familiariser les consommateurs avec le poisson des glaces et le colin, les stocks, qui ont dépassé les 400 tonnes, se sont accumulés dans les entrepôts frigorifiques, provoquant des charges financières supplémentaires.

En outre, dès le milieu de l'année dernière, des incertitudes sont apparues quant aux garanties financières du FIOM. En 1982, l'Armement des mers du Sud avait bénéficié d'une subvention de 5 millions de francs. Or, pour 1983, seule une dotation de 1,5 million de francs a été acquise, ne permettant pas de redresser la situation de la société. Le Sydero qui devait partir en octobre 1982 en nouvelle campagne, est donc resté à quai.

Ce sont les mêmes incertitudes à propos de l'aide de l'Etat *qui ont* conduit, en novembre 1982, un armement bordelais, la Société nouvelle de pêche lointaine, à renoncer aux Kerguelen, malgré les perspectives intéressantes et l'expérience *acquise au cours des précédentes* campagnes.

HUBERT BRUYÈRE.

TRANSPORTS

T.G.V. : 22 500 VOYAGEURS PAR JOUR EN MARS

Dix millions de voyageurs en dix-huit mois : le succès du T.G.V. ne se dément pas. Commentant ces résultats, mercredi 13 avril, M. Michel Fève, le nouveau directeur général adjoint commercial de la S.N.C.F., a expliqué que, sur 22 500 voyageurs ayant emprunté quotidiennement au mois de mars dernier le T.G.V., 8 000 sont des usagers nouveaux du chemin de fer et, parmi eux, 3 000 à 3 500 ne voyageaient pas avant la mise en service du train à grande vitesse.

Pour satisfaire les besoins, la desserte T.G.V. de Lyon et du Sud-Est va encore être renforcée dans les mois à venir. Dès le 29 mai — date de la mise en place du service d'été, — la ville d'Annecy sera desservie *par les rames orange ; quelques* jours plus tard, la gare de Lyon-Part-Dieu sera ouverte. Enfin, à l'automne, *la ligne* rapide sera ouverte sur toute sa longueur, avec l'inauguration de son tronçon nord, Combs-la-Ville - Saint-Florentin (116 kilomètres), et elle acheminera quotidiennement quatre-vingt-six rames en semaine et quatre-vingt-huit rames le vendredi : Lyon sera desservi dix-huit fois par jour en 2 heures : Marseille neuf fois en 4 h 52, et Montpellier sept fois en 4 h 48.

CARNET

Naissances

— Blaise est heureux d'annoncer la naissance de

Simon,

le 9 avril 1983.
Claire et Jean-Loup DUFAL-JEANGIRARD,
139, boulevard de Châteaudun,
45000 Orléans.

— Christine et Eric LEGROUX ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

François,

Paris, le 9 avril.

— Alain et Brigitte MONTEAGLE, née Bourgeois, Charles, Victor et François ont la joie d'annoncer la naissance de

Bertrand,

le 9 avril 1983.
6, rue Taclet, 75020 Paris.

Décès

ANTOINE LACROIX

Nous apprenons le décès de
M. ANTOINE LACROIX,
maire du Kremlin-Bicêtre,
survenu le 12 avril.

[Né le 9 mai 1901 à Saint-Hilaire, dans l'Allier, docteur en médecine, Antoine Lacroix avait été de 1945 à 1960 conseiller général du département de la Seine. Elu maire du Kremlin-Bicêtre *(Val-de-Marne) en 1947,* constamment réélu depuis, il était devenu de 1958 à 1962 député S.F.I.O. de la Seine (52e circonscription). En 1971, il avait donné sa démission du parti socialiste, s'était rapproché de la majorité d'alors et était devenu ensuite président de la fédération du Val-de-Marne du Mouvement démocrate-socialiste de France, que préside M. Max Lejeune, devenu ultérieurement le P.S.D. (parti social-démocrate). Lors du dernier scrutin municipal, sous l'étiquette U.D.F.-P.S.D., M. Lacroix et sa liste avaient été réélus au second tour avec 54,9 % des suffrages exprimés.]

— Mme Jacqueline Biot,
Le Père François Biot, dominicain,
M. et Mme Peyron,
M. et Mme Fauchet,
M. et Mme Dominique Biot,
Le docteur et Mme Joseph Biot,
M. et Mme Paul E. Perrin,
Le Père Christian Biot,
M. et Mme Jean-Claude Biot,
M. et Mme Michel Biot,
M. et Mme Bruno Biot,
M. et Mme Jean-Pierre Biot,
vous font part de la mort de
Mme René BIOT,
née Mathilde Delcour,
endormie dans la paix du Seigneur le 9 avril 1983, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.
Les funérailles ont été célébrées le mardi 12 avril, en l'église de Francheville-le-Bas.
B.P. 105
69210 L'Arbresle.

— *Le président,*
Les membres du conseil d'administration,
Le personnel de la Caisse de gestion mobilière,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre BROSSÉ,
président honoraire,
survenu le 9 avril 1983, à Neuilly-sur-Seine.
Rappelons que M. Pierre Brossé avait été à l'origine de la Caisse de gestion mobilière en 1941.

— Les familles Buisson et Eparvier ont la douleur de faire part du décès de
M. Armand BUISSON,
délégué M.J.C. en retraite.
La crémation aura lieu au cimetière de Lyon-Guillotière, le vendredi 15 avril.
Réunion à 13 h 45, entrée principale, avenue Berthelot.
Mme Buisson et ses enfants,
44, rue du Nivernais,
Chevilly-Larue,
94150 Rungis.

— Mme Daniel Caire, son épouse,
Ses enfants, petits-enfants, sœurs, neveux,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
Daniel CAIRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
professeur honoraire
de mathématiques spéciales,
décédé à Tarbes le 12 avril, à l'âge de quatre-vingts ans.
Les obsèques auront lieu à La Barthe-de-Neste (65), le 15 avril, à 15 heures.
Une messe sera célébrée à Paris le 7 mai, en l'église Sainte-Marguerite, 36, rue Saint-Bernard, 75011 Paris, à 10 h 30.

— La famille Champin
a la douleur de faire part du décès de
Mme Geneviève CHAMPIN,
vice-présidente honoraire
de la Société des musées
de la ville de Grasse,
survenu le 12 avril 1983, dans sa quatre-vingt-troisième année, à Grasse (86).
La cérémonie religieuse est célébrée ce jour, jeudi 14 avril, à 16 heures, en l'église réformée de Grasse, avenue Victoria, où l'on se réunira.
Ni fleurs ni couronnes.

— M. et Mme Pierre Contensou, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Yves-Bonnet,
M. et Mme Michel Yves-Bonnet et leurs enfants,
M. et Mme Jean Mialet, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Contensou, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Bernadette Contensou,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du
colonel CONTENSOU,
leur père, grand-père et arrière-grand-père,
le samedi 9 avril, au Val-de-Grâce, à Paris, dans sa quatre-vingt-treizième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).
68, rue Hallé, 75014 Paris.

« L'Eternel l'a donné, l'Eternel l'a ôté,
Que le nom de l'Eternel soit béni. »
Martial FRÊNE,
16 janvier 1905 - 7 avril 1983.
Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Elsa Frêne-Jucker,
Béatrice et Dick Hoorn-Frêne,
Angela, Christine, Béatrice, Pascal, Martial et Doris Frêne-Grundlehner,
Michel, Nicole,
Sigrid Gelati-Frêne,
Raffaello, Donatella, Lucca.
Au lieu de fleurs, on pensera à des œuvres de l'enfance, à la « Voix de l'espérance », 4, avenue de l'Opéra, Paris-1er, ou à la Fédération protestante de France, 47, rue de Clichy, Paris-9e.

— Mme Raymond Gaillard, son épouse,
M. et Mme R. Bourdoncle,
Pierre et Jean-Marc,
M. et Mme D. Gaillard,
Jeanne et Elsa,
M. et Mme F. Cacace,
Hélène et Marie,
ses enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme R. Gaillard et leurs enfants,
M. et Mme A. Gandet,
M. et Mme R. Malard et leurs enfants,
ses frère, beaux-frères, belles-sœurs et neveux,
Toute la famille et tous ses amis,
ont l'immense peine de faire part du décès de
M. Raymond GAILLARD,
ancien attaché E.D.F.-G.D.F.
à Clermont-Ferrand,
survenu le 12 avril 1983.
Selon la volonté du défunt, le corps a été remis à la Faculté.
8, avenue Pasteur,
63400 Chamalières.

— Mâcon. Grenoble. Lagrange-du-Bois.
Le 8 avril 1983,
Mme Jean JANINET,
née Lucie Vizier,
a été accueillie dans la paix et dans la joie du Seigneur.
De la part de :
Son époux,
De leurs enfants et leurs petits-enfants.
Ses obsèques ont eu lieu à Notre-Dame de la Paix, le 11 avril.
331, rue Saint-Exupéry,
71000 Mâcon.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme veuve Pierre LARAN,
née Paola Lefaivre,
survenu le 12 avril 1983, dans sa quatre-vingt-quatrième année, en son domicile, à Neuilly (Hauts-de-Seine).
Le service religieux sera célébré le vendredi 15 avril 1983, à 13 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, suivi de l'inhumation au cimetière de Louveciennes (Yvelines), dans le caveau de famille.
De la part de :
Mme Christiane-Sarah Laran-Richard, et de sa famille.
18, rue Mayet, 75006 Paris.

— Jacques Larrue, ses enfants et petits-enfants,
Monique Gras et ses enfants,
ont la très grande douleur de faire part du décès de
Françoise LARRUE,
née Michel,
leur épouse, mère, grand-mère, sœur et tante,
survenu en Avignon, le 7 avril 1983.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à Pertuis (Vaucluse)....
Sous-préfecture,
82100 Castelsarrasin.

— Mme Jean Lacape, leur fille,
M. et Mme Xavier Lacape et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Roze des Ordons et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Martin-Vallas et leurs enfants,
Mme Marie-Laure Lacape-Cazal et ses enfants,
M. et Mme Denis Lacape et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Loup Gandon-Lacape et leurs fils,
Leurs enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Robert LEVASSOR,
le 16 mars 1983, dans sa quatre-vingt-seizième année,
et de
Mme Robert LEVASSOR,
née Madeleine Husson,
le 29 mars 1983, dans sa quatre-vingt-onzième année.
Leurs obsèques ont été célébrées dans l'intimité, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris-7e.
59, avenue de Saxe, 75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de
Mme MOUNSI mère,
survenu le 9 avril, dans sa cinquante-neuvième année.
De la part de :
M. Mounsi, son mari,
Ses enfants et petits-enfants.
Le service religieux, suivi de l'inhumation, a eu lieu dimanche 10 avril, à Alger.

— Mme André Vermeil,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Vermeil, Casimir, Charlier, Neukomm-Blaché,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de
M. André VERMEIL,
pasteur,
rappelé à Dieu le 8 avril, dans sa quatre-vingt-unième année.
Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu à Miribel.
« Celui qui se confie en l'Eternel, est environné de sa grâce. »
Ps. 32, v. 10.

— Mme Adèle Bloch, Daniel, Juliette et Jacqueline,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 2 avril 1983, dans sa quatre-vingt-douzième année, du
docteur Emma WASSERSTROM.
L'inhumation a eu lieu le 8 avril 1983, dans l'intimité, au cimetière de Pantin.
20, parc d'Ardenay,
91120 Palaiseau.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Ses amis ont la tristesse de faire part du décès de
M. Marcel ZLUGAR,
survenu à Paris le 7 avril.
Ses obsèques auront lieu le mardi 19 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, 75005 Paris.

Remerciements

— Mme veuve Eugénie Pouyfourcat,
M. Régis Pouyfourcat,
M. et Mme Claude Ory,
M. et Mme Paul Bottacchi,
Et toute la famille,
profondément touchés de la sympathie qui leur a été témoignée dans le deuil cruel qui vient de les frapper, adressent leurs bien sincères remerciements.

— *Mme Henri Stehlé,*
M. et Mme Guy Stehlé et leurs enfants remercient avec émotion toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages se sont associés à leur peine lors du décès de
M. Henri STEHLÉ.

Avis de messes

— Le comité de direction du Centre d'archives et de Documentation politiques et sociales,
Les amis de la revue « Est et Ouest »,
rappellent qu'une messe à la mémoire de
M. Georges ALBERTINI,
décédé le 30 mars 1983,
sera célébrée le vendredi 15 avril, à 17 heures, en l'église Saint-Augustin, à Paris-8e.

— Dans l'espérance de la Résurrection, une messe pour
Antoine GIACOMETTI,
sera concélébrée, en union, avec tous ceux qui le connaissent et qui l'aiment, par son fils Louis et *le* Père Stanislas Breton, le 16 avril à 18 heures, en la chapelle de l'hôpital Saint-Louis, 2, place *du Docteur-Alfred-Fournier,* 75010.

— *Une messe à l'intention de*
M. Charles NICOLAS,
décédé le 25 mars 1983,
sera célébrée le vendredi 22 avril, à 17 h 45, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris-7e.

Messes anniversaires

— Tous ses parents et amis qui,
En France, à l'Institut Pasteur et au barreau de Paris, en Union soviétique, *en Tunisie, à l'Institut Pasteur et au barreau* de Tunis, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne et en Italie,
Ont tant aimé, pour avoir connu son extraordinaire rayonnement,
Elise SAADA,
née Rémy,
filleule adorée d'Elie Métchnikoff,
veuve de Raoul Saada,
avocat honoraire
à la cour d'appel de Paris,
sont invités par Jacques Saada, avocat à la cour d'appel de Paris, leur fils, à assister ou s'unir d'intention à la messe qui sera *célébrée* pour le premier anniversaire de sa disparition, le dimanche 17 avril 1983, à 19 heures, en l'église de Ville-d'Avray, place de l'Eglise, 92410 Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine).

Communications diverses

— Les legs destinés à Or Ha'Hayim (institution de 2 000 élèves internes à Bnei-Brak Israël) sont exempts de tous droits de succession. Pour tous renseignements, s'adresser à l'association Or *Ha'Hayim*, 3, rue Richer, Paris-9e. Tél. : 246-48-37. Demander Mme Dahan ou à M. Charbit, documentation spéciale Legs sur demande.

— Société des études renaniennes : samedi 16 avril, à 17 h 15, dans la salle VI du Collège de France, M. Olivier Revault d'Allonnes, professeur à l'université de Paris-I, parlera des « Souvenirs d'enfance et de jeunesse », d'Ernest Renan à l'occasion du centenaire de leur publication.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université de Paris-V, lundi 18 avril à 14 heures, amphithéâtre Durkheim, M. Jean-Pierre Rossi : « L'identification des mots écrits ».

PRESSE

La situation à « France-Soir »

LE GOUVERNEMENT FERA RESPECTER LA LOI déclare M. Labarrère

M. André Labarrère, ministre délégué, chargé des relations avec le Parlement, a répondu, mercredi 13 avril, à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions d'actualité, à M. François Loncle (P.S., Eure), qui s'était inquiété de la situation à *France-Soir (le Monde* du 13 avril) : « *Les modifications,* a déclaré le ministre, *affectant la direction de* France-Soir *relèvent du droit privé, et le gouvernement n'en a pas eu connaissance directement. Il partage les craintes des syndicats ; même si M. Jacques Hersant demeure officiellement directeur de la publication, M. Robert Hersant a déclaré à sa façon qu'il prenait la direction du journal, ce qui crée une situation juridique nouvelle, dont il faut étudier attentivement tous les aspects* (...) *S'il apparaissait qu'il y a eu infraction à l'ordonnance du 26 août 1944, toutes les conséquences juridiques en seraient tirées.* (...) *Il faut faire très attention, non seulement au sort des personnels, mais aussi au droit de tout citoyen d'être bien informé : il faut donc veiller à ce que ne se constitue pas dans notre pays un royaume au profit de tel ou tel magnat qui finirait par altérer la qualité de l'information.* » M. Labarrère a conclu : « *Le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour que* [la loi] *soit respectée.* »

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

DU CHARME, DU CACHET... 100 m², Liv., 2/3 chambres. 950.000 F - Tél. 550-34-00.

3e arrdt

MARAIS. Bel imm. ravalé 82. 5e, studio 22 m², refait neuf. 6e ét., 2 p. 33 m², à rénover. Px à débattre, voir 14/16 h., 41, rue Bretagne ou 520-13-57.

MARAIS TOURNELLES
Dernier étage. Très beaux volumes à aménager. 90 à 150 m². Téléphone : 272-40-19.

4e arrdt

CŒUR MARAIS
dans GD HOTEL PARTIC. TOUTES SURFACES + A rénover. 236-83-62.

MARAIS Sully-Morland
imm. récent, studio tt conft. A saisir. Tél. 634-13-18.

PLACE DES VOSGES
Triplex, conf. moderne, appt de standing, vue imprenable. Px 1.700.000 F - 325-43-77.

Mº TEMPLE, appt caractère, 2 pièces + mezzanine, tt cft, entièrement ref. neuf, 50 m², 4e et dernier étage, clair. 485.000 F. - 523-33-93.

5e arrdt

NEUF CONSTRUCTION EN COURS
IMM. TRÈS GRAND LUXE DE 29 APPARTEMENTS
Livraison immédiate

JARDIN PLANTES
1 et 3, RUE POLIVEAU
DU 2 AU 5 PIÈCES et DUPLEX-TERRASSES
Prix moyen 15.000 F le m²
Ferme et définitif
APPARTEMENT TÉMOIN
Tous les jours 14 h. à 19 h
Sauf mercredi et dimanche
A.W.I. Tél. : 267-37-37.

Luxembourg. 85 m². 354-42-70
ATELIER ARTISTE LUX.
Plein ciel, caractère, soleil.

153, RUE DE CHARONNE
PLUSIEURS 2 PIÈCES
à partir de 2.300 F, charges et chauff. compris. Voir s/place, sam. 16 (de 9 h 30 à 11 h 30).

6e arrdt

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
Dernier ét., asc., TERRASSE
Surprenant appt contemp.. Splendide, récept., 3 chbres 2 bains. DORESSAY 624-93-33.

7e arrdt

VUE CHAMP-DE-MARS
bel imm., ét. élevé, magnif. 7/8 p., 260 m². PL. SOLEIL. ét. except. « TAC » 329-33-30.

PRÈS CHAMP-DE-MARS
Petit studio, tt cft, 1er ét. 175.000. 705-50-36.

SÈVRES BABYLONE
RARE
DUPLEX SUR JARDIN
120 m², séjour, 2 chambres, terrasse, box, 2.100.000 F GARBI. 567-22-88.

BRETEUIL
3 P., confort, clair, soleil, sur rue calme et cour-jardin. 820.000 F. Tél. : 705-61-91.

SÈVRES/VANNEAU 354-42-70
TERRASSE S/JARDIN
4/5 P., 135 m², soleil.

INVALIDES
Beau 3 p., imm. pierre de taille parking. Prix 1.100.000 F BRANCION, S.A.R.L. 575-73-94.

8e arrdt

RUE DU ROCHER
Studio, tt conf., parfait état, asc. 250.000 F - 325-43-77.

9e arrdt

Rue Lantonnet, pierre de T., asc., 5 P., 98 m², 4 P., 81 m², occupé. Tél. 380-75-20.

10e arrdt

FAUBG SAINT-MARTIN
2 p. cuis., w.-c., bains impec. 4e sur rue SUD. Px 172.000 F A.C.O.P.A. Tél. 251-10-60.

11e arrdt

FAIDHERBE, grd 2 P., 55 m² + terr. 18 m², tt cft, asc., parkg. 575.000 F. 373-84-59.

SQUARE ST-LAURENT
Pptaire vd 2 p. et studio BON PLACEMENT. 553-91-45.

BD RICHARD-LENOIR
Bel imm., asc., 3e ét. Sud
Appt 210 m² env. Poss. prof. Lib. Urgent. 634-13-18.

RÉPUBLIQUE
bel ancien ravalé 3 p., entrée cuis., dche, w.-c. 380.000 F crédit possible. 206-76-32.

82, AV. PARMENTIER
dans bel imm. pierre de taille en cours de rénovation
LIBRES
2 p. 42 m² ...... 285.000 F
3 p. 58 m² ...... 395.000 F
4 p. 90 m² ...... 650.000 F
ou occupés, Loi de 48, droit de reprise ou à l'échange
2 p. 42 m² ...... 170.000 F
3 p. 58 m² ...... 260.000 F
4 p. 90 m² ...... 420.000 F
samedi 14-17 h. ou 562-17-17.

13e arrdt

JEANNE D'ARC
(Près) dans immeubles récents
– 3 pces, 75 m², 770.000 F.
– 3/4 pces, 87 m², 780.000 F.
– 3/4 pces, 85 m², 840.000 F.
Et. élevés, parkings, soleil. N.J.H. 535-05-09.

PLACE ITALIE
2 pces, cuis., w-c.. Très bel imm. 230.000 F. 581-50-39.

15e arrdt

Métro PTE DE VERSAILLES-ISSY, 5 pièces, cft, 100 m², balcon, asc., exceptionnel. Px 699.000 F. 577-96-85.

PONT MIRABEAU
GRAND 4 P. BALCON, 6e ÉT., asc., gar., 2 serv. 329-84-59.

15e PLAISANCE
imm. réc. sé). + 3 chbres, tt cft, 95 m², parkg. 800.000. 822-13-09.

Grand 2 P., Confort 50 m² 360.000 Bon imm. 806-58-70.

LOFT... COUP DE FOUDRE atelier + 2 ch. 97 m², 9e ét., terras. 80 m². Px 1.250.000 F 9, rue Mathurin-Régnier. Voir vendredi 10/12 h. 550-34-00.

HOME 75 - 553-30-72
LE NOUVEAU GRAND
EMILE-ZOLA
Pierre de taille, stand. dble liv. + s. à manger, 3 chambres, 2 bains, service possible, 1.350.000 F exclusivité
HOME 75. Tél. 553-30-72.

16e arrdt

XVIe ST-DIDIER
SPLENDIDE APPT AVEC
BALCON-TERRASSE
gde réc. + 3 ch., 2 bains. PARFAIT ÉTAT + PARKING
ST-PIERRE 563-11-88.

AV. DE VERSAILLES
STUDIO CONFORT
Asc. chauf. cent., Px 160.000 F A.C.O.P.A. Tél. 251-10-60.

17e arrdt

45 BIS, AV. VILLIERS
Mº MALESHERBES
DUPLEX avec MEZZANINE de 2-4-5 P. et STUDIOS. LUXUEUSE RÉHABILITATION
Visite jeudi/vendredi 13/18 h.

VILLIERS
2 PIÈCES entièrement refait, tt cft, cuis. équipée, poutres
PX : 189.000 F
PPTAIRE : 294-11-33.

18e arrdt

PPTAIRE VEND MAISON
CARACTÈRE 70 m²
CHARME CAMPAGNARD DANS PARIS tt conft.
Px : 490.000 F. 387-95-97.

18e pptaire vd murs loués 40.400 F net/an. Belle boutique 40 m². P.V. 350.000 F. Indexation annuelle. Tél. HB 294-91-15 et soir 962-32-29.

RUE CHAMPIONNET
Très bel imm. 3 p., ent., cuis. w.-c., bain, 6e ét. sans ascens. ÉTAT IMPEC., 350.000 F A.C.O.P.A. Tél. 251-10-60.

SUR RUE ORDENER
bel imm. gd séj. + 2 chbres cuis. w.-c. bains + cab. de toil. chauf. cent. Prix 590.000 F A.C.O.P.A. Tél. 251-10-60.

PROPRIÉTAIRES VOUS DÉSIREZ VENDRE
un logement avec ou sans cft. Adressez-vous à un spécialiste.
IMMO. MARCADET
86, rue Marcadet, 75018 Paris.
Estimation gratuite.
Publicité à nos frais.
Téléphone : 252-01-82.

Mº Jules-Joffrin, rue Ramey, bel imm. ancien, jard. d'intérieur, beau 3 pces, entrée, cuis., w.-c., salle d'eau, 3e ét., ensoleillé, exceptionnel. 430.000 F. Immo Marcadet 252-01-82.

BARBÈS, agréable 3 pces tt cft, 70 m² en duplex, bal., imm. classé, px except. 370.000 F. SERIC, 523-33-93.

HOPITAL BRETONNEAU
60 m², 3 Pces, tout confort. Prix : 380.000 F - 272-40-19.

19e arrdt

A SAISIR
BUTTES-CHAUMONT
Imm. neuf, luxe 2/3 P. à partir de 7.700 F. le m².
PRET A 13 %.
506-16-43, le matin ou 245-24-55, l'après-midi.

CORENTIN-CARIOU
Bel imm. ancien vue sur parc et canal, 2 p. balc. gde cuis., dressing, w.-c. Px 200.000 F crédit possible. T. 206-76-32.

78-Yvelines

BOUGIVAL
4 pièces, proximité gare : séjour salon, cuis., 2 chbres, bns, cave – 450.000 F. I.N. 045-29-09.

VERSAILLES. Dans bel imm. ravalé, 4 PCES, poutres, caractère, 700.000 F. Exclusivité, MAT IMMOBILIER, 953-22-27.

92 Hauts-de-Seine

MEUDON
300 m. de la gare
maisons de ville neuves disponibles de suite dans petite résidence
6 pièces, 2 bains, garage
Prêts conventionnés possibles
S/place, 29, rue Jean-Brunet l'après-midi, du jeudi au dimanche. Tél. : 534-81-71.

BOULOGNE MAIRIE
grand séjour 2 chbres tt cft. 4e et dernier ét. Balc. soleil s/square 610.000 F. S/place vendredi 15/4 de 14 à 18 h. 5, rue du 8-Juin-1944.

NEUILLY SAUSSAYE
Pptaire vend dans imm. raval. 1e 2 p. à rénover - 553-91-45.

92 NEUILLY St JAMES
gd Studio s/jard. tt cft. bal. 440.000 F. Tél. 503-21-21.

CHATILLON PRÈS Mº
imm. réc. tr. beau 3 p., gde cuis., plac., SOLEIL, CALME, box. 420.000 F. 655-61-69.

BOULOGNE 76 m²
3 P., cft, 1er ét., clair, parkg. 575.000 F. 522-05-96.

GARCHES
GOLF SAINT-CLOUD
Dans résidence neuve, GD STAND., SÉJ., 2 CHBRES, cuis., 2 bains, LOGGIA + TERR. VERDURE. 1.090.000 F. 672-19-19.

SAINT-CLOUD
2 P., 70 m²
Récent s/jard., vue très dégagée
550.000 F
Sinvim & Cie. 501-78-67.

MEUDON
8, route des Gardes
VUE PANORAMIQUE
IMM. PIERRE DE TAILLE
2 et 3 P. avec GD BALCON
Livraison mai 83
PRÊT CONVENTIONNÉ
Appartement témoin, samedi, mardi, vendredi 14-18 h. 507-15-98 ou 200-23-20.

BOULOGNE BOIS
Pptaire vend imm. Pierre de t., séjour, 2 chambres 70 m², plein sud, 4e étage, 520.000 F. 545-34-28.

BOULOGNE PTE ST-CLOUD 4 p. à rénover
Px 550.000 F. 578-17-38.

94 Val-de-Marne

Part. vends F-4 70 m² VILLEJUIF. Séjour double, 2 ch., salle de bains, cuisine, parking, cave. Très calme, verdure. Toutes commodités. Prix 65.000 F. T. 678-54-30, après-midi, soir.

A 200 M. DU MÉTRO
Prêts conventionnés
Studio au 4 p. – Appt-témoin
120, av. de Fontainebleau
94 – Kremlin-Bicêtre
Du jeudi au lundi. Tél. 672-19-49 ou 500-72-00.

VINCENNES
Imm. récent appt, 7e et dernier ét., 140 m². Px 1.200.000 F. Exclusiv. LGM 265-55-44.

BORD BOIS VINCENNES
TRÈS BEAU SÉJOUR + 3 CHBRES, 2e étage, bel imm.
Sur place 11 h à 19 h, vendredi, samedi, dimanche.
50, AV. BELLE-GABRIELLE, 94 NOGENT-SUR-MARNE.

Province

DIEPPE FRONT MER
petit imm. neuf exceptionnel appt de 30 à 80 m² + terrasse Tél. (16) 1-366-11-10

SANARY VAR Vds F2 100 m plage. 350.000. Tél. : (77) 21-91-90 part.

PORT-CAMARGUE (30)
Part. vend BEL APPT en terrasse, sit. et vue except. sur l'entrée du port, 3 pces, 70 m² + 30 m. solar., prox. école de voile, plages, commerces. Prix 750.000 F à debattre. (16-75) 04-04-38, ap. 20 h.

appartements achats

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet (15e), 566-00-75, rech. pour clients sérieux, 15e et 7e arrdt, appts ttes surf. et imm. Paiement comptant.

DORESSAY
RECH. URGENT APPTS EXCLUSIVEMENT HAUT DE GAMME, 6e, 7e, 8e, 16e NEUILLY - BOULOGNE
Discrét. assurée, 624-93-33.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Un service gratuit interprofessionnel et inter-bancaire pour tout achat d'appartements et de pavillons neufs. Renseignements sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés.
525-25-25
49, av. Kléber, 75116 PARIS.

locations non meublées offres

Paris

LOUEZ à un PARTICULIER
Sans appréhension
Sans intermédiaire
OFFICE DES LOCATAIRES
8 ans d'expérience
Téléphone : 296-58-10.

153, RUE DE CHARONNE
PLUSIEURS 2 PIÈCES
à partir de 2.300 F, charges et chauff. compris. Voir s/place, sam. 16 (de 9 h 30 à 11 h 30).

locations non meublées demandes

Paris

Collaboratrice journal cherche 3-4 pièces 16e, 17e, loyer maximal : 3.500 c.c. Tél. : 755-63-58 (répondeur).

GRANDE ADMINISTRATION
Préf. à part. fonctionnaires pour cadres supérieurs mutés et employés rech. APPTS 2 à 6 PIÈCES, même loyer élevé ou VILLAS, 504-01-34, poste 24.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

Part. architecte ch. 2-3 pièces, 60 m² minimum, 5e, 6e, 7e. Tél. : 260-27-33 heures bur.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P.
LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades - 281-10-20.

échanges

UNIVERSITAIRE AMÉRICAIN échange pour 1 an F 5 centre de New-York, contre équivalent Paris rive gauche. Août 83 à juin 84. Tél. 337-59-89.

immeubles

18e ABBESSES PIGALLE, 2 HOTELS MURS, poss. libres 387-71-55.

pavillons

VERRIÈRES-LE-BUISSON
Pavillon en excellent état. séjour double, cuis. éq., 3 chbres, s. de bns + 2 p. dans grenier aménagé, sous-sol total, terrain 500 m². Prix 1.100.000 F. ERBE 663-26-54.

18 KM DE PARIS
MORANGIS (91)
5, RUE DU COLOMBIER
Pavillon 7 pièces tout confort, garage attenant terrain clos arborisé 410 m².
Prix : 730.000 F.
E.T.I.
Pour visiter 448-96-23.

villas

95 HERBLAY très belle maison Ile-de-France 1977, 350 m² habitables + pavillon gardien sur 4.000 m² parc paysagé, prix justifié.
Téléph. : 260-66-13 h b.

LOZÈRE PALAISEAU, 3' R.E.R
Vend villa récente caractère, séjour triple, bureau, 4 chambres + mezzanine, 2 bns, cuis équipée, garage, cave, jardin paysagé 750 m². Px 1.450.000 F
Tél. : 010-61-94.

CHEVRY-COSSIGNY (S.-et-M. Grand standing, maison 1976 350 m² hab., sur parc 3.000 m² piscine, terrasse, dépendances Px 2.850.000 F (mobil. compris) Tél. : 406-25-17 à part. de 13 h

propriétés

SAONE-ET-LOIRE
Bord Saône, 16 P., écuries, 7 ha. A.V.L. 874-82-22.

PLAISIR, 78, RÉSID.
11 PIÈCES. Parc planté. 8.600 m² constructible. A.V.L. 281-07-94.

LE PARC DE DIANE
« LES CLAYES-SOUS-BOIS (78) » dans un parc boisé de 28 ha maisons 5 et 6 pièces ; prix fermes et définitifs ; P.C. cond. très except. jusqu'au 30 juin ; livraison en cours : trains directs (25 mn) gare Montparnasse ; autoroute Ouest et gare Saint-Lazare
C. LACHAL S.A.
maisons décorées sur place
Lu, Je, V, 14 à 19 h ; Sa, Di, 10 h 30 à 12 h 30 et 14 à 19 h
Tél. 056-06-61 - 056-18-02.

MONTARGIS, LOIRET
110 km. Autoroute Sud.
Splendide villa neuve récept. séj. 70 m², terrasse sud, cuisine, aménagée office, bureau, bibliothèque, 5 chbres, bains, w-c, s/sol aménagé, cuis. été, séjour, chbre, bains, w-c + garage. Chaufferie, cave, salle de jeux. Le tout sur parc, 5.000 m², clos murs, très rare, prête avec 100.000 F comptant, long crédit caisse d'épargne.
Tél. 16 (38) 85-22-92
OU APRÈS 19 HEURES
Tél. 16 (38) 96-22-28.

« La SAFER de Franche-Comté, dispose d'une propriété viticole de 17 ha, A.O.C. « Côtes du Jura », conviendrait placement ou viticulteurs. Adresse : B.P. 33 - 39107 DOLE Cédex. Tél. (84) 79-16-99 ».

VALLÉE DE CHEVREUSE
38 KM PTE DE ST-CLOUD (RER à 11 km). PART. VEND RAVISSANT PETIT MANOIR avec TOUR DU XIIe SIÈCLE, admirablement restauré, aménagé, 300 m² env. habit. Maison d'amis, jard. agrémt. BEAUCOUP DE CHARME 1.500.000 F. (h. b.) 254-65-81. Sam. dim. (3) 485-21-42.

Part. de préférence à part.
78 GROSROUVRE
par Monfort-Lamaury
PROPRIÉTÉ ex. sur 27.000 m² avec étang. 300 m² : original + confort + caractère + 2 grands salons + 2 grandes cheminées, four à pain, cuis., office, grande salle d'eau, 3 chambres (mezzanine + mansardée) carrelage ancien, escalier et marche en pierre de bourgogne. Hangar et dépend. Tél. (3) 486-00-13 ap.16 h.

Particulier à particulier à vendre villa F4, 3 km Vichy. 4.000 m de ter., point de vue. Écr. Havas 03201 Vichy, 3872.

RECHERCHE pour clientèle étrangère, propriétés rapport et agrément. DÉPARTEMENTS : 13, 30, 83, 84. Prix importants si justifiés. AG. GARCIN, 8, bd Mirabeau, 13210 St-Rémy-de-Provence, (90) 92-01-58.

terrains

VILLEFRANCHE-SUR-MER
Grande Corniche. Terrain boisé 3.200 m² COS 0,15. Vue panoramique sur mer. Possibilité 2 villas. Px 750.000 F TTC. Ecr. Nº 36593 à Agence HAVAS 13000 MARSEILLE.

NICE CENTRAL
Terrain à bâtir, quartier République, avec permis. 68 logements, prêts conventionnés. 57 gar. Très gros rapp.ass. Prix : 3.600.000 pour vente rapide.
Tél. : BESSI, 33, bd Général-Delfino, NICE. (93) 55-00-03.

viagers

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE, 8e
Px rentes indexés garanties. Étude gratuite discrète.

LIBRE, 18e arrt, appt 2/3 pces, 60 m², bouquet + rente. 3.750 F. LODEL 355-00-44.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS-XIe. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

bureaux

Locations

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 3 A 6 BUREAUX
Excellentes adresses cciales.

VOTRE SIÈGE A PARIS
de 150 à 350 F par mois
CONSTITUTION DE STÉS
G.E.I.C.A. 296-41-12 + 56 bis, r. du Louvre, PARIS-2e.

ODÉON, 150 m²
Parfait état. CARACTÈRE 9.000 F - 562-62-14.

fonds de commerce

Ventes

Vend affaire de jeux à Paris détail, gros, exportation haute rentabilité amortie en 1 an et demi maxi., 390.000 F.
Tél. 380-33-32, 14-19 h.

boutiques

Ventes

Mº RÉPUBLIQUE
Murs de bout. bon rapport, à saisir 634-13-18.

emplois régionaux

SUCCURSALE D'UN IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL DE MATÉRIEL DE TRAVAUX PUBLICS
Recherche
Pour son siège Européen implanté dans la région Est de la France
UN CHEF DE VENTES
Ce poste conviendrait à un commercial dynamique, disposant d'une grande expérience dans le secteur de matériel de T.P., maîtrisant couramment l'Anglais. Italien souhaité.
Il sera basé dans une ville universitaire de l'Est, mais sera appelé à se déplacer fréquemment en France et à l'Étranger. Rémunération motivante.
Adresser votre C.V. détaillé sous nº T 039583 M, à RÉGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

NICE
École de français pour étrangers recherche
PROFESSEUR
Expérience pratique VIF et DVV exigée, parlant l'anglais, plein temps, poste permanent. Écrire avec C.V. détaillé, sous le nº T039666M, RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ORGANISME ÉCONOMIQUE A VOC. DÉPARTEMENTALE cherche
UN (E) JOURNALISTE ATTACHÉ (E) de PRESSE
– Responsable à part entière d'un Mensuel Économique départemental édité par l'organisme (gestion, sommaire, rédaction, montage), 12 p., 12.000 exempl. ;
– Ayant égal. le rôle d'att. de presse de l'organisme.
Prise de fonction impérative MAI
Salaire annuel : 80 à 100.000 F sel. exp.
Adresser C.V. complet, photo et nº de tél. pour contact rapide à RÉGIE-PRESSE sous nº 260.622M
85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Recherchons DIRECTEUR de village-de-vacances RÉGION AUVERGNE. Expérience exigée en gestion et restauration collective. Poste permanent cadre. Adresser lettre manuscrite, c.v. + photo sous nº 25519 à AGENCE HAVAS, 63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX.

emplois internationaux

SOCIÉTÉ DE CONSEIL INTERNATIONALE DE PREMIER PLAN recrute
EXPERTS AGRONOMES ET AGRO-ALIMENTAIRES
AYANT :
- Expérience africaine d'au moins 5 ans ;

SI POSSIBLE :
- Expérience dans la production, la transformation, le conditionnement et le stockage de produits vivriers ;
- Expérience dans la planification agricole et études de faisabilité de projets agro-industriels ;
- Age min. 35 ans.

Postes basés dans grandes villes africaines francophones.
Transmettre c.v. dét. et prét. à RÉGIE-PRESSE nº T 039665 M, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

OFFRES D'EMPLOIS

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
concours ou détachement pour un poste de
CADRE ADMINISTRATIF
OUVERT :
– Aux cadres du secteur privé, ayant au moins 5 ans d'expérience dans les domaines financiers ;
– Aux fonctionnaires de catégorie A ;
– Aux titulaires d'une maîtrise de droit public option finances publiques ;
Adr. candidat. et c.v. à : I.N.R.A., AFFAIRES FINANCIÈRES, 11, rue Jean-Nicot, 75007 PARIS avant le 22 avril 1983.

Sté coopérative rech.
PRODUCTEURS
d'assurance
Téléphone : 263-35-17.

École spécialisée privée Paris recherche pour rentrée septembre 1983
UN DIRECTEUR
Conviendrait à enseignant intéressé par la gestion.
UN INSTITUTEUR
Ecr. s/nº 8.026 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SOCIÉTÉ BANLIEUE SUD-EST PARIS
recherche
COMPTABLE EXPÉRIMENTÉ (E)
Pour diriger le groupe de comptabilité d'une de ses divisions. Libre rapidement.
Envoyer C.V. à T.C.P., Service du Personnel, B.P. 2, 94410 SAINT-MAURICE.

USINE DE CARRELAGE recherche
1 RESPONSABLE
Région PARISIENNE + NORD pour ventes sur 21 départements aux négociants en matériaux.
(AUTRES SECTEURS DISPON.)
DEMANDONS
expér. souhaitée vente carrelage, esprit de gagneur (se) + travailleur (se), voiture personnelle indispensable. Disponibilité immédiate.
PROPOSONS
Fixe important + pourcentage. frais payés. Formation + évolution.
ENVOYER C.V. à HAVAS 64100 BAYONNE S/nº 6.084.

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE-MALADIE D'ILE-DE-FRANCE
recherche pour laboratoire de chimie
TECHNICIEN CHIMISTE
Soumis à l'agrément ministériel B.T.S. ou D.U.T.
– Min. + de 25 ans.
– + 3 ans d'ancienneté.
– Nationalité française.
– Permis de conduire VL.
– Expér. appréciée dans C.P.G., H.P.L.C., A.A., etc., pour prélèvement d'atmosphère dans usines et analyses chimiques en laboratoire.
Adresser C.V. détaillé à M. le CHEF DU PERSONNEL DE LA CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE-MALADIE D'ILE-DE-FRANCE 17-19, rue de Flandre, 75935 Paris Cedex 19.

représentation offres

SOCIÉTÉ MINOS
166, route de Lyon
67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Société textile ayant de sérieuses assises, recherche des agents ou représentants déjà introduits dans la clientèle ou multicartes pour toutes régions de France, et pour les produits : « FLOKATIS - COUVERTURES-TAPIS STYLE ORIENTAL - COUVRE-LITS-KILIMS »
Sérieuses références exigées. Téléphoner pour rendez-vous, ou se présenter à l'adresse indiquée ci-dessus.

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune Femme 30 ans
ASSISTANTE DE DIRECTION
Etudes supérieures, expérience commerciale japonaise. 7 ans dans société multinationale contacts haut niveau. Rompue aux techniques administratives de l'export et du secrétariat de Direction, Anglais, Allemand, Espagnol courant. Cherche poste Responsable. Paris ou Banlieue Saint-Lazare.
Ecr. s/nº 6 484 *le Monde Pub.* Service Annonces Classées. 5, rue des Italiens – 75009 PARIS.

DACTYLOGRAPHIE
par diplômé d'étude sup.
Téléphone : 887-71-88.

TRADUCTEUR/INTERPRÈTE
Lic. anglais, lic. allemand, lic. espagnol, DEUG Droit, spécial. affaires, 686-20-49.

J.F., 29 ans, B.T.S. Traductrice Commerciale anglais, chambre de commerce allemand, parlant japonais, expérience tourisme, recherche poste stable. Tél. (32) 56-40-01.

J.F., trilingue niv. doct. cycle diplôme de journalisme, 5 ans d'exp. en cours stage d'attaché de presse ch. poste mi-temps. Tél. 331-72-92.

Infirmière cherche malade à demeure, 24 heures sur 24, 30 jours sur 30.
Ecr. s/nº 6.485 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

MIDI-PYRÉNÉES
Commercial, haut niveau industries, marchés État recherche complément fournitures. Tél. : (61) 86-59-79.

automobiles

ventes

de 12 à 16 C.V.

Particulier vend BMW 520, blanche, vitres teintées, 1976, 98.500 km. Excellent état. Px 19.500 F. Tél. : 889-60-19 à partir de 19 h.

locations

PROMOTION
100 km inclus PAR JOUR
104 - R5 TL ...... 110 F
FUEGO - 305 ...... 165 F
R20 TS - 505 ..... 198 F
EXPRESS-ASSISTANCE
LOCATION VÉHICULES
727-27-27

cours et leçons

Étudiante allemande donne des cours d'allemand.
Ecr. s/nº 1.147, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

enseignement

LA CALIFORNIE PEUT-ÊTRE L'AMERICAN CENTER SUREMENT
261, bd Raspail, 75014 Paris
633-67-28
SESSION TRIMESTRIELLE
du 11 avril au 2 juillet
– Méth. orale, conversations.
– Cours dans la journée et le soir (toute la semaine, samedi matin compris).
– Cours privés.
– Cours pour enfants de 8 à 10 ans.
PRÉPARATION AU T.O.E.F.L.
ANGLAIS SECOURS
Sessions intens. renouvelables.

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRE (C 16), boîte postale 40209 PARIS.

travail à domicile

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT
Toutes frappes sur IBM.
Tarif à la page - 867-90-21.

Le Monde

économie

SOCIAL

Grèves et menaces d'action dans les Houillères les P.T.T., les collectivités locales

L'appel, le même jour, par la C.F.D.T. puis par la C.G.T. à la grève dans les Charbonnages, ainsi que l'annonce de journées d'action organisées par la C.G.T. dans la métallurgie, les P.T.T., les collectivités locales confirment que la « mobilisation » contre le plan de rigueur risque de ne pas se limiter à de simples manifestations symboliques.

Mercredi 13 avril, une série de communiqués ou de conférences de presse ont démontré que, toujours mal à l'aise face à la nouvelle politique gouvernementale, les syndicats les plus favorables au pouvoir socialiste ont décidé d'élever d'un cran le niveau de leur protestation.

Dans la capitale, les organisations parisiennes de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN expliquent le contenu de leur accord pour un 1er mai unitaire, avec un défilé, à 14 h 30, de la gare de l'Est à la Bastille. Alors que, depuis 1979, les cégétistes et les cédétistes, n'arrivaient pas à s'unir le temps d'une journée, ils viennent, en 1983, d'aboutir à un compromis masquant des divergences toujours aussi grandes.

Journée traditionnelle de solidarité internationale, le 1er mai avait dans le récent passé, révélé le fossé qui existait entre la C.G.T. et la C.F.D.T. sur la douloureuse affaire polonaise. Cette fois, sans nommer les graves atteintes aux libertés syndicales en Pologne, le communiqué commun indique que « *les unions régionales exigent le plein exercice des libertés fondamentales* » et surtout « *la libération de tous les syndicalistes emprisonnés et la levée de toutes les inculpations de ceux-ci dans quelque pays que ce soit* ». Autre pomme de discorde entre cégétistes et cédétistes : le problème du pouvoir d'achat – une priorité pour les premiers alors que les seconds placent en tête la lutte pour l'emploi et la réduction des horaires. L'appel à un 1er mai unitaire ne mentionne pas ces revendications mais condamne le plan de rigueur : « *Tout en partageant les buts que se fixe le gouvernement de réduire l'inflation, le chômage et le déficit du commerce extérieur, les FEN départementales, les unions régionales C.G.T. et C.F.D.T. d'Ile-de-France, ne sont pas d'accord avec la stratégie du plan gouvernemental, qui n'apporte pas de solutions aux problèmes posés* ».

La volonté d'action commune a donc prévalu. L'effet psychologique auprès des salariés de manifestations unitaires sera très vraisemblablement important, au moment où se multiplient les appels à des initiatives professionnelles. Débordant la C.F.D.T., *qui a proposé aux autres* syndicats des Houillères le déclenchement d'une « *grève générale* » pour réclamer une politique industrielle, la C.G.T. a lancé, pour vendredi, un appel à la grève mêlant revendications salariales et économiques.

« Tout est possible »

Après l'annonce par les métallurgistes C.G.T. d'une journée d'action le 21 avril, d'autres fédérations cégétistes ont pris position pour des mouvements revendicatifs : « *Une journée nationale d'action le 28 avril pour obtenir du gouvernement des crédits de financement pour aller dans le sens de la satisfaction des revendications* ; deux journées d'action, les 5 et 6 mai, des personnels communaux « *pour faire prendre la mesure du mécontentement dans le domaine du pouvoir d'achat* ».

Si l'on ajoute les semaines ou quinzaines d'actions proposées par les confédérations C.F.D.T., C.G.T., C.F.T.C., on constate donc que, sans jamais oser préciser la nature de ces initiatives, et en laissant ainsi les syndicats et la base décider des modalités d'intervention, les centrales ouvrières font monter la température. Le plus calme des leaders syndicaux, M. Jean Bornard, lance même l'avertissement : « *Tout est possible* », tandis qu'à F.O., où le *mécontentement* est aussi vif, on entend multiplier ces jours prochains, auprès des ministres des finances et des affaires sociales, le même type de mise en garde : à trop vouloir serrer les écrous, dit-on chez M. Bergeron, le gouvernement risque de provoquer une levée de boucliers et de devoir céder beaucoup plus qu'il ne le croit.

Certes, les confédérations ont pour le moment refusé de trop attiser le feu du mécontentement. Fidèles à leur première tâche – les *représenter et défendre leurs intérêts*, – tous les syndicats s'efforcent d'être à l'écoute des salariés et de répondre à leurs demandes sans trop savoir comment ils peuvent accomplir une autre tâche : dépasser les corporatismes et sauvegarder l'intérêt *général. La grève lancée* par la C.F.D.T. dans les Caisses d'épargne est une illustration de ces contradictions : *affiliés à une organisation* qui prêche la solidarité, l'effort, la lutte contre les privilèges, les cédétistes de la maison des écureuils négligent ces orientations et veulent préserver les avantages sociaux qui les placent – certes avec d'autres salariés (électriciens, journalistes, etc.) – dans le peloton de tête au *hit-parade* du progrès social.

J.-P. DUMONT.

Libres opinions

Charbon, pas mort

par JEAN-MARIE SPAETH (*)

LE dénouement de la grève de Carmaux ne doit pas faire illusion. Sur l'essentiel, rien n'est réglé : les problèmes demeurent, les tergiversations subsistent, les contradictions continuent. Le problème du charbon reste posé au fond dans les termes où il l'était déjà à la veille de mai 1981.

Il appartient au gouvernement de s'attaquer sans plus attendre au problème et de le faire dans la clarté. S'il tarde ou s'il continue d'hésiter, il s'apercevra vite que Carmaux n'aura été que le signe avant-coureur d'un conflit social majeur, généralisé à l'ensemble des bassins. Et que l'on se souvienne que, lorsque les mineurs, poussés à bout, se battent, ils le font avec l'énergie du désespoir.

L'organisation du débat, préalable à la mise au point de toute solution acceptable, suppose que soient traités trois sujets distincts mais complémentaires :

● *Les bases de la discussion, c'est-à-dire la connaissance des* faits et des chiffres, doivent être claires. Elles doivent être soumises à débat et à confrontation, notamment en ce qui concerne leur collecte et leur interprétation. *Cela vaut en particulier pour le calcul des coûts* de production, l'importance des réserves, les critères d'exploitation, le coût des fermetures de puits, ainsi que pour la comparaison des coûts « réels » des différentes sources d'énergie ;

● L'avenir du charbon ne peut être dissocié de la politique énergétique de la France. Celle-ci doit être définie ; la priorité absolue à l'option nucléaire, si elle est maintenue, doit être affirmée publiquement, justifiée et débattue.

Depuis des années, les choix de la France en ce domaine ont été confisqués par un véritable lobby industrialo-nucléaire, service public semi-privé, *dont la puissance économique est aussi importante que* son pouvoir d'influence politique. Ce lobby a traversé mai 1981 sans dommage ; il a même réussi à faire des adeptes inattendus parmi les *nouveaux responsables du pouvoir.*

Cette politique énergétique ne sera crédible et opérationnelle que si elle est acceptée et reconnue par les différents partenaires énergétiques (E.D.F., pétroliers, nucléaire...). Or ceux-ci trop souvent se conduisent comme un État dans l'État ; forts de leur durée, ils bravent les ministres ; convaincus de la rationalité de leur choix, ils refusent d'en débattre.

● Charbonnages de France doit prendre sa place dans cette politique. Il n'en a pas les moyens présentement ; il lui faut devenir une véritable entreprise moderne, ce qui est loin d'être le cas : absence de stratégie, *inconsistance des politiques, faiblesse du commercial*, centralisation excessive du pouvoir réel, inexistence de la concertation avec les partenaires sociaux, caractérisent trop souvent aujourd'hui la réalité vécue de cette entreprise.

Associer les mineurs

Depuis des mois, on nous annonce un contrat d'entreprise qui lierait l'État et Charbonnages de France ; depuis des mois, on en retarde la mise en chantier, retard qui suscite le doute et provoque l'angoisse. *Est-ce la peur d'une vérité, à coup sûr difficile ou la crainte de* devoir se souvenir des promesses électorales faites voici moins de deux ans et au plus haut niveau ?

*Je réclame ici, au mon de mon organisation, l'ouverture d'un dé*bat autour du contenu de ce contrat d'entreprise et, en partant des trois types de questions que je viens d'évoquer : les bases chiffrées du débat ; le cadre global dans lequel se pose le problème ; enfin le contrat d'entreprise lui-même.

Ce débat ne peut être bâclé ; il lui faudra durer un certain temps et mobiliser des volontés et des compétences. Il faudra aussi que les pouvoirs publics et la direction de Charbonnages de France prennent enfin en compte l'existence de partenaires sociaux bien décidés à être partie prenante dans cette vaste confrontation.

De ce point de vue, il est surprenant que le directeur général des Charbonnages de France fasse des appels à la concertation, alors que, depuis son arrivée, il est sourd aux appels de concertation de la C.F.D.T. et ignore notre demande d'élaboration collective d'une stratégie pour l'entreprise.

Car les mineurs n'accepteront plus de ne débattre que des conséquences sociales de décisions économiques et politiques prises ailleurs, en leur absence. Cette fois-ci, c'est à l'élaboration de ces décisions elles-mêmes qu'ils entendent être associés.

(*) Secrétaire général de la Fédération des mineurs C.F.D.T.

Guider le progrès

(Suite de la première page.)

Pour sa relance industrielle, pour tenir sa place dans la compétition internationale, la France a et aura plus encore dans l'avenir un besoin impérieux de millions de travailleurs hautement qualifiés. Le projet de réforme de *la formation continue* des adultes que le gouvernement vient d'adopter au dernier conseil des ministres est un pas important en ce sens.

La France possède plusieurs acquis en matière de formation continue. A la suite des grandes luttes de mai 1968, un accord entre les partenaires sociaux intervint en 1970 et en 1971. La loi développait l'avancée réalisée. Mais cette loi ne donna pas les résultats qu'en attendaient ses initiateurs et ne put répondre aux besoins du pays en ce domaine. Conçue en période de croissance, elle fut pour l'essentiel appliquée en temps de crise. Si le personnel d'encadrement en fut un des grands bénéficiaires, force est de constater qu'elle ne profita guère aux travailleurs les moins qualifiés, de même qu'aux femmes. Ainsi neuf O.S. sur dix et deux femmes sur trois n'ont pas eu accès à un stage de formation.

Pour corriger cet état de fait et face au défi technologique, il fallait une nouvelle loi qui parte des réalités spécifiques du système français de formation continue et ouvre le champ des qualifications à la grande masse des salariés. Le projet gouvernemental s'appuie donc sur le rôle décisif que joue la formation à l'entreprise, et respecte le pluralisme des organismes de formation qui caractérise le monde de la formation professionnelle. Dans le même *temps*, le projet vise à élargir les droits individuels et collectifs des salariés par une plus grande démocratie, élément nécessaire à une nouvelle croissance.

Ainsi le droit au congé individuel de formation était inscrit dans la loi de 1971, mais la complexité des procédures et le manque de moyens l'ont considérablement amoindri. En *liaison* avec l'accord contractuel du 21 septembre 1982, le projet de loi réorganise le droit au congé individuel. C'est ainsi que des organismes paritaires mutualiseront les fonds des entreprises, les salariés pourront voir pris en charge le maintien de leurs rémunérations et leurs frais de formation. Point important, les 2,7 millions de travailleurs des entreprises de moins de dix salariés, qui étaient jusqu'à présent privés de ce droit au congé individuel de formation, bénéficieront désormais des mêmes mesures que celles des autres salariés sans qu'il en résulte de charges nouvelles pour les entreprises.

Si cette réorganisation et cette extension du droit au congé formation revêtent un incontestable progrès, une nouvelle disposition essentielle figure dans le projet de loi et a trait à la démocratisation de la formation professionnelle à l'entreprise.

Jusqu'à présent, il n'existait qu'un droit consultatif du comité d'entreprise *sur le plan de formation* présenté par la direction de l'entreprise.

La nouvelle loi apportera à ce sujet *des avancées importantes qui* tiennent compte à la fois du rôle légitime du C.E. et de la nécessaire intervention des organisations syndicales.

Elle renforce les droits consultatifs *du comité* d'entreprise *sur les* orientations de la politique de formation professionnelle de l'entreprise. A défaut de convention collective de branche ou d'accord professionnel, une négociation collective devra être engagée dans l'entreprise sur les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés.

Ainsi, le projet de réforme de la formation professionnelle met « en phase » le domaine de la formation continue avec la législation sur les droits nouveaux des salariés. Cette négociation de la politique de formation dans l'entreprise entraînera un enrichissement significatif des plans de formation en intégrant à la logique des besoins prévus par la direction celle des travailleurs eux-mêmes.

Cette redéfinition des droits individuels et collectifs à la formation continue forment le cœur de la nouvelle loi qui, sur cette base, met en place de nouveaux outils de politique économique et sociale. En effet, elle donne la possibilité de réaliser, de façon contractuelle, une véritable coordination des efforts de l'Etat, des régions et des entreprises.

Un autre point important du projet gouvernemental réside dans plusieurs innovations pour la formation professionnelle des jeunes. Ainsi, elle étend le congé jeunes travailleurs à tous les salariés de moins de vingt-cinq ans. Elle inclut, de plus, les *modalités* d'accueil *et de formation* des jeunes à l'entreprise dans le champ de la négociation entre l'employeur et les organisations syndicales.

D'autre part, le projet de loi détermine les conditions juridiques d'existence d'un contrat de travail de type particulier prévoyant pour un jeune une formation alternée. La *réforme pose donc les premiers éléments* d'une véritable continuité entre la formation initiale et la formation continue et permet à tous les acteurs sociaux de se mobiliser pour cette tâche sociale prioritaire. Cette démarche s'articule donc tout à fait avec l'indispensable réforme du système éducatif à laquelle s'est attaché le ministère de l'éducation nationale.

Enfin, le projet de loi adopté apporte des éléments utiles pour assurer *une meilleure* transparence du marché de la formation professionnelle. Ces dispositions sont liées à la création prochaine d'un véritable « observatoire » du marché de la formation qui contribuera à faire plus de clarté sur les coûts réels de la formation et à avancer dans la voie d'une meilleure qualité des prestations offertes par les divers organismes dispenseurs de formation.

Cette réforme de notre système de formation continue représente *donc un pas significatif vers la création* de la formation professionnelle dont le pays a un si grand besoin. Cela dit, la réussite de cette grande entreprise ne dépend pas que de la volonté des pouvoirs publics, encore faut-il que celle-ci rencontre la volonté des intéressés eux-mêmes.

Le projet de loi leur offre de nouvelles et intéressantes possibilités qui devront *devenir des réalités* concrètes mises en œuvre sur le terrain, c'est à ce prix que l'effort commun servira au redressement et au développement du pays.

MARCEL RIGOUT.

CONJONCTURE

FAUTE D'UNE AMÉLIORATION DE SON COMMERCE EXTÉRIEUR

La France devrait envisager des mesures encore plus restrictives estime l'O.C.D.E.

« *Au début de 1983, les perspectives de l'économie française pour les dix-huit mois à venir ne sont pas encourageantes en termes d'activité et d'emploi* », écrit l'O.C.D.E. dans son étude annuelle consacrée à la France : « *On pourrait assister à une quasi-stagnation du P.I.B. en volume en 1983 et à une reprise modeste au premier semestre de 1984. Après une accalmie provisoire, le chômage pourrait reprendre une courbe ascendante.* »

L'O.C.D.E. dont l'étude a été rédigée avant le réaménagement des parités monétaires au sein du S.M.E. (21 mars) et, donc, avant les mesures de rigueur qui ont suivi en France (25 mars), souligne qu' « *il existe des aspects plus positifs.*

» *On devrait enregistrer une modération des prix et des salaires : les premiers mois de sortie du blocage montrent des résultats encourageants. En particulier, l'indexation des salaires sur les prix est abandonnée dans la plupart des contrats déjà signés entre les partenaires sociaux, ce qui romprait avec une pratique généralisée depuis longtemps en France.* »

Le budget de l'État pour 1983 « *devrait se solder par un déficit supportable, la politique monétaire exerçant de son côté un rôle à la fois plus restrictif et plus sélectif (au profit des investissements et du logement et au détriment de la consommation) qu'en 1982* ».

« *Un point majeur d'incertitude,* poursuit l'O.C.D.E., *concerne l'évolution du solde extérieur. Après les très mauvais résultats de 1982, on peut s'attendre à une amélioration, compte tenu à la fois des effets positifs de la dépréciation effective du franc, qui devrait commencer à se manifester en 1983 et du plafonnement de la demande intérieure* (1).

» *Si le redressement du solde extérieur s'avérait plus lent et moins prononcé que prévu, on peut se demander s'il ne conviendrait pas d'infléchir la politique conjoncturelle dans un sens encore plus restrictif. En effet, l'endettement extérieur de las France s'est accru en 1981 et surtout en 1982. Et même si son niveau actuel reste modéré au regard de celui d'autres pays de la zone O.C.D.E., l'évolution récente ne peut longtemps se poursuivre sans alourdir considérablement la charge de la dette extérieure dans les années à venir.* » L'O.C.D.E. met cependant en garde contre « *une logique déflationniste poussée trop loin* ».

Finalement, l'O.C.D.E. prévoit une croissance très faible en 1983 (+ 0,5 % en volume) à cause notamment d'une baisse de 0,4 % de la production industrielle. La faiblesse du taux de croissance provoquerait une progression du chômage de l'ordre de 150 000 à 200 000 personnes d'ici le premier semestre 1984. Les prix à la consommation augmenteraient de 8,7 %. Mais toutes ces prévisions ne tiennent pas compte du nouveau plan de rigueur qui va ralentir encore l'activité. Elles ne tiennent pas compte non plus de la baisse du prix du pétrole.

(1) L'étude de l'O.C.D.E. est basée sur un dollar à 7,16 F.

M. Lambsdorff répond à M. Mauroy

« LES DÉFICITS PUBLICS ET L'INFLATION NE COMBATTENT PAS LE CHOMAGE »

Les vives critiques du ministre ouest-allemand de l'économie, M. Otto Lambsdorff, contre la politique économique française, lors du discours d'ouverture de la Foire de Hanovre, au début de la semaine, traduisent le malaise croissant des relations économiques entre Paris et Bonn, estiment les milieux politiques allemands.

Le ministre libéral de l'économie a déclaré que le gouvernement de Bonn trouvait « *peu profitable que le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, tente de faire endosser par les Allemands la responsabilité des problèmes français* ».

« *Ce n'est pas un langage que l'on emploie entre bons voisins, lorsque nous entendons de Paris que les hommes de droite au pouvoir en R.F.A. ne prennent pas le chômage au sérieux,* a-t-il ajouté. *Les déficits publics et l'inflation ne combattent pas le chômage, mais, au contraire, le créent.* » M. Lambsdorff a souligné que cette opinion « *était partagée par une grande majorité de nos partenaires de la C.E.E.* ».

Le ministre allemand a toutefois reconnu que les mesures prises par la France en vue de consolider ses finances étaient « *un pas dans la bonne direction* », même s'il était opposé aux mesures limitant les sorties de devises. – *(A.F.P.)*

LES ATTRIBUTIONS DE M. LE GARREC SONT PRÉCISÉES

« *M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, est chargé, par délégation du premier ministre, des questions concernant le Plan et la planification décentralisée ainsi que celle qui se rapporte à l'économie sociale.*

» *Outre les attributions définies à l'article précédent, il connaît des affaires que lui confie le premier ministre.* »

Ainsi sont précisées au *Journal officiel* du 14 avril les attributions de M. Le Garrec, qui aura en charge le Plan et l'économie sociale, mais pas explicitement l'aménagement du territoire comme c'était le cas pour M. Michel Rocard. Le secrétaire d'Etat, qui s'installe à l'hôtel de Clermont, rue de Varenne, a nommé M. Jean-Michel Charpin, ancien élève de l'Ecole polytechnique, comme directeur de cabinet.

Le décret du 14 avril précise encore que le Commissariat général du Plan, le groupe central des villes nouvelles et la délégation à l'économie sociale sont mis à la disposition du secrétaire d'Etat, qui préside en outre la commission nationale de planification et le Conseil supérieur de la coopération.

Enfin, il est indiqué que M. Le Garrec « *fait appel en tant que de besoin au concours de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale* ».

TEXTILE

LA MONTEDISON ENVISAGE DE SE RETIRER DE L'INDUSTRIE DU NYLON

Le groupe chimique italien Montedison veut se retirer de l'industrie du nylon. La décision définitive n'a pas été prise officiellement. Elle est encore suspendue aux négociations engagées avec les autorités régionales. L'arrêt de cette production implique, *en effet*, la fermeture définitive des deux usines piémontaises de Pallanza et d'Ivrée appartenant à la filiale Montefibre où ont été regroupées toutes les fabrications de nylon du groupe (23 000 tonnes par an). Trois mille emplois sont en balance, et les responsables locaux auraient demandé avec insistance à la Montedison de maintenir une activité réduite. L'industrie européenne du nylon, qui traverse une crise sans précédent, perd énormément d'argent, et les surcapacités sont considérables (de 35 % à 40 %).

Pour décongestionner les marchés, à l'automne dernier, les principaux producteurs européens s'étaient mis d'accord pour réduire leurs capacités (2,9 millions de tonnes par an au total) de 500 000 tonnes d'ici à 1985. Les fabricants italiens avaient, pour leur part, accepté de porter leur contribution à 150 000 tonnes. Si Montefibre se retire du nylon, la production de la péninsule diminuera de 100 000 tonnes environ. La stratégie menée par la Montedison est de recentrer ses fabrications sur les fibres polyester et polypropylène, ainsi que sur l'acrylique.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	7,3245	7,3265	+ 160	+ 195	+ 310	+ 370	+ 765	+ 885
$ can.	5,9332	5,9362	+ 120	+ 150	+ 235	+ 290	+ 575	+ 685
Yen (100)	3,0679	3,0708	+ 140	+ 165	+ 285	+ 320	+ 790	+ 860
DM	2,9979	3,0000	+ 170	+ 195	+ 345	+ 380	+ 940	+ 1005
Florin	2,6601	2,6613	+ 140	+ 167	+ 290	+ 327	+ 780	+ 840
F.B. (100)	15,0400	15,0503	+ 25	+ 165	+ 100	+ 305	+ 75	+ 465
F.S.	3,5590	3,5617	+ 220	+ 245	+ 460	+ 500	+ 1295	+ 1395
L (1 000)	5,0316	5,0347	– 215	– 130	– 445	– 325	– 1435	– 1235
£	11,2248	11,2330	+ 140	+ 205	+ 320	+ 430	+ 925	+ 1135

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 3/4	9 1/8	8 7/8	9 1/4	9	9 3/8	9 3/16	9 9/16
DM	4 3/16	4 9/16	4 9/16	4 15/16	4 3/4	5 1/8	4 15/16	5 5/16
Florin	4 7/8	5 5/8	4 13/16	5 7/16	4 13/16	5 7/16	5 1/4	5 7/8
F.B. (100)	10 3/4	12 1/4	10 5/8	12	10 9/16	11 7/16	11	11 11/16
F.S.	2 7/8	4 1/8	4 1/8	4 1/2	3 15/16	4 5/16	3 15/16	4 5/16
L (1 000)	14 3/4	17 1/4	15 3/8	16 11/16	15 5/8	16 7/8	16 7/8	18
£	10 5/8	11	10 1/4	10 5/8	10 1/8	10 1/2	9 3/4	10 1/8
F. franç.			11 7/8	12 7/8	12 1/2	13 1/2	14 1/4	15

COMMERCE EXTÉRIEUR

VERS LA LEVÉE DES MESURES RESTRICTIVES SUR LES MAGNÉTOSCOPES

A qui profite Poitiers ?

La France envisage de lever les mesures restrictives de dédouanement des magnétoscopes. Recevant, mardi, l'ambassadeur du Japon à Paris, Mme Cresson, ministre du commerce extérieur, a indiqué que *« l'examen de la levée de cette mesure était en bonne voie ».*

Née dans un bureau de la rue de Rivoli, où l'on assistait sans plaisir à la ruée sur les magnétoscopes avant l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de 471 francs, l'idée d'opérer un dédouanement tâtillon des magnétoscopes à Poitiers et non plus aux frontières, a été très vite récupérée par le gouvernement à des fins de politique du commerce extérieur.

Cette mesure décidée par M. Fabius, alors ministre du budget, pouvait aider M. Jobert à gagner quelques devises à un moment où le déficit commercial grimpait en flèche, et signifier aussi aux firmes japonaises qu'il y avait une limite au déséquilibre des échanges.

Une mesure de protection temporaire comme en prennent tous les Etats, à commencer par le Japon ou les Etats-Unis. Décidée par un gouvernement socialiste, elle allait cependant devenir le symbole d'un « néo-protectionnisme français ». A l'intérieur, le lobby de la vidéo se déchaînait. A l'extérieur, les « partenaires » de la France n'étaient pas mécontents de la mettre au banc des accusés. Quitte à récupérer la mesure pour leur propre compte dans leurs négociations avec les Japonais.

Six mois ont passé et un premier bilan peut être tiré. La ruée sur les magnétoscopes a effectivement été enrayée, permettant de gagner quelques centaines de millions de francs de devises. Toutefois, la chute des ventes n'est pas due qu'à Poitiers. Les spéculations sur le futur standard 8 mm et la baisse du pouvoir d'achat y sont aussi pour quelque chose. Inversement, l'État a vu une baisse de ses rentrées de T.V.A., et le groupe Thomson, premier importateur de magnétoscopes japonais, a enregistré un manque à gagner.

Poitiers a sans aucun doute permis d'accélérer les négociations commerciales entre la C.E.E. et le Japon, et la mesure française n'est pas pour rien dans l'accord d'autolimitation signé en début d'année. Les Japonais se sont engagés à plafonner en 1983 leurs exportations de magnétoscopes en Europe à 4,55 millions et à ne pas les vendre en dessous d'un prix-plancher.

Cet accord profite d'abord aux constructeurs européens de magnétoscopes : Philips et Grundig. En outre, il n'est pas très contraignant pour les Japonais, qui maintiennent à peu près leur volume d'exportation. Quant au prix-plancher, il va paradoxalement profiter aux firmes nippones les plus dynamiques, qui vont ainsi accroître leurs marges bénéficiaires sur l'Europe. Sans doute a-t-on pris conscience à Paris de l'ambiguïté de cet accord, car la France, qui en a été finalement le moteur avec Poitiers, n'en tire manifestement que peu d'avantages.

Aussi ne s'est-on pas pressé de lever les mesures de dédouanement. D'autant qu'elles permettent de mieux négocier avec les sociétés japonaises l'installation sur le sol français d'une usine de magnétoscopes. Après l'échec de l'opération Grundig-Thomson, ce n'est un secret pour personne que le groupe français a repris activement ses conversations avec le japonais J.V.C. L'objectif est de conclure un véritable accord de licence qui lui permettrait de fabriquer directement en France des magnétoscopes V.H.S. tout en lui laissant les mains libres pour le futur.

On peut donc penser que les mesures de dédouanement seront aménagées, voire supprimées, lorsque ces négociations seront proches d'aboutir. Ce qui pourrait être le cas dans quelques semaines.

J.-M. Q.

M. JACQUES-ANTOINE KOSCIUSKO-MORIZET EST NOMMÉ DÉLÉGUÉ AU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jacques-Antoine Koscinsko-Morizet a été nommé, en conseil des ministres, le 13 avril, délégué au commerce extérieur. Le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo, a souligné l'importance que le gouvernement attachait à cette fonction pour la réduction du déficit des échanges. Pour sa part, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, avait déclaré à l'Assemblée nationale, le 6 avril, que le gouvernement *« fondait des espoirs dans la création d'une délégation au commerce extérieur qui aura pour mission d'aider dans les secteurs à forte pénétration* (étrangère) *la reconstitution d'une offre* (française) *compétitive ».*

Né le 26 juin 1943, diplômé de l'Ecole polytechnique et du Massachusets Institute of Technology (MIT), M. Kosciusko-Morizet est ingénieur en chef de l'aviation civile. Ayant étudié le russe à l'Ecole des langues orientales, il a, après un passage au secrétariat à l'aéronautique, participé aux activités internationales du Crédit lyonnais. A ce titre, il a été en poste à Londres, à Séoul et à Sao-Paulo. Auteur, avec M. Jean Peyrelevade, devenu président de la Compagnie financière de Suez, de *la Mort du dollar* (1975), il est le fils de M. Jacques Kosciusko-Morizet, ambassadeur de France, qui fut notamment en poste à Washington, et le frère de M. François Kosciusko-Morizet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui fut conseiller technique de MM. Chalandon, Guichard et Galley, alors ministres de l'équipement.

[Ce n'est pas le MICI (ministère du commerce international et de l'industrie), qui est créé, dont certains, notamment M. Jean-Pierre Chevènement, rêvèrent pour la France à l'exemple japonais, oubliant que dans ce pays le MITI (Ministry of International Trade and Industry) vient couronner une structure socio-économique très intégrée. Il s'agit seulement de la nomination d'un de ces *missi dominici* qui sont nommés en fonction des circonstances, comme naguère pour les énergies nouvelles, l'emploi, ou les industries agricoles et alimentaires.]

● Le nombre des chômeurs recensés en Suisse a diminué de 7 % en mars, ne représentant plus que 0,8 % de la population active. Selon les chiffres officiels, 25 868 chômeurs complets étaient recensés, soit 1 960 de moins qu'un mois auparavant, mais 16 423 de plus qu'en mars 1982 (0,3 % de la population active). La baisse est probablement due à des facteurs saisonniers, indique-t-on de source officielle. Le nombre des offres d'emplois disponibles a, en revanche, quasiment stagné, s'élevant à 5 677 à la fin mars. – *(A.F.P.)*

● Le nombre de chômeurs en Suède a atteint au moins 149 000 (124 000 en mars 1981), soit 3,4 % de la population. En février, le chômage touchait 155 000 personnes, selon l'Office central de la statistique, en mars 47 000 chômeurs avaient moins de vingt-cinq ans et 71 000 chômeurs étaient sans travail depuis au moins trois mois. – *(A.F.P.)*.

● Le Centre de formation aux réalités internationales (CEFRI) organise, les 21 et 22 avril prochains, à Paris, un séminaire sur « La République fédérale d'Allemagne – Perspectives politiques et économiques pour la France ». Renseignements et inscriptions : CEFRI, 30, rue Cabanis, 75014 Paris.

ÉTRANGER

Malgré un recul sensible de ses exportations le Japon accumule d'importants excédents commerciaux

(de notre correspondant)

Tokyo. – Récession sur les marchés extérieurs, montée du protectionnisme, réduction de la dépendance à l'égard des matières premières, accroissement de la productivité : tous ces facteurs ont entraîné une modification notable des résultats du commerce extérieur japonais au cours de l'année budgétaire 1982, terminée en mars 1983. Selon le ministère des finances, les exportations, en baisse de 10,1 %, ont dépassé 136 milliards de dollars.

Les importations, en baisse de 10,8 %, ont atteint 127,3 milliards : l'excédent commercial s'est élevé à plus de 9 milliards de dollars – le troisième dans la hiérarchie des records japonais en la matière.

C'est la première chute des exportations depuis 1975. Les exportations en direction des Etats-Unis, premier partenaire commercial de Tokyo, ont baissé de près de 9 %, également pour la première fois depuis 1975, et les importations d'environ 5 %. Le déficit des États-Unis en faveur du Japon s'élève à 12,2 milliards de dollars, contre 14 milliards l'an dernier. Les exportations vers l'Europe de l'Ouest ont fléchi de 9,5 %, et les importations de 17,5 %, ce qui est considérable.

Le surplus avec la C.E.E. s'établit à près de 10 milliards de dollars. Il avait atteint le record de 10,2 milliards en 1981, selon les calculs japonais. Les exportations en direction de l'Asie du Sud-Est, du Proche-Orient et des pays du bloc soviétique sont en baisse, respectivement, de 7 %, 5 % et 7 %. Les importations pour les mêmes régions, et dans le même ordre, sont en recul de 8,5 %, 15 % et 14,5 %. Le déficit de Tokyo avec les pays pétroliers du Proche-Orient approche les 19 milliards de dollars.

Par produits, les baisses les plus importantes enregistrées en 1982 concernent l'acier (– 15,2 %) et les véhicules automobiles (– 5,5 %). Par contre, les exportations de magnétoscopes sont en hausse d'environ 1 % et celles d'équipements de bureau, y compris les ordinateurs, de plus de 20 %. Pour la troisième année consécutive, les importations de pétrole sont en baisse de 10 %.

Les statistiques montrent que ces tendances persistent : le mois dernier, les exportations étaient en baisse de 3,5 % et les importations de plus de 13 %. L'excédent pour ce seul mois était le plus élevé depuis octobre 1981.

R.-P. PARINGAUX.

L'Arabie Saoudite annonce un budget en déficit de 10,15 milliards de dollars

L'ère du pétrodollar abondant est terminée au moins pour un temps. Contrainte par la baisse prévue de ses revenus pétroliers, l'Arabie Saoudite pouvait soit réduire de façon draconienne ses dépenses publiques pour équilibrer le budget, soit maintenir les dépenses et puiser dans les réserves de l'État placées à l'étranger. C'est la seconde voie qui a été choisie, non sans mal, comme le montre la démission récente du gouverneur de l'agence monétaire saoudienne (SAMA), opposé à cette option.

Le budget pour l'année fiscale 1983-1984, débutant le 15 avril et annoncé mercredi 13 avril à Ryad, prévoit, en effet, un déficit de 10,15 milliards de dollars, les dépenses (75,4 milliards de dollars) excédant largement les recettes (65,25 milliards de dollars), ce qui contraindra le royaume wahabite à rapatrier une partie des fonds, il est vrai considérables, qu'il détient à l'étranger : ceux-ci sont, en effet, évalués à plus de 150 milliards de dollars. Le déficit réel devrait être encore plus important dans la mesure où l'estimation des recettes a été faite sur la base d'une production pétrolière de 5 millions de barils par jour et d'un prix de 29 dollars par baril. La production actuelle de l'Arabie Saoudite ne dépassant pas 2 millions de barils par jour, selon le *Middle East Economic Survey* l'Arabie Saoudite devrait, pour atteindre en moyenne sur l'année, cinq millions de barils par jour, accroître considérablement ses ventes au cours de la seconde moitié de l'année. C'est là une hypothèse peu probable si Ryad veut respecter le rôle de producteur résiduel qu'il a accepté lors de la dernière conférence de l'OPEP à Londres ; à moins d'une reprise très rapide de l'économie mondiale d'ici là.

Il y a donc peu de chances que les recettes puissent atteindre le niveau escompté de 65,25 milliards de dollars, soit 7,4 % de moins seulement que l'an passé (70,47 milliards). Les dépenses pourraient également être inférieures aux prévisions, dans la mesure où au cours des années précédentes, les sommes prévues n'étaient jamais dépensées dans leur totalité. Ainsi l'an passé celles-ci n'ont atteint que 72 milliards de dollars, pour une prévision de 90,77 milliards. Les dépenses budgétaires annoncées pour l'année prochaine (75,4 milliards de dollars), en baisse de 17 % par rapport aux dépenses inscrites au budget précédent, représentent donc en fait une augmentation de 4,7 % par rapport aux réalisations. Sur ce total, 45 milliards de dollars sont prévus pour le développement économique du pays, dont 16,2 milliards de dollars pour les nouveaux projets, 21,95 milliards de dollars seront consacrés à la défense et 5,8 milliards de dollars aux transferts à des institutions de crédit spécialisées.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ENTREPRISE NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES

COMPLEXE GRAPHIQUE DE REGHAIA

Avis d'appel d'offres national et international

N° 3/83

Un avis d'appel d'offres national et international est lancé en vue de l'acquisition de divers équipements et matériels d'imprimerie, concernant *les lots suivants* :

1er lot : Équipements d'atelier d'impression.
2e lot : Accessoires d'atelier d'impression et de reliure.
3e et 4e lots : Équipements laboratoire d'analyse de papier.
5e lot : Appareils de mesures électriques et électroniques.
6e lot : Équipement et accessoires laboratoire photo.

Les firmes intéressées par le présent avis d'appel d'offres sont priées de retirer le cahier des charges et des spécifications techniques auprès du complexe graphique de Réghaia, zone industrielle, REGHAIA, contre la somme de 200 DA.

Les soumissionnaires devront, sous peine de rejet de leurs offres, fournir complémentairement les documents suivants :

- lettre de soumission ;
- *déclaration à souscrire* ;
- l'engagement exprès du respect de la loi n° 78-02 du 11 février 1978 ;
- attestation de qualification établie par la chambre de commerce régionale :
- références professionnelles et bancaires ;
- situation fiscale dans le pays du siège social ;
- dernier bilan ;
- liste des principaux actionnaires et associés.

Les offres doivent parvenir au Complexe graphique de REGHAIA, sous double enveloppe cachetée. *L'enveloppe extérieure ne comportera* aucune indication pouvant identifier le soumissionnaire. Elle ne devra porter que les mentions ci-après :

ENTREPRISE NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES
COMPLEXE GRAPHIQUE DE REGHAIA
B.P. 75 – ZONE INDUSTRIELLE – REGHAIA.
Appel *d'offres national* et international n° 3/83. « A NE PAS OUVRIR ».

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

La présente offre est valable jusqu'au 10 mai 1983.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH
DIVISION COMMERCIALISATION
DIRECTION PETROCHIMIE

Avis d'appel d'offres national et international

« REF/COM/PEC/EL/N°03/83.EX »

La Sonatrach Direction Pétrochimie invite les sociétés ayant soumissionné au cours du premier semestre 1983 pour la fourniture de :

- **Caoutchoucs synthétiques**
- **Noirs de carbone**
  Noirs d'acétylène

à soumissionner au titre du deuxième semestre 1983.

Pour cette dernière période les quantités sont celles exprimées dans le cahier des charges en leur possession.

Les sociétés n'ayant pas soumissionné et désirant participer au présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges ou demander son envoi à l'adresse suivante :

SONATRACH - Direction pétrochimie
Département élastomères
Route des Dunes – Cheraga – Alger/Algérie
Telex : 53 079 – 53 412 DZ

Il est rappelé que cet appel d'offres ne s'adresse qu'aux producteurs et fabricants à l'exclusion des représentants et intermédiaires, et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-02 du 11 février 1978 portant relative au monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les prix devront être fermes et non révisables jusqu'au **31 décembre 1983.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **90 jours** suivant la date de clôture.

Les offres devront parvenir à l'adresse sus-indiquée au plus tard le ***mardi 3 mai* 1983** *(date limite). L'enveloppe portera la mention :*

« A ne pas ouvrir
– Appel d'offres – COM/PEC/EL/03.EX
– Caoutchoucs synthétiques et noirs de carbone. »

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

WILAYA DE JIJEL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

BUREAUX DES MARCHÉS PUBLICS

Avis d'appel d'offres national & international

Opération n° S.5.731.1.140.00.02

ÉQUIPEMENT D'UN HOPITAL 240 LITS D'EL-MILIA

Un avis d'appel d'offres national et international est lancé en vue de l'acquisition des équipements relatifs aux lots buanderie, chauffage et plomberie sanitaire et climatisation destinés à l'hôpital 240 lits d'El-Milia.

Les cahiers de charges peuvent être retirés auprès du bureau d'études et d'architecture de *Béjaia* (B.E.A.B.), Cité *Rabéa, BT D BP* 161 Béjaia.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78.02 du 11 février 1978, portant monopole de *l'État sur le commerce extérieur, le* présent appel d'offres s'adresse aux seuls fabricants et producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants et autre intermédiaires.

Les offres devront être accompagnées des pièces réglementaires exigées et adressées à la Wilaya de Jijel secrétariat général - Bureau des marchés publics.

L'enveloppe extérieure obligatoirement anonyme devra porter la mention « Avis d'appel d'offres - hôpital 240 lits d'El-Wilia ». Ne pas ouvrir.

La date limite de *réception des offres est fixée* à 45 jours à *compter* de la parution du présent avis.

Les fournisseurs resteront engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours à partir de la date limite de dépôt.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH DIVISION COMMERCIALISATION
DIRECTION PETROCHIMIE – DEPARTEMENT CHIMIE

Avis d'appel d'offres international ouvert

« EX 001/83 P.C.I. » (Tranche deuxième semestre 1983)

La Sonatrach Direction Pétrochimie invite les sociétés ayant soumissionné au cours du premier semestre 1983 pour la fourniture de :

- **Produits chimiques industriels**

à soumissionner au titre du deuxième semestre 1983.

Les quantités sont celles exprimées pour cette dernière période dans le cahier des charges en leur possession.

Les sociétés n'ayant pas soumissionné et désirant participer au présent appel d'offres au titre du deuxième semestre 1983 peuvent retirer le cahier des charges ou demander son envoi à l'adresse suivante :

SONATRACH - Direction pétrochimie - Département chimie
Route des Dunes – Cheraga – Alger/Algérie
Telex : 53 079 DZ – 53 412 DZ

Il est rappelé que cet appel d'offres ne s'adresse qu'aux seuls fabricants et producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-02 du 11 février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les prix proposés devront être fermes et non révisables jusqu'au **31 décembre 1983** obligatoirement. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **90 jours** suivant la date de clôture.

Les offres devront parvenir en nos bureaux sous double enveloppe cachetée au plus tard **mardi 3 mai 1983** à l'adresse sus-indiquée.

L'enveloppe extérieure devra être anonyme et ne comportera que les mentions :

Appel d'offres international ouvert
Produits chimiques industriels
(EX 001/83 « P.C.I. » tranche deuxième semestre 1983)
A ne pas ouvrir

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE DES TRAVAUX AUX PUITS

Avis de prorogation de délai

L'entreprise nationale des travaux aux Puits, 2, rue du Capitaine-Azzoug, Côte-Rouge, Hussein-Dey, Alger (Algérie), informe les *sociétés concernées que l'appel d'offres international n° 0323.1K/MF* pour la fourniture de :

Pièces de rechange pour agitateurs lightnin models 324 THRU 339 ;

Pièces de rechange pour agitateurs lightnin models 82 THRU 86 (Gea Drive) ;

Pièces de rechange pour agitateurs lightnin models 81 Q THRU 89 Q ;

Dont la date de clôture initialement prévue au 2 avril 1983 est prorogée au 30 avril 1983.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

Avis d'appel d'offres national & international

N° 9039.03/OD

L'Entreprise nationale des travaux aux puits lance un avis d'appel d'offres national et international pour la fourniture de :

- Lot n° 1 – Matériel de cuisine.
- Lot n° 2 – Matériel de boulangerie.
- Lot n° 3 – Matériel de blanchisserie.
- Lot n° 4 – Matériel de chauffage.
- Lot n° 5 – Cumulus et chauffe-bain.
- *Lot n° 6 – Matériel de froid.*
- Lot n° 7 – CONTAINERS FRIGORIFIQUES.

Cet appel d'offres s'adresse aux seules entreprises de production à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires, et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78.02 du 11 février 1978, portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : Entreprise nationale des travaux aux puits, 2, rue du Capitaine-Azzoug, Côte-Rouge, Hussein-Dey, Alger, Algérie - Département approvisionnements et transports, à partir de la date de parution du présent avis.

Les soumissions, établies en cinq (05) exemplaires, devront parvenir sous double pli cacheté et recommandé au secrétariat du D.A.T. à l'adresse sus-indiquée.

L'enveloppe extérieure, strictement anonyme, sans en-tête, portera la mention « Appel d'offres national et international » n° 9039.03/OD, lot n° ... - Confidentiel - A ne pas ouvrir.

Les soumissions devront parvenir au plus tard le samedi 14 mai 1983, à 12 heures, délai de rigueur.

Le délai d'option sera de 180 jours à la date de clôture de cet appel d'offres.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH DIVISION COMMERCIALISATION
DIRECTION PETROCHIMIE – DEPARTEMENT PLASTIQUES

Avis d'appel d'offres international ouvert

« EX 001/83 PMP » (Tranche deuxième semestre 1983)

La Sonatrach Direction Pétrochimie invite les sociétés ayant soumissionné au cours du premier semestre 1983 pour la fourniture de :

- **Matières premières plastiques.**
  (Grands polymères et produits spéciaux)
- **Plastifiants.**
  Isocyanates.

A soumissionner au titre du deuxième semestre 1983.

Les quantités sont celles exprimées pour cette dernière période dans le cahier des charges en leur possession.

Les sociétés n'ayant pas soumissionné et désirant participer au présent appel d'offres au titre du deuxième semestre 1983 peuvent retirer le cahier des charges ou demander son envoi à l'adresse suivante :

SONATRACH - Direction pétrochimie - Département plastiques
Route des Dunes – Cheraga – Alger/Algérie
Telex : 53 079 – 53 412 DZ

Il est rappelé que cet appel d'offres ne s'adresse qu'aux seuls fabricants et producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-02 du 11 février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les prix proposés devront être fermes et non révisables jusqu'au **31 décembre 1983** obligatoirement.

Les soumissionnaires *resteront engagés par leurs offres pendant une* durée de **90 jours** suivant la date de clôture.

Les offres devront parvenir en nos bureaux sous double enveloppe *cachetée au plus tard* **mardi 3 mai 1983** *à l'adresse sus-indiquée.*

L'enveloppe extérieure devra être anonyme et ne comportera que les mentions :

Appel d'offres international ouvert
Matières premières plastiques. ***A ne pas ouvrir***

REMARQUES : Les produits suivants inclus dans le cahier des charges *P.E.D.H. – P.S. – D.O.P., feront l'objet d'un Appel d'offres séparé.*

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH DIVISION COMMERCIALISATION
DIVISION PETROCHIMIE – DEPARTEMENT PLASTIQUES

Avis d'appel d'offres international ouvert

« EX 003/83 PMP »

Un avis d'appel d'offres international ouvert est lancé pour la fourniture des produits suivants :

A) Matières premières plastiques.
– Polyéthylène haute densité (P.E.H.D.)
– Polystyrène (P.S.)
B) Plastifiants pour P.V.C.
– Dioctyl phtalate (D.O.P.)

Période de livraison :
Juin 1983 à juin 1985 (Contrat pluri-annuel).

Les soumissionnaires intéressés par cet Appel d'offres peuvent retirer ou demander l'envoi du Cahier des charges à l'adresse suivante :

SONATRACH - *Direction pétrochimie - Département plastiques*
Route des Dunes – Cheraga – Alger/Algérie
Telex : 53 079 DZ – 53 412 DZ

Le présent Appel d'offres s'adresse aux seuls fabricants et producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-02 du *11 février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.*

Les soumissionnaires devront se conformer aux clauses contenues dans le Cahier des charges relatif à l'envoi des documents exigés par la *réglementation en vigueur.*

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe extérieure devra être anonyme et portera de façon apparente uniquement la mention suivante :

« Appel d'offres international ouvert – 1983/1985 »
(EX 003/83 P.M.P. – P.E.H.D./P.S./D.O.P.)
A ne pas ouvrir

La date limite de réception des offres en nos bureaux est fixée au **11 mai 1983.**

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE DES TRAVAUX AUX PUITS

Avis d'appel d'offres national et international

N° 9047.03/OD

L'entreprise nationale des travaux aux puits lance un avis d'appel d'offres national et international pour la fourniture de :

- Atelier complet d'impression.

Cet appel d'offres s'adresse aux seules entreprises de production, à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78.02 du 11 février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : Entreprise nationale des travaux aux puits, 2, rue du Capitaine-Azzoug, Côte-Rouge, Hussein-Dey, Alger, Algérie - Département Approvisionnements et Transports, à partir de la date de parution du présent avis.

Les soumissions, établies en cinq (05) exemplaires, devront parvenir sous double pli cacheté et recommandé au secrétariat du D.A.T. à l'adresse sus-indiquée.

L'enveloppe extérieure strictement anonyme, sans en-tête, portera la mention « Appel d'offres national et international », n° 9047.03.OD - Confidentiel. A ne pas ouvrir.

Les soumissions devront parvenir au plus tard le samedi 14 mai 1983, à 12 heures, délai de rigueur.

Le délai d'option sera de 180 jours à la date de clôture de cet appel d'offres.

هكذا من الأصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



LA BANQUE NATIONALE DE PARIS EN ÉGYPTE

M. René THOMAS, président de la Banque Nationale de Paris, accompagné d'une délégation de la Direction générale, a inauguré le 31 mars, conjointement avec M. Mahamoud LABAN, président de la Banque du Caire, le nouvel immeuble du siège social de la Banque du Caire et de Paris S.A.E., filiale de la Banque Nationale de Paris et de la banque du Caire.

Créée en 1977, la Banque du Caire et de Paris, dont la Banque Nationale de Paris détient 49 % du capital, est une banque commerciale habilitée à traiter toutes les opérations de banque et de crédit en livres égyptiennes et autres monnaies. Outre son siège-social au Caire, 3, rue de l'Amérique-Latine – Garden City, elle dispose d'une succursale à Alexandrie, 11, rue Docteur-Ibrahim-Abdel-Sayed – Bab Charki, et va prochainement ouvrir une nouvelle agence dans le district d'Héliopolis de la capitale égyptienne. L'implantation de la Banque Nationale de Paris en Egypte compte également une délégation régionale créée au Caire en 1975, 4, rue de l'Amérique-Latine – Garden City, dont la direction est assurée par M. Jean Bruneton.

Lors de son voyage, le président René Thomas a eu des entretiens avec M. Maher Abaza, ministre de l'électricité et de l'énergie, M. Waguih Shindy, ministre de l'investissement et de la coopération internationale, et M. Amin Shalaby, gouverneur de la Banque centrale d'Egypte. Il a également rencontré de nombreuses personnalités égyptiennes du monde des affaires ainsi que les représentants de sociétés françaises présentes en Egypte.



GROUPE BIC MULTINATIONAL

La comparaison des résultats des années 1982 et 1981 est à apprécier en tenant compte des observations suivantes :

– Les résultats de la branche BIC ont été grevés par les pertes subies par l'activité de la filiale BIC-MARINE produisant des planches à voile sous les marques BIC, DUFOUR et WINDGLIDER.

Les bénéfices nets des Branches DIM et GUY LAROCHE sont en progression respectivement de 37 % et 36 %.

La branche CONTE a dégagé un faible bénéfice alors qu'elle était déficitaire l'année précédente.

Résultats du Groupe BIC MULTINATIONAL	1982 (en millions de francs)	1981	Variations 1982/1981
Ventes hors taxes	4 542	4 061	+ 12 %
Marge brute d'autofinancement après impôt	470	405	+ 16 %
Bénéfice d'exploitation avant impôt	455	371	+ 23 %
Impôt sur les bénéfices	182	177	+ 3 %
Bénéfice net du Groupe	212	213	–
Bénéfice net Part de BIC	171	175	– 2 %
Bénéfice net par action en francs (*nombre d'actions : 3 456 000*)	49,50	50,68	– 2 %

DIVIDENDES DE LA SOCIÉTÉ BIC

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 1983 de fixer au plafond autorisé le dividende versé en 1983, soit 12,20 F par action et 18,30 F avoir fiscal compris.

DISTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour le 30 mai 1983 afin de donner pouvoir au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de 345 600 000 F à 691 200 000 F par incorporation de réserves. Il sera attribué gratuitement avant le 31 décembre 1983 une action nouvelle pour une action ancienne. Ces actions nouvelles, gratuites, porteront jouissance à compter du 1er janvier 1983.



M. François HECKER quitte la B.N.P.

Faisant valoir ses droits à la retraite, M. François HECKER a quitté la BANQUE NATIONALE DE PARIS le 31 mars.

Entré à la B.N.C.I. en 1945, après six années de guerre, M. HECKER a été rapidement détaché à la B.N.C.I. (Afrique) en tant que Secrétaire Général.

Rappelé en France à la Direction du CONTROLE GÉNÉRAL de la Banque, il se voyait confier les problèmes de prospective et de recherche opérationnelle. Son président lui demandait ensuite, en 1968, de prendre la Direction du RÉSEAU INTERNATIONAL, où, s'appuyant sur une conjoncture mondiale favorable, mais aussi avec une perception vive des problèmes mondiaux et une bonne connaissance de l'environnement bancaire international, M. HECKER développait très largement ce secteur. Par la suite, il fut chargé de l'ensemble de la DIVISION INTERNATIONALE de la B.N.P., poste qu'il occupa pendant dix ans.

M. HECKER est Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur et aujourd'hui Directeur Général Honoraire de la B.N.P.

BOURDAIS CONSULTANTS

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe des sociétés BOURDAIS a été de 61 millions de francs au cours des douze mois écoulés, soit une progression de plus de 21 % en un an.

C'est pour répondre à la complexité croissante des problèmes immobiliers que les dirigeants du groupe BOURDAIS viennent de créer une nouvelle structure : BOURDAIS CONSULTANTS ASSOCIÉS, société civile réunissant douze associés, tous hautement qualifiés dans le domaine de l'immobilier, et tout particulièrement dans l'immobilier d'entreprise (ils totalisent cent quarante-sept années d'expérience). Ces consultants, dégagés des contraintes habituelles de la transaction, se donnent pour tâche de traiter les problèmes immobiliers qui ne se résolvent pas seulement en termes de transaction, mais nécessitent l'élaboration d'une stratégie immobilière (politique d'arbitrage de patrimoine privé ou d'entreprises, recherche de financements, valorisation de patrimoine, audit immobilier...). Leur rémunération serait donc calculée au temps passé.

SIMNOR – LILLE

Le conseil d'administration, réuni le 28 mars 1983, sous la présidence de M. Hervé Derely, a arrêté les comptes de l'exercice 1982.

Les loyers de l'exercice ont atteint 36.651.511 francs contre 33.884.449 francs en 1981, soit une augmentation de 8,17 %.

Il convient d'y ajouter les indemnités dues par l'Etat au titre des conventions, ainsi que les produits financiers.

Le résultat d'exploitation augmente de 10,11 % par rapport à l'exercice précédent, soit 21.804.229 francs contre 19.801.623 francs en 1981.

Une distribution d'un dividende de 12,50 francs par action (11,50 francs en 1981) sera proposée à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 17 juin prochain.

ÉCONOMATS DU CENTRE

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1982 (1er janvier-31 décembre) s'est élevé à 3 263 100 241 F toutes taxes comprises, en augmentation de 9,62 % par rapport à l'exercice précédent (1-1-81/31-12-81). Le bénéfice net est de 16 716 528 F.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 avril 1983, a fixé l'assemblée générale ordinaire au samedi 4 juin 1983 à 10 heures. Il proposera à celle-ci un dividende net par action de 30 F (45 F avec l'impôt déjà payé au Trésor).

Les immobilisations nettes de l'exercice 1982 se montent à 36 569 970 F. A cette somme s'ajoutent les opérations réalisées en crédit-bail.

CONSOMMATION

LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Une obligation sans restriction

Le projet de loi sur la sécurité des produits, dont l'Assemblée nationale commence l'examen ce jeudi 14 avril, se présente comme un texte de rationalisation, d'harmonisation et de généralisation des textes existants (loi de 1905 et loi de 1978). Il s'agit, tout d'abord, de faire de la sécurité des produits une obligation sans restriction pour le responsable de leur mise sur le marché, de donner aux pouvoirs publics une panoplie plus large et plus souple de moyens d'intervention et de répression, de créer une « commission de la sécurité des consommateurs », et enfin d'étendre les dispositions législatives aux produits d'importation.

Ce texte, né des travaux de la commission de refonte du droit de la consommation, risque de soulever des protestations. Les professionnels, industriels ou importateurs jugent que l'obligation de sécurité va à ce point de soi qu'ils estiment tout à fait inutile de la fonder en droit ; encore accepteront-ils ce principe. Il sera plus difficile de leur faire admettre que cette obligation de sécurité est maintenue « *dans des conditions anormales* (d'utilisation) *qui auraient dû être prévues par le professionnel* ». Si le ministère est prêt à accepter une formulation plus élégante (comme « *mauvaise utilisation prévisible* »), Mme Lalumière, secrétaire d'Etat à la consommation, restera ferme sur le fond : par exemple, lorsqu'un fabricant conditionne un shampooing dans un flacon qui est une bouteille de jus de fruit, il incite enfants et adultes à boire un produit qui n'a rien d'alimentaire.

La composition de la commission fera sans doute aussi l'objet de discussions serrées : doit-elle ne comporter que des sages, nommés ès qualité, ou aussi des représentants des organisations professionnelles et de consommateurs ? Le débat reste ouvert, et il semble que le gouvernement tienne avant tout à la création d'un organisme de peu de membres (douze à seize) qui donne toute garantie d'indépendance, en même temps que de secret, pour les fabricants.

Au-delà de ces inévitables batailles d'amendement, ce qui importe, c'est de tenter de prévenir au mieux ces accidents domestiques qui transforment un geste simple et quotidien en un cauchemar injustifiable.

J. D.

AGRICULTURE

M. Michel Rocard souligne l'« isolement » de la France dans les négociations européennes

M. Michel Rocard devait clore, jeudi 14 avril, le trente-sixième congrès de la F.N.S.E.A. Malgré les questions en cours (prix agricoles européens et montants compensatoires, menace américaine, organisation des marchés et offices fonciers, notamment), la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles attend le nouveau ministre de l'agriculture avec bienveillance. M. Guillaume n'a-t-il pas opposé le « réalisme » de M. Rocard au « dogmatisme » de Mme Cresson ? Répondant à une question orale à l'Assemblée nationale, M. Rocard s'est par ailleurs engagé, le 13 avril, à préserver le revenu agricole en 1983.

M. Rocard a précisé le mercredi 13 avril à l'Assemblée nationale sa position avant les négociations de Bruxelles sur la fixation des prix agricoles. Répondant, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité, à MM. Jeng (U.D.F., Orne), Goasduff (R.P.R., Finistère) et Chouat (P.S., Côtes-du-Nord), M. Rocard a rappelé que la décision de créer des montants compensatoires, qui désavantagent l'agriculture française, avait été prise en 1969. Et, s'adressant à l'opposition, il a déclaré : « *Je serai aussi acharné que vous pouvez l'être à nous débarrasser de votre héritage.* » Puis il a affirmé : « *Il est plus facile d'aller vers la suppression des montants compensatoires monétaires avec une inflation ramenée en dessous de 10 % – et, espérons-le, voisine de 8 % en 1983 – qu'avec une inflation de 13 % ou 14 % que le gouvernement a trouvée en arrivant au pouvoir.* » S'il a confirmé que « *l'objectif c'est, évidemment, d'éliminer les montants compensatoires monétaires* », le ministre de l'agriculture a reconnu : « *Ce n'est pas facile.* » Il a ajouté qu'il ne fallait pas « *se bercer d'illusions* » sur une éventuelle modification de la parité du franc vert.

M. Rocard a aussi annoncé que « *l'engagement qui a été pris de préserver le revenu agricole sera tenu* », précisant : « *Nous nous engageons à faire en sorte que le système des prix administré pour 1983 garantisse aux agriculteurs français le maintien de leurs revenus, d'autant plus que, si pour eux l'année dernière a été bonne, le retard pris par eux par rapport aux salariés des villes était de 15 % à 20 % en 1976.* » Mais il a aussi précisé que les négociations de Bruxelles seraient « *difficiles* », tant les montants compensatoires ont favorisé les exportateurs allemands, danois et néerlandais : « *Je les aborde avec la ferme détermination d'obtenir un démantèlement maximum des montants compensatoires positifs allemands, ce que notre isolement ne rend pas facile* », a-t-il souligné.

● **Les attributions de M. René Souchon**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, couvrent la politique forestière, les industries de première transformation du bois d'œuvre, mais également la politique d'aménagement rural et de la montagne. M. Jean Peignaud a été nommé directeur du cabinet de M. Souchon.

● **UNEDIC : la C.G.T. demande une revalorisation des allocations.** – La C.G.T. proposera une augmentation de 6 % des allocations fixes de chômage et de 4,5 % des salaires de référence pour le calcul des allocations lors de la réunion du conseil d'administration de l'UNEDIC, le 25 avril. Mais, ajoute la C.G.T. dans un communiqué, « *le risque est grand de voir la délégation patronale refuser ces propositions* ». Aussi, en appelant les « *organisations de la C.G.T. et les comités de chômeurs* » à se mobiliser, la C.G.T. précise que le pouvoir d'achat des chômeurs et des préretraités « *doit être au moins maintenu et même amélioré pour les plus basses allocations* ».

AFFAIRES

Le groupe Midland va réorganiser ses activités bancaires en France

La banque britannique Midland Bank (P.L.C.), l'une des quatre grandes « *clearing banks* » londoniennes (banque de dépôts), va procéder à une réorganisation de ses activités en France – dont le détail exact sera connu jeudi 14 avril, – et qui devrait déboucher sur la constitution d'un des tout premiers groupes bancaires privés français.

Son pivot sera la B.C.T. Midland, banque spécialisée dans l'immobilier, dont le contrôle avait été racheté en avril 1979 par la Midland Bank au groupe Immobilière Construction de Paris (I.C.P.) pour la somme de 30 millions de francs. Dirigée par M. Claude Alphandéry, la Banque de la construction et des travaux publics (B.C.T.) avait connu une expansion rapide avant d'éprouver de vives difficultés en 1974, dont elle ne s'était jamais complètement remise. En la reprenant, la Midland Bank y avait « fait le ménage » en apurant le bilan et en reconstituant le capital. Après retour à une rentabilité satisfaisante, la B.C.T. Midland va devenir Midland Bank tout court et recevoir sous forme d'apports :

● 100 % de la Midland Bank France S.A., banque d'affaires du même groupe, qui avait été constituée en 1978 et qui aura pour nouvelle dénomination Compagnie financière Midland ;

● 34,50 % de la Banque internationale de placement S.A. (BIP), dont le reste du capital est réparti entre la Société générale (46 %) et la Compagnie financière et de crédit de Lausanne (19,50 %).

Cette restructuration, qui devrait être entérinée le 1er juin, devrait permettre à la nouvelle entité, Midland Bank S.A., désormais banque de dépôts multispécialisée, d'offrir à sa clientèle une gamme complète de services destinés aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers dans le domaine immobilier, un rôle dévolu jusqu'à présent à la B.C.T. Midland Bank (dont le redressement financier est achevé) : dans le secteur monétaire et financier (du ressort de Midland Bank France S.A.), l'activité de gestion de patrimoine reste confiée à la société Midland Finance, opérationnelle depuis de début de l'année.

Outre cette augmentation du capital de B.C.T. Midland Bank par apports en nature, le directoire se réserve la possibilité, ainsi qu'il l'a fait connaître au *Bulletin des annonces légales obligatoires* (BALO) du 31 mars, de procéder à certaines opérations financières et, notamment, à une émission d'obligations convertibles en actions à hauteur de 200 millions de francs.

S. M.

LE LECTEUR DE DISQUES A LASER CONNAIT UN SUCCÈS EXCEPTIONNEL

Malgré son prix élevé (entre 6 500 F et 8 000 F), le lecteur de disques à laser connaît un franc succès. Trois mille exemplaires, dont la moitié fabriqués par Philips et l'autre par Sony, ont déjà été vendus en France depuis le lancement fin février de cet appareil révolutionnaire destiné à se substituer dans les dix prochaines années aux platines classiques (*le Monde* daté 20-21 février). Les producteurs assurent que les objectifs de vente sont largement dépassés, et les revendeurs que leur chiffre d'affaires aurait pu être dix fois supérieur. Mais ces derniers sont en rupture de stocks. La production ne suit pas. En désespoir de cause, des listes d'attente ont été établies.

La demande est à ce point pressante que la clientèle s'arrache les disques avant même d'avoir pu se procurer un reproducteur. Plus de 50 000 exemplaires ont trouvé preneurs. Mais là encore la pénurie s'installe, faute également de moyens de fabrication. Une seule unité de pressage, celle de Polygram (Philips) aux Pays-Bas, fonctionne à ce jour en Europe. Les autres marchés européens (Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Italie), où règne la même euphorie, sont également confrontés à de graves difficultés d'approvisionnement. Mais le lancement de cet appareil en juin, aux États-Unis, risque d'aggraver la pénurie. La capacité de ventes mondiales pour 1983 est évaluée à 600 000 pièces pour les platines, dont 45 000 pour la France, et à 10 millions pour les disques.

COMMUNICATION

La nouvelle politique de Télédiffusion de France

● Accélérer la mise en place des nouvelles techniques
● Aider les chaînes de télévision à produire des programmes

M. François Schoeller, nommé le 5 janvier dernier à la présidence de Télédiffusion de France (T.D.F.), donnera sa première conférence de presse le 26 avril. Il y évoquera le lancement en France de la télévision codée (quatrième chaîne, magazines ANTIOPE). Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le président de T.D.F. précise dès maintenant les grandes orientations de sa nouvelle politique.

C'est sûr, Télédiffusion de France a changé de visage et de style. Hier, c'était le défenseur intransigeant du monopole, le brouilleur des radios libres. Aujourd'hui, un établissement à vocation industrielle et commerciale, qui raisonne en terme de services et plaide pour la transparence de ses missions. Hier, sous la présidence de M. Maurice Rémy, l'établissement public semblait, à contre-courant, défendre ses propres stratégies et résister à la libéralisation de la communication. Aujourd'hui, le nouveau président, M. François Schoeller, homme des P.T.T. et socialiste de longue date, entend servir la politique audiovisuelle des pouvoirs publics.

La loi sur la communication audiovisuelle a placé T.D.F. au centre du déploiement des nouvelles technologies (télétexte, câble, satellite). Le gardien du réseau est devenu le promoteur des réseaux. Il fixe les normes des matériels et des services, contrôle leur diffusion. Plus récemment, le rattachement au ministère de la recherche et de l'industrie de sa principale autorité de tutelle (le ministère des P.T.T.), lié à la perte d'influence de l'autre tutelle (le secrétariat d'État aux techniques de la communication), rapproche T.D.F. des grands projets de la filière industrielle.

A tel point qu'on peut se demander si T.D.F. n'est pas devenu le bras séculier du gouvernement dans l'industrie audiovisuelle. Pour M. François Schoeller, *« la mise en place des nouveaux services pousse T.D.F. à sortir du strict domaine de la diffusion pour s'intéresser à celui de la réception. On y rencontre des problèmes de choix industriels, mais aussi de choix financiers et sociaux. Il ne faut pas oublier que l'avenir des nouveaux réseaux repose sur la consommation des téléspectateurs. Si ceux-ci acceptent de dépenser un peu plus d'argent, ils seront d'autant plus sensibles aux prix des nouveaux services et à leur qualité. Dans cette situation, le rôle de T.D.F. est de proposer des choix qui tiennent compte de la dynamique industrielle, mais qui minimisent aussi le coût de l'équipement pour les ménages »*.

Ces nouveaux équipements, c'est, tout d'abord, ceux de la péri-télévision, tous ces appareils qui s'ajoutent au récepteur de télévision, et lui ouvrent de nouvelles possibilités : le décodeur de la quatrième chaîne, par exemple – qui permettra d'accéder aux émissions payantes, – mais aussi celui destiné au sous-titrage pour les sourds et malentendants. Antenne 2, qui diffuse cette année trois heures d'émissions sous-titrées par semaine, en programmera quinze l'an prochain. Il y a aussi les décodeurs ANTIOPE qui donnent accès aux magazines télétexte professionnels. Diffusés en clair à titre expérimental, ils seront codés et exploités dès l'année prochaine. Sans attendre la parution des décrets d'application de la loi, T.D.F. a reçu l'autorisation d'instruire les dossiers et d'occuper sur les trois chaînes les créneaux horaires libres.

« Un an pour définir de nouvelles normes »

Dans tout ce domaine du « cryptage », les échéances sont à court terme. « *Les industriels*, explique M. François Schoeller, *sont restés très réticents tant que ces services étaient encore à l'étude ou en phase d'expérimentation. Mais le temps de l'expérimentation a assez duré. Il faut passer maintenant au lancement des séries de fabrication : 500 000 à 1 000 000 de décodeurs quatrième chaîne dès 1984 ; 30 000 décodeurs pour les sourds et malentendants en 1984 et 100 000 l'année suivante. Pour ANTIOPE, le marché est plus restreint, mais on peut compter sur un public professionnel de cinquante mille à cent mille personnes.* »

Au-delà du marché français, il y a tout l'enjeu de l'exportation. La concurrence est rude : les Britanniques, avec leur système de télétexte Prestel, ont pris une solide avance, mais les perspectives françaises sont encore larges à condition de faire vite. *« La Belgique s'intéresse à ANTIOPE, les Allemands à ses composants. Nous avons signé un accord sur le télétexte avec la chaîne américaine N.B.C. et nous en négocions un autre avec C.B.S. »*

Mais il ne suffit pas d'assurer la production industrielle. Quand on vend des appareils au grand public, il faut penser aussi aux réseaux de distribution et à la maintenance. *« Nous étudions la commercialisation des décodeurs pour les sourds et les malentendants avec plusieurs chaînes de grands magasins. Nous négocions avec la profession des radioélectriciens des tarifs forfaitaires pour la pose des décodeurs, les modifications d'antennes pour la quatrième chaîne, la maintenance de tous ces nouveaux appareils. A l'horizon 1990, tous ces périphériques seront intégrés dans le téléviseur, ce qui permettra d'en baisser les prix. Nous nous donnons un an pour définir avec les industriels de nouvelles normes. »*

Pour fixer ces normes, il faut trancher entre les différentes hypothèses techniques, et, là aussi, la lutte est rude. La quatrième chaîne n'est-elle pas bloquée depuis plusieurs mois par des discussions sans fin sur la définition du décodeur ? *« Les problèmes sont plus financiers que techniques. Un décodeur sophistiqué est plus sûr mais plus coûteux. Nous pensons avoir trouvé des solutions qui concilient l'efficacité et l'économie. La gestion des abonnements pose des problèmes plus complexes. Les uns plaident pour un système adressable, une sorte de compteur qui facture automatiquement l'abonné. Une solution légère, centralisée, mais peu fiable : aux États-Unis, ce type de système est piraté à 40 %. Le décodeur à carte à mémoire est plus fiable, mais sa mise en place est coûteuse. Il n'a d'intérêt que s'il sert aussi à la télématique et au télépaiement bancaire. La quatrième chaîne ne doit pas être la seule à en supporter le coût. De toute façon, les décisions à ce sujet ne tarderont plus. »*

Derrière chaque décision, il y a un marché industriel. M. François Schœller a confiance dans le dynamisme des entreprises françaises. Même s'il faut les stimuler, ajoute-t-il en souriant, *« avec un peu de concurrence internationale »*. Mais la priorité reste à la collaboration. Témoin cette démarche du président de T.D.F. auprès de Thomson pour que le géant nationalisé fabrique enfin des émetteurs compatibles avec les possibilités budgétaires des radios locales privées. *« Ce marché est aujourd'hui aux mains des firmes allemandes et italiennes. Mais beaucoup de ces émetteurs ne sont pas aux normes et gênent leurs voisins. Quand nous appliquerons les cahiers des charges techniques des radios locales, il faudra bien les remplacer. Attention, nous ne voulons étrangler personne ! Je suis même prêt à racheter le matériel à remplacer. »* Quelques années après la guerre des ondes, on croit rêver !

Le coût du câblage

Dans le domaine du câble, les choses aussi ont bien changé. Il y a quelques mois, T.D.F. s'opposait ouvertement aux choix industriels du gouvernement sur la fibre optique. Aujourd'hui, l'établissement public accroche son wagon au train des P.T.T. T.D.F. s'occupera des têtes de réseau, de la réception des trois chaînes nationales et, éventuellement, acheminera des chaînes étrangères sur le câble. Elle pourra, d'autre part, s'associer aux sociétés d'exploitation commerciales (SLEC). *« Nous sommes en mesure de préciser le coût des prestations de T.D.F. Il faudra compter pour la tête de réseau environ 3,50 francs par mois et par prise installée. Et pour moins de 5 francs par mois et par prise, nous pouvons acheminer quelques chaînes étrangères francophones. Si vous ajoutez ces sommes au coût de 40 francs prévu par la D.G.T. pour le câblage, vous retrouvez le chiffre de 50 francs par prise et par mois annoncé récemment par le ministre des P.T.T. Quant à notre participation aux SLEC, elle aura surtout pour objet de garantir une bonne gestion. »*

Dernier secteur des nouvelles technologies : le satellite. Les projets de programmes sur le satellite T.D.F.-1 sont encore en discussion, mais la concurrence internationale est déjà vive sur le plan des normes techniques. Les Britanniques ont proposé à l'Union européenne de radiodiffusion une nouvelle norme de codage couleur qui aurait des répercussions importantes sur les équipements de réception (*le Monde Dimanche* du 3 avril). L'affaire n'est pas du goût de M. François Schoeller : *« Les négociations internationales sont en cours, mais il n'est pas question pour les Français comme pour les Allemands d'accepter une norme dont les brevets ne sont pas dans le domaine public. Accepter une nouvelle norme couleur du type de celle que proposent les Britanniques entraînerait un surcoût important dans l'équipement des ménages et retarderait certainement la mise en œuvre d'un satellite opérationnel. Si les négociations n'aboutissent pas, il y aura en Europe deux standards couleur différents : le PAL-SECAM, que tous les récepteurs modernes peuvent recevoir indifféremment, et le MAC britannique. C'est peut-être regrettable, mais, après tout, les zones de couverture des satellites sont assez différentes. »*

T.D.F. moins cher pour les chaînes

Les industriels français ont donc trouvé en M. François Schoeller un défenseur intransigeant ; mais, chose plus surprenante, T.D.F. compte aussi voler au secours des difficultés financières des sociétés de programmes. M. François Schoeller envisage en effet de réduire leur contribution au financement de T.D.F. ! Ce n'est pas une mince affaire : cette contribution représente près de 25 % du budget des chaînes, presque autant que celle qui alimente la Société française de production. *« Nous allons remplacer cette contribution forfaitaire par une facturation claire des services rendus. Cela permettra d'instituer un système de « bonus » et de pénalités en fonction de la qualité de la diffusion et de la couverture. Mais surtout de tenir compte des gains de productivité dus à la diminution de la masse salariale de T.D.F. De plus, nous pourrons faire bénéficier les chaînes d'abattement de colocataires quand elles partagent leurs réseaux avec d'autres services comme ANTIOPE. Nous pourrons conclure bientôt des accords contractuels prévoyant une baisse de quelques points par an. »*

Dans l'esprit du président de T.D.F., cette baisse des tarifs doit permettre aux chaînes de reconstituer leur potentiel de production : *« Le développement des programmes n'est pas notre domaine, mais c'est le véritable enjeu de toute la politique audiovisuelle du gouvernement et la finalité réelle de notre action. »* Une finalité que M. Schoeller étend à l'exportation. Il constate que de nombreux pays étrangers souhaitent l'achat de services « clé en main », comprenant aussi bien les installations techniques que la formation du personnel et l'aide à la programmation. *« Ces demandes couplées d'ingénierie et de programmes français rejoignent notre souci de développement d'un marché national. Nous allons donc étudier avec l'Institut national de la communication audiovisuelle, la Sofirad et la future société de commercialisation des procédures communes d'intervention. »*

Le président de T.D.F., en plein accord avec la politique gouvernementale de relance de l'audiovisuel, tend donc une main à l'industrie et une autres aux programmes. Mais que pense le personnel de T.D.F. de ce changement soudain de politique ? Comment réagissent ces techniciens que l'on disait volontiers repliés sur eux-mêmes et quelque peu enclins au corporatisme ? *« Les mentalités ont beaucoup évolué*, affirme M. François Schoeller. *Les représentants du personnel souhaitent que T.D.F. aille de l'avant, tant au niveau des nouveaux services que sur les problèmes de facturation et de vente à l'étranger. Il existe ici un bon consensus pour aider l'audiovisuel public à sortir de ses retranchements. »*

JEAN-FRANÇOIS LACAN.



Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	484 F	779 F	1 185 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IX°

Commission paritaire : n° 57 437.
ISSN : 0026 - 9360.

MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK

Au plus haut de toujours

Un fort vent de hausse a soufflé mercredi sur Wall Street. Réamorcé en début de semaine, le mouvement de reprise s'est étendu et même accentué, si bien que, à la clôture, l'indice des industrielles, battant son précédent record, le 24 mars dernier à 1 145,90, s'établissait à 1 156,63 (+ 11,32 points), son plus haut niveau de toujours. Le bilan de la séance s'est révélé positif, et, sur 1 954 valeurs traitées, 1 035 ont monté, 553 seulement ont baissé, et 366 n'ont pas varié.

Cette vigoureuse avancée du marché s'est faite avec une activité accrue. Au total, 100,52 millions de titres ont changé de mains, contre 79,9 millions la veille.

Trois raisons ont poussé les investisseurs à reprendre position : la perspective d'une baisse des taux d'intérêt, évoquée devant le Congrès par M. Paul Volcker, président du Fed (cette nouvelle était parvenue trop tard la veille pour produire son plein effet) ; la reprise des ventes de voitures en début de mois avec la décision de General Motors de réembaucher seize mille personnes ; enfin, l'inévitable facteur technique avec les rachats précipités faits par les vendeurs à découvert.

« Les liquidités sont abondantes », affirmait un analyste réputé, et *« de bonnes chances existent de voir le marché poursuivre sa progression »*. Tout dépendra bien sûr de la capacité de l'économie américaine à se redresser.

VALEURS	Cours du 12 avril	Cours du 13 avril
Alcoa	32 1/2	32 1/4
A.T.T.	64 1/2	64 7/8
Boeing	41 7/8	41 7/8
Chase Manhattan Bank	58 1/2	59 1/8
Du Pont de Nemours	43	43 7/8
Eastman Kodak	80 5/8	81 1/2
Exxon	32 1/4	32 5/8
Ford	40 1/4	42 1/4
General Electric	107 5/8	108
General Foods	42	41 3/4
General Motors	58 1/2	61 1/2
Goodyear	29 3/8	30 1/8
I.B.M.	107	108 3/4
I.T.T.	37 5/8	37 1/2
Mobil Oil	29 7/8	29 1/4
Pfizer	80 1/2	79 7/8
Schlumberger	42 3/8	42 3/4
Texaco	33 1/2	33 7/8
U.A.L. Inc.	32 3/4	34
Union Carbide	60 1/8	61 1/2
U.S. Steel	23 1/8	22 3/4
Westinghouse	45 1/2	44 5/8
Xerox Corp.	41 3/8	41

PARIS, 13 avril

Léger repli

Beaucoup plus calme que la veille lorsque près de 340 millions de francs ont été négociés en actions françaises sur le marché à terme (contre 83 millions de titres étrangers) le marché parisien a observé mercredi un léger repli.

A l'approche de la clôture, l'indicateur instantané accusait en effet une baisse de 0,4 %, finalement un peu moins importante que ne le laissaient escompter les ordres de vente en carnet en fin de matinée.

Quelques titres ont même accompli la prouesse d'être «réservés à la hausse» en cours de séance sous l'effet d'un volume important d'achats. Ce fut notamment le cas de la SCOA après le discours musclé de son nouveau président, M. François Zannetti, lequel prévoit un retour à l'équilibre pour sa société, mais seulement à l'horizon 1983/1984, grâce à un important concours financier du groupe Paribas. La SCOA a gagné environ 12 %.

Viniprix, un titre très chahuté en ce moment, a subi le même sort pour s'adjuger finalement une hausse de 6,5 %, tandis que B.H.V., Navigation Mixte, Pompey, U.F.B. et Penarroya mettaient 3 % à 4 % à leur actif.

Bis, en revanche, a subi le poids des ventes. Après avoir été «réservée à la baisse», cette action a perdu 5 %, suivie à quelque distance par Uis, Euromarché et Creusot-Loire, cette dernière payant un tribut normal après l'annonce d'une perte supérieure à 400 millions de francs pour l'exercice 1982.

Sur un cours rond de 100 000 F, le lingot abandonne 1 150 F sur la veille, mais le napoléon s'adjuge 6 F, à 692 F. Dans la City, le métal a régressé à 428,75 dollars l'once au «fixing» contre 433,25 dollars mardi matin.

Le dollar-titre ne varie guère de ses précédents niveaux, à 8,86/89 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CREUSOT-LOIRE. – Le redressement opéré en 1981 n'a pas eu de suite. Les comptes ont de nouveau viré au rouge l'année dernière. La société annonce une perte de 465 millions de francs (contre un bénéfice de 41 millions). Le résultat consolidé n'est pas encore définitivement arrêté. Mais d'ores et déjà les dirigeants du groupe tablent sur un déficit (part du groupe) de 600 millions (contre un bénéfice de 27,9 millions). A la baisse d'activité dans certaines branches (Framatome) s'ajoutent, s'agissant de la société mère, de lourdes pertes subies par les filiales Imphy et Phoenix Steel (États-Unis), qui ont contraint à faire des provisions pour des dépréciations de titres ou des abandons de créances (410 millions de francs). En outre, le coût de la réduction des effectifs a encore pesé pour 55 millions environ et d'autres provisions pour couvrir des risques financiers ont dû être constituées. Au niveau du groupe, le chiffre d'affaires a diminué de 10 % à 17,1 milliards de francs. Ce recul provient de la contraction d'activité enregistrée dans le nucléaire et dans la métallurgie.

BIC. – Le groupe multinational annonce un bénéfice de 212 millions de francs pour 1982 (contre 213 millions), sa part s'établissant à 171 millions de francs (– 2 %). Ce résultat, indique le communiqué de la société, doit être apprécié en fonction des pertes subies par Bic-Marine, mais aussi des progrès réalisés par DIM (+ 37 %) et par Guy Laroche (+ 36 %). La branche Conte a rééquilibré ses comptes.

La société mère, pour sa part, a dégagé un bénéfice net de 73 millions de francs (– 9 %). Cette baisse des profits est imputable à l'abandon de créance (33 millions) consentie à Bic-Marine et à une provision pour caution de 8,5 millions accordée à Windglider. Le dividende global est fixé à 18,30 F contre 21 F.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	11 avril	12 avril
Valeurs françaises	120,9	122,5
Valeurs étrangères	120,4	122,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	12 avril	13 avril
Indice général	120,8	120,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 14 avril .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13 avril	14 avril
1 dollar (en yens)	237,95	238,29

BOURSE DE PARIS — Comptant — 13 AVRIL

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25 50	1 603
5 %	38 90	0 986
3 % amort. 45-54	71 50	2 104
4 1/4 % 1963	103 01	2 638
Emp. N. Eq. 6 % 67	115	5 211
Emp. 7 % 1973	8350	..
Emp. 8,80 % 77	105 90	7 860
9,80 % 78/93	88	7 410
8,80 % 78/86	87 30	2 966
10,80 % 79/94	89 80	6 569
13,25 % 80/90	99	11 435
13,80 % 80/87	100 15	6 805
13,80 % 81/99	100 35	3 365
16,75 % 81/87	108 30	9 912
16,20 % 82/90	108 60	4 039
16 % juin 82	107 45	13 545
E.D.F. 7,8 % 61	135 20	3 366
E.D.F. 14,5 % 80-92	99 50	11 441
Ch. France 3 %	147	..
CNB Bques janv. 82	98 61	4 387
CNB Paribas	98 65	4 387
CNB Suez	98 65	4 387
CNI janv. 82	98 63	4 387

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Interbail (obl. conv.)	185 70	....
Aciers Peugeot	47 20	49
A.G.F. (St Cent.)	335	335
A.G.P. Vie	3338	3338
Agr. Inc. Madag.	58	58
Air-Industrie	15 16	....
Alfred Herlicq	64	....
Allobroge	385	385
André Roudière	38 40	38 40
Applic. Hydraul.	243	247
Arbel	43 30	42 90
Artois	302	303
At. Ch. Loire	25 20	26
Aussedat-Rey	13 80	13 50
Bain C. Monaco	80	80
Banania	401	413
Banque Hypoth. Eur.	335	335
Blanzy-Ouest	324	325
B.N.P. Intercontin.	80 50	82
Bénédictine	1090	1080
Bon-Marché	70	69
Borie	310 50	323
Bras. Glac. Int.	413	417 50
Cambodge	160	160
C.A.M.E.	107	107 50
Campenon Bern.	169	170
Caout. Padang	200	200
Carbone-Lorraine	49	48
Carnaud S.A.	61 50	62
Caves Roquefort	608	615
C.E.G.Frig.	131 80	131
Centen. Blanzy	801	833
Centrest (Ny)	108	....
Cerabati	71	71
C.F.F. Ferrailles	115	116
C.F.S.	685	....
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	12	11 50 o
C.G.V.	93	92 50
Chambon (M.)	310	322
Chambourcy (M.)	1332	1385 d
Champex (Ny)	114	118 d
Chim. Gde Paroisse	55	52 80
C.I. Maritime	305 20	317 20
Ciments Vicat	217	....
Ciram (B)	132	132
Clause	290	301
Cl. MA (Fr.-Bail)	360	360
CMM-Mar Madag.	14 50	15
Cochery	58	55 70
Cofradel (Ly)	400	....
Cogifi	184	182
Comindus	302	314
Comiphos	158 30	163
Comp. Lyon-Alem.	155 10	158
Concorde (La)	252 50	252 50
C.M.P.	5 75	5 36
Conte S.A. (Li)	14 05	13 80 o
Crédit (C.F.B.)	232 50	225
Créd. Gén. Ind.	335	336
Crédit Univers.	401	401
Crédinal	108	107
C. Sabl. Seine	115	....
Darblay S.A.	101 50	105 50 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
De Dietrich	324	311 o
Degremont	137	118
Delalande S.A.	140	134 40
Delmas-Vieljeux	491	510
Dév. Rég. P.d.C (Li)	119 90	118 90
Didot-Bottin	270	272
Dist. Indochine	360	360
Drag. Trav. Pub.	208	206
Duc-Lamothe	293 40	301
Dunlop	4 90	4 70 o
Eaux Bass. Vichy	1000	1000
Eaux Vittel	685	....
Ecco	1900	1900
Economats Centre	516	519
Electro-Banque	210	215
Electro-Financ.	408	410
Elf-Antargaz	165 50	....
E.L.M. Leblanc	530	540
Entrepôts Paris	200	200 10
Epargne (B)	1245	....
Epargne de France	215	215
Epeda-BF	970	970
Escaut-Meuse	284	286 50
Eurocom	435	429
Europ. Accumul.	35	35
Eternit	214 20	222 70 d
Félix Potin	910	925
Ferm. Vichy (Ly)	105	98
Files-Fourmies	3 65	3 50
Finalens	78	78 10
FIPP	80	....
Frac	221	225
Focep (Chât. eau)	1515	....
Foncière (Cie)	151	151
Fonc. Agache-W.	70 50	70
Fonc. Lyonnaise	1275	1300
Foncina	130	130
Forges Gueugnon	13	13
Forges Strasbourg	129	131
Fougerolle	145	146
France I.A.R.D.	108 50	110
France (La)	489	....
Frankel	139	139 50
Fromageries Bel	430	436
From. P.-Renard	190 60	190 60
GAN	655	655
Gaumont	500	501
Gaz et Eaux	886	916
Genvrain	128	128 50
Gér. Arm. Hold.	33 50	....
Gerland (Ly)	560	570
Gévelot	69 40	63 65
Gr. Fin. Constr.	150 10	150
Gds Moul. Corbeil	102	103 60
Gds Moul. Paris	238	240
Groupe Victoire	316	316
G. Transp. Ind.	119	118 80
Huard-U.C.F.	41 30	42 50
Hutchinson	23 90	24 85 d
Hydro-Energie	73 90	73 90
Hydroc. St-Denis	58 60	58
Immindo S.A.	162	165
Imminvest	106 30	107 10
Immobail	231	236
Immobanque	384	....
Immob. Marseille	1260	1250
Immofice	300	300
Imp. G.-Lang	3 50	3 10 o
Industrielle Cie	845	840
Interbail (act.)	268 30	271
Jaeger	70	69 95
Kinta S.A.	610	610
Lafitte-Bail	220	220
Lambert Frères	36 40	37 85
Lampes	122 40	120
La Brosse-Dupont	60 40	61
Lebon Cie	413	402
Lille-Bonnières	285	287 50
Locabail Immob.	405	405
Loca-Expansion	145	145
Locafinancière	172	175
Locatel	316 20	324 80
Lordex (Ny)	107	111 d
Louvre	287	281
Luchaire S.A.	114 70	119 30
Magasins Uniprix	64 90	64 90
Magnant S.A.	48 70	49
Maritimes Part.	96	97
Marocaine Cie	26 90	28
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	310	310 50
M. H.	64	68 55
Mic	230	....
Mors	315	320
Nadella S.A.	....	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Naval Worms	108	109
Navig. (Nat. de)	55 50	54 70
Nicolas	320	322
Nodet-Gougis	86	70 75
OPB Paribas	98 80	100
Optorg	86 50	85
Origny-Desvroise	143	138
Palais Nouveauté	293	294
Paris-Orléans	105	....
Part. Fin. Gest. Im.	204 80	213 d
Pathé-Cinéma	150 10	153
Pathé-Marconi	88 50	85
Piles Wonder	85 20	88 60 d
Piper-Heidsieck	250	250
Porcher	179 50	183
Profils Tubes Est	7	....
Prouvost ex-Lain.R.	33 80	34
Providence S.A.	289	290
Publicis	720	750 d
Raff. Souf. R.	170 50	172 10
Ressorts Indust.	98	96 50
Ricqlès-Zan	116	....
Ripolin	46 10	....
Risle (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	75	72
Rochette-Cenpa	17	17
Rosario (Fin.)	97	97 10
Rougier et Fils	49	48 30
Rousselot S.A.	371	375
Sacer	56 50	....
SAFAA	77 20	80 30
Safic-Alcan	179 50	187
SAFT	137	139
Sainrapt et Brice	....	....
Saint-Raphaël	80	77 80
Salins du Midi	237	235 10
Santa-Fé	160	160
Satam	54 50	54 50
Savoisienne (M)	88	....
SCAC	191 50	195
Sellier-Leblanc	195	200
Senelle Maubeuge	147	148
S.E.P. (M)	80	80
Serv. Equip. Véh.	31	31
Sich	53	51 10
Sicotel	185	185
Sintra-Alcatel	562	567
Sinvim	119 30	116 20
Siph (Plant. Hévéas)	171	172
Sliminco	348	350
SMAC Aciéroid	163	164
Sofal financière	351 80	360
Soffo	170	170
Soficomi	325	318 20
S.O.F.I.P. (M)	90 50	90 50
Sofragi	832	845
Sogepal	223	225
Soudure Autog.	117	119 90
S.P.E.G.	87	89
Speichim	182	189
S.P.I.	152	150 20
Spie Batignolles	156	155
Sterni	241	259
Synthelabo	217	225 70
Taittinger	460	448
Testut-Aequitas	58 70	....
Thann et Mulh.	49 10	52 40
Tissmétal	28 80	30
Tour Eiffel	308	310
Trailor S.A.	200	200
Ufiner S.M.D.	105	105 20
Ugimo	150	151 50
Unibail	425	442
Unidel	85 10	85 10
U.A.P.	554	553
Union Brasseries	36	36
Union Habit.	195	197
Un. Imm. France	206 50	205
Un. Ind. Crédit	330	330
Unipol	....	....
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	45	45 10
Waterman S.A.	165	160
Brass. du Maroc	138	137
Brass. Ouest-Afr.	26	26 80

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	190	....
Akzo	190	180
Alcan Alum.	270 50	271
Algemeine Bank	1201	1218
Am. Petrofina	465	468
Arbed	190	....
Asturienne Mines	52	....
Banco Central	93	94

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bco Pop Espanol	81	81
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	39500	39500
Barlow Rand	95	....
Bell Canada	175	175 90
Blyvoor	141	....
Bowater	24 70	24 75
British Petroleum	49 50	50
Br. Lambert	300	....
Caland Holdings	100	96 40
Canadian-Pacific	313 80	314 80
Cockerill-Ougre	....	....
Cominco	335	324
Commerzbank	552	....
Courtaulds	12	....
Dart. and Kraft	665	670
De Beers (port.)	62 90	....
Dow Chemical	273	272
Dresdner Bank	619	612
Femmes d'Auj.	79	....
Finoutremer	200	....
Finsider	0 35	....
Foseco	19 30	19
Gén. Belgique	285	285 30
Gevaert	390	375
Glaxo	125	118
Goodyear	268	268
Grace and Co	350	368
Grand Metropolitan	48 60	49
Gulf Oil Canada	105	105
Hartebeest	705	720
Honeywell Inc.	820	820
Hoogovens	87	....
I. C. Industries	359	364
Int. Min. Chem	342	....
Johannesburg	970	1010
Kubota	11 40	11 50
Latonia	228	230 10
Mannesmann	634	....
Marks-Spencer	31 50	....
Midland Bank Ltd	48 15	45 50
Mineral-Ressourc.	97 20	99
Nat. Nederlanden	495	498
Noranda	182	164
Olivetti	15	15 10
Pakhoed Holding	178	176
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	695	710
Phoenix Assuranc.	36 30	39 d
Pirelli	9 60	....
Procter Gamble	546	540
Ricoh Cy Ltd	27 50	27 90
Rolinco	867	856
Robeco	893	902
Shell fr. (port.)	63 50	....
S.K.F. Aktiebolag	192	182
Sperry Rand	316 50	314 60
Steel Cy of Can.	174	....
Stilfontein	151	167
Sud. Allumettes	236	....
Tenneco	329	....
Thorn EMI	58	....
Thyssen c. 1 000	272	....
Toray indust. inc	14 10	14 10
Vieille Montagne	700	700
Wagons-Lits	350	355
West Rand	83 50	83

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	732	720
Far East Hotels	1 36	1 38
Merlin Immobilier	1600	1650
Métallurg. Minière	148	146 20
M.M.B	275 50	279
Novotel S.I.E.H.	1145	1135
Sarakreek N.V.	284	285
Sodexho	1925	1980
Sofibus	219	219
Rodamco	407	406

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	175 50	....
Cellulose du Pin	14	....
Coparex	325	318
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	61	....
Océanic	9 50	....
Petrofigaz	379	....
Pronuptia	135	135 20
Ratier Forest G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	619	617
Sabl. Morillon Corv.	120	120 d
S.K.F.(Applic. méc.)	80	....
S.P.R.	99	107
Total C.F.N.	69 30	....
Ufinex	220	226 10
Voyer S.A.	1 36	....

SICAV

13/4	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	173 27	165 41
Actions-Investiss.	229 60	219 19
Actions sélectives	254 52	242 98
Aedificandi	286 08	273 09
A.G.F. 5000	217 83	207 95
Agfimo	320 36	305 83
Altefi	202 21	193 04
A.L.T.O.	169 28	161 60
Amérique Gestion	463 76	442 73
Bourse-Investiss.	228 07	217 73
Capital Plus	1135 10	1135 10
C.I.P.	735 16	701 82
Convertimmo	249 29	237 98
Cortexa	839 37	801 31
Credinter	314 28	300 03
Croiss. Immobil.	291 58	278 36
Démeter	57899 89	57726 71 •
Drouot-France	228 36	218
Drouot-Investiss.	560 87	535 44
Drouot-Sécurité	174 50	166 59
Energie	209 51	200 01
Epercourt Sicav	5562 21	5534 54
Epargne Associations	21478 32	21435 45
Epargne-Croiss.	1169 43	1116 40
Epargne-Industr.	390 81	373 09
Epargne-Inter	548 57	523 69
Epargne-Oblig.	157 14	150 01
Epargne-Unie	750 13	716 11
Epargne-Valeur	285 38	272 44
Euroco	7335 06	7002 44
Euro-Croissance	314 27	300 02
Financière Privée	705 71	673 71
Foncier Investiss.	558 13	532 82
France-Garantie	249 34	244 45
France-Investiss.	350	334 13
Fr.-Obl. (nouv.)	356 20	340 05
Francic	208 61	199 15
Fructidor	211 86	202 25
Fructifrance	349 63	333 78
Fructivar	53737 87	53603 86
Gestion Mobilière	487 89	465 77
Gest. Rendement	432 53	412 92
Gest. Sél. France	302 42	288 71
Haussmann Oblig.	1132 21	1080 87
I.M.S.I.	299 95	286 35
Indo-Suez Valeurs	541 91	517 34
Ind. française	11280 82	11280 82
Interoblig.	9285 03	8863 99
Intersélect France	222 88	212 77
Intervaleurs Indust.	334 81	319 63
Invest. Obligataire	11175 84	11153 53
Invest. St-Honoré	569 77	543 93
Laffitte-crt-terme	106525 28	106525 28
Laffitte-Expansion	537 98	513 58
Laffitte-France	169 16	161 47
Laffitte-Oblig.	143 03	136 54
Laffitte-Rend.	192 70	183 96
Laffitte-Tokyo	651 47	621 93
Livret portefeuille	396 01	378 05
Mondial Investiss.	276 56	264 02
Monecic	57384 10	57384 10
Multi-Obligations	404 06	385 74
Natio.-Assoc.	20477 13	20436 26
Natio.-Epargne	12181 11	12060 50
Natio.-Inter.	820 11	782 92
Natio.-Placements	110618 85	110618 85
Natio.-Valeurs	416 45	397 57
Oblisem	142 68	136 21
Pacifique St-Honoré	336 04	320 80
Paribas Epargne	10652 46	10610 02
Paribas Gestion	457	436 28
Phenix Placements	210 26	209 21
Pierre Investiss.	362 45	346 01
Province Investiss.	230 94	220 47
Rendem. St-Honoré	11356 40	11299 90
Sécur. Mobilière	359 97	343 65
Sél. court terme	10697 18	10617 55 c
Sélec. Mobil. Div.	276 51	263 97
Sélection-Rendem.	167 50	159 90
Sélect. Val. Franç.	166 53	158 98
S.F.I. fr. et étr.	368 99	352 28
Sicavimmo	415 71	396 86
Sicav 5000	168 62	160 97
S.I. Est	767 63	732 82
Sivafrance	283 37	270 52
Sivam	257 70	246 01
Siverente	190 27	181 64
Sivinter	293 95	280 62
S.I.G.	661 02	630 32
S.N.I.	860 65	850 28 c
Sofinvest	362 51	346 07
Sogepargne	305 02	291 19
Sogevar	697 90	666 25
Sogenter	883 31	843 26
Soleil Investiss.	388 65	371 03
U.A.P. Investiss.	278 62	265 99
Unifrance	209 68	200 17
Unifoncier	594 03	567 09
Unigestion	534 32	510 09
Uni-Japon	794 27	758 25
Unirente	1676 65	1621 52
Univar	11863 22	11863 22
Valorem	334 47	319 30
Valrep	118648 39	118529 86
Worms Investiss.	629 21	600 68

• : prix précédent

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1885	4,5 % 1972	1940	1928	1922	1900
3140	C.N.E. 3 %	3229	3285	3285	3150
900	Agence Havas	595	581	581	581
470	Air Liquide	491	487	486	490
285	Als. Superm.	315 50	325	325	325
68	A.L.S.P.I.	68 10	68 50	68 50	68 45
183	Alsthom-Atl.	178	176 40	174 70	178 40
700	Amrep	703	713	713	727
280	Applic. gaz	287 50	287 50	287 50	285
178	Arjom. Prioux	212	210	208	208
990	Aux. Entrepr.	1028	1030	1024	1010
440	Av. Dass.-Br.	456	449	449	440
191	Bail-Equipem.	208 50	208	207 90	208
436	Bail-Investiss.	440	430	430	430
306	Cie Bancaire	349	360	359	365
106	Bazar H.-V.	109 90	113	114	112 10
160	B.C.T. Midi B.	170	189	188	185
240	Béghin-Say	252	252	252	248
470	Bic	520	524	522	520
112	B.I.S.	238	225	227	221
575	[illegible]	682	630	600	600
1240	Bongrain S.A.	1380	1351	1350	1350
585	Bouygues	685	688	685	695
1600	B.S.N.-G.D.	1680	1688	1680	1680
1580	– (obl.)	1810	1810	1810	1810
1290	Carrefour	1520	1531	1520	1518
280	– (obl.)	300	302	302	308
849	Casino	1064	1060	1048	1045
886	Cedis	840	850	850	849
29	CEM	30	29 10	29 10	28 80
280	Cetelem	258	259	258	258
480	C.F.A.O.	483 50	483	496	483
83	C.F.D.E.	80	81 40	81 10	80 20
10	Ch. France-Dunk.	9 30	9 30	9 30	9 15
182	Charg. Réunis	209 90	218	217	215
14	Chiers-Châtil.	13 90	13 90	13 90	13 65
180	Ciments franç.	206 50	204 80	204	202 50
860	C.I.T. Alcatel	1040	1050	1035	1050
670	Club Méditerr.	704	688	682	675
105	Codetel	109 80	110	110	109
150	Cofimeg	157 80	157 20	157	157 90
205	Coles	207	209	213	209
121	Compt. Entrepr.	130 50	130 20	130	132
270	Compt. Mod.	303	305	305	310
425	Créd. Foncier	458	458	458	460
206	Crédit F. Imm.	218	217	217	219 80
365	Crédit Nat.	375	375	375	378 90
58	Creusot-Loire	54 50	53	52 50	53
181	Crouzet	189	187 50	188 80	186 90
240	C.S. Saupiquet	249	249	248	249
695	Dassault-Europ.	780	760	750	765
826	Darty	816	894	894	700
575	Docks France	590	597	597	598
37	D.M.C.	43	43 20	42 10	42 50
480	Dumez	785	770	785	784
280	Eaux (Gén.)	320	316	317	318
118	Elf-Aquitaine	145	145	144	145
118	– (certif.)	144	139 50	139 50	137
900	Essilor	1020	1019	1008	1000
200	Esso S.A.F.	227 80	224	223	220
380	Eurafrance	412	423	424	418
775	Euromarché	870	873	880	870

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
880	Europe n° 1	680	672	672	672
640	Facom	630	625	630	621
750	Fichet-Bauche	907	906	905	890
754	Finextel	161 50	161 50	161 50	160 10
170	Fives-Lille	178 10	175	177	174 50
18	Fonderie (Gén.)	16 80	16 60	18 60	16 60
83	Fraissinet	83 10	83 50	83 50	83 50
310	Francarep	329 90	333	331	326 50
137	Gal. Lafayette	152	152	151	152
900	Gén. Géophys.	820	820	820	920
365	GTM-Entrepose	403	407 90	407	403
315	Guyenne-Gasc.	349	350	350	350
780	Hachette	950	930	930	930
336	Hénin (La)	351	359	358 50	352
50	Imétal	51 40	51 80	51 80	51 80
200	Imm. Plaine-M.	209 80	215	215	215
250	Ind. et Particip.	286 50	287	288 20	287
695	Inst. Mérieux	712	715	715	710
950	Intertechnique	1014	1011	1011	1011
136	J. Borel Int.	155	155	156 10	151 90
142	J. Lefebvre	184	165	184 50	168 30
157	Jeumont Ind.	173	167	167	163 70
295	Lab. Bellon	311	318 60	316 50	330
285	Lafarge-Coppée	253	254 80	254 80	255
310	– (obl.)	298	300	300	300
1790	Legrand	1940	1909	1885	1909
880	Lesieur	955	940	930	935
230	Locafrance	252	250	248	250
490	Locindus	512	509	509	499
460	Lyonn. Eaux	481 50	480	479	478 80
45	Machines Bull	41	40 60	40 50	41 30
415	Mais. Phénix	454	458 10	458 10	458 10
785	Majorette (Ly)	770	783	783	771
215	Manurhin	234 90	237 50	237 50	233 80
53	Mar. Wendel	55 50	56 20	56 30	55 20
625	Martell	710	710	711	700
656	– (obl.)	685	890	890	685
686	Merlin-Gerin	804	804	800	804
1250	[illegible]	1390	1380	1380	1362
830	Michelin	814	815	819	815
800	– (obl.)	603	603 90	803 90	603 10
700	Midi (Cie)	795	794	790	798
105	Mines Kali (Sté)	115 80	118	120	115 80
41	M.M. Penarroya	44	45 40	45 30	45 05
930	Moët-Hennessy	1010	1030	1025	1020
1130	– (obl.)	1240	1240	1240	1240
880	Mot. Leroy-S.	580	576	575	576
78	Moulinex	81 50	83	82 10	81 40
320	[illegible]	347	357	355 80	350
145	Navig. Mixtes	167	170 50	174 50	167 10
11	Nobel-Bozel	11 50	11 50	11 50	11 70
50	Nord-Est	50 05	49 80	49 50	49 80
245	Norton (Ny)	273 50	270	270	270
89	Nouvelles Gal.	75 40	75 80	75 80	74 30
486	Occident. (Gén.)	524	522	621	612
165	Olida-Caby	165 80	166	168 50	168
730	Omn. F. Paris	798	798	799	799
116	Opfi-Paribas	116 90	117 50	118	118
1400	Oréal (L')	1480	1482	1475	1472
50	Paper. Gascogne	49 50	49 95	49 95	49
114	Paris-France	141	138	125 50	134 30
525	Paris-Réescomp.	582	502	580	500

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
94	Pechelbronn	98 90	99	98 50	98 60
370	Penhoet	421	421	421	418
445	Pernod-Ricard	497	502	490	492 50
158	Pétroles (Fse)	168 50	166 80	165	164 10
181	– (obl.)	196 10	198	197	194 20
37	– (certific.)	39 70	40	39 90	39 50
100	Pétroles B.P.	98	96	96 90	94 20
178	Peugeot S.A.	191 80	188	189 20	184
330	– (obl.)	323	320 30	320 80	320 30
128	P.L.M.	137	139	139	140
97	Poclain	90	90 50	90 50	89
340	Poliet	375	380	378	372 50
97	Pompey	109	113	113	111
240	P.M. Labinal	267	270 50	275	265 10
940	Presses Cité	1100	1070	1030	1051
635	Prisabail Sic.	714	708	708	700
240	Primagaz	280	290	289	294 50
116	Printemps	125	130 10	129 80	128
910	Promodès	1070	1050	1048	1050
385	Radiotechn.	362	366	365	380
127	Raffin. (Fse)	124 90	125	125	125
850	Redoute (La)	918	929	923	929
525	Révillon	545	550	568	550
280	Roussel-Uclaf	319	322	318	316
835	Rue Impériale	845	860	880	880
10	Sacilor	11 50	11 40	11 40	11 40
128	Sade	140 50	140 50	140 50	140 50
1200	Sagem	1400	1400	1400	1372
152	St-Louis B.	165	167	167	165
350	Sanofi	363 50	363	363	380
470	– (obl.)	478	475	475	475
320	S.A.T.	328	330	329	323 50
15	Saulnes	15 10	15	15	14 80
29	Saunier-Duval	31 70	30 45	30 45	30 10
122	Schneider	124 10	120	120	120
25	S.C.O.A.	28	28 50	29 20	28
111	S.C.R.E.G.	130	133	130	130 40
130	– (obl.)	139	140	140	140
275	Seb	326	328	328	328
184	Sefimeg	198	199 20	198 20	200
675	S.F.I.M.	690	672	671	682
125	S.G.E.-S.B.	138	134	135	138 50
650	Sign. Ent. El.	705	699	703	685
315	Silic	345	340	340	333 50
210	Simco	219 50	219 50	219 50	218
105	Simnor	108 30	108 50	108 50	107
790	Skis Rossignol	830	819	820	819
285	Sogerap	292	295	291	290 10
210	Sommer-Allib.	255	256	255	255
280	Source Perrier	268	268 50	266 50	268 60
280	Talcs Luzenac	290	287	287	295
1030	Tél. Elect.	1105	1100	1095	1100
139	– (obl.)	138 80	138	138	138
187	Thomson-C.S.F.	212 50	208	207	208
225	– (obl.)	241	241	241	240
1510	T.R.T.	1620	1662	1650	1619
165	U.F.B.	176	182	182	178 40
435	U.I.S.	441	425	425	417
166	U.C.B.	197	197	196	197
1 52	Usinor	1 52	1 51	1 52	1 53
220	U.T.A.	208	203	207	199
250	Valéo	265	263	264	258

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
85	Vallourec	93	93 95	93 90	94 90
1170	V. Clicquot-P.	1335	1280	1280	1285
620	Viniprix	736	784	784	776
920	Elf-Gabon	971	975	975	956
200	Amax Inc.	213 80	211 80	211 50	210
500	Amer. Express	565	575	575	577
580	Amer. Teleph.	584	568	572	572
155	Anglo Amer. C.	184 90	183 30	183	182 30
950	Amgold	1078	1076	1075	1055
940	B. Ottomane	958	950	950	981
495	BASF (Akt)	550	528	528	528
475	Bayer	503	498	501	503
400	Buffelsfont.	493	492	498	488
29	Charter	32 80	32 80	32 80	32 70
445	Chase Manh.	501	512	520	510
200	Cie Pétr. Imp.	232	234 50	234 50	231
63	De Beers	74 75	73 15	73 15	73
1100	Deutsche Bank	1192	1146	1146	1141
129	Dome Mines	167	163 20	164	162
250	Driefontein Cad	294	286 60	288 50	286 30
345	Du Pont-Nem.	380	380	380	379
750	Eastman Kodak	728	727	736	730
150	East Rand	181 50	173	175	176 40
455	Ericsson	477	483	480	458
260	Exxon Corp.	291	282 50	285	287
390	Ford Motors	359	365	364 50	360
340	Free State	422	413	413	410
220	Gencor	241	242	240	246 50
285	Gén. Belgique	287	291	291	285 30
920	Gén. Electr.	970	969	971	951
535	Gen. Motors	521	530	540	540
62	Goldfields	70 80	71 50	71	71
160	Harmony	198 50	193 50	195	192
29	Hitachi	29 20	29 25	29 20	29 20
500	Hoechst Akt.	535	528	528	518

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
53	Imp. Chemical	55 90	59 40	58 90	58 20
113	Inco. Limited	112 40	111 10	111 10	111 10
880	IBM	954	960	960	950
40	Ito-Yokado	41	40 90	40 90	40 80
320	ITT	333	338	335	333 20
50	Matsushita	50 60	50 70	50 70	50 70
755	Merck	741	742	742	730
700	Minnesota M.	686	683	683	690
225	Mobil Corp.	266	265 80	265 80	260 50
16780	Nestlé	17500	17500	17480	17500
360	Norsk Hydro	462	457 50	452	450
820	Petrofina	975	995	952	980
560	Philip Morris	573	562	565	561
130	Philips	157 80	159	159 80	158
335	Pres. Brand	414	415	403	409
385	Président Steyn	454	451	453	455
1200	Quilmès	1185	1186	1188	1186
1070	Randfontein	1309	1295	1295	1295
330	Royal Dutch	378	378	378	372 80
68	Rio Tinto Zinc	72 95	73	72 95	73
325	St Helena Co	381 10	374	374	370
335	Schlumberger	378 60	372	374	371
56	Shell transp.	68 50	69 75	69 75	69 10
1140	Siemens A.G.	1220	1208	1200	1205
134	Sony	133 60	132 50	131 50	130
168	T.D.K.	163	161 90	162 80	163
700	Unilever	722	720	721	714
585	Unit. Techn.	624	612	612	610
830	Vaal Reefs	1005	999	993	997
420	West Deep	528	521	522	519
400	West Hold.	456	452	459	450
350	Xerox Corp.	368	367	357	360
2 40	Zambia Corp.	2 83	2 80	2 79	2 85

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 283	7 278	7 050	7 450
Allemagne (100 DM)	299 860	299 860	290	310
Belgique (100 F)	15 066	15 051	14 300	15 400
Pays Bas (100 fl.)	266 200	266 110	257	277
Danemark (100 krd)	84 490	84 470	80	88
Norvège (100 k)	101 490	102 080	97	104
Grande-Bretagne (£ 1)	11 139	11 236	10 800	11 600
Grèce (100 drachmes)	8 670	8 680	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 034	5 033	4 800	5 305
Suisse (100 fr.)	356 500	355 400	345	366
Suède (100 krs)	97 160	97 345	93	100
Autriche (100 sch)	42 650	42 670	42	44
Espagne (100 pes.)	5 376	5 380	5 200	5 600
Portugal (100 esc.)	7 470	7 480	6 800	8 300
Canada ($ can 1)	5 898	5 901	5 750	6 050
Japon (100 yens)	3 057	3 061	2 930	3 090

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/4
Or fin (kilo en barre)	101700	100650
Or fin (en lingot)	101500	100000
Pièce française (20 fr)	686	692
Pièce française (10 fr)	401	.....
Pièce suisse (20 fr)	672	670
Pièce latine (20 fr)	654	651
Souverain	795	795
Pièce de 20 dollars	4000	2340
Pièce de 10 dollars	1852 50	1850
Pièce de 5 dollars	1041 25	.....
Pièce de 50 pesos	4300	4240
Pièce de 10 florins	662	660

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



A B C D F G H

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le « oui mais » des deux UNEF

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur doit être examiné par l'Assemblée nationale au début du mois de mai (le Monde du 1er avril). A cette occasion, l'Union nationale des étudiants de France (UNEF-Solidarité étudiante, proche des communiste) et l'UNEF indépendante et démocratique (animée par des trotskistes et des socialistes) ont précisé en début de semaine leurs positions sur ce texte.

Dans l'ensemble, les deux syndicats sont satisfaits, mais le premier n'en a pas moins exprimé « *des interrogations et des inquiétudes* », alors que le second est en désaccord avec l'institution d'un « *concours entre le premier et le second cycle* ».

Pour l'UNEF-Solidarité étudiante, la réforme est positive parce qu'elle propose « *des réponses à ces questions esentielles que sont la formation et la réussite des études* ». Elle souhaite toutefois des précisions sur le contenu des enseignements, l'organisation du premier cycle et la place de la formation professionnelle. Elle souligne d'autre part l'insuffisance des moyens accordés aux universités. « *C'est vrai*, lance le président du syndicat, M. Denis Dubien, *ça coûte cher, mais ça vaut le coup !* » Il préconise pour 1984-1985 l'élaboration d'une loi-programme afin d'évaluer les besoins, et ajoute que les universités devraient pouvoir bénéficier de la taxe d'apprentissage et de l'aide des collectivités locales.

Sur le plan social, cette organisation demande une augmentation du montant et du nombre des bourses. Elle réclame une révison de la répartition des étudiants dans les futurs conseils d'administration et unités de formation et de recherche. Enfin, elle souhaite que l'entrée dans le deuxième cycle sur dossier ou concours ne soit qu'« *une exception concernant des formations très pointues* ».

On retrouve cette préoccupation à l'UNEF indépendante et démocratique dont le bureau national, réuni le mardi 12 avril, a exprimé très clairement son désaccord sur l'organisation d'une sélection. Si « *les potentialités de la réforme sont intéressantes* », estime son président, M. Jean-Christophe Cambadelis, nous n'en tenons pas moins à « *nous démarquer de toute logique sélective au profit de la qualification* ». Cherchant à mobiliser les étudiants autour de ce thème, l'UNEF indépendante et démocratique lance une pétition nationale. Face, enfin, à ce qu'elle considère comme « *les flous* » du projet de loi, elle attend du ministre des précisions sur les objectifs de la réforme et ses décrets d'application.

Cette idée de consultation à l'échelle du pays n'est pas l'exclusive de ce syndicat puisque l'autre UNEF (Solidarité étudiante) organise, pour sa part, un référendum national dans lequel la réforme fait l'objet de cent cinquante questions. Le questionnaire doit permettre l'instauration d'un débat au sein même des « amphis ». Les réponses seront dépouillées lors du congrès national qui aura lieu du 28 avril au 2 mai. Elles serviront de base de négociation.

LES LIBRAIRES PARISIENS BOUDENT L'INAUGURATION DU SALON DU LIVRE

Les libraires de Paris et de la région parisienne, en conflit avec les distributeurs depuis plusieurs semaines (*le Monde* des 1er et 8 avril), viennent d'envoyer une lettre au premier ministre, M. Pierre Mauroy, indiquant qu'ils n'assisteraient pas à l'inauguration du Salon du livre, ce jeudi soir 14 avril au Grand-Palais. « *Nous ne pouvons accepter de cautionner par notre présence un détournement de la loi sur le prix unique du livre, actuellement décidé, et unilatéralement appliqué par les services de distribution des principaux éditeurs* », affirment les libraires.

Lundi 18 avril – qui est au Salon la journée des libraires – le Syndicat des libraires professionnels de Paris-région parisienne et le Syndicat des libraires de Paris-Ile-de-France appellent à un rassemblement à 11 heures à l'entrée du Grand-Palais pour faire part de leur mécontentement et expliquer le contenu du projet d'accord remis aux distributeurs « *qui ne nous ont toujours pas fait part de leur réponse* », nous a précisé M. Smadja, président du Syndicat des libraires professionnels.

● *L'auteur anglais de romans policiers Desmond Bagley* est mort, mardi 12 avril, à l'hôpital de Southampton, en Grande-Bretagne, où il avait été transporté depuis son domicile, dans l'île de Guernesey. Il était âgé de cinquante-neuf ans. Membre de l'Association des auteurs de romans policiers, dont il avait été le président, Desmond Bagley avait écrit son premier roman en 1963 (*The Golden Keel*). Plusieurs de ses livres ont été traduits en français, notamment, *la Corde raide*, *Coupe sombre* et *Une torpille pour l'héroïne* (tous trois aux Presses de la cité). Un de ses ouvrages avait été adapté pour la télévision anglaise, et un autre par John Huston, qui en avait tiré le film *The Mackintosh man*, avec Paul Newman.

LES PARFUMS GRÈS POURRAIENT ÊTRE RACHETÉS PAR BRITISH AMERICAN TOBACCO

British American Tobacco, société britannique qui détient des intérêts importants dans plus de cent manufactures de cigarettes à travers le monde, mais aussi dans l'industrie du papier, les cosmétiques et l'industrie alimentaire, serait sur le point de racheter la société des parfums Grès S.A.R.L. dont Mme Grès détient encore une partie non négligeable du capital.

● *Le cyclone de Polynésie.* – M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a précisé, lors du conseil des ministres du 13 avril, que le secrétaire d'État chargé des départements et territoires d'outre-mer, M. Georges Lemoine, se rendra, le 17 avril, à Tahiti et dans les autres îles de Polynésie française ravagées, le 13 avril, par le cyclone tropical Veena.



DES PERSONNALITÉS DE LA MAJORITÉ ET DE L'OPPOSITION CRÉENT LES CLUBS LIBERTÉS

Des personnalités aussi différentes que M. Gaston Palewski, ancien président du Conseil constitutionnel, ou M. André Wurmser, chroniqueur à *l'Humanité* (1), ont décidé de créer l'Association française d'échanges et de liaisons (AFEL), laquelle se propose de former, « *dans toute la France* », des clubs Libertés. Il s'agit, selon un appel rendu public le mercredi 13 avril, de permettre aux « *hommes de bonne volonté* » d'« *étudier de compagnie, dans un climat d'amitié et de confiance réciproque, les grands problèmes de ce temps et tenter de contribuer à leur solution* ».

Ces personnalités précisent qu'elles n'entendent pas « *prendre la place des organisations et responsables politiques auxquels* [elles peuvent] *accorder* [leur] *confiance* ». Elles précisent : « *Il ne saurait s'agir de manipulation ni de récupération au service d'une option particulière, ni de favoriser un œcuménisme où chacun se retrouverait à force de se renier, mais d'accepter « les autres » et de tenter de les comprendre, l'expérience nous ayant, au moins, appris qu'il n'y a pas « le camp de la vérité » et celui de « l'erreur »*.

(1) Parmi ces personnalités figurent, aussi : M. Gaston Monnerville, ancien président du Sénat ; Mmes Germaine Tillion, Yvonne Quilès ; MM. Christian Pineau, ancien ministre des affaires étrangères ; Pierre Emmanuel et Maurice Rheims, de l'Académie française ; Pierre Auger, Jean Dorst et Jean Roche, de l'Académie des sciences ; Jean Fourastié et Marcel Landowski, de l'Institut ; Alfred Sauvy et Emmanuel Le Roy Ladurie, professeur au Collège de France ; les écrivains Denis de Rougemont, Roger Ikor, et Georges Conchon.

★ AFEL, 124, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.

Dans un entretien au « Quotidien de Paris »

M. RAYMOND BARRE : la responsabilité est à l'Élysée

Dans un entretien accordé au *Quotidien de Paris* du 14 avril, M. Raymond Barre déclare : « *Je suis très sceptique sur la réalisation des objectifs du plan gouvernemental. La dégradation de l'économie française provoquée par la politique menée depuis mai 1981 est trop profonde pour que de tels résultats puissent être aussi rapidement atteints.* »

Après avoir estimé que « *le premier ministre devrait faire preuve de moins de simplisme – le terme est mesuré – dans ses critiques du passé aussi bien que dans son apologie du présent* », l'ancien chef du gouvernement de M. Giscard d'Estaing ajoute : « *Mais n'accablons pas le premier ministre, car, de tout cela, la resonsabilité se trouve, sous la Ve République, à l'Élysée.* »

● *ÉCHECS.* – Mené 5 à 2, à un demi-point de l'élimination, le Hongrois Lajos Portisch a sauvé une première « *balle de match* » en gagnant la huitième partie de son quart de finale contre Victor Kortchnoi. Il reste deux parties à jouer. De son côté, Zoltan Ribli, compatriote de Portisch, a marqué son premier point contre le Philippin Eugenio Torre en remportant la cinquième partie, et il mène par 3 à 2.

Le numéro du « Monde » daté 14 avril 1983 a été tiré à 503 807 exemplaires

OU SONT LES DÉCHETS TOXIQUES DE SEVESO ?

Mme Huguette Bouchardeau élude la question devant les députés

Le « feuilleton » politique, diplomatique et juridique continue à propos des déchets de Seveso, sans que l'on sache où ont été enterrés les quarante et un fûts de produits toxiques.

La multinationale suisse Hoffmann-La Roche, propriétaire de l'usine de Seveso (Italie), affirme avoir été trompée par la société allemande Mannesmann, qu'elle avait chargée de transporter les déchets toxiques.

Dans une interview accordée à un quotidien de Bâle, le 13 avril, le directeur général d'Hoffmann-La Roche, M. André Futterknecht, explique qu'en s'adressant à la filiale italienne de Mannesmann, « *une maison de réputation mondiale* », qui emploie plus de 100 000 personnes, sa firme ne se doutait pas que l'affaire serait sous-traitée à un entrepreneur douteux, la société française Spelidec. Pour Hoffmann-La Roche, le contrat passé avec Mannesmann est aujourd'hui considéré comme « *une erreur* ».

En outre, à la suite d'une requête du département fédéral suisse de l'intérieur, le procureur général de la République et du canton de Genève, M. Raymond Foex, a ouvert le 13 avril une information contre X pour infraction éventuelle aux lois helvétiques sur le transport et l'élimination des déchets. Cette information contre X vise une société genevoise qui a servi d'intermédiaire entre Mannesmann Italiana et la Spelidec et qui n'est pas inscrite au registre du commerce.

Alors que le directeur d'Hoffmann-La Roche estime aujourd'hui que « *les déchets pourraient encore se trouver en France* », on reste muet à Paris sur la localisation des fameux fûts contenant la dioxine. La question a encore été posée le 13 avril à l'Assemblée nationale par M. Soury, député (P.C.) de Charente, mais le secrétaire d'État à l'environnement et à la qualité de la vie, Mme Huguette Bouchardeau, n'a pas répondu précisément. Rappelant que son administration avait « *activement enquêté en Europe* » et que la justice française avait agi « *avec détermination* » (l'incarcération du gérant de la Spelidec, M. Paringaux), elle s'est bornée à annoncer qu'elle allait « *prendre des initiatives afin d'éviter qu'une telle affaire ne se reproduise* ».

Quant au procès des cinq responsables de l'accident de Seveso, il s'ouvrira bien le 18 avril à Monza (Italie), malgré une tentative de dernière minute des avocats pour obtenir son renvoi.

Jean-Paul II nomme Mgr Suquia archevêque de Madrid

De notre correspondant

Madrid. – Jean-Paul II vient de nommer Mgr Angel Suquia Goicoechea archevêque de Madrid, en remplacement du cardinal Enrique y Tarancon, qui avait présenté sa démission en mai 1982, à l'âge de soixante-quinze ans. Principal artisan du renouveau conciliaire en Espagne, le cardinal Tarancon cède la place à un représentant d'une tendance plus conservatrice.

Né à Zaldivia (Pays Basque) en 1916, ordonné prêtre en 1940 et évêque en 1966, Mgr Suquia fut évêque d'Almeria puis de Malaga (Andalousie) avant d'être nommé, en 1973, archevêque de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Considéré comme conservateur, Mgr Suquia avait adopté une attitude intransigeante sur des questions comme le divorce ou l'avortement qui conditionnent, aujourd'hui, les relations entre l'Église et l'Etat en Espagne.

Le principal quotidien de Madrid El Pais (*centre gauche*) *n'hésite pas à affirmer dans un éditorial :* « Là où Mgr Tarancon a su faire preuve de prudence, Mgr Suquia risque de faire figure de héraut du dogmatisme et de l'autoritarisme. Sa nomination montre que les secteurs les plus conservateurs de l'Eglise ont, une fois de plus, prouvé leur capacité d'influence sur Jean-Paul II. » – *Th. M.*

Au Honduras

Les évêques interdisent aux fidèles d'assister aux réunions de la secte Moon

Les évêques du Honduras viennent d'interdire à leurs fidèles d'assister aux réunions de la secte Moon (Eglise de la réunification), représentée localement par l'association « Causa ». Son action n'est pas seulement religieuse puisque son chef, M. Bo Hi-pak, un ancien colonel sud-coréen, a déjà proposé à deux reprises au gouvernement son aide « *pour soutenir la démocratie hondurienne* ».

Par cette interdiction, les évêques du Honduras tentent d'arrêter la progression du « révérend » Moon en Amérique latine, où il a récemment pris le contrôle de la troisième banque d'Uruguay (*le Monde* du 15 mars). *Cette décision* est dans la ligne des déclarations de Mgr Quarracino, président du Conseil épiscopal latino-américain (Celam) qui, au moment de son élection le 14 mars dernier, avait souligné son inquiétude devant la progression des sectes dans cette partie du monde (*le Monde* du 16 mars).





